

# LA FORÊT MISE EN SCÈNE

Dessin de couverture réalisé par Thomas Boutefeu

**© L'Harmattan, 2009**  
**5-7, rue de l'École polytechnique ; 75005 Paris**

<http://www.librairieharmattan.com>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-296-09449-9  
EAN : 9782296094499

Benoît BOUTEFEU

# LA FORÊT MISE EN SCÈNE

*Attentes des publics  
et scénarios de gestion de la forêt*

L'Harmattan

**Questions Contemporaines**  
*Collection dirigée par J.P. Chagnollaud,  
B. Péquignot et D. Rolland*

Série « Globalisation et sciences sociales »  
dirigée par Bernard Hours

La série « Globalisation et sciences sociales » a pour objectif d'aborder les phénomènes désignés sous le nom de globalisation en postulant de leur spécificité et de leur nouveauté relatives. Elle s'adresse aux auteurs, dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales, susceptibles d'éclairer ces mutations ou évolutions à travers des enquêtes et des objets originaux alimentant les avancées théoriques à réaliser et les reconfigurations disciplinaires consécutives.

**Derniers ouvrages parus**

Riccardo CAMPA, *L'époque de l'information*, 2009.

Jean-François BOUDY, *Vivre de deux métiers. La pluriactivité*, 2009.

Jean-Jacques TERRIN, *Conception collaborative pour innover en architecture*, 2009.

Guy ROUDIERE, *L'illusionnisme, une réalité du discours politique*, 2009.

Gilbert BÉREZIAT, *Cambodge 1945 - 2005 : soixante années d'hypocrisie des grands*, 2009.

Karl NESIC et Gilles DAUVÉ, *Au-delà de la démocratie*, 2009.

Antonio GRECO, *France-Italie : quel avenir pour nos sociétés ?*, 2009.

Bernard LEROUGE, *Tchernobyl, un « nuage » passe...*, 2008.

Eric GEORGE et Fabien GRANJON, *Critiques de la société de l'information*, 2008.

Philippe ARIÑO, *Homosexualité sociale*, 2008

Philippe ARIÑO, *Homosexualité intime*, 2008.

Philippe ARIÑO, *Dictionnaire des codes homosexuels (Tome 1, de A à H)*, 2008.

Philippe ARIÑO, *Dictionnaire des codes homosexuels (Tome 2, de I à Z)*, 2008.

Clotilde CHABUT, *Parents et enfants face à l'accouchement sous X*, 2008.



*A Pauline, en attendant qu'elle puisse marcher  
pour faire ses premières ballades en forêt*



# Sommaire

<i>Prologue</i>	<b>9</b>
<i>La forêt : un théâtre ?</i>	<b>11</b>
<i>Acteurs, spectateurs et décors</i>	<b>19</b>
<b>À la place d'un critique d'art dramatique</b>	<b>21</b>
Deux théâtres forestiers parmi tant d'autres	21
Observer, interviewer les acteurs et les scénographes	31
Recueillir les réactions du public : à la recherche de l'insaisissable	41
<b>À la rencontre des acteurs sur scène et en coulisses</b>	<b>53</b>
Des figurants aux premiers rôles : identifier et dialoguer avec les acteurs	53
Des pièces aux scénarios plus ou moins écrits	57
De drôles d'acteurs qui ne jouent pas pour un public	61
<b>Un public qui vient avant tout pour le décor</b>	<b>65</b>
La fréquentation du public en forêt : à la recherche du pourquoi	65
Du public populaire au public d'initiés : description des visiteurs en forêt	69
Des spectateurs qui veulent jouer leurs propres pièces	81
Les sylves : du décor inerte au vivant sacralisé	95
<i>De l'art de l'écriture à celui de la mise en scène</i>	<b>103</b>
<b>Des tâches traditionnellement dévolues aux forestiers par le pouvoir central</b>	<b>105</b>
Au XIX <sup>ème</sup> siècle, le forestier scénographe en chef	105
La science et le droit, sources d'inspiration de la foresterie moderne	111
Des scénarios définis dans les aménagements forestiers	121
<b>Des acteurs qui veulent aujourd'hui être associés à la mise en scène</b>	<b>129</b>
De nouveaux acteurs sur la scène forestière	129
Les chartes forestières de territoire comme exemples d'ateliers d'écriture à plusieurs mains	139
Intérêts et limites de ces démarches expérimentales	153
<b>L'identité des « forestiers-metteurs en scène » en recomposition</b>	<b>159</b>
Les forestiers à la recherche d'une reconnaissance auprès du public	159
Des sensibilités difficiles à assumer au sein de l'institution ONF	169
Des forestiers qui s'interrogent sur le sens de leur métier	179

<i>Les conditions du succès ou comment jouer juste et ensemble</i>	<b>195</b>
<b>Quand le metteur en scène rencontre son public</b>	<b>197</b>
Qu'est-ce que le succès ?	197
Un public déjà acquis pour partie	201
Toucher le public	213
<b>Favoriser une liberté de création et d'interprétation</b>	<b>217</b>
Concilier rationalité et subjectivité dans la mise en scène forestière	217
Composer avec les acteurs en présence	223
Oser des mises en scène originales	229
<b>Réinsérer la forêt dans un théâtre plus vaste : le territoire</b>	<b>237</b>
L'emboîtement des différentes échelles territoriales	237
Une multiplication des acteurs et des metteurs en scène potentiels	247
Des identités territoriales à respecter	257
 <i>Limites et perspectives de la métaphore théâtrale</i>	 <b>265</b>
 <i>Épilogue</i>	 <b>271</b>
 <i>Bibliographie</i>	 <b>273</b>

# Remerciements

Le présent ouvrage est issu d'un travail de thèse de doctorat (Boutefeu Benoît, 2007) financé par l'Office National des Forêts (ONF). Il a été réalisé au sein de l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines de Lyon.

L'auteur tient à remercier chaleureusement le professeur Paul Arnould, ainsi que Patrice Mengin-Lecreulx et Anne-Marie Granet (ONF) pour l'avoir accompagné et soutenu durant cette aventure intellectuelle.

Merci enfin à Elizabeth sans qui rien n'aurait été possible...



## Prologue

Dimanche 4 février 2067, 10h00, Monique et Jean-Claude, un couple de sympathiques octogénaires, arrivent devant le portique de sécurité marquant l'entrée principale dans la forêt du Val Suzon. Jean-Claude se dirige vers Foresteo©, la borne d'enregistrement et de reconnaissance biométrique pour tous les individus pénétrant dans le massif. Le couple a décidé de parcourir le nouveau sentier « *chlorophylle et énergies ionisantes* » dont ils ont vu la publicité récemment dans le métro dijonnais. Après avoir sélectionné cette formule et s'être acquittés de l'écotaxe carbone obligatoire, Monique et Jean-Claude se voient remettre l'habituel kit du visiteur : un émetteur-récepteur GPS leur indiquera à tout instant l'itinéraire à suivre, leur évitant ainsi de pénétrer en zone de régulation cynégétique ; des écouteurs wifi leur permettront de choisir l'ambiance sonore dont ils souhaitent être baignés pendant leur promenade.

Après s'être recueillis devant le Chêne « Nicolas Hulot », témoin et relique jalousement conservée d'un temps où, réchauffement climatique oblige, le Val Suzon n'était pas encore une forêt de pins maritimes, Jean-Claude et Monique partent l'esprit apaisé pour leur promenade tonifiante. Monique a réglé son dispositif d'écoute sur le canal cinq « *chouettes et grenouilles* », tandis que Jean-Claude a préféré le programme « *brame du cerf et cris du sanglier* » qui lui rappelle les récits de chasse de son grand-père. Après avoir parcouru quelques 500 m d'un sentier faussement tortueux, une ravissante hôtesse de l'ONFEA (Office National des Forêts et de l'Écologie Active) les invite à revêtir une combinaison magnétique pour profiter de la zone ionisante. Installés à la cime des pins, des brumisateurs photoélectriques distribuent une très fine vapeur d'« *eau chlorophyllienne* » qui, instantanément, plonge Monique et Jean-Claude dans une douce euphorie. Après s'être dorés aux rayons du bienfaiteur soleil de février, notre couple regagne l'entrée de la forêt en empruntant un tunnel végétal de rhododendrons et de bougainvilliers dégageant un parfum reconstitué de synthèse. C'est détendus, reposés et ressourcés qu'ils se plient à répondre à l'enquête permanente de satisfaction « *l'ONFEA à l'écoute de ses clients* »...

...2007, un dimanche matin brumeux de février sur le parking de Jouvence, forêt du Val Suzon. Les premières voitures familiales commencent tout juste à arriver. Dès l'aube pourtant, les accros du jogging sont à pied d'œuvre pour accomplir, chronomètre vissé au poignet, leur 15 km de course quotidienne. Le givre du petit matin recouvre encore les sous-bois de hêtres et de chênes qu'un timide soleil n'a pas encore réussi à réchauffer. Au loin, on entend les aboiements nerveux des chiens de chasse à courre en train de pister un cerf. Dans cette ambiance hivernale, Monique et Jean-Claude, la vingtaine chacun, le visage rougi par le froid, descendent de leur vélo en arrivant devant le panneau d'entrée de la forêt. Un jeune stagiaire de l'ONF vient de les interpeller pour leur remettre un

questionnaire, afin dit-il, de mieux connaître leurs attentes envers la gestion forestière. À la fois étonnés et compatissants, ils se prêtent avec curiosité à son manège. Au bout de quelques minutes, Jean-Claude qui commence à trouver le questionnaire un peu long, s'impatiente : « *mais enfin, pourquoi faites-vous cela ? À quoi vont servir nos réponses ?* ». Habitué à ce genre de questions mais toujours un peu mal à l'aise pour y répondre, le stagiaire de l'ONF se lance alors dans une longue, très longue explication...



## La forêt : un théâtre ?

### La forêt au centre de nouveaux enjeux sociaux

Depuis une trentaine d'années, l'avènement d'une « *société du temps libre* » (Viard Jean, 2002), conjugué à l'urbanisation des territoires et des modes de vie citadins, a engendré une véritable « *fièvre de la chlorophylle* » (Garin Christine, 2004). Cette quête a fait émerger de nouvelles pratiques « vertes », devenues en quelques années, des phénomènes de société : les sports de plein air ou encore le jardinage en sont une traduction. L'engouement pour ces loisirs génère des marchés porteurs dans lesquels les enseignes commerciales et les marques ont fleuri pour devenir aussi connues que celles des supermarchés habituels. En 2003, plus d'un français sur cinq déclarait par exemple pratiquer la randonnée pédestre (Muller Laura, 2006, p. 661). La fréquentation des parcs urbains est en hausse constante, les administrés demandant d'ailleurs à leurs élus davantage d'espaces verts de proximité. Les milieux naturels protégés comme les parcs nationaux sont victimes de leur succès, l'afflux touristique allant sur certains sites parfois jusqu'à compromettre leurs missions premières de conservation (Laslaz Lionel, 2005 ; Richez Gérard, 1992). Le phénomène des résidences secondaires traduit également une volonté des Français de se retirer de la ville pour s'immerger dès que possible dans la « *Grande Verte* » (Urbain Jean-Didier, 2002). Par ailleurs, les distinctions entre urbains et ruraux perdent aujourd'hui de leur sens avec le processus de rurbanisation.

Dans ce contexte, la nature s'est imposée comme une « *référence incontournable* » (Barthod Christian, 2004) car les valeurs qu'elle véhicule semblent unanimement partagées. Sa gestion est guidée par des préoccupations environnementales alimentées par un débat politique international (Deléage Jean-Paul, 1992). Perçue comme un « *archétype de la nature* » (Eizner Nicole in ANCR, 1995), la forêt se trouve plongée au cœur de ces nouveaux enjeux sociaux. L'une des plus grandes figures de la foresterie internationale, l'anglais Jack Westoby qui fut pendant plus de vingt ans expert à la FAO (de 1952 à 1974), a sans doute bien pressenti ces modifications majeures. Il les résume à travers la formule suivante : « *Forestry is not about tree, it's about people* » (Westoby Jack, 1989). Le botaniste Jean-François Dobremez (Dobremez Jean-François, 1992) ne dit pas autre chose lorsqu'il titre un de ses ouvrages « *La forêt des arbres toujours mais tant d'autres choses* » (Dobremez Jean-François, 1992).

Aujourd'hui, les gestionnaires de forêts publiques ou privées sont confrontés aux aspirations de leurs concitoyens qui voient dans les sylves un refuge à la modernité urbaine. Ils ne peuvent plus se contenter d'appliquer des prescriptions techniques et économiques pour gérer des espaces boisés indépendamment des évolutions sociologiques des territoires (Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2006). Ils

appréhendent et regroupent ces attentes sociales, plus ou moins diffuses et palpables, sous le vocable de « *demande sociale* » (Deuffic Philippe et al., 2004). L'Office National des Forêts, en tant que gestionnaire des forêts publiques pour le compte de l'État (soit plus de 8 % du territoire national), est chargé de répondre à cette « *demande sociale* ». C'est une obligation qui lui incombe directement de la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001. Celle-ci énonce en effet le principe de « *satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt* » (article 1er, alinéa 1er). Le contrat de plan État-ONF 2007-2011, document fixant les missions de l'établissement pour une période de cinq années, mentionne également dès son introduction le rôle social dévolu aux forêts françaises. Cependant, en tant que garant de l'intégrité du patrimoine boisé, le forestier est souvent plus enclin à considérer la fréquentation du public comme un phénomène subi, une menace potentielle pour les écosystèmes, que comme une chance ou une valeur ajoutée pour la forêt. La réflexion sur le rôle social des forêts est souvent appréhendée de manière réductrice comme la « *capacité de charge* » maximale en visiteurs que peut accueillir le milieu forestier. La fréquentation est décrite en termes de pression à réguler, au moyen de points de fixation appropriés et d'équipements adaptés.

Pourtant, la popularité des sylves, à l'égal de celle de la montagne (Briffaud Serge, 1994) ou celle de la mer (Corbin Alain et Richard Hélène, 2004), dépasse le seul cadre des loisirs de plein air. L'écho médiatique provoqué par les pluies acides, les tempêtes ou les incendies de forêt (Corvol Andrée, 1994) atteste de l'intensité de l'attachement des Français aux sylves. Sur ces questions, des travaux relevant des sciences humaines et sociales ont été conduits depuis plusieurs décennies. Ils restent mal connus et sont parfois mal accueillis par des gestionnaires forestiers, peu familiers de disciplines comme la sociologie ou l'anthropologie.

Les premières recherches ont été fortement influencées par une sociologie de type déterministe. S'inspirant des thèses bourdieusiennes (Bourdieu Pierre, 1982), le sociologue Bernard Kalaora s'est penché à la fin des années 1970 sur le cas du tourisme en forêt de Fontainebleau (Kalaora Bernard, 1981). S'appuyant sur des enquêtes quantitatives préalables (Ballion Robert, 1973, 1975 ; SARES, 1969) et sur des entretiens auprès de visiteurs, ce chercheur a décrit le phénomène de fréquentation comme un fait social relevant d'une logique de classe. Une distinction s'opèrerait en fonction du capital culturel et du statut social des visiteurs : l'élite adopterait une démarche rousseauiste et contemplative tandis que les classes défavorisées considèreraient la forêt comme un bien de consommation courant pour les loisirs et la récréation. Ces travaux, novateurs et pionniers à l'époque, ont permis de poser le problème et de lancer le débat. Ils s'inscrivent cependant dans une sociologie déterministe et fonctionnaliste dont les thèses ont été par la suite vivement critiquées (Morin Edgar, 1984). De plus, les résultats propres à Fontainebleau sont difficilement exportables dans des contextes non franciliens.

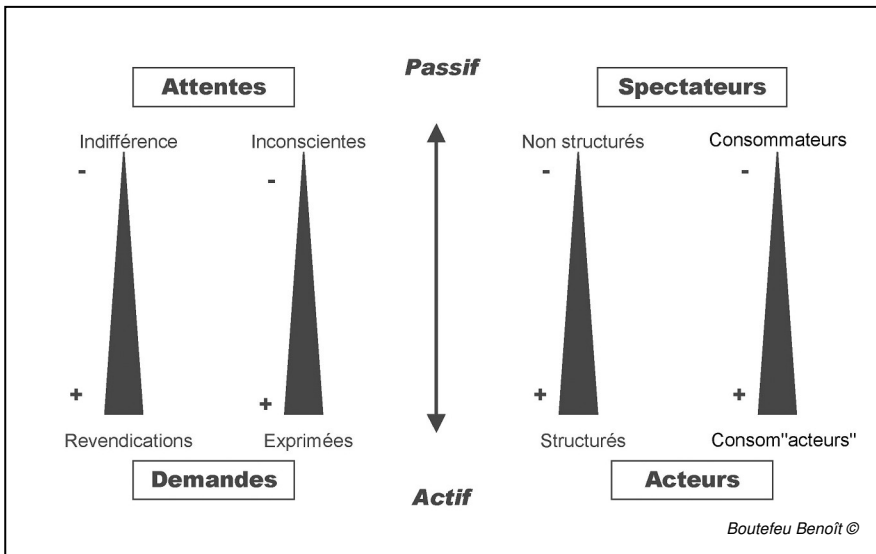
Ces études ont marqué néanmoins durablement la recherche dans ce domaine. Depuis plus de vingt ans, les enquêtes d'opinion (Blandin Patrick et Fabiani Jean-Louis, 1981 ; BVA, 1991 ; Normandin Dominique, 1998 ; Maresca Bruno, 2001 ; Peyron Jean-Luc et al., 2002 ; Dobré Michelle, 2004 en France ou encore Schmithüsen Franz et Kasemi Yves, 1995 en Suisse) se suivent et se ressemblent. Elles reprennent les questionnements des premières du genre. Toutes sont basées sur un postulat déterministe : l'attitude d'un individu envers la forêt n'est considérée qu'au regard de sa position ou sa trajectoire sociale. Aussi intéressantes soient-elles, ces enquêtes n'ont pas permis de comprendre les véritables ressorts des fonctions sociales assumées par la forêt. Elles ont simplement mesuré et confirmé des tendances, observées de manière similaire dans d'autres espaces comme les parcs nationaux (Laslaz Lionel, 2005 ; Richez Gérard, 1992), ou les jardins urbains (Boutefeu Emmanuel, 2001). Par ailleurs, toutes reposent sur le principe de l'existence d'une opinion publique sociologiquement constituée autour des thématiques forestières.

### **Des enjeux qui ne définissent pas une « demande sociale » cohérente et homogène**

Nous proposons de partir au contraire du postulat inverse. En effet, il suffit de mener quelques entretiens approfondis auprès de visiteurs pour conclure que la forêt n'est pas un objet sociologiquement construit. Ses contours sont flous, ils se superposent, s'entremêlent avec d'autres sujets de discussion comme la nature, le paysage ou l'environnement. L'approche quantitative ne permet pas de cerner les attitudes des Français envers les sylves. Notre rapport à la nature ne serait-il guidé que par des déterminismes extérieurs ? Edgar Morin met en garde contre une « sociologisation » abusive de tous les comportements humains. Par exemple, les principes de responsabilité, d'autonomie ne peuvent pas être appréhendés par une approche purement déterministe (Morin Edgar, 1984). La lecture du rapport de l'individu à la nature par le prisme psychologique (Terrasson François, 1988) rejette également les explications sociologiques classiques. Aussi, sans prôner un relativisme irréductible qui compromettrait toute tentative d'explication du fait social, une démarche purement fonctionnaliste ne semble pas pertinente pour renouveler la réflexion sur le sujet.

L'existence même d'une « *demande sociale* » en forêt n'est pas évidente. Par « demande », on entend habituellement « *exprimer à quelqu'un qu'on souhaite obtenir quelque chose de lui* » (dictionnaire « *Le Nouveau Littré* »). Peut-on révéler une, voire des « *demandes sociales* » homogènes et cohérentes en ce qui concerne la forêt ? Au mieux, on pourra distinguer des attentes, plus ou moins « molles » et diffuses, de demandes plus ou moins exprimées, et, dans quelques rares cas des revendications nettes. À différentes échelles territoriales, ces demandes seront portées par des acteurs individuels ou structurés en collectifs

représentant des groupes sociaux (cf. figure 1). Mais l'amalgame ou la juxtaposition de ces dernières ne définira certainement pas « une demande sociale » homogène et cohérente. Cette expression apparaît plus comme un raccourci, une facilité de langage que comme un élément de recherche opératoire permettant de traduire une réalité sociale. La refuser ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de représentations collectivement construites de la forêt. Mais ces dernières semblent davantage renvoyer à l'imaginaire et à l'inconscient qu'à des discours structurés et à des opinions avérées.



**Figure 1 : structuration de la « demande sociale » en forêt**

Dans l'introduction à son ouvrage « *L'opinion publique et l'environnement* » (Dobré Michelle, 1995), la sociologue Michelle Dobré met en garde contre la tentation de voir dans les sondages l'expression d'une opinion constituée, synonyme de conviction partagée sur les problèmes environnementaux. C'est pourtant au nom d'une soi-disant « demande sociale » que la politique environnementale cherche sa légitimation et sa justification. La « *demande sociale* » n'a souvent de sens que pour ceux qui s'en réclament. Ces critiques ne remettent pas en cause la validité méthodologique et statistique des enquêtes quantitatives mais plutôt leur propension à traduire une réalité sociale. Aussi, s'il est illusoire de parler de « *demande sociale* » en matière d'environnement comme de forêt, en revanche, il est possible de mettre en évidence une « construction sociale » de celle-ci.

Certains chiffres sur la fréquentation des forêts françaises, régulièrement repris dans les médias, participent à cette construction d'une « demande sociale » virtuelle. Ils reflètent cette aspiration à vouloir réduire une réalité

sociologiquement complexe à un fait social facilement mesurable. Par exemple, le nombre de 200 millions de visites annuelles est le plus souvent cité, sans doute parce qu'il est celui communiqué depuis plusieurs années par l'ONF et le ministère de l'agriculture (cf. le dossier de presse réalisé par l'ONF pour le salon de l'agriculture en 2004 ; ONF, 2004b). Les forêts françaises seraient « *au premier plan des lieux de détente et de loisirs fréquentés par les Français* » (idem, p. 1). Fontainebleau, avec près de 17 millions de visites annuelles, arriverait en tête du hit-parade forestier national. Sa fréquentation équivaldrait « *au cumul des entrées dans les parcs d'attractions (parc Eurodisney, parc Astérix, Mer de sable, parc animalier de Thoiry, jardin d'acclimatation, parc de Bagatelle)* » (ibidem, p. 3).

Assisterait-on à une déferlante de visiteurs en forêt ? Rien n'est moins sûr... Les données « officielles » communiquées par les différents organismes publics cachent en réalité une véritable fragilité des chiffres de la fréquentation. Rien que pour les seules forêts franciliennes, l'estimation varie, pour la même période, de 54 millions de visites selon l'ONF (Dobré Michelle, 2004) à 92 millions selon l'ENGREF (Peyron Jean-Luc et al., 2002), et même 240 millions selon le CREDOC (Maresca Bruno, 2001). Par ailleurs, ces chiffres n'ont que peu d'intérêt s'ils ne sont pas rapportés à une surface. L'IFN (Institut Forestier National) a calculé que la fréquentation ne serait forte que dans 12 % des forêts privées et publiques (IFN, 2006). Si certains points de fixation touristique subissent des détériorations écologiques, la forêt française dans son ensemble semble en réalité loin d'être menacée par les excès d'une « *fièvre de la chlorophylle* » qui d'ailleurs semble se stabiliser (Dobré Michelle et al., 2005).

De plus, la fréquentation des espaces boisés, dont les conséquences sont probablement surestimées, n'est que la partie visible et mesurable du rôle social joué par les sylves. La forêt est souvent décrite comme le « *miroir de la société* » (Corvol Andrée, 1987). Objet de fantasmes d'une nature sauvage idéalisée par une société majoritairement urbaine ; territoire que s'approprient des acteurs revendiquant des droits et des intérêts divergents ; capital économique d'une filière bois ; sanctuaire d'une biodiversité vantée par d'éminents scientifiques ; espace géographique consacré par un schéma d'aménagement du territoire ; source d'inspiration pour les artistes et les poètes, la forêt peut être perçue différemment selon les aspirations matérielles ou symboliques de ceux qui la regardent. La nature des enjeux économiques, environnementaux et sociaux qui façonnent la relation aux sylves dépend également du territoire considéré. Comment rendre compte de la multiplicité des regards portés sur la forêt sans tomber dans le piège d'explications déterministes et réductrices ? Comment ces points de vue peuvent-ils, en se confrontant et en interagissant, évoluer et se transformer à la fois dans l'espace et dans le temps ?

## **Utiliser la métaphore du théâtre pour dépasser le concept de « demande sociale »**

Pour répondre à ces questions et sortir des impasses conceptuelles et théoriques exposées précédemment, nous proposons d'utiliser la métaphore du théâtre. Ce procédé permet d'appréhender la forêt comme scène et décor ; les visiteurs comme spectateurs ; l'État et les collectivités propriétaires comme directeurs, les exploitants forestiers, chasseurs, associatifs etc. comme acteurs. Toute pièce de théâtre suppose un casting de comédiens, un choix de décor, un texte et une scénographie. Ces fonctions sont traditionnellement dévolues au metteur en scène. Dans la comparaison, le forestier semble tout désigné pour assumer ces missions : tout en essayant de faire jouer les acteurs ensemble, il façonne la forêt en essayant de contenter les spectateurs. Il peut écarter certains acteurs ou choisir ceux qu'il veut voir figurer au premier plan. Sa crédibilité dépend de sa capacité à écrire des scénarios de gestion impliquant tous les acteurs, de son talent à convaincre et à séduire les spectateurs-visiteurs les plus variés. Par ailleurs, tout metteur en scène doit, pour rester en place, bénéficier du soutien du propriétaire du théâtre. La confiance de ce dernier est dépendante de l'équilibre financier de l'établissement. Ce rôle peut être incarné par l'État dans le cas des forêts domaniales ou par les municipalités dans le cas des forêts communales.

Le recours à la métaphore du théâtre permet de définir un cadre conceptuel stimulant. Raisonner en termes économiques ou marketing en ne considérant la forêt que comme un objet de consommation soumis à la seule loi de l'offre et de la demande d'espaces de nature, apparaît trop simplificateur. Inspirée du courant interactionniste incarné par le sociologue américain Erving Goffman (Goffman Erving, 1973), la métaphore théâtrale est riche de développements ultérieurs. Les valeurs symboliques associées aux sylves ne peuvent se réduire arbitrairement à des considérations marchandes. De même, la dimension artistique, qui confère au forestier le rôle de créateur de paysages, fait de lui bien plus qu'un simple prestataire de services d'accueil du public. Cette métaphore permet également de faire dialoguer plus facilement chercheurs et gestionnaires, en évitant les risques d'une sur-conceptualisation et de dérives langagières. Elle n'est pas qu'une figure de style offrant un confort intellectuel mais une véritable approche de recherche originale, à la fois systémique, dynamique et interdisciplinaire.

Le recours à la métaphore du théâtre définit une architecture conceptuelle d'où découle une problématique centrale : quelles sont les conditions à réunir pour que la mise en scène forestière soit réussie ? Cette première question en appelle d'autres. Réussie pour qui : le public, les acteurs, le metteur en scène ou le directeur financier du théâtre ? De quel succès parle-t-on : populaire ou élitiste, immédiat ou sur le long terme ? Comment le mesurer ? Qui choisit la pièce à jouer ? D'ores et déjà, plusieurs hypothèses peuvent être posées comme autant de jalons qui structureront la réflexion.

- Le forestier de l'ONF est le metteur en scène en forêt publique mais il peut être amené à partager cette fonction avec d'autres.
- Il existe des distorsions possibles entre le sens que donne le forestier-metteur en scène à sa pièce et celui qu'en perçoivent les visiteurs-spectateurs.
- Les attentes du public et de la société se structurent rarement en demandes exprimées et légitimes, susceptibles d'interférer sur les scénarios de gestion.
- Le metteur en scène n'a pas pour ambition principale de satisfaire des attentes inconscientes et diffuses mais de composer avec les revendications des principaux acteurs.

Plusieurs disciplines s'avèrent nécessaires pour s'immerger dans cette métaphore théâtrale. La composition des rôles et le jeu des acteurs peuvent être appréhendés à travers des approches psychologiques. La structuration et les réactions du public font appel à des compétences sociologiques. Par ailleurs, pour comprendre les unités de temps, de lieu et d'action sur lesquelles sont fondées les pièces étudiées, la géographie et l'histoire s'avèrent indispensables. Les outils et les méthodologies à mobiliser sont également polymorphes : depuis l'entretien approfondi et fouillé pour comprendre le parcours et la trajectoire d'un acteur forestier jusqu'à l'analyse de reportages télévisuels pour dégager les représentations médiatiques associées aux sylves, en passant par des questionnaires en vis-à-vis auprès des spectateurs pour connaître leurs préférences en matière forestière.

Dans une première partie seront présentées les deux scènes forestières étudiées, en plantant le décor, en identifiant les pièces et les acteurs qui les composent. Seront également décrites les réactions du public au moyen de méthodologies adaptées. La seconde partie traitera plus en détails de l'art de l'écriture et de celui de la mise en scène forestière. Il s'agira de mettre l'accent sur celui qui en a traditionnellement la charge : le gestionnaire de l'ONF. Les constats et les diagnostics dressés déboucheront sur une dernière partie prospective : des suggestions et des recommandations seront formulées pour permettre aux acteurs forestiers de jouer juste et ensemble, et de proposer des choix de mises en scène minimalistes et passe-partout, ou au contraire, ambitieuses et originales.





## **Première partie**

### **Acteurs, spectateurs et décors**



## À la place d'un critique d'art dramatique

### Deux théâtres forestiers parmi tant d'autres

#### Val Suzon et la Grande Chartreuse, deux forêts domaniales multifonctionnelles

Pour tester les hypothèses présentées en introduction, deux terrains d'étude ont été sélectionnés : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse (à 15 km de Grenoble, Isère) et celle du Val Suzon (à 10 km de Dijon, Côte d'Or). Plusieurs raisons ont conduit à ce choix. Les forêts franciliennes ont d'emblée été écartées car de nombreuses enquêtes ont déjà été menées sur ces massifs (cf. par exemple Assad Ahmed, 2003, Boutefeu Benoît, 2003, Maresca Bruno, 2001 ; Marsy Sylvain, 2003 ; Perier Hélène, 2005). Il existait un risque de saturation de la part d'acteurs territoriaux déjà interviewés plusieurs fois. Par ailleurs, le cas francilien est sans doute trop spécifique pour être généralisable. Il fallait donc trouver des massifs gérés par l'ONF concentrant suffisamment d'enjeux sociaux, environnementaux et économiques pour que les interactions entre acteurs soient intéressantes à étudier. Des prospections ont été conduites dans cinq massifs localisés dans un rayon de 250 km autour de Lyon : Les Bertranges (Nièvre), Cîteaux, le Val Suzon (Côte d'Or), le Vercors et la Chartreuse (Isère). Pour chacun de ces sites, une visite sur site avec les gestionnaires locaux a été effectuée.

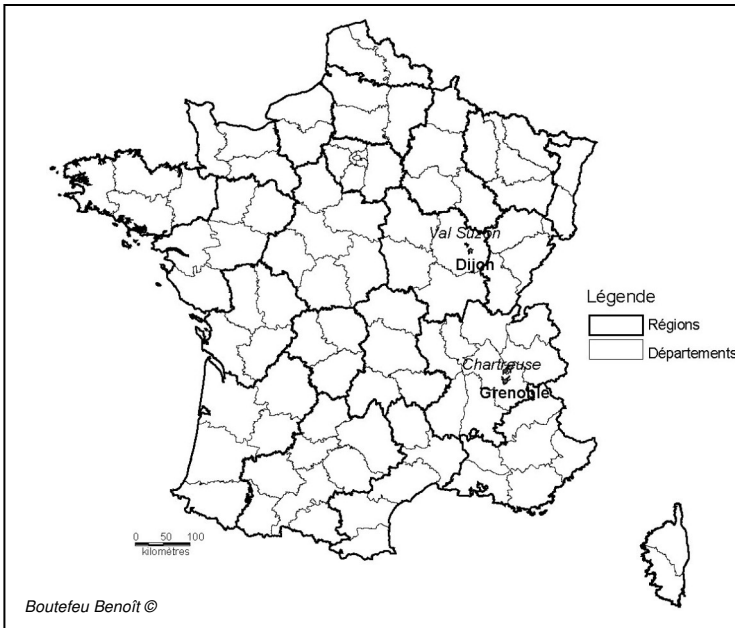
Les forêts domaniales des Bertranges et de Cîteaux n'ont pas été retenues car la fréquentation ne constitue pas sur ces sites un enjeu majeur. La Chartreuse a été préférée au Vercors car son caractère forestier semble plus reconnu. Un rapide questionnaire en vis-à-vis réalisé au centre-ville de Grenoble a montré que le massif cartusien avait une image davantage forestière que son voisin du Vercors.

En définitive, le choix s'est porté sur deux massifs forestiers aux caractéristiques physiques différentes : une forêt résineuse de moyenne montagne (la Grande Chartreuse), une autre feuillue de plaine (le Val Suzon). Malgré leurs différences biogéographiques, ces massifs se ressemblent par leur statut domaniale et leur caractère périurbain. Le forestier Thierry Moigneu définit les forêts périurbaines comme des surfaces boisées,

*« soumises à l'influence ou à la pression de la ville et qui en subissent les conséquences quant à leur gestion. Elles contribuent à la qualité de la vie dans les zones urbanisées sur deux plans : en participant à l'aménagement du territoire (structuration du paysage qui devient plus lisible et harmonieux) ; en*

*accueillant le public (contact avec la nature, détente, coupure avec la vie urbaine physique et psychologique).* » (Moigneu Thierry, 2005, p.).

L'auteur en propose plusieurs classifications suivant leur intégration dans le tissu urbain. La proximité d'agglomérations régionales, telle Dijon ou Grenoble, confère indéniablement un caractère périurbain aux deux forêts étudiées. Si l'influence de la ville s'exerce au niveau de la fréquentation des visiteurs, l'urbanisation ne touche cependant pas encore ces massifs comme elle peut le faire par exemple en région parisienne.



**Carte 1 : localisation des forêts domaniales du Val Suzon et de la Grande Chartreuse en France**

La production de bois est l'enjeu économique dominant dans le cas cartusien tandis que pour le Val Suzon la chasse fournit la majorité des revenus. La taille des massifs diffère également, la forêt de Chartreuse (8 500 ha) est quatre fois plus étendue que son homologue cote-d'orientienne (2 100 ha). Elles constituent l'une et l'autre d'importants espaces de verdure à moins de 20 km de deux grandes villes françaises de taille comparable. On peut donc supposer qu'elles remplissent une même fonction sociale. Si les décors (cf. photos 1 et 2), les pièces et les acteurs de ces deux massifs forestiers sont différents, ils s'adressent en revanche *a priori* à un public citoyen comparable.



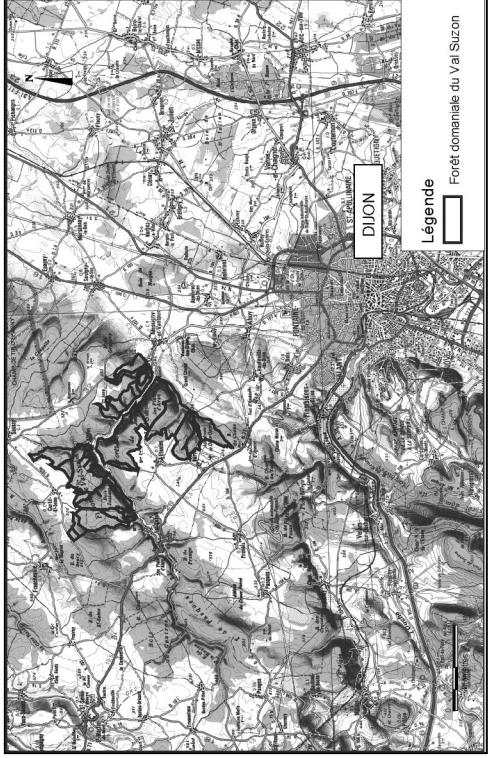
**Photo 1 : mise en scène du site de la Fontaine de Jouvence (forêt domaniale du Val Suzon)**

*Commentaire : à quelques centaines de mètres du parking de Jouvence (principal point de fixation touristique au Val Suzon), ce site a été aménagé spécialement pour le confort et le plaisir esthétique du promeneur. Une véritable scénographie a été créée : l'eau circule dans un petit chenal, une grotte artificielle a été construite, les essences d'arbres ont été choisies pour panacher les couleurs. Le lieu accueillait autrefois une « guinguette », desservie depuis Dijon par un train baptisé le « tacot ».*



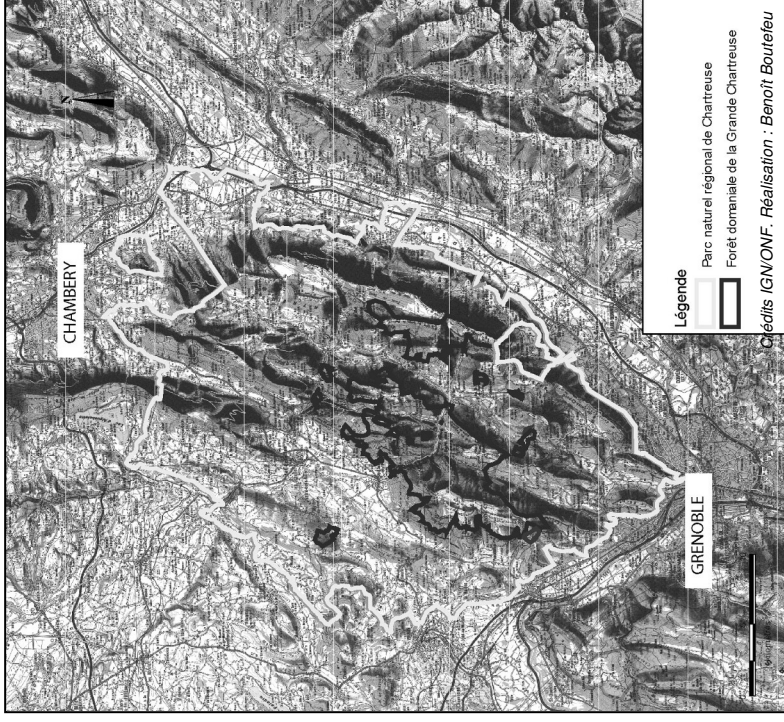
**Photo 2 : le décor forestier de la forêt domaniale de Chartreuse (depuis la route du Charmant Som)**

*Commentaire : le paysage cartusien est dominé par la forêt résineuse. Au premier plan, on observe le « rideau » forestier constitué par la lisière entre les peuplements composés d'épicéas et de hêtres en sous-étage et la prairie du Charmant Som. Derrière les pentes toujours vertes du Chamechaude (sommet hors cadre sur la droite), on aperçoit au fond les hauts plateaux cartusiens qui surplombent la vallée du Grésivaudan. Le point de vue a été ici dégagé par les forestiers pour permettre aux visiteurs de profiter de « tableaux » paysagers, décrits notamment par Stendhal au XIX<sup>ème</sup> siècle.*



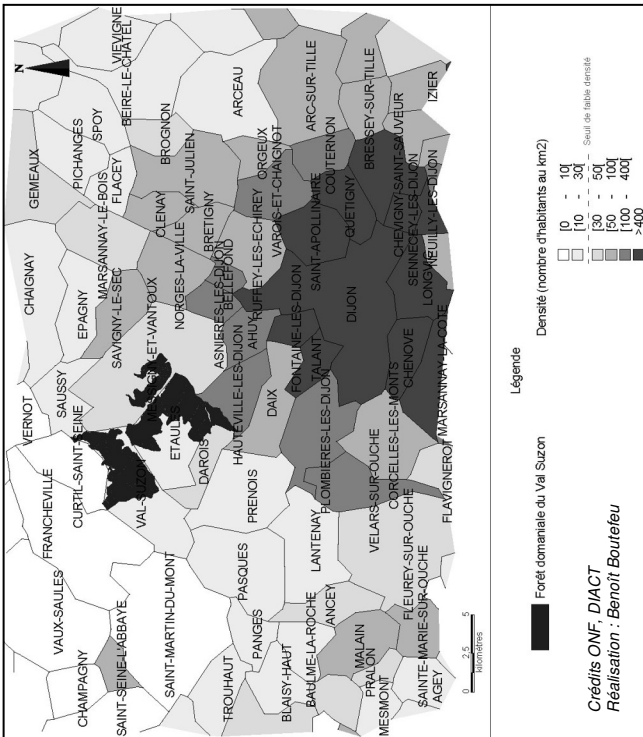
**Carte 2 : situation de la forêt domaniale du Val Suzon**

*Commentaire : situées toutes deux à moins de 20 km d'agglomérations de plus de 200 000 habitants, la forêt domaniale de Chartreuse et celle du Val Suzon ont une vocation sociale très prononcée. En revanche, leurs caractéristiques biophysiques, l'une étant en plaine et l'autre en montagne, en font deux théâtres aux décors forts différents. Le massif préalpin de la Chartreuse est structuré autour d'un synclinal perché, orienté nord/sud. Bien que son altitude moyenne soit peu élevée (1030 m), ses reliefs sont particulièrement abrupts et escarpés. Le Val Suzon est quant à lui situé sur une immense table inclinée d'est en ouest, de l'Auxois à la plaine de la Saône. Le Suzon coule le long d'un anticlinal calcaire, délimitant des combes à l'altitude modeste mais aux pentes raides.*



**Carte 3 : situation de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse**

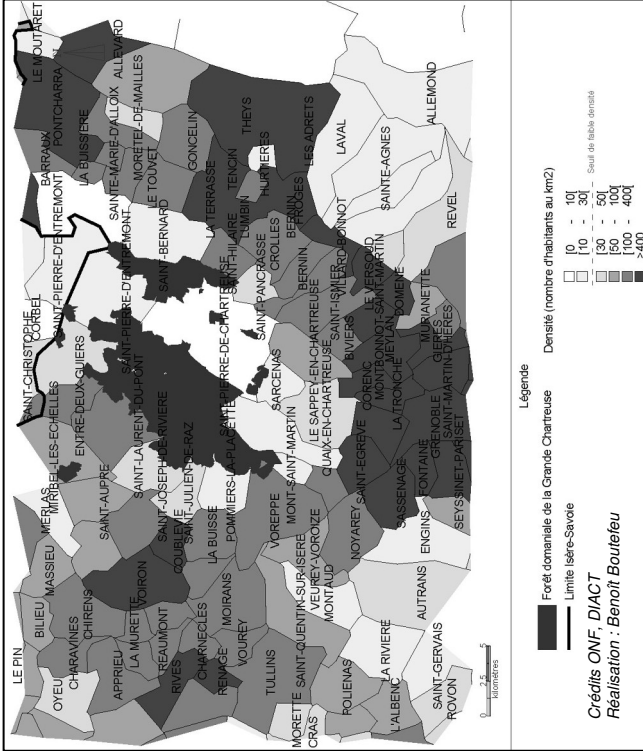
Credits IGN/ONF. Réalisation : Benoit Boutefeu



**Carte 4 : densité de population autour de la forêt domaniale du Val Suzon**

**du Val Suzon**

*Commentaire : l'agglomération dijonnaise avec ses 237 000 habitants représente presque la moitié de la population du département de la Côte d'Or. La forêt du Val Suzon se situe en limite de cette zone densément peuplée. En revanche le plateau châtilonnais à l'ouest et celui de Langres qui le prolonge au nord sont très ruraux et faiblement peuplés.*



**Carte 5 : densité de population autour de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse**

**la Grande Chartreuse**

*Commentaire : si le cœur du massif de Chartreuse est peu peuplé, en revanche ses pourtours le sont densément. A l'est, l'agglomération de Voiron regroupe 85 000 habitants. Au sud, Grenoble et sa périphérie forment une civette accueillant près de 420 000 habitants. La vallée du Grésivaudan qui la relie à Chambéry, à l'est de la Chartreuse, se caractérise également par de fortes densités de population.*

## Deux forêts à proximité de métropoles régionales

Critères	Indicateurs	Côte d'Or	Isère	France métropolitaine
Démographie	nombre total d'habitants	507 009 hab	1 093 786 hab	61 166 822 hab
	part de la population urbaine	65,0%	76,5%	75,6%
	part de la population vivant dans l'aggl. principale	46,7%	38,3%	-
Environnement-forêt	proportion de surfaces protégées*	0,1%	6,8%	1,6%
	taux de boisement	36,3%	34,2%	28,4%
	proportion de forêts publiques (% de la surface forestière totale)	50,7%	30,2%	25,4%
	proportion de forêts domaniales (% de la surface forestière totale)	9,1%	7,9%	10,0%
	taux de forêts publiques/habitant	0,32 ha/hab	0,07 ha/hab	0,062 ha/hab

**Tableau 1 : critères démographiques et environnementaux des départements de la Côte d'Or et de l'Isère**

\* protégées réglementairement

Sources : IFN, 1997 ; INSEE, 1999 ; MNHN, 2003 (via l'IFEN)

Critères	Indicateurs	Dijon	Grenoble	France métropolitaine
Démographie	population intra-muros (Dijon, Grenoble)	151 200 hab.	157 500 hab.	61 166 822 hab.
	densité de population (Dijon, Grenoble)	3715 hab/km <sup>2</sup>	8 467 hab/km <sup>2</sup>	112 hab/km <sup>2</sup>
	population de l'agglomération (communautés d'agglomération)	236 953 hab.	419 334 hab.	-
	densité d'étudiants*	8,8%	10,1%	3,3%
Economie	revenu net annuel moyen par ménage	17 667 €/an	16 480 €/an	15 027€/an
	proportion de cadres et professions intellectuelles (% pop. active)	16,1%	21,4%	12,1%
Cadre de vie	capacité hôtelière	1 418 chambres	1 700 chambres	-
	taux d'espaces verts/habitant	37,7 m <sup>2</sup> /hab	15,4 m <sup>2</sup> /hab	-

**Tableau 2 : critères démographiques, économiques et de cadre de vie des villes de Dijon et de Grenoble**

\* nombre d'étudiants au lieu d'étude pour cent habitants

Sources : INSEE, 1999

Les tableaux 1 et 2 donnent un premier aperçu du public potentiel que ces deux forêts peuvent attirer. Elles sont toutes les deux situées à proximité d'importants bassins de vie structurés autour d'agglomérations de plus de 200 000 habitants. Celles-ci abritent des populations de cadres et d'étudiants supérieures aux moyennes nationales (12,1 % pour les cadres, 3,3 % pour les étudiants). À l'échelle départementale, l'offre forestière est bonne : les taux de boisement sont au-dessus des 28,4 % nationaux, de même que la proportion de surface forestière publique qui dépasse largement les 25,4 % nationaux. La Côte d'Or, moins peuplée mais tout aussi forestière que l'Isère, dispose logiquement d'un taux de forêts publiques par habitant supérieur. Ce département se distingue également par une population plus rurale que la moyenne nationale de 24,5 %.

D'autres différences apparaissent à l'échelle des territoires des deux agglomérations. La densité de population de Dijon est deux fois plus faible que celle de Grenoble (cf. tableaux 1 et 2). De plus, elle s'enorgueillit d'être parmi les villes les plus « vertes » de France, avec un taux d'espaces verts de près 40 m<sup>2</sup> par habitant. Cette caractéristique est liée à la politique active en la matière impulsée



par Robert Poujade, maire de Dijon de 1971 à 2001 et premier ministre de l'Environnement en 1971. Les Dijonnais, plus entourés de chlorophylle que les Grenoblois, devraient logiquement avoir moins besoin « d'aller au bois ». Par ailleurs, Dijon et Grenoble attirent de nombreux touristes comme en témoigne leur capacité d'hébergement élevée. On peut imaginer que ces derniers constituent une partie des visiteurs en forêt.

Les deux massifs forestiers étudiés appartiennent à la « grande famille » des 1 426 forêts domaniales, propriétés de l'État gérées par l'ONF. Avec respectivement 2 100 ha pour Val Suzon et 8 400 pour la Chartreuse, ces deux forêts se situent dans la catégorie des grandes domaniales (1 190 ha en moyenne, ONF, 2006d), c'est-à-dire celles dont les superficies dépassent les 2 000 ha (18 % seulement des forêts domaniales). Leur taille leur confère une lisibilité d'autant plus grande qu'elles se situent toutes les deux dans des départements dans lesquels la proportion de forêts domaniales est inférieure à la moyenne nationale (10 % en surface forestière). D'un point de vue biogéographique, Val Suzon appartient au « domaine continental », dominé par le hêtre et le chêne en plaine, tandis que par son altitude, la Chartreuse est typique du « domaine alpin », caractérisé par l'épicéa et le sapin.

Par ailleurs, ces deux forêts sont marquées par une histoire riche qui a profondément façonné leurs paysages. La présence humaine en forêt du Val Suzon remonte à la préhistoire, comme le montre la présence de vestiges de forts, de tumulus et de temples. Le relief accidenté permettait alors aux populations de se protéger d'éventuelles agressions. La forêt du Val Suzon a pris son appellation actuelle avec la réunion en 1869 de trois massifs auparavant séparés : ceux de Jouvence à l'ouest, de Roche Château au sud et de Soiteux au nord. Bien que tous trois nationalisés au moment de la révolution française, ils ont une histoire différente. Au Moyen Âge, la forêt de Roche Château servait de terrain de chasse, notamment pour le Duc Philippe le Hardi (XIV<sup>ème</sup> siècle). Celle de Soiteux correspondait à d'anciennes propriétés de l'Abbaye de Conques, rattachées par la suite à la Sainte Chapelle de Dijon. La réunion des trois massifs au XIX<sup>ème</sup> siècle a permis d'alimenter en bois le Haut-fourneau de Val Suzon qui, jusqu'en 1872, a fourni près de 400 m<sup>3</sup> de minerai par an.



**Photo 3 : la chapelle Saint Bruno, une œuvre des Chartreux, premiers metteurs en scène de la forêt**

*Commentaire : chapelles, calvaires ou croix sont répartis sur tout le territoire cartusien. La chapelle Saint Bruno construite en 1640 marque l'emplacement du premier ermitage, détruit à neuf reprises et reconstruit plus bas dans la vallée, sur le site de l'actuel couvent.*

La forêt de Chartreuse est, quant à elle, très imprégnée par son passé religieux. Son nom vient du latin « *cartusia* », signifiant « horrible lieu » ou « endroit retiré ». En 1084, Saint Bruno, accompagné de six compagnons, y fonda un ermitage (cf. photo 3), qui deviendra plus tard le monastère de la Grande Chartreuse, maison-mère de l'ordre éponyme (cf. photo 4). La forêt ainsi que les alpages alentours étaient alors propriété du couvent jusqu'à la confiscation des biens religieux en 1792 à la suite de la révolution (Pépy Émilie-Anne, 2008). Pasteurs plus qu'agriculteurs, les moines chartreux ont été aussi au XVIII<sup>ème</sup> siècle des maîtres de forges puissants. Expulsés après la révolution, ils sont revenus en 1816. Leur unique ressource était alors la fabrication de la liqueur à laquelle ils ont donné leur nom. Déclarés de nouveau indésirables en 1903 avec la loi dite « scélérate », ils se sont exilés en Italie avant de réintégrer leur couvent en 1943. Une convention avec l'État définit depuis les « modalités de concession à l'ordre des Chartreux, des immeubles dépendant de la propriété domaniale de la Grande Chartreuse ». Par application de ce texte, l'ONF fournit par exemple aujourd'hui gratuitement le monastère en bois d'œuvre et de chauffage.



**Photo 4 : le couvent de la Grande Chartreuse, la maison mère de l'ordre fondé par Saint Bruno**

*Commentaire : les moines chartreux ont été les premiers « metteurs en scène » de la forêt. Ils l'ont administrée pendant plusieurs siècles en la divisant en un espace sacré, dédié à la pratique spirituelle, et un espace profane, réservé à l'agriculture et à la sylviculture. Malgré la nationalisation des biens ecclésiastiques en 1792, un décret impérial de 1857 organise une réserve (dite « série artistique du polygone ») autour du monastère pour préserver le paysage et garantir la tranquillité des moines.*

Les deux massifs forestiers étudiés ne sont pas isolés mais insérés dans des territoires, caractérisés par une histoire spécifique. La finalité n'est pas d'en faire ici une analyse historique détaillée mais de fixer quelques points de repères afin de situer ces deux forêts dans leurs contextes respectifs. Aujourd'hui, les caractéristiques socioéconomiques des bassins de vie auxquels elles appartiennent ont profondément changé. Toutes les deux subissent l'influence croissante des agglomérations proches. D'un point de vue économique, l'« Y » grenoblois, nom donné en raison de la forme de l'urbanisation en « Y » déterminée par la configuration des vallées partant de Grenoble, est marqué par la présence d'industries des nanotechnologies et de l'informatique. Ces dernières sont réunies dans un pôle d'innovation baptisé « Minatec ». Le bassin dijonnais accueille lui beaucoup d'entreprises de services et d'agroalimentaire, comme par exemple la société de moutarde Amora©.

Ces éléments d'information permettent d'échafauder quelques hypothèses. On peut s'attendre logiquement à retrouver sur chacune de ces deux forêts un public essentiellement citoyen. La proportion de cadres et d'étudiants devrait également y

être aussi plus élevée qu'ailleurs. Les deux terrains décrits ont servi de laboratoires expérimentaux permettant de tester et de faire émerger des hypothèses. Ils n'ont pas valeur de monographie mais d'exemplarité et d'illustration. Notre rapport au terrain se situe donc à la croisée de la théorie et de la pratique. Un mouvement descendant permet de tester des hypothèses sur site en même temps qu'un autre ascendant en fait émerger de nouvelles. « *L'objet fait le terrain (...) et le terrain fait l'objet* » (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997, p. 50). Plus que des différences, ce sont des permanences que la comparaison de ces deux sites d'étude a cherché à dégager pour alimenter notre métaphore théâtrale.

## Observer, interviewer les acteurs et les scénographes

### L'enquête « ethnographique » pour étudier les interactions sociales en forêt

Comment décrypter les règles de la mise en scène forestière sur les théâtres forestiers sélectionnés ? L'orientation microsociologique implique des méthodologies proches des enquêtes de type ethnographique. Nous sommes placés dans la posture d'un critique d'art dramatique pour aller en coulisses, à la rencontre des acteurs, des metteurs en scène et des auteurs. Nous avons assisté à des répétitions et à des représentations pour essayer de comprendre les ressorts des mises en scène forestières, à la manière de ce qu'a pu faire par exemple Josette Féral auprès de comédiens et de metteurs en scène d'art dramatique reconnus (Féral Josette, 1997).

Même si les ethnologues s'en défendent et ne l'assument pas toujours, leur pratique du terrain a une réelle parenté avec le journalisme d'investigation. Les premiers à avoir formalisé et utilisé ces techniques d'enquête au sein de l'École de Chicago, comme Thomas et Znaniecki dans leur thèse sur les paysans polonais, ne s'en cachaient du reste pas (Coulon Alain, 1992 ; Grafmeyer Yves et Isaac Joseph, 1984). Robert Park, l'une des grandes figures fondatrices de l'École de Chicago, fut d'ailleurs journaliste avant d'être nommé professeur de sociologie. Pour Yves Winkin, si les méthodes sont communes, l'ethnographie ne diffère du journalisme que par son rapport à la théorie (Winkin Yves, 1996, p. 108).

Qu'elle soit policière, journalistique, parlementaire, administrative ou encore ethnographique, l'enquête - du latin *enqueste* « recherche » - vise à établir « la vérité par l'interrogation de témoins et la réunion d'éléments d'information » (Dictionnaire « Trésor de la Langue Française »). Mais si l'officier de police judiciaire cherche à reconstituer des faits de causalité, l'ethnologue risque fort de se sentir mal à l'aise face à ce concept de « vérité ». Comment prouver « objectivement » la nature de liens sociaux, de représentations du monde ou de l'altérité ? Edgar Morin rappelle le principe de « *scientificité limitée* » des sciences humaines et sociales (Morin Edgar, 1984, p. 7). Pour ce théoricien de la complexité, « *il n'y a pas de praxis privilégiée qui secrète d'elle-même la vérité sociologique* » (Morin Edgar, 1984, p. 81). De même, Stéphane Beaud et Florence Weber refusent de placer l'ethnologie sous la contrainte d'une objectivité virtuelle. « *Il n'y a pas de 'vérité objective' d'une situation. Il n'y a que des vérités subjectives partielles et la vérité objective (celle que peut découvrir l'analyste par comparaison, par étude) est elle-même partielle.* » (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997, p. 303).

L'objectivation du fait social passe selon eux par des enquêtes, sous la forme d'entretiens et d'observations. « *L'enquête s'apprend de manière sinieuse et chaotique* » (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997, p. 12) peut-on lire dans leur ouvrage de référence consacré aux méthodologies ethnographiques. D'autres « guides de terrain » soulignent également l'impossibilité de formaliser ce type d'enquête. Ce travail semble plus relever d'un « *savoir être* », d'une expérience, que d'un « *savoir-faire* » lié à une technicité (Arborio Anne-Marie et Fournier Pierre, 2003 ; Blanchet Anne et Gotman Alain, 1992). Yves Winkin va même plus loin : « *il ne sert pas à grand chose de lui [l'apprenti ethnographe] faire lire un manuel de méthodologie qualitative* » (Winkin Yves, 1996, p. 105). Malgré ces difficultés d'appréhension, l'immersion sur le terrain apparaît aux yeux de tous comme une nécessité. Claude Lévi-Strauss, père de l'anthropologie structurale, la conçoit comme une épreuve indispensable à la production de connaissances scientifiques.

« *L'anthropologue a besoin de l'expérience du terrain. Pour lui, elle n'est ni un but de sa profession, ni un achèvement de sa culture, ni un apprentissage technique. Elle représente un moment crucial de son éducation (...). Cette situation présente de grandes analogies avec celle qui prévaut en psychanalyse (...). Pour l'anthropologue, la pratique du terrain constitue l'équivalent de cette expérience unique.* » (Claude Lévi-Strauss, cité par Olivési Stéphane, 2004).

### **Une stratégie d'échantillonnage par « cœur de cible »**

La première étape, après avoir sélectionné deux théâtres forestiers, fut de constituer une liste des acteurs à rencontrer. Cette démarche s'est déroulée en concertation avec les gestionnaires de terrain. En effet, notre appartenance institutionnelle à l'ONF nous a largement facilité la tâche pour se rapprocher des responsables forestiers locaux. Ces « *informateurs* » (Combessie Jean-Claude, 1996) ou « *alliés* » (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997) nous ont fourni les coordonnées de personnes à interroger dans le cadre de nos travaux, donnant ainsi une première vision sociologique empirique des interactions entre les acteurs des territoires forestiers étudiés.

Nous avons ensuite procédé de proche en proche, allant à la rencontre de nouveaux protagonistes cités par nos interlocuteurs. L'échantillonnage procède d'une méthodologie que les anthropologues qualifient de « *boule de neige* ». Bien qu'inductive, elle respecte néanmoins une certaine logique. En effet, à partir des enjeux locaux décrits par nos « *informateurs* » et révélés par la bibliographie préalable, trois types d'acteurs à rencontrer ont été distingués selon une stratégie de « cœur de cible » : le « *noyau dur* », c'est-à-dire les personnalités « *incontournables* », le « *premier cercle* » constitué des acteurs ayant une influence certaine sur la forêt, et enfin le « *second cercle* » regroupant ceux jouant un rôle limité ou ayant valeur d'observateurs privilégiés. Cette hiérarchie *a priori* n'a valeur que d'hypothèse de travail et n'augure en rien des rôles réellement joués par chacun dans les deux théâtres forestiers étudiés.

Dans l'immense majorité des cas, une fois le contact identifié au sein de la structure, nous n'avons pas eu trop de difficultés à obtenir un entretien, parfois cependant au prix d'une certaine opiniâtreté. Certains interlocuteurs ayant des responsabilités importantes (directeurs ou chefs de service) ou des élus cumulant plusieurs mandats ont été beaucoup moins accessibles, voire parfois impossibles à rencontrer, compte tenu de leur manque de disponibilités. Avant chaque entretien, nous avons présenté rapidement le contexte de notre travail. Généralement, les interviews se sont bien déroulées, mêmes si certaines ont été parfois chaotiques, perturbées par des coups de téléphone ou d'autres sollicitations extérieures.

Le nombre de personnes à interroger sur chacun des sites est potentiellement énorme. Nous avons arrêté de mener des entretiens quand il nous a semblé avoir fait le tour des personnalités-clefs. La recherche de nouveaux acteurs plus marginaux devient alors trop coûteuse en temps et en énergie. Certains sociologues (Mallein Philippe et al., 2002) considèrent qu'il existe un seuil au-delà duquel il n'est plus rentable de réaliser des entretiens supplémentaires, au regard de la probabilité de récolter de nouvelles informations. Cet optimum n'est pas évident à évaluer : nous considérons l'avoir atteint sur les deux terrains. 38 interviews ont été conduites en Chartreuse et 25 au Val Suzon. Les entretiens se sont déroulés de janvier 2005 à mai 2006. Leur durée moyenne a été de 1h20. Ils ont eu lieu la plupart du temps dans des bureaux, des salles de réunion, voire parfois au domicile des interviewés dans le cas des chasseurs ou des agents forestiers.

L'acquisition du « savoir-être » se paie au prix de l'expérience (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997, p. 204). Le but du jeu consiste à « *faire dire* » (Mauz Isabelle, 2002, p. 64), c'est-à-dire à placer l'interviewé dans une situation de conversation naturelle. Il faut l'amener à le faire réagir sur des thématiques précises, en essayant d'atténuer au maximum l'artificialité de la discussion. Dans notre cas, les interviews ont respecté une même logique de progression : d'abord une présentation de la structure dans laquelle travaille notre interlocuteur puis sa vision de la forêt, des différents acteurs et enfin des éléments plus intimes et personnels à propos de ses émotions ressenties en forêt. Nous avons demandé à nos interlocuteurs de réagir à l'approche théâtrale proposée et de se situer dans cette métaphore comme premiers rôles, figurant ou metteurs en scène. À partir d'un discours au départ général et neutre, l'entretien a donc progressé ensuite vers des informations plus intimes et personnelles.

Chaque entretien est une expérience unique et non reproductible. L'objectif est d'arriver à faire parler l'interviewé de manière libre et spontanée, d'éviter qu'il ne s'abrite derrière un discours institutionnel et convenu, comme c'est souvent le cas avec les cadres et les responsables de structures étatiques. Il faut pour cela gagner sa confiance (Beaud Stéphane et Weber Florence, p. 203), tâche qu'aucun manuel

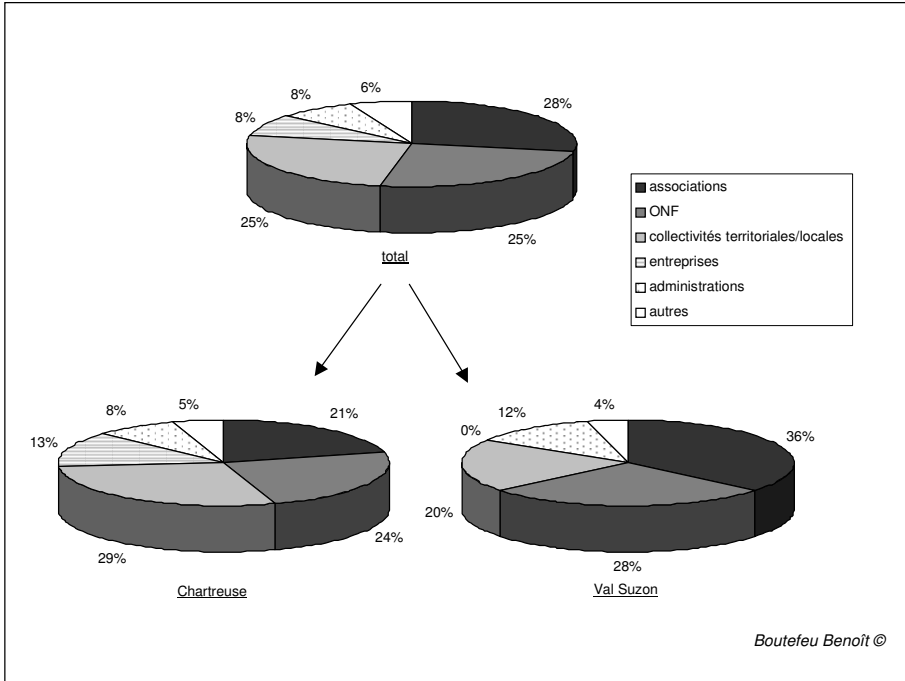
pratique ne peut évidemment formaliser. Un entretien réussi est surtout affaire d'expérience, d'intuition et d'adaptation à la personnalité de chaque interlocuteur. Il faut ne pas laisser trop transparaître ses états d'âme ou ses réactions, tout en adoptant une posture d'empathie bienveillante (Larrère Raphaël, 2003). Pour Madeleine Grawitz, l'entretien comme le théâtre « obéit à des règles précises, l'ennui c'est qu'on ne sait pas lesquelles » (Grawitz Madeleine, 1996, p. 606).

Tous les entretiens ont été retranscrits le jour même. L'utilisation d'un magnétophone a été proscrite car elle peut être bloquante, comme nous l'avons constaté au cours de travaux antérieurs (Boutefeu Benoît, 2003). Cela risque en effet de renforcer l'artificialité de la conversation et nuit à la recherche de spontanéité. La retranscription procède plus d'une reconstitution de l'entretien que d'une simple mise au propre de notes. « *Transcrire c'est déjà interpréter* » (Beaud Stéphane et Weber Florence, p. 248). Notre objectif a été de rester fidèle aux discours de chaque interlocuteur, de relater au mieux ses propos, sans toutefois utiliser exactement le même registre de langage que lui. Les informations ainsi recueillies sont riches mais également hétérogènes. Le matériau n'est pas exactement de première main puisqu'il est le fruit d'un discours coproduit et retranscrit *a posteriori*. Par ailleurs, même avec beaucoup de tact, de doigté et d'expérience dans la conduite d'entretiens, il est toujours délicat d'estimer le non-dit, le flou, la manipulation inconsciente ou non de l'enquêteur par l'interviewé. La réciproque est également vraie, dans la mesure où le chercheur n'est pas à l'abri de ses propres vices cachés, qui peuvent le conduire inconsciemment à orienter fortement l'entretien dans une direction privilégiée.

### **Des acteurs forestiers qui jouent en général plusieurs rôles**

En Isère comme en Côte d'Or, la plupart des acteurs interrogés interviennent dans plusieurs théâtres forestiers. La majorité d'entre eux n'est pas « sociétaire » ou « affiliée » strictement aux forêts considérées et a un rayon d'action sur l'ensemble du département, voire plus. Pour respecter l'anonymat des interviewés, aucun nom n'a été mentionné dans cet ouvrage. Leur nombre est supérieur dans le cas de la forêt domaniale de Chartreuse par rapport à celui du Val Suzon. La présence d'un parc naturel régional et une plus forte implication des collectivités territoriales comme le conseil général de l'Isère expliquent cette différence d'échantillonnage. Le graphique 1 permet de visualiser rapidement la répartition des interviewés en fonction de leur organisation d'appartenance. La structuration des deux échantillons est grossièrement similaire. Trois groupes de même importance réunissent les trois quarts des personnes rencontrées : les forestiers de l'ONF, les représentants des collectivités territoriales ou locales et les associatifs. Un dernier quart plus hétérogène regroupe les représentants d'entreprises de la filière bois, d'administrations ou d'autres types d'interlocuteurs.





**Graphique 1 : répartition des personnes interrogées selon l'appartenance organisationnelle**

Presque la moitié des personnes interrogées sont des « doubles », voire des « triples » acteurs forestiers : elles occupent plusieurs fonctions en rapport avec la forêt au sein de différentes organisations. Pour cause de cumul des mandats, les élus figurent au premier rang des « doubles acteurs ». Si certaines associations de fonctions sont courantes, comme par exemple le fait d'être à la fois forestier et chasseur, d'autres sont plus surprenantes. Qui aurait pu imaginer que l'un des leaders écologistes des élus verts du conseil général de l'Isère fut également chasseur ? En plus du statut de « poly-acteur », d'autres éléments biographiques peuvent intervenir dans la construction des représentations des acteurs sur la forêt. Le fait que le responsable de l'ONF Isère ait été précédemment directeur adjoint d'un parc national peut expliquer sa sensibilité environnementale. De même, l'union conjugale d'un agent forestier avec une responsable du parc régional peut favoriser le dialogue entre ces deux institutions.

La catégorisation des acteurs selon leur statut, leur organisation d'appartenance ou encore leur territoire de compétence ne préjuge donc en rien de la nature des interactions observées. Habiter la même commune peut également sceller des amitiés et expliquer des rapprochements que la seule logique institutionnelle ne permet pas d'imaginer *a priori*. Par exemple, la présidente de la FRAPNA

(Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) connaît bien le responsable forestier de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) parce qu'ils résident dans le même village où ils s'investissent tout les deux dans la vie associative. On pourrait multiplier les exemples mais il ne faudrait pas non plus réduire les rapports institutionnels à des amitiés, des inimitiés, ou à des « histoires de personnes ».

Par ailleurs, la démarche d'interview n'est pas neutre. Solliciter un entretien auprès d'un responsable associatif, c'est également reconnaître la légitimité de son association sur le massif forestier. Comment l'évaluer ? Pour le politiste Michel Offerlé, la légitimité peut se fonder sur le nombre, la vertu, la technicité ou encore sur un processus d'autolégitimation (Offerlé Michel, 1994). Comment apprécier la part de chacune de ces composantes ? Comme celle de la légitimité, la question de la représentativité se pose à deux échelles : infra et inter-organisationnelles. Dans un ouvrage consacré à la construction des groupes d'intérêt, Michel Offerlé affirme que « *représenter, c'est exprimer (à tous les sens du terme) c'est aussi traduire, faire silence, déposséder, signifier une absence et une présence* » (Offerlé Michel, 1994, p. 79). Dans sa thèse sur la gouvernance environnementale des hydrosystèmes, Léa Sébastien souligne la difficulté à évaluer, dans les instances de concertation, la place des « *acteurs faibles* » comme le « grand public », et des « *acteurs absents* » comme les générations futures (Sébastien Léa, 2005). Nous préférons parler de « premiers rôles », de « figurants » ou encore de « metteurs en scène ». Nous verrons comment ces attributions varient selon les scènes et les pièces considérées.

### **L'observation « participante » pour compléter les informations recueillies par les entretiens**

L'information récoltée grâce aux entretiens a été confrontée à l'observation d'acteurs en situation quotidienne. Qu'elle soit appelée « *participante* » (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997), « *incognito* », « *à découvert* » ou encore « *directe* », (Arborio Anne-Marie et Fournier Pierre, 2003), qu'elle s'attache à décrire des interactions « *centrées* », c'est-à-dire clairement identifiées ou « *diffuses* » (Winkin Yves, 1996, p. 129) comme des regards en coin ou des rictus étouffés, l'observation de situations interactionnelles répond, comme l'entretien, à des principes simples mais difficilement formalisables. Si ce travail requiert une acuité des sens, en particulier celui de la vue, il mobilise en réalité toute la subjectivité de l'observateur puisque « *il n'y pas de perception possible sans point de vue* » (Beaud Stéphane et Weber Florence, 1997, p. 301). « *Le résultat de la perception est donc une représentation imparfaite conditionnée par des facteurs physiques et psychologiques* » (Terrasson François, 2001).

Aussi, cette activité d'observation nécessite inlassablement un travail de distanciation et d'autoanalyse. Non seulement il faut se méfier des fausses

évidences du sens commun, mais il faut aussi se mettre à l'abri de ses propres projections. Un jeu subtil d'engagement et de distanciation simultanés s'engage. Il faut éviter que la neutralité sociologique ne l'emporte au risque de ne plus rien percevoir du tout. Mais en même temps, il faut garder présent à l'esprit que l'observation pratiquée dépend de ses propres capacités de perception. Comme au cinéma, le résultat est fonction des réglages de focale et des choix de cadrage, qui marquent la signature de celui qui tient la caméra.

caractéristique de l'interaction	type d'interaction	lien de l'interaction
sur scène	réunion	salle
	visite sur site	forêt
	martelage	forêt
en coulisses	déjeuner de midi	restaurant
	conversation de couloir	bureau
	conversation téléphonique	bureau
	entretien en vis-à-vis	bureau/domicile

**Tableau 3 : classification des interactions observées sur scène ou en coulisses**

La métaphore cinématographique s'avère pertinente pour l'observation car elle permet de distinguer différents « cadres » de l'expérience quotidienne, pour utiliser un vocable goffmanien. « Celle-ci est en effet faite d'une série de cadrages, autrement dit d'une série de constructions de la réalité, qui s'articulent les uns aux autres, qui prennent sens les uns par rapport aux autres » (Isaac Joseph, 1998, p. 15). Ces cadres sont associés à des lieux génériques comme une salle, une parcelle forestière, un restaurant, un bureau... Ils prennent sens également au regard de la métaphore théâtrale car celle-ci « propose une première formule de l'organisation sociale de l'expérience qui distingue deux régions d'activités : la scène et les coulisses » (Isaac Joseph, 1998, p. 51). Comme le suggère cet héritier de Goffman, un premier classement des interactions observées a été effectué selon ces deux catégories. Le tableau 3 recense les différents types de situations communicationnelles observées. Les coulisses se distinguent de la scène par l'absence de public, les acteurs n'étant pas ici en représentation.

Toutes les observations menées sur le terrain ont été consignées dans un carnet de terrain. L'écriture est indispensable au travail d'objectivation. Comme l'a souligné Yves Winkin, elle a également « une fonction émotive et cathartique » (Winkin Yves, 1996, p. 111). En effet, au-delà de la description des scènes observées, le carnet de terrain a également pour vocation de coucher sur le papier toutes les impressions, les sensations et les émotions éprouvées par l'enquêteur, afin de mieux les maintenir à distance par la suite.

Si la métaphore théâtrale permet de classer les différents cadres des interactions observées, elle amène également à disserter sur le statut de l'enquêteur/observateur. Nous avons dû adopter en quelque sorte une position de

critique d'art dramatique pour assister à certaines représentations. Si cette posture était facile dans les situations où nous n'étions qu'observateur, il nous a fallu souvent devenir, nous aussi, acteur et nous engager dans l'interaction observée. Ce fut le cas pour assister aux discussions relatives à la charte forestière de territoire de Saint-Seine L'Abbaye (forêt du Val Suzon). Pour suivre l'intégralité des débats du groupe de travail « écotourisme », nous nous sommes présentés comme un expert dans ce domaine. Les résultats des enquêtes conduites auprès des visiteurs en forêt du Val Suzon nous ont donné la légitimité nécessaire pour intégrer ce groupe de travail et participer à ses travaux. L'observation participante est devenue alors « *participation observante* » (Arborio Anne-Marie et Fournier Pierre, 2003)

Le but n'est pas d'usurper une identité mais de négocier la légitimité de sa présence. Notre double appartenance à l'ONF et à un organisme de recherche nous a largement aidé. En effet, suivant les contextes, nous avons pu mettre en avant l'une ou l'autre de ces deux identités professionnelles. Par exemple, pour assister à des réunions internes à l'ONF (accueil des cadres, réunion syndicale locale) ou participer à des martelages, nous nous sommes présentés comme un collègue, allant jusqu'à revêtir la tenue de terrain. En revanche, pour assister à une soutenance de stage au CEMAGREF ou participer aux discussions sur la charte forestière de Saint-Seine l'Abbaye, nous avons privilégié la posture du chercheur. L'objectif a consisté à réduire à chaque fois l'incongruité de notre présence pour être au plus près de ce qui se jouait en coulisses. C'est à ce niveau que nous avons pu capter le plus d'informations précieuses. Les acteurs sont alors moins prisonniers de leur rôle social. Les discussions informelles consignées dans notre carnet de terrain ont enrichi le travail d'interprétation. Ils ont permis d'évaluer l'écart entre les discours institutionnels, produits lors de représentations officielles, et des propos plus personnels et subjectifs tenus généralement en coulisses. La bibliographie réalisée au sein des locaux de l'agence de Grenoble nous a permis d'assister à de nombreuses conversations informelles. Le centre de documentation est en effet un lieu de passage, de détente et d'échanges facilités pour les personnels de l'ONF. Dans ce cas précis, l'observation « *incognito* » s'est avérée un bon moyen de récolter de l'information originale.

La « consanguinité », c'est-à-dire notre appartenance au corps forestier, peut générer des biais. Elle n'est pas toujours facile à assumer. Elle vire parfois à une forme de « schizophrénie sociale » pour cause d'une légitimité sans cesse à redéfinir. Elle peut engendrer des situations délicates vis-à-vis de « collègues » forestiers qui ont pu parfois se sentir « trahis » en découvrant les interprétations sociologiques de leurs propos, « *cette déconstruction objectivante du soi* » (Wikin Yves, 1996, p. 14). Elle a provoqué également des moments cocasses, comme cette rencontre avec un éleveur qui, nous voyant en tenue ONF au Col de Porte, nous a demandé d'intervenir pour récupérer l'une de ses brebis égarée en forêt domaniale. Certains diront que cette proximité est néfaste car elle s'oppose à la

distanciation nécessaire que le chercheur doit entretenir avec son objet d'étude. Jusqu'à quel point peut-on objectiver ses propres représentations ?

Malgré les difficultés et les ambiguïtés évoquées ici, cette « consanguinité » s'est révélée pourtant un atout considérable. Notre appartenance au monde forestier nous en a largement facilité l'accès. Par ailleurs, ayant exercé en tant que gestionnaire, nous avons déjà une certaine vision sociologique empirique de cet univers social, nous permettant de l'appréhender plus facilement. Notre trajectoire de chercheur n'est pas une exception. Au contraire, il semble assez fréquent qu'un questionnement en sciences humaines naisse d'une activité professionnelle. Vincent Petitet était par exemple salarié du cabinet d'audit financier qu'il a pris comme terrain et sujet de sa thèse en anthropologie (Petitet Vincent, 2004). Avant de démarrer un doctorat en psychologie sur le travail des éleveurs, Jocelyne Porcher était elle-même bergère (Porcher Jocelyne, 2002). C'est un questionnement similaire au notre qui a conduit le forestier Tellechea Ramuntcho à entamer des recherches en psychologie sociale (Tellechea Ramuntcho, 2004). On pourrait multiplier les exemples pour constater que la construction d'un objet de recherche en sciences humaines fait souvent écho à des questions liées au vécu personnel du chercheur.

lieu de l'interaction	nature de l'interaction	nombre d'observations
en salle	réunion de travail	2
	réunion de concertation	6
	présentation d'une étude	1
sur site	martelage	3
	sortie de terrain	5

**Tableau 4 : bilan des représentations observées « en salle » et « sur site »**

Le tableau 4 recense les représentations officielles, c'est-à-dire face à un public, auxquelles nous avons pu assister. Ce bilan est relativement modeste en raison de l'éloignement géographique des terrains nous obligeant à limiter les déplacements. Par ailleurs, il ne comprend pas toutes les situations que nous avons pu observer en coulisses, « hors cadres » dont il a été souligné précédemment l'importance. Celles-ci vont de la simple conversation téléphonique de quelques minutes, à la pose déjeuner d'une heure à midi.

Si la nature des interactions change selon le nombre, l'origine et l'objectif des participants, leur structure respecte une forme théâtrale. Elles font intervenir des relations de pouvoir, d'amitié ou d'inimitié qui peuvent être masquées, refoulées ou assumées. Les participants sont en représentation d'eux-mêmes ou du rôle professionnel qu'ils entendent endosser. Dans ce théâtre social, les pièces peuvent être improvisées, écrites ou déterminées par avance avec un ordre du jour. Les acteurs sont soumis à des codes sociaux qui influent dans « l'expression explicite »

(le langage) mais aussi dans « *l'expression indirecte* » (les gestes ou les postures corporelles) (Nizet Jean et Rigaux Nathalie, 2005, p. 19). Ces scènes de la vie sociale ordinaire réunissent dans un décor, des acteurs et des figurants, sous la houlette d'un metteur en scène qui peut être par exemple le président de séance d'une réunion publique.

La description de la scène observée doit être la plus précise possible pour capter l'impression produite sur le public par les acteurs, repérer d'éventuels artifices (le costume et le grade par exemple pour les forestiers), déceler de possibles « *fausses notes* » dans la représentation. Même si cette expression appartient au registre de la musique, elle est pourtant celle habituellement utilisée par les sociologues interactionnistes (Nizet Jean et Rigaux Nathalie, 2005, p. 26), sans doute parce qu'il n'existe pas de terme équivalent pour le théâtre (les « couacs », les « bides » ou les « blancs » ne sont pas tout à fait semblables aux « fausses notes »). La métaphore du théâtre oriente le sens de l'observateur. Comment les participants à une réunion sont-ils placés (plan de salle) ? Ont-ils l'habitude de jouer ensemble (connivences, complicités apparentes) ? Ont-ils préparé leurs rôles (notes, discours) ? En même temps, elle permet de retravailler les notes de terrain, de les interpréter, de les confronter avec les entretiens réalisés par ailleurs. Les acteurs en coulisses sont-ils fidèles aux rôles qu'ils ont tenus lors de la représentation observée ? Quelle distance mettent-ils avec ceux-ci ?

## Recueillir les réactions du public : à la recherche de l'insaisissable

### L'hypothèse avancée : la relation à la forêt est de nature inconsciente et archétypale

Comme nous entendons le démontrer, il n'existe pas d'opinion sociologiquement constituée sur la forêt, qui pourrait se traduire par des attentes ou des demandes sociales facilement identifiables. L'hypothèse avancée est donc que notre relation à la forêt fait davantage intervenir des archétypes, des images inconscientes que des représentations socialement construites. « *Toute représentation est une construction et une interprétation* » (Desesquelles Anne-Claire, 2001, p. 7). Elle est donc le résultat d'un processus intellectuel conscient.

Jung décrit les archétypes comme des préformes mentales structurant le psychisme mais qui ne peuvent être abordées qu'au travers de leurs effets : les rêves, les pensées, les émotions... S'ils se manifestent différemment selon chaque individu, ils sont hérités d'un inconscient collectif (Jung Carl Gustav, 1964). Par exemple, le « *soi* » (conscience du moi) ou l'« *anima* » (part féminine de l'homme, équivalent d'« *animus* » chez la femme) sont, pour ce psychiatre suisse, des archétypes qui organisent la vie psychique de manière universelle.

Si les archétypes structurent la vie psychoaffective, ils ne se traduisent pas nécessairement par des représentations conscientes. Aussi, parler de « représentations sociales » de la forêt semble être un non-sens. En effet, peut-on prouver qu'il existe une forme de connaissance socialement partagée, une « *forme de pensée sociale* » (Bonardi Christine et Roussieu Nicolas, 1999, p. 47) en ce qui concerne la forêt ? La définition structuraliste de la représentation sociale, « *comme le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique* » (Abric Jean-Claude, 1994, p. 188), conduit à penser que ce concept n'est pas opératoire dans notre cas. La représentation sociale a habituellement pour fonction « *d'être un guide pour l'action, elle oriente les actions et les relations sociales* » (Abric Jean-Claude, 1994, p. 13). Elle est donc nécessairement associée à un objet sociologiquement constitué ce qui n'est probablement pas le cas pour la forêt. Au mieux, on pourra identifier des pratiques comme la cueillette, le footing, le cheval et des représentations qui leur sont spécifiquement associées (cf. par exemple Blachon Stéphane, 1997, pour la raquette ; Larrère Raphaël et de la Soudière Martin, 1987, pour la cueillette).

La démarche proposée dans cet ouvrage partira donc du postulat affirmant l'existence d'un inconscient collectif sur la forêt, structuré autour d'images archétypales et de symboles. Robert Harrison a essayé de les dégager en travaillant

sur les mythes forestiers. Il a souligné leur importance pour comprendre le rapport des sociétés occidentales à la nature.

« *Dans l'histoire de la civilisation occidentale, les forêts représentent un monde à part, qui a permis à cette civilisation de se dépayser, de s'enchanter, de se terrifier, de se mettre en question, en somme de projeter dans les ombres de la forêt, ses plus secrètes, ses plus profondes angoisses.* » (Harrison Robert, 1992, p. 11).

La notion d'archétype a par ailleurs été utilisée par la sociologue Nicole Eizner pour qui, « *on peut parler d'un inconscient collectif à l'œuvre dans cette manière de faire de la forêt le prototype et le paradigme de la nature* » (Eizner Nicole in ANCR, 1995, p. 19).

Pour François Terrasson, une analogie structurelle existerait entre l'inconscient et la nature : ils échapperaient à toute intentionnalité (Terrasson François, 1988). Cette parenté a également été soulignée par Carl Gustav Jung qui parle « *d'identité mystique de l'homme et de la nature* » (Jung Carl Gustav, 1963, p. 37). La volonté humaine n'a pas de prise sur ces deux entités que sont la nature et l'inconscient, ce qui les rend incontrôlables mais aussi indéfinissables : « *notre psyché fait partie de la nature et son énigme est aussi dépourvue de limites. Il en résulte que nous ne pouvons définir ni la psyché, ni la nature.* » (Jung Carl Gustav, 1964, p. 23). Seul le registre du symbolisme permet alors de décrire cette continuité organique de l'esprit et des sylves.

La validation des hypothèses présentées ici passe par deux niveaux d'analyse. L'échelle individuelle, pour comprendre les dimensions psychoaffectives et subjectives du lien qu'entretient chacun avec les sylves, l'échelle anthropologique pour dégager les caractéristiques de la forêt dans l'inconscient collectif. L'objectif consiste à décrypter les réactions et le ressenti du public face aux décors et aux acteurs qu'il découvre. Pourquoi vient-il en forêt ? Est-il satisfait de la mise en scène ?

Plusieurs supports peuvent être mobilisés pour accéder aux images archétypales propres aux sylves : les contes et les mythes forestiers (cf. par exemple ; Barrier Philippe, 1991 ; Harrison Robert, 1992 ; Bourdu Robert, 1996), la peinture (Larrère Raphaël, 1994), les dessins de bandes dessinées et les caricatures (cf. par exemple Vieillard-Baron Elsa, 2007) ou encore les chansons et les comptines populaires. Produites par la « *vidéosphère* » (le cinéma, la télévision, la peinture, les dessins animés), la « *graphosphère* » (les romans, la poésie, les bandes dessinées) ou la « *logosphère* » (pictogrammes, signes sémiotiques), les images possèdent selon Régis Debray un pouvoir incroyable. Plus que de simples représentations du réel, elles ont leur propre énergie et un pouvoir d'autonomie. « *L'inconscient qui fonctionne par images, en associations libres transmet plutôt mieux que la conscience qui a choisi ses mots* » (Régis Debray, 1992, p. 51).



Deux types de supports ont été mobilisés pour accéder aux images associées à la forêt : des reportages télévisuels sur la forêt, des citations de « grands » auteurs sur les sylves. Contrairement à ce que pourrait laisser croire sa forme écrite, la littérature met en effet en scène des images. La poésie en particulier est pour Régis Debray, une forme de peinture sonore : « *l'image fait passer par d'autres moyens qu'une combinatoire de signes* » (Debray Régis, 1992, p. 47). La nature de ces deux matériaux, l'un écrit, l'autre visuel ainsi que leurs portées différentes (diffusion restreinte pour les citations littéraires et très larges pour les journaux télévisés de TF1), sont complémentaires pour réaliser un premier travail de dissection des images et des symboles sylvestres.

### **Un corpus de citations littéraires pour comprendre la symbolique forestière**

Pour Arthur Rimbaud, « *Le Poète se fait voyant par un long, immense et raisonné dérèglement de tous les sens* » (Arthur Rimbaud, Lettre à Paul Demeny, 1871). Aussi, c'est parce qu'ils auraient une sensibilité exacerbée que les poètes, les écrivains et les artistes pourraient exprimer l'indicible en quelques vers ou en strophes. Cette capacité d'appréhension du réel, doublée d'un sens de la formule, a donné naissance à quelques citations célèbres sur la forêt.

Toute citation fait toujours partie d'un contexte, extraite d'une œuvre ou d'un discours. Mais sa force réside dans son pouvoir d'autonomie par rapport au contexte dans lequel elle a été produite. L'histoire retient surtout les citations les plus courtes, celles qui restent signifiantes en dehors du cadre de leur production, voire même parfois de leurs auteurs, celles qui ont un pouvoir d'évocation si puissant qu'on peut immédiatement les retenir, celles qui savent condenser et exprimer la complexité d'une idée en quelques mots. Ces caractéristiques en font un objet d'étude à part entière. Il n'est donc pas nécessaire, en première intention, de connaître toutes les œuvres qui les contiennent pour les faire parler, les comprendre et les interroger.

« *Passage emprunté à un auteur qui peut faire autorité* » (dictionnaire « *Le Nouveau Littré* »), la citation est parfois utilisée comme un « prêt à penser » et un moyen de briller en société. Elle se révèle également très utile pour traduire élégamment une idée ou un sentiment. Figure imposée dans toute dissertation qui se respecte, la citation est, lorsqu'elle est pertinemment employée, un procédé efficace pour accoucher d'une pensée qui peine à s'exprimer. Conscient des limites mais aussi de la force des citations littéraires, nous avons essayé de réunir toutes celles qui traitent de la forêt, de manière directe ou indirecte. Le corpus ainsi constitué a servi d'indicateur « furtif » pour affiner l'analyse sur les images archétypales associées aux sylves.

Il n'est pas indispensable de se métamorphoser en « rat de bibliothèque » pour constituer un corpus de citations. Des bases de données très fournies sont

consultables en ligne et permettent des recherches par mots-clefs. Plusieurs d'entre elles ont été utilisées pour établir un corpus non exhaustif, mais représentatif. Les sites consultés se prétendent des « *portails de culture générale* » (www.evene.fr, www.bribes.org et www.dicocitations.org). L'expression « *culture générale* » pose par ailleurs problème : quelles en sont les limites (« l'acculture », l'érudition) ? Sans répondre à cette interrogation, on considérera que ces citations « célèbres » sont celles qui sont tombées dans l'espace public, elles appartiennent désormais à un patrimoine idéal commun.

78 citations, traduites ou formulées originellement en français, ont ainsi été réunies. Elles comportent toutes le mot « forêt ». Leurs origines, leurs époques et leurs auteurs sont variés. La moitié d'entre elles (35 sur 78) a été produite par des écrivains. Quelques auteurs, comme François-René de Chateaubriand ou encore Victor Hugo, en ont légué plusieurs. Certaines sont l'œuvre d'artistes contemporains (acteurs, cinéastes, humoristes ou chanteurs). Sept proverbes font également partie de la sélection. La moitié des citations répertoriées sont du XX<sup>ème</sup> siècle, un quart du XIX<sup>ème</sup>, quelques-unes remontent à l'antiquité. Pour l'essentiel, près des deux tiers, elles sont le fruit d'auteurs européens, dont la moitié de Français. Quelques-unes sont africaines, américaines et une dizaine d'origine asiatique. Elles vont de la simple expression à quelques phrases. Leur taille moyenne est de 24 mots.

### **Des corpus de reportages télévisuels et d'articles de presse pour étudier les images et les mots associés à la forêt**

L'analyse de reportages et d'articles de presse s'est révélée un autre moyen intéressant pour dégager les images et les mots associés aux sylves. Les médias sont des vecteurs importants de symboles. Ils exercent un impact considérable sur l'« opinion publique ». « *On peut même dire qu'une bonne partie des grands événements n'existent que parce qu'on en a parlé dans les médias* » (de Cheveigné Suzanne, 2000, p. 7). Pour Akila Nedjar, les journalistes, audiovisuels comme ceux de la presse écrite, utilisent une vision sociologique empirique d'un audimat ou d'un lectorat dont ils vont tâcher de satisfaire le besoin d'information (Nedjar Akila, 2002).

Les messages médiatiques se constituent à partir des attentes supposées du lecteur, de l'auditeur ou du téléspectateur. Ils influencent les perceptions de publics ciblés, non pas en imposant un jugement, mais en fixant un cadre de référence d'interprétation des événements. C'est ce que certains appellent la fonction « agenda-setting » : « *en quelque sorte, les médias ne disent pas comment il faut penser, mais à quoi il faut penser* » (Nedjar Akila, 2002, p. 36). Pour Pierre Bourdieu, les journalistes de la télévision construisent leurs discours en assimilant les présupposés partagés par la plus grande frange de l'opinion publique, dans le but de réaliser un maximum d'audimat. Paraphrasant Flaubert et son célèbre

dictionnaire, le sociologue explique que les journalistes articulent leurs discours sur des « *idées reçues* », c'est-à-dire les représentations les plus communément admises et partagées. Il en résulterait, selon lui, une uniformisation des messages élaborés ainsi selon un même format (Bourdieu Pierre, 1996).

Pour la sociologue Nathalie Lewis, « *une grande part de l'imaginaire de la forêt (et de la nature) est véhiculée par le rapport télévisuel. À cet effet, l'augmentation du temps d'écoute de la télévision peut être déterminante* » (Lewis Nathalie, 2004, p. 20). Les travaux de chercheurs consacrés à la médiatisation des problématiques forestières ne sont pas nombreux. Ils se sont davantage axés sur le dépouillement de revues spécialisées (Arnould Paul, 1992a ; Arnould Paul et Amon Caroline, 1991) et l'analyse de thématiques spécifiques comme les pluies acides (Bloch Annie et Ercker Alain in Corvol Andrée, 1994 ; Arnould Paul et Da Lage Antoine 1993, Arnould Paul et Da Lage Antoine in Corvol Andrée, 1994) ou par exemple les conflits liés à l'enrésinement dans la presse locale (Moriniaux Vincent in Corvol Andrée et al., 1997). Une publication de l'IFEN (Arnould Paul et Piveteau Vincent, 1999) rend compte d'une analyse exhaustive d'articles parus dans le quotidien *Le Monde*. En revanche, la forêt, montrée et perçue à travers le petit écran n'a, à notre connaissance, pas fait l'objet de publications.

Chaque année, un événement la propulse pourtant inmanquablement sous les projecteurs de l'actualité : les feux de forêt. Peu d'auteurs ont centré leur attention sur la médiatisation de ce phénomène (Arnould Paul, 1992b ; Boutefeu Benoît, 2008 ; Rinaudo Yves in Corvol Andrée, 1994). Pour cette actualité comme pour les autres, le journaliste télévisuel ne rapporte pas seulement de l'information, il met en scène l'événement. Comment décrypter les règles du traitement médiatique des sujets liés à la forêt ? Quels rôles jouent les médias dans notre métaphore théâtrale ? Sont-ils des critiques, des scénaristes ou des porte-paroles d'un type de public ?

Nous avons choisi d'étudier les informations diffusées par TF1, la chaîne la plus regardée en France. Selon le baromètre utilisé par la société tarifMédia, le journal télévisé (JT) de 13 heures réalisait 55,3 % de la part de marché début décembre 2004, tandis que le JT de 20 heures, avec 38,9 % de la part d'audience, réunissait chaque soir près de 8,5 millions de Français (source : société tarifMédia, disponible en ligne sur Internet, [www.tarifMedia.com](http://www.tarifMedia.com)). Depuis plusieurs années ces chiffres sont stables et correspondent à ceux observés en 1999 par Suzanne de Cheveigné (de Cheveigné Suzanne, 1999). La domination en termes d'audience des journaux télévisés de TF1, depuis près de quinze ans, notamment pour l'édition du 13 heures, est un fait unique au monde (Roberts Isabelle et Garrigou Raphaël, 2006).

L'analyse s'est appuyée sur un échantillon de reportages diffusés, entre janvier 2002 et décembre 2004, dans les journaux télévisés du 13 heures et du 20 heures

de TF1. Le choix de la période 2002-2004 a été imposé par la disponibilité des reportages consultables en ligne. L'ensemble des données exploitables, a été réuni grâce au site Internet de la chaîne qui permet de visionner tous les sujets diffusés dans les JT. Un premier travail a consisté à créer un thésaurus à partir des mots-clés utilisés dans les titres des sujets traitant de la forêt : « bois », « arbre », « animal », « forestier », « feu », « flamme », « incendie »... Cette indexation s'est opérée de proche en proche, de manière incrémentielle. Le jeu de données obtenu a été croisé avec celui provenant de l'interrogation de la base de données de l'Inathèque. Cette comparaison a permis d'étoffer le corpus de base et de s'assurer de l'exhaustivité des sujets traitant de la forêt.

Sur 631 sujets répertoriés, 495, soit près de 80 %, sont consacrés aux incendies, les autres étant regroupés dans des rubriques « activités/découvertes », « tempête », « écologie », « exploitation forestière », « santé des forêts » ou « divers ». La construction de ces catégories s'est faite de manière inductive, à l'instar de celles créées par Akila Nedjar dans sa thèse. Une trentaine de reportages ont été choisis aléatoirement et visionnés. Cela a permis d'établir les sept grandes thématiques citées précédemment (cf. également tableau 5). Les catégories ainsi définies l'ont été sans lien avec leur poids respectif, l'objectif n'étant pas d'obtenir des thématiques homogènes en termes de nombre de reportages, mais qui fassent sens. Le tableau 5 montre que la forêt est d'abord rattachée à des problématiques environnementales et sociales. L'économie de la filière bois intéresse très peu TF1 qui ne l'évoque que dans quelques reportages à propos de l'exploitation forestière. Des sous-thématiques ont ensuite été créées lors de l'indexation des reportages. Notons que lorsque le titre et le sous-titre n'étaient pas suffisamment explicites pour en déduire la thématique et les sous-thématiques concernées, le reportage a été visionné en intégralité.

N°	Thématique	Description
1	Activités/Découvertes	Activités spécifiques telles que la cueillette ou la découverte d'un massif en général
2	Tempête	Tempête de 1999 ou autres tempêtes
3	Ecologie	Problèmes environnementaux tels que la déforestation
4	Exploitation forestière	Filière bois, commercialisation des grumes...
5	Incendie	Feux de forêts, prévention, témoignages ou moyens de lutte...
6	Santé des forêts	Attaques de parasites, sécheresse, pluies acides...
7	Divers	Reportages n'entrant pas dans les autres catégories

**Tableau 5 : typologie des thématiques de reportages traitant de la forêt sur TF1**

Pour élargir les résultats obtenus de l'analyse du corpus de reportages de TF1, la même démarche a été appliquée pour les articles consacrés à la forêt dans le quotidien *Le Monde*. Ce second corpus a été constitué grâce aux revues de presse tenues à jour par le service communication de l'ONF. Les typologies sont identiques à celles décrites précédemment. Tout en soulignant des différences dans la manière de traiter l'information, on s'attachera à dégager des permanences dans le traitement médiatique des problématiques forestières selon ces deux grands

médias. L'analyse restera grossière et assez générale, avec toujours pour ambition de dégager les principales images, symboles et archétypes les plus fréquemment associés aux sylves. Pour la compléter et l'affiner, d'autres types de support médiatique, telles la presse quotidienne régionale ou des revues spécialisées, pourraient être utilisés dans des travaux ultérieurs.

### **Des entretiens et des questionnaires pour tester les hypothèses auprès des visiteurs en forêt**

Qui sont ces visiteurs ? Pourquoi viennent-ils en forêt ? Quel sens donnent-ils à leur visite ? Pour répondre à ces questions, les deux théâtres forestiers du Val Suzon et de la Grande Chartreuse ont été mobilisés. S'ils abritent des décors et des acteurs différents, remplissent-ils une même fonction ? Ces questions se heurtent à un obstacle méthodologique. Comment accéder à la part d'imaginaire, d'intime et d'inconscient liée aux sylves chez les visiteurs ? Elle risque en effet d'être rétive à toute tentative de verbalisation et difficilement décelable par des enquêtes déclaratives classiques.

Pour contourner les blocages dus au langage, certains ont utilisé des photographies (Linot Michel, 1997 ; Luckel Frédérique, 1993). Ces méthodologies, efficaces pour évaluer par exemple des préférences paysagères, ont surtout été pratiquées dans les pays scandinaves et anglo-saxons (Terrasson Daniel, 1998). Elles s'appuient sur des concepts empruntés à la psychosociologie, comme ceux d'« attitude » ou de « valeur ». D'autres chercheurs privilégient des entretiens individuels par associations d'idées (Le Floch Sophie, 1997). Quelques-uns ont recours au « focus group » pour éviter les biais inhérents à la présence du chercheur (Michel Dobré, 2006). Dans ce qu'il a baptisé « les stages de la peur », François Terrasson a lui opté pour une méthode originale, en recueillant les témoignages de volontaires, envoyés passer une nuit seuls en forêt, sans lumière et sans moyen de communication (Terrasson François, 1988).

Pour notre part, nous avons choisi des méthodologies plus classiques par entretiens puis questionnaires. Deux types de populations ont été sondés : des passants aux centres-villes de Dijon et de Grenoble et des visiteurs en forêt du Val Suzon et de la Grande Chartreuse. Dans le premier cas, des questionnaires rapides en vis-à-vis, de type « micro-trottoir » ont été réalisés (cf. Boutefeu Benoît, 2007). L'enquête téléphonique a été un temps envisagée mais elle est apparue trop coûteuse à mettre en œuvre (Normandin Dominique, 1998 ; Peyron Jean-Luc et al., 2002). Il a été également question de mener des entretiens approfondis aux domiciles d'une trentaine d'habitants de Chartreuse et du Val Suzon, mais compte tenu de la difficulté à faire parler les interviewés sur la forêt, cette option a été écartée (du reste, la parole de certains riverains a été recueillie à travers les enquêtes en forêt puisqu'ils constituent une partie des échantillons constitués).

Les objectifs fixés pour l'élaboration du questionnaire « micro-trottoir » sont simples : évaluer la popularité des massifs forestiers étudiés, la nature et l'importance de leur fréquentation. Pour avoir des éléments de comparaison, certaines questions de l'enquête nationale ONF-CEMAGREF (Dobré Michelle, 2005 ; Dobré Michelle et al., 2005) ont été réinjectées. L'élaboration du questionnaire micro-trottoir s'est faite pas à pas. Celui-ci a subi de nombreux tests en situation réelle pour améliorer la formulation et l'enchaînement des questions.

Le taux de refus a été assez important : 44 % à Dijon, 42 % à Grenoble. Les personnes ont été interrogées au hasard dans la rue, au cours du mois de juillet 2006. L'exercice est assez désagréable et inconfortable pour l'enquêteur qui se fait régulièrement (et pas toujours poliment) remercier. Les passants qui acceptent de répondre sont parfois décontenancés par les questions. Ils n'ont pas l'habitude d'être interrogés sur un tel sujet. Les questions ouvertes peuvent également les déstabiliser. C'est un inconvénient, certains répondent « à côté », mais aussi un avantage car les réponses sont plus spontanées. Le questionnaire dure en moyenne de 3 à 5 minutes. Il paraît difficile d'aller au-delà, tant les passants sont pressés et difficiles à retenir en centre-ville. La manière de poser les questions selon l'enquêteur peut modifier les réponses. C'est pourquoi, des « répétitions » pour harmoniser le ton et l'attitude du sondeur sont indispensables.

Lieux	Méthodologie	Dijon-Val Suzon	Grenoble-Chartreuse
centre-ville	questionnaires "micro-trottoir"	100	100
forêt	entretiens semi-directifs	21	28
	questionnaires visiteurs	100	100
<b>Total</b>		<b>221</b>	<b>228</b>

**Tableau 6 : nombre de questionnaires réalisés en centre-ville et en forêt**

En forêt, les réactions des visiteurs ont été appréhendées en plusieurs étapes : des interviews libres et exploratoires dans un premier temps, des entretiens semi-directifs, puis des questionnaires fermés (cf. tableau 6). Les interviews libres se sont révélées peu efficaces, nos interlocuteurs éprouvant des difficultés à s'exprimer sur la forêt. La nécessité d'un guide d'entretien précis s'est faite finalement ressentir. Du guide d'entretien ethnographique imaginé au départ, le document s'est transformé en un questionnaire fermé.

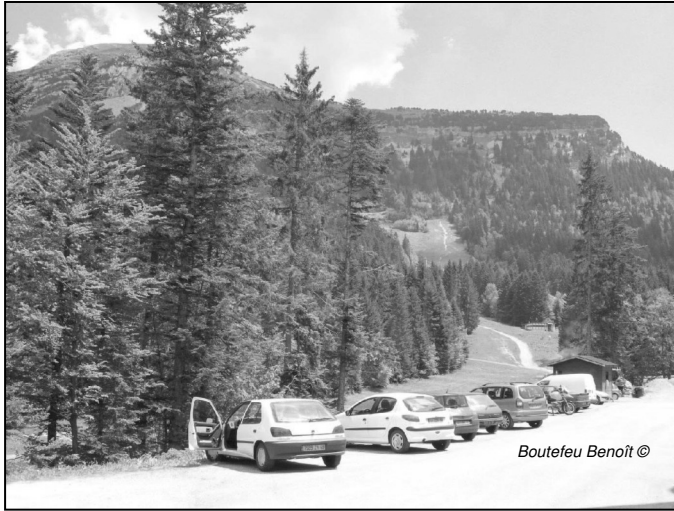


**Photo 5 : le parking de la Fontaine de Jouvence, principal point de fixation touristique en forêt du Val Suzon**

*Commentaire : le cliché a été pris un mardi matin de février 2006. La fréquentation était alors très limitée. Empierré en 2006, le parking a aujourd'hui une capacité de 50 à 70 voitures. Durant les samedis de juin, il est très souvent saturé. Les véhicules stationnent alors le long de la route départementale 7 (dont on aperçoit les glissières au fond), ce qui n'est pas sans poser des problèmes de sécurité.*

Les interviews ont été menées d'août à mi-novembre 2005. Elles se sont déroulées sur le parking de la Fontaine de Jouvence pour le Val Suzon (cf. photo 5), et celui du Col de Porte (cf. photo 6) pour la forêt de la Grande Chartreuse. Ces sites sont deux points de fixation touristique importants, tous deux localisés aux entrées principales des massifs forestiers. Si certains entretiens ont duré plus d'une demi-heure, le temps de réponse moyen a été de 25 minutes. Il est apparu préférable d'interroger les visiteurs au retour de leur promenade car ils étaient plus disponibles et plus détendus.

Les interviews exploratoires ont permis de bâtir un questionnaire fermé. Celui-ci devait répondre à un double objectif : caractériser les visiteurs des deux forêts considérées, tester les hypothèses sur la dominante psychoaffective de leur rapport aux sylves. Sa construction s'est faite par enrichissement progressif. De nombreux tests ont été nécessaires pour aboutir à une version définitive. La formulation des questions et des items s'est appuyée sur les éléments collectés grâce aux entretiens semi-directifs. L'enquête nationale ONF-CEMAGREF (Dobré Michelle, 2005) a également servi de source d'inspiration pour certains points. Les réponses à choix multiples ont été privilégiées, même si certaines ont été « rouvertes » au cours de la phase de test.

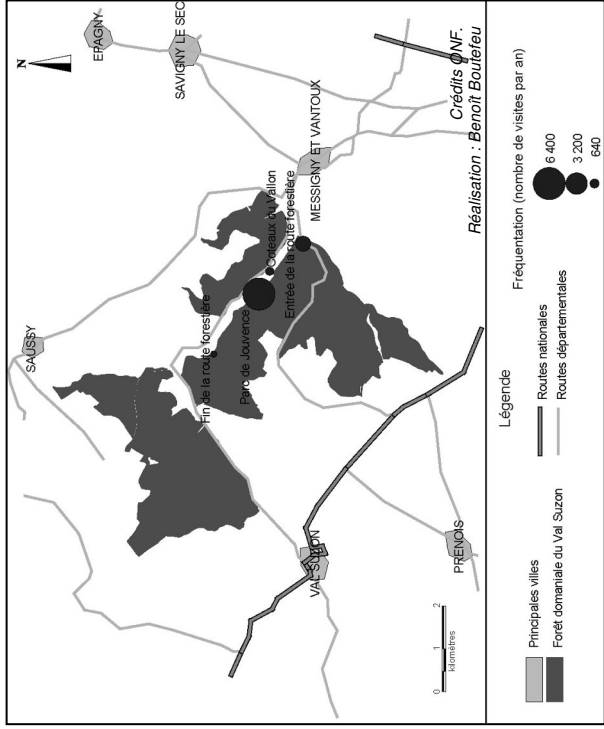


**Photo 6 : le Col de Porte, entrée depuis Grenoble dans la forêt cartusienne**

*Commentaire : le Col de Porte est la principale porte d'entrée dans le massif de Chartreuse depuis Grenoble. Au pied du Chamechaude (2082 m, en haut à gauche), un parking permet aux randonneurs ou aux simples promeneurs de garer leurs véhicules. C'est sur ce site très fréquenté qu'ont été réalisés les entretiens semi-directifs, les questionnaires ainsi que les comptages de plaques minéralogiques. Les visiteurs ont été notamment invités à livrer leurs impressions sur ce décor et à reconnaître les arbres en lisière de cette aire de stationnement (des épicéas essentiellement).*

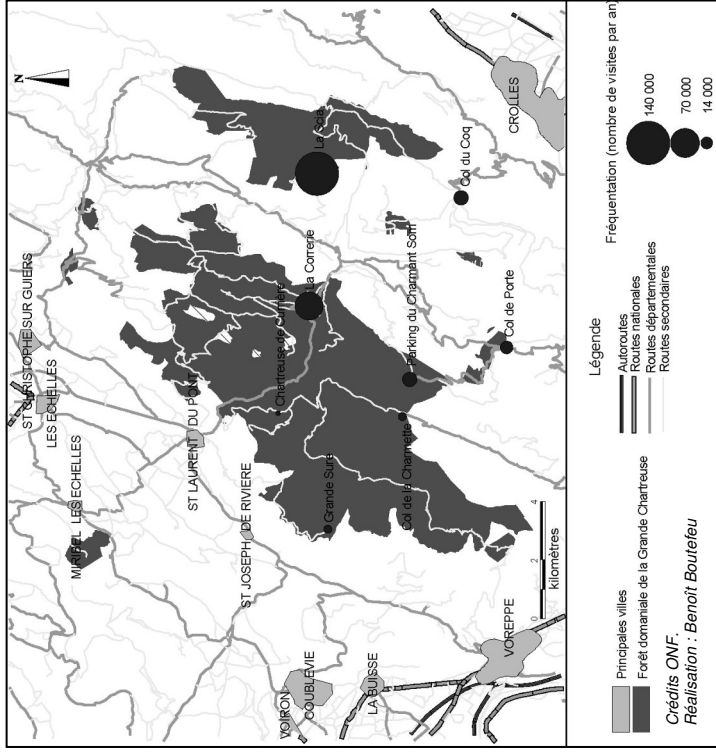
Leur progression répond à une logique thématique : d'abord des renseignements factuels sur la visite du jour, des questions liées aux préférences paysagères ensuite, puis les émotions, sensations et pensées associées à la forêt, l'image et la connaissance du forestier, et enfin l'expression des attentes et critiques éventuelles. Le questionnaire démarre par des éléments factuels (temps et moyens pour venir sur site), il se poursuit par d'autres éléments plus généraux sur la forêt, puis par des interrogations intimes et personnelles et se termine par le « talon ». Ce terme désigne classiquement les variables « *explicatives* », « *actives ou indépendantes* » (sexe, âge, catégories socioprofessionnelles...) (Combessie Jacques, 1996, p. 40), destinées à caractériser l'échantillon.





**Carte 7 : principaux points d'attraction touristique en forêt domaniale du Val Suzon**

*Commentaire : malgré son altitude modeste, le Val Suzon dispose de points de vue dégagés et agréables sur Dijon et la plaine de la Saône comme à Roche Château. La Fontaine de Jouvence constitue le site le plus fréquenté et le plus connu. Bien que recensés et ayant fait l'objet de fouilles archéologiques, les sites préhistoriques sont peu mis en valeur et restent confidentiels.*



**Carte 6 : principaux points d'attraction touristique en forêt domaniale de la Grande Chartreuse**

*Commentaire : le patrimoine religieux (monastères, églises) et les sites naturels (sommets, points de vue) constituent les principaux centres d'intérêt touristique de la Chartreuse. Une bonne partie d'entre eux est située à l'intérieur ou en périphérie immédiate de la forêt domaniale. Les espaces boisés sont également sillonnés par des remontées mécaniques, notamment du côté de la « Scia » où est implantée une télécabine au départ de Saint-Pierre de Chartreuse*

Les items délicats, ceux qui engagent intimement les interviewés dans leurs réponses, ont été placés au cœur du questionnaire pour éviter une amorce trop abrupte et un sentiment de lassitude de l'interlocuteur après dix minutes d'interview. La durée prévue (15 min environ) implique d'économiser les questions et d'opérer des choix stratégiques. Par exemple, les aspects économiques (consentement à payer, coût indirect de la visite, etc....) ont été évacués, parce que trop éloignés de l'objet principal de ce travail. Le questionnaire n'a pas pour ambition d'être exhaustif mais de « *donner à l'enquête une extension plus grande et de vérifier statistiquement jusqu'à quel point sont généralisables les informations et les hypothèses préalablement constituées* » (Combessie Jacques, 1996, p. 33).

Comme toute méthodologie, le questionnaire comporte de nombreux biais, intrinsèques ou propres à l'enquête considérée. Au-delà des reproches techniques sur sa construction ou encore la représentativité des échantillons, sa fonction et son interprétation posent problème. Par exemple, les propositions suivantes induisent des résultats différents : de quoi avez-vous peur en forêt (réponse libre) ? Vous arrive-il parfois d'avoir peur en forêt (réponse à choix multiples) ? De quoi pourriez-vous éventuellement avoir peur en forêt (réponse à choix multiples) ? Par ailleurs, même sur des éléments factuels comme la durée de la visite en forêt, il peut y avoir des distorsions entre le déclaratif et la réalité. Les réponses varient notamment si les visiteurs sont interrogés avant, pendant, ou après leur promenade. Ces limites amènent à rester prudent dans l'interprétation du questionnaire et à confronter les résultats obtenus avec d'autres méthodologies.

Comme pour les entretiens semi-directifs, l'enquête s'est déroulée sur les sites de Jouvence pour la forêt du Val Suzon et du Col de Porte dans le cas de la Chartreuse (cf. cartes 6 et 7). La grande majorité des visiteurs ont été interrogés au cours de plusieurs week-ends de juin, juillet et août 2006, entre 11 et 19 heures. Les résultats sont donc le reflet d'une fréquentation estivale et de fin de semaine. 100 questionnaires ont été réalisés sur chacun des sites. Ce chiffre est modeste : s'il n'est pas représentatif, il permet néanmoins de donner des tendances significatives. Le taux de refus est beaucoup plus faible qu'en centre-ville, les visiteurs, en général détendus et disponibles, se prêtant volontiers à l'exercice. Comme beaucoup d'entre eux se promènent en famille ou en couple, ils ont livré souvent des réponses concertées et co-construites.

## À la rencontre des acteurs sur scène et en coulisses

### Des figurants aux premiers rôles : identifier et dialoguer avec les acteurs

#### La vie sociale comme un théâtre

Le terme « acteur » a été largement employé au cours de la présentation de la méthodologie, sans qu'il ne soit encore précisément défini. Dérivé du latin « *actor* » - « celui qui agit » (dictionnaire « *Trésor de la Langue Française* ») - ce terme possède un double sens. Initialement, il désigne « *celui ou celle dont la profession est d'interpréter un personnage dans une pièce de théâtre ou à l'écran* » (idem). Mais il est aussi devenu à l'usage « *celui qui joue un rôle important, qui prend une part active à une affaire* » (ibidem). Ces définitions ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Qu'il soit un « comédien » ou un « agent social actif », l'acteur a une même fonction : il « joue un rôle ». Qu'il interprète un personnage sur une scène de théâtre ou qu'il assume un rôle sur une scène sociale, il interagit toujours avec d'autres acteurs. Sa fonction reste la même, seul varie l'effet produit par son jeu sur ses partenaires et sur un éventuel public. L'acteur s'insère dans une histoire : histoire de vie, histoire sociale ou tragédie classique en cinq actes. Imposé ou choisi, assumé ou non désiré, son rôle nécessite toujours un travail de composition. « *Devenir acteur exige une formation réelle, concrète, de même nature que celle de tout métier considéré comme un artisanat* » (Féral Josette, 1997, p. 30). Au théâtre ou en société, l'acteur doit assimiler des codes vestimentaires et gestuels, adopter des attitudes explicites ou tacites. Les règles du jeu, social ou théâtral, s'imposent à lui consciemment et inconsciemment.

Selon la configuration sociale dans laquelle il se trouve, chaque individu est amené à jouer plusieurs rôles dans sa vie courante :

« *Que chaque individu puisse ainsi jouer plusieurs rôles sociaux (gardien de but, secrétaire de syndicat, instituteur, ouvrier, père de famille, etc....) montre que les vies particulières sont prises dans plusieurs trames de rôles et participent à diverses cérémonies qui impliquent, chaque fois différemment une action collective déterminée : au cours de ces cérémonies qui incarnent la pratique sociale dans son intensité la plus grande les membres d'une même communauté assurent des types, des individualités fixées par une tradition, figurées le plus souvent par des masques* » (Duvignaud Jean 1970, p. 20).

Contrairement à ce que pensait Goffman en s'inspirant des théories économiques de la rationalité limitée, l'homme en interaction n'est pas qu'un égoïste, calculateur et manipulateur ayant recours à des artifices pour préserver « *sa face* ». Au contraire, pour être crédible et perçu comme tel, il doit savoir jouer juste et

rester fidèle à son intériorité et ce, pour préserver son équilibre interne, c'est-à-dire une certaine « homéostasie » psychique. À trop vouloir se fondre dans son personnage social, l'individu risque de s'éloigner de son « moi ». Il court le risque de souffrances psychiques qui peuvent se traduire, par exemple, par des névroses. Ce constat est aussi valable pour les comédiens qui doivent savoir conserver la bonne distance avec leurs rôles de composition.

Dans une situation d'interaction sociale, la représentation se joue à deux niveaux : l'acteur en représentation de lui-même et du groupe social auquel il appartient. Il est, « *qu'il le veuille ou non, le représentant d'un collectif qui le dépasse* » (Nizet Jean et Rigaux Nathalie, 2005, p. 20). La marque du collectif peut être volontairement mise en avant pour se protéger en tant qu'individu. Par exemple, dans une organisation de type bureaucratique, le discours institutionnel peut cacher des stratégies d'évitements et de déresponsabilisation (Crozier Michel et Friedberg Erhart, 1977).

Les sciences humaines et sociales, en particulier celles qui s'intéressent à l'organisation de l'action collective, comme la sociologie des organisations, ont largement emprunté au vocabulaire théâtral. Les théoriciens de la négociation parlent par exemple « d'arène », de « scène sociale », de « jeu d'acteurs », « de mise en scène médiatique »... Le langage journalistique, s'est aussi largement inspiré de cette métaphore pour commenter la marche du monde. N'entendons-nous pas souvent aux actualités quotidiennes des termes ou expressions comme « tragédie », « drame », « coup de théâtre », « théâtre d'opérations » ? Pour Jean Duvignaud « *Nul n'échappe au spectacle ou à la dramatisation de l'existence* » (Duvignaud Jean, 1970, p. 12).

Les expériences sociales et individuelles semblent structurées selon des règles théâtrales avec des scènes, des lieux, des histoires et des personnages. Dès qu'il est placé dans une situation interactionnelle, l'individu devient automatiquement acteur en représentation. Peter Brook, l'ancien directeur des « Bouffes du Nord » à Paris, ne dit d'ailleurs pas autre chose :

*« Je peux prendre n'importe quel espace vide et l'appeler une scène. Quelqu'un qui traverse cet espace vide pendant que quelqu'un d'autre l'observe et c'est suffisant pour que l'acte théâtral s'amorce. »* (cité par Isaac Joseph, 1992, p. 57).

La métaphore du théâtre constitue également un cadre à travers lequel toute expérience humaine peut se raconter :

*« Le drame, loin d'être une métaphore (...) est la forme qui permet de comprendre la réalité de l'action. Dramatiser une situation, c'est la transformer en histoire racontable et, en la rejouant selon la grammaire et le vocabulaire, en donner une représentation. »* (Isaac Joseph, 1992, p. 30).

Si nous sommes redevables à Goffman d'avoir introduit et formalisé cette métaphore, nous ne partageons pas sa vision réductrice des acteurs, rationnels et

calculateurs. C'est appauvrir toute la richesse sémantique de cette comparaison que de ne la considérer que sous un angle utilitariste ou économique.

### **La métaphore du théâtre pour étudier les « jeux d'acteurs » en forêt**

La métaphore théâtrale propose une lecture à plusieurs niveaux des interactions sociales liées à la forêt. Autour des deux théâtres sylvestres sélectionnés, elle permet d'établir des typologies d'acteurs en fonction de leur implication dans les processus décisionnels, autrement dit leurs rôles dans les différentes pièces auxquelles ils participent. On considèrera la forêt comme un décor pouvant accueillir plusieurs pièces, telles une chasse, une exploitation ou encore tel un martelage. La métaphore du théâtre permet de décrypter les rôles, la place et le pouvoir des interactants dans une configuration sociale donnée. Par exemple, un forestier peut se trouver metteur en scène d'une réunion lorsqu'il la préside, acteur d'une seconde lorsqu'il y participe ou encore simple figurant s'il n'est qu'auditeur. De la même façon au théâtre, un comédien peut réaliser des mises en scène, écrire ses propres pièces ou encore assister aux spectacles d'autres artistes. Aucun acteur n'a un rôle définitif, tout dépend de l'interaction étudiée. La force de la métaphore du théâtre est de pouvoir restituer la dynamique des processus sociaux. Au cours des interviews, nos interlocuteurs ont été amenés à « se situer » dans cette métaphore.

Si la technique de jeu constitue un atout certain reconnu par les metteurs en scène, un bon acteur doit aussi savoir dégager une « énergie » et une « présence ». Ces ressources individuelles, difficilement quantifiables, sont aussi importantes pour participer à des scènes sociales. Pourtant, il est évident que le charisme - étymologiquement cette « *faveur, grâce accordée par Dieu* » (Dictionnaire de la Langue Française) - est un atout considérable pour s'affirmer, voire s'imposer dans une scène sociale. C'est sans doute là un point mal étudié des sciences de la gestion, qui s'évertuent à rendre rationnels des processus décisionnels qui ne le sont que pour partie.

Dans un ouvrage consacré aux jeux des acteurs environnementaux, Laurent Mermet reconnaît ainsi que la logique d'un participant à une négociation environnementale ne relève pas que de l'entendement. Sa « *synthèse repose toujours largement sur l'intuition* » (Mermet Laurent, 1992, p. 115). Ses aptitudes psychologiques (écoute, intuition, charisme, force de persuasion) sont aussi importantes que ses compétences ou sa technicité. Son engagement dans une négociation ne relève pas que d'un processus d'optimisation de ses choix. Elle met aussi en jeu des relations humaines, déterminées par des forces d'attraction et de répulsion. Elles peuvent échapper au chercheur qui, s'il reste enfermé dans un principe rationnel de causalité, sera incapable de saisir la dimension affective du jeu d'acteurs étudié. Il ne faudrait pas non plus tomber dans un excès de psychologisme mais redonner une place plus importante à l'unicité irréductible de

chaque acteur. Celle-ci repose sur le concept de « personnalité », c'est-à-dire « *ce qui constitue la personne, qui la rend psychiquement, intellectuellement et moralement distincte de toutes les autres* » (dictionnaire « *Trésor de la Langue Française* »).

## Des pièces aux scénarios plus ou moins écrits

### Des pièces programmées chaque année et d'autres exceptionnelles

Après avoir présenté les caractéristiques générales des pièces jouées sur nos théâtres forestiers, il convient maintenant de décrire plus précisément certaines d'entre elles. Le tableau 7 dresse un programme-type des pièces habituellement données chaque année dans les forêts du Val Suzon et de Chartreuse.

Dans le programme exposé au tableau 7, les forestiers sont omniprésents, en tant que metteurs en scène ou premiers rôles. À côté de ces pièces classiques, des événements particuliers peuvent survenir, nécessitant alors de nouvelles compositions avec des acteurs supplémentaires. L'arrivée de projets, comme une charte forestière de territoire au Val Suzon, une révision d'aménagement ou la constitution de réserves biologiques intégrales en Chartreuse, modifient le jeu habituel des acteurs ou peuvent rajouter des actes aux pièces habituelles. Les enjeux de la gestion forestière se retrouvent rediscutés alors au cœur de ces nouvelles scènes sociales.

pièces		fréquence des représentations		troupe	
genre	titre	Val Suzon	Chartreuse	premiers rôles	metteurs en scène
économie	exploitation	rares	fréquentes	forestiers, bûcherons, débardeurs...	forestiers
		hiver	été-automne		
	chasse en battue	fréquentes	rares	forestiers, chasseurs	forestiers, responsables de battue
		automne-hiver	automne		
environnement	réunions de concertation	rares	fréquentes	forestiers, élus, associatifs...	élus, institutionnels
	inventaires/comptages (faunistiques ou floristiques)	rares	fréquentes	forestiers, DIREN, bénévoles	forestiers, scientifiques
social	éducation à l'environnement	jamais	fréquentes	forestiers, enseignants, journalistes	forestiers, enseignants
			toute l'année		
	sorties organisées	rares	fréquentes	forestiers, particuliers, comités d'entreprise...	forestiers, accompagnateurs...
		automne	été-hiver		

**Tableau 7 : programme annuel des représentations habituelles**

Considérons par exemple une pièce intitulée « chasse en battue dans la forêt domaniale du Val Suzon ». Elle se joue sur trois unités de lieu (trois lots de chasse). Elle donne lieu à plusieurs représentations, 17 jours de chasse étant par exemple programmés en 2006. Les dates sont fixées par des baux d'adjudication qui doivent eux-mêmes respecter des arrêtés préfectoraux. Le metteur en scène est un chasseur, chef de battue ou adjudicataire. C'est lui qui répartit les rôles entre les différents acteurs (rabatteurs, pisteurs, tireurs) et donne les indications scéniques (consignes). Des accessoires peuvent être ajoutés au décor forestier brut comme des agrainoirs, des cultures à gibier, des cabanes ou encore des miradors. Les costumes sont choisis en fonction des rôles de chacun : tenues de camouflage pour les tireurs ou gilets fluorescents pour les rabatteurs. Une partie de la mise en scène

est écrite, dans les baux de chasse, les arrêtés préfectoraux ou dans le Code de l'Environnement. Il existe néanmoins une bonne part d'interprétation du metteur en scène et d'improvisation des acteurs. On ne connaît jamais à l'avance par exemple le tableau de chasse du jour. Le rôle de chaque acteur dans les actes « rabattage », « affût » et « tir » n'est pas non plus toujours bien défini.

Le forestier, en général un agent patrimonial, intervient comme scénariste aux côtés des représentants des autorités compétentes (DDAF, ONCFS ). Il contrôle et valide la mise en scène proposée par le responsable de battue ou l'adjudicataire. Dans cette pièce, le public est absent et même indésirable. Les acteurs ont payé, parfois jusqu'à 3 000 Euros/an par sociétaire de chasse, pour bénéficier de la jouissance du théâtre. Ils jouent pour leur propre plaisir, sauf dans de rares cas où des spectateurs peuvent assister à des chasses à courre. Il n'est point besoin d'être un sociologue chevronné pour mettre en évidence la dimension théâtrale, voire épique de la chasse. Les récits, les histoires, les exploits et les tragédies nourrissent l'imaginaire des chasseurs (Corvol Andrée, 2004). Ils alimentent une mythologie d'inspiration plutôt guerrière et masculine.

D'autres pièces sont jouées chaque année dans ces théâtres forestiers. Par exemple l'exploitation fait intervenir des acteurs spécifiques, comme les bûcherons, les débardeurs, les transporteurs, le forestier assumant, quant à lui, la fonction de metteur en scène. Le décor est modifié pour faciliter l'exploitation (photo 7). Les parcelles sont délimitées, des cloisonnements d'exploitation ou sylvicoles sont créés pour permettre l'abattage et l'extraction du bois, lequel est stocké ensuite sur des places de dépôt puis transporté sur des dessertes tracées à cet effet. Le public est généralement absent de ces scènes forestières ordinaires. Il peut parfois être convié lors de concours ou de démonstrations de bûcheronnage, à l'occasion de comices agricoles ou de fêtes du bois.





**Photo 7 : l'exploitation, une pièce qui modifie le décor forestier**

*Commentaire : le cliché a été pris dans le ravin de Saint Bruno, quelques centaines de mètres au-dessus du Couvent de la Grande Chartreuse. On y aperçoit des grumes d'épicéas destinées principalement à la charpente. En plus des effets visibles sur le paysage (trouées), l'exploitation en montagne provoque souvent une dégradation des sentiers. Les ornières causées par les engins de débardage sont l'une des principales critiques adressées par le public aux forestiers.*

### **Des gestionnaires qui s'identifient à la posture du metteur en scène de la forêt**

Dans certaines circonstances, le forestier peut revêtir un costume d'acteur et monter sur scène (cf. photo 8). Par exemple, nous avons assisté à des sorties accompagnées en forêt de Chartreuse où le forestier accompagnateur disposait d'un réel talent de comédien pour captiver son auditoire. Mais dans la plupart des configurations habituelles, le forestier est plutôt un metteur en scène et un scénariste. Au quotidien, c'est à lui qu'il revient de régler les conflits d'usage, de se faire le médiateur entre les différents acteurs, de programmer dans le temps et l'espace les différentes pièces forestières.



**Photo 8 : un forestier sur scène devant son public**

*Commentaire : le cliché a été pris le 29 mars 2006 au Col de Porte, au cours d'une sortie nocturne en raquette organisée pour le comité d'entreprise d'EDF. Véritable acteur, le forestier vient ici de se lancer dans un monologue. Pour captiver son auditoire, il a recouru à un artifice : une patte de renard empaillé qu'il tient dans sa main gauche.*

Le forestier doit aujourd'hui partager ce fauteuil de metteur en scène avec des acteurs qui aspirent de plus en plus à collaborer au travail d'écriture et de scénographie forestière. En Chartreuse, le parc naturel régional revendique par exemple une légitimité de metteur en scène sur l'ensemble du territoire cartusien. Si l'image du forestier « metteur en scène » est dans l'ensemble plutôt bien accueillie par la profession parce qu'elle est valorisante, certains l'ont trouvée parfois abusive et prétentieuse. Elle peut renvoyer à une conception autoritaire et passéiste du forestier dont ils cherchent à se détacher. Ils veulent également se démarquer de mises en scène passées ratées et perçues aujourd'hui comme des échecs dont ils ne veulent pas assumer la paternité (telles les plantations résineuses abusives en plaine mises à terre par la tempête de 1999).

## De drôles d'acteurs qui ne jouent pas pour un public

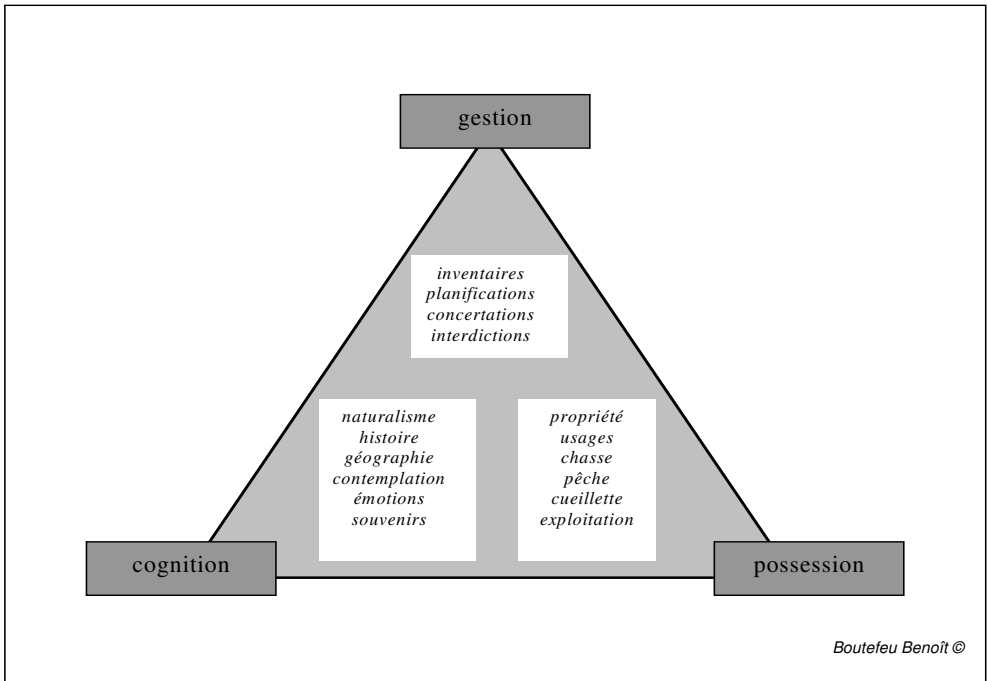
### Des acteurs qui s'approprient le décor forestier dans le temps et dans l'espace

Dans notre forêt théâtralisée, plusieurs pièces sont jouées chaque année. Elles ne font pas intervenir les mêmes acteurs. Les protagonistes n'ont pas tout le temps le même rôle. Dans la plupart des cas, ils jouent pour eux, pour leur plaisir propre et non pour celui d'un public qui vient surtout pour profiter du décor. Chaque catégorie d'acteurs (chasseurs, environnementalistes, exploitants) s'approprie à sa manière le théâtre forestier. Cette appropriation peut être matérielle, par exemple lorsqu'un chasseur prélève un gibier, ou idéale, l'agent patrimonial de l'ONF pouvant éprouver par exemple un sentiment d'intimité avec le territoire forestier qu'il gère.

De manière schématique, l'appropriation de la scène forestière peut relever de trois modalités différentes (cf. figure 2) :

- **La possession** consiste à s'emparer physiquement de tout ou partie de la forêt (le bois, le gibier, le foncier). Il en résulte des divisions de l'espace en parcelles. Ces délimitations peuvent être reconnues ou contestées par certains acteurs.
- **La cognition** est une appropriation conceptuelle et abstraite de la forêt. Elle peut prendre la forme de connaissances scientifiques et objectives (ex : observations naturalistes) ou subjectives et affectives (ex : souvenirs, émotions).
- **La gestion** est sans doute le mode d'appropriation le plus complexe. Elle vise à administrer de manière harmonieuse les différentes activités en forêt, *via* des documents de planification, des concertations ou des interdictions éventuelles. Elle constitue la mise en scène à proprement parler, c'est-à-dire l'organisation effective des différentes scènes et pièces à jouer.

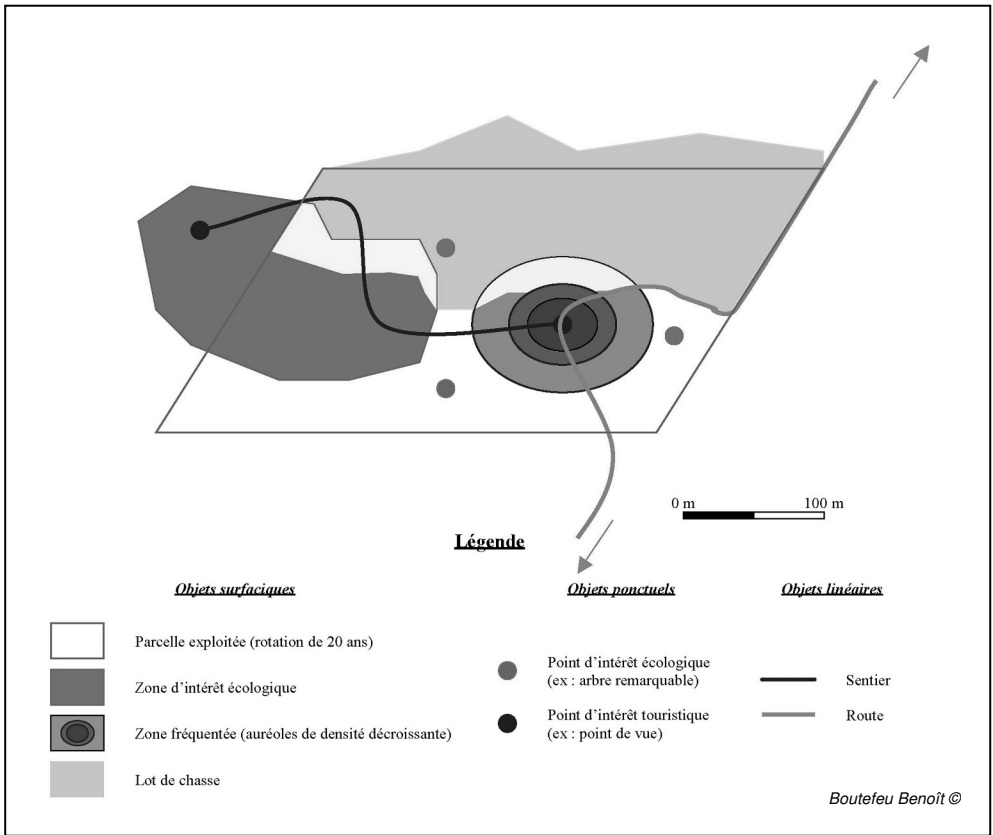
Pour s'emparer de son personnage, un comédien doit savoir explorer et s'approprier l'espace de la scène. Les indications scéniques « territorialisent » le jeu des acteurs. En forêt, la problématique est similaire : comment répartir les acteurs de manière optimale dans l'espace forestier ? Parler d'appropriation spatiale renvoie au concept géographique de « territoire ». Les acteurs forestiers adoptent en effet des logiques territoriales, au sens éthologique du terme. Ils font preuve de territorialisme en affichant une attitude « *positive à l'égard d'un emplacement particulier* », mais « *négative à l'égard d'autres individus* » (Di Méo Guy, 1998, p. 42). Chaque groupe d'acteurs entend le plus souvent jouir seul de l'espace forestier.



**Figure 2 : les différents modes d'appropriation de la forêt depuis la possession jusqu'à la gestion**

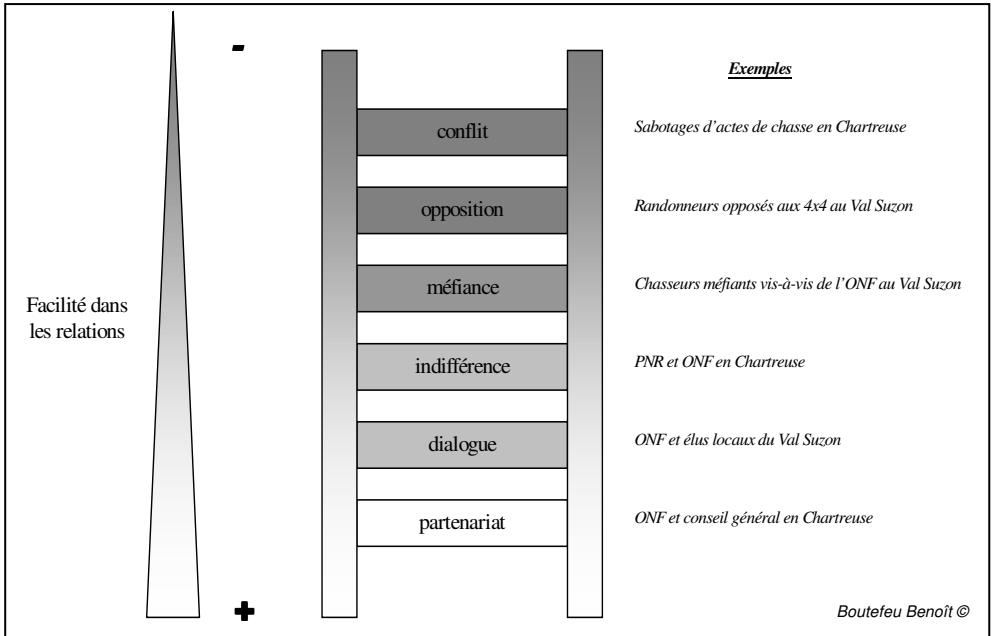
Chez les chasseurs ou les exploitants, la territorialité est presque nécessaire, leurs activités étant peu compatibles avec d'autres usages. Les écologistes peuvent revendiquer également une logique de différenciation de l'espace : « moi, je suis pour le partage de la forêt comme ils le font au Québec : 1/3 pour les chasseurs, 1/3 pour les protecteurs, 1/3 pour le reste de la population ». (écologiste, Chartreuse). Les visiteurs en forêt adoptent également des logiques territoriales, avec néanmoins certains paradoxes. Tout en voulant fuir les foules urbaines, ils retrouvent pourtant en forêt un puissant instinct grégaire. Les riverains peuvent entretenir un lien très fort avec les espaces boisés qui les environnent. Sophie Laligant a par exemple montré comment des jeunes de banlieues, réputées difficiles dans le Val d'Oise, ont investi un petit massif forestier, rebaptisé « zaïon » en référence à une chanson de Bob Marley (Laligant Sophie, 2002). Par ailleurs, le sentiment d'appartenance peut se manifester par une transformation du décor forestier avec la volonté d'imposer son empreinte et sa propre mise en scène. Les cabanes dans les arbres, les gravures sur les troncs d'arbres en sont des exemples.

## Cohabitation et conflits territoriaux entre les acteurs forestiers



**Figure 3 : lorsque les pièces se chevauchent, cohabitation spatiale entre les différents acteurs**

Chacun des protagonistes entend jouer « sa » propre pièce, dans un théâtre qu'il s'approprie pour lui seul. Pourtant, aucune des pratiques ne sont exclusives les unes des autres. Les territoires des uns se superposent et se chevauchent avec ceux des autres. Les confrontations, volontaires ou non, sont inéluctables. Les acteurs ne sont ainsi jamais sûrs de pouvoir jouer à huis clos comme ils le voudraient. Des visiteurs peuvent par exemple faire irruption dans une scène de chasse et la compromettre. La figure 3 illustre la façon dont les cohabitations entre les différents acteurs se déroulent spatialement. L'appropriation peut être surfacique (ex : un lot de chasse), linéaire (ex : un sentier pour visiteurs) ou ponctuelle (ex : un arbre remarquable). Même si certaines pièces sont temporaires (le passage en coupe d'une parcelle correspond en général à une rotation de 20 ans), les confrontations sont fréquentes. Elles peuvent être préparées ou involontaires et revêtir plusieurs formes : depuis le conflit ouvert jusqu'au partenariat renforcé (cf. figure 4).



**Figure 4 : échelle de cohabitation entre les différents acteurs forestiers**

À l'interface de toutes les situations potentiellement conflictuelles, le forestier doit les anticiper. Il peut adopter deux stratégies complémentaires : le zonage ou la multifonctionnalité. Dans le cas de la chasse, un zonage à la fois géographique et temporel s'impose sur un même espace. Par exemple en forêt du Val Suzon, la chasse a été interdite le dimanche pour respecter la tranquillité des visiteurs. Les lots de chasse ont été découpés en tenant compte des points de fixation touristique comme la Fontaine de Jouvence. Si autrefois le forestier pouvait s'en tenir à un simple zonage spatial de toutes les activités en forêt, cette stratégie se révèle aujourd'hui insuffisante. En effet, les pièces décrites précédemment ne fonctionnent pas de manière indépendante. La sylviculture a par exemple une influence sur l'abondance du gibier, et donc l'activité chasse (recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique). Il existe un besoin de donner de la cohérence à la programmation, de réunir toutes les pièces dans une œuvre qui fasse sens, d'essayer de faire jouer tous les acteurs ensemble. Cette tentative de synthèse est rendue aujourd'hui possible à travers deux outils principaux : l'aménagement et les chartes forestières de territoires que nous aborderons dans la seconde partie de cet ouvrage.

## ***Un public qui vient avant tout pour le décor***

### **La fréquentation du public en forêt : à la recherche du pourquoi**

#### **Des travaux historiques influencés par les théories bourdieusiennes de la distinction sociale**

Le public en forêt est souvent affublé de l'adjectif « grand » comme s'il existait par opposition un « petit public ». Comment caractériser ces visiteurs forestiers ? Historiquement, des sociologues, fortement inspirés des théories bourdieusiennes sur la distinction sociale (Bourdieu Pierre, 1982), ont considéré la fréquentation des forêts comme un phénomène de classe. Les premières enquêtes dans les forêts franciliennes menées par Robert Ballion dans les années 70 distinguaient schématiquement deux types de visiteurs (Ballion Robert, 1973) : ceux qui, parce qu'ils ont un niveau socioculturel élevé, auraient une relation rousseauiste, c'est-à-dire contemplative avec une nature esthétisée et les autres, qui entretiendraient un rapport fonctionnel avec la forêt. En tant que sociologue, Robert Ballion s'est attaché à chercher des facteurs explicatifs du rapport aux sylves chez les visiteurs. Il a notamment insisté sur l'importance des variables liées au statut socioculturel des individus (niveau d'étude, catégories socioprofessionnelles). Mais, il a aussi avoué les limites de son projet sociologique : les personnes interrogées sur la forêt réagissaient le plus souvent en fonction de leurs points de vue, de leurs problèmes personnels que de leur appartenance supposée à telle ou telle classe sociale.

Ces travaux ont été repris et prolongés quelques années plus tard par Bernard Kalaora en forêt de Fontainebleau (Kalaora Bernard, 1981). L'auteur du « *Musée vert* » s'est positionné en digne héritier de Pierre Bourdieu. Pour lui, la forêt est un objet culturel, au même titre qu'un musée. Il existerait une homologie entre la relation aux sylves et la relation à l'œuvre d'art. Les deux pourraient être expliquées par la théorie bourdieusienne du « *bon goût* », inspirée de la thèse de la « *consommation ostentatoire* » développée au début du XX<sup>ème</sup> par l'économiste américain Thorstein Veblen. « *Le loisir n'a pour Veblen rien à voir avec la jouissance que procure le temps libre (...) il est la condition sociale de la classe dominante - et ce, quel que soit le type de société - et comme il est signe distinctif du statut social* » (Kalaora Bernard, 1981, p. 62). Bernard Kalaora décrit trois grands types de relations aux sylves : une attitude cultivée portée par une élite sociale, une recherche de confort et de bonheur familial propre aux couches moyennes, une absence de représentations de la forêt parmi les classes populaires qui ne la fréquenteraient pas. Hérité des pratiques de la bourgeoisie parisienne du XIX<sup>ème</sup> siècle initiées notamment par le célèbre guide touristique Denecourt, le modèle élitiste serait précurseur et dominant. « *L'aménagement a pour fonction*

*d'institutionnaliser et de valoriser les pratiques des classes supérieures et particulièrement celles de la fraction cultivée* » (Kalaora Bernard, 1981, p. 245).

En s'appuyant sur une analyse historique spécifique à Fontainebleau et sur un faible échantillon de personnes interrogées (60 au total dont seulement 30 en forêt), Bernard Kalaora considère le tourisme en forêt comme une illustration de la lutte des classes et de la domination symbolique de l'élite bourgeoise. Il défend la prééminence de l'explication sociologique :

*« On aurait pu supposer que la pratique de plein air en forêt est indépendante des variables socioéconomiques (que la population se distribuerait selon des critères différents de ceux intervenant dans la construction de la stratification économique) et qu'en la matière, des facteurs psychologiques ou biogéographiques seraient plus déterminants (par exemple avoir passé son enfance à la campagne, être d'origine rurale). Ces critères n'interviennent pas et sont peu corrélés avec la fréquentation. »* (Kalaora, Bernard, 1981, p. 62).

S'il est stimulant, le modèle proposé par Bernard Kalaora nous semble cependant trop teinté de « sociologisme ». Les thèses bourdieusiennes de la distinction dont il s'inspire ont été par la suite battues en brèche. Même les héritiers directs du célèbre sociologue se sont détachés de son modèle pourtant séduisant intellectuellement. Dans un ouvrage de référence, Bernard Lahire est revenu sur ce qui définit, selon lui, le rapport à la culture des individus (Lahire Bernard, 2004). À partir de données statistiques étoffées, il conclut que la majorité des personnes ont un profil « dissonant » : leurs pratiques culturelles ne sont pas le reflet de la classe sociale à laquelle ils sont censés appartenir. Par exemple, de plus en plus de cadres vont au karaoké, pratique culturelle jugée d'ordinaire populaire. *A contrario*, les couches ouvrières plébiscitent des œuvres classiques de Mozart ou Beethoven en se rendant, par exemple, en masse à des concerts du violoniste d'André Rieu.

Si le « *musée vert* » proposé par Bernard Kalaora n'apparaît pas satisfaisant, certains de ces aspects sont néanmoins intéressants. La dimension artistique qu'il introduit est particulièrement féconde pour analyser le rapport aux sylves du public. Mais, plutôt qu'une forêt « muséifiée », nous préférons une forêt « théâtralisée ». Par ailleurs, si le sociologue donne toute sa place à l'esthétique forestière, il délaisse les sensations physiques qui lui sont associées. Pour lui, la forêt « *devient un monument et sa perception nécessite l'usage des facultés abstraites de l'intellect* » (Kalaora Bernard, 1981, p. 136). Cette perspective nous paraît trop intellectualisante. Elle passe sous silence les émotions, les sensations inconscientes associées aux sylves.



## **Des approches sociologiques déterministes qui trouvent leurs limites**

Si les travaux menés en forêt de Fontainebleau par Bernard Kalaora dans les années 80 font encore autorité, de nombreuses enquêtes ont également été conduites par ailleurs. Nathalie Lewis et al. ont dressé un bilan de plus de quarante années de travaux de ce type (Lewis Nathalie et al., 2004). Toutes ces enquêtes sont menées avec une même ambition : dégager les facteurs explicatifs du rapport aux sylves. Si elles sont le plus souvent d'ordre sociologique (niveau culturel, sexe, âge) ou géographique (contextuelle), des facteurs économiques intervenant dans la fréquentation des forêts par le public ont également été mis en évidence (Normandin Dominique, 1998 ; Peyron Jean-Luc, et al., 2002 ; Terrasson Daniel, 2002).

Certaines variables sont parfois plus originales, comme celles testées par une équipe suisse qui voulait savoir si la couleur politique des sondés pouvait avoir une influence sur leur rapport à la forêt (Franzen Axel et Zimmermann Willy, 2000). En France, de grandes enquêtes nationales ont été commandées en moyenne chaque décennie par l'ONF ou le ministère de l'agriculture (SARES, 1969 ; Ballion Robert, 1975 ; BVA, 1991 ; Dobré Michelle et al., 2005). Certaines sont spécifiques aux forêts périurbaines (Lafitte Jean-Jacques, 1993) ou à des massifs régionaux comme ceux d'Île-de-France (Maresca Bruno, 2001), de Lorraine (Despres Alain et Normandin Dominique, 2001), du Nord-Pas-de-Calais (Samyn Caroline, 2002) ou encore de Provence-Alpes-Côte-D'azur (ONF, 2006b). De nombreuses autres ont également été menées sur des petits massifs localisés, le plus souvent par des stagiaires embauchés à cet effet par l'ONF. Si elles pèchent souvent par leurs imprécisions ou leur manque de rigueur, elles peuvent parfois être aussi remarquables par la finesse des informations qu'elles apportent (cf. par exemple Chauvin Guy, 2001 en forêt de Chaudun, Gourin Sandrine, 1997 en Chartreuse ou Samyn Caroline, 2002 en forêt Raismes-Saint Amand-Wallers).

Si toutes ces enquêtes quantitatives se sont montrées utiles d'un point de vue statistique, aucune n'a épuisé le sujet du rapport des visiteurs à la forêt. Elles reposent toutes sur le postulat d'une relation aux sylves déterminée par des facteurs extérieurs aux individus. Or le nombre de variables explicatives potentielles apparaît trop important pour qu'il soit envisageable d'en isoler certaines. Celles-ci ne sont pas indépendantes, elles interagissent, s'annulent et se complètent sans qu'il soit toujours possible d'expliquer les corrélations observées. Par ailleurs, et c'est là la critique portée par Edgar Morin à une sociologie désenchanteresse (Morin Edgar, 1984), le comportement des individus n'est pas façonné que par un faisceau de déterminismes sociaux.

L'hypothèse selon laquelle les visiteurs, conditionnés par une société matérialiste, viendraient uniquement « consommer » de la « nature-spectacle » ne fonctionne qu'à moitié (Lewis Nathalie, 2004, p. 6). La forêt, n'est pas un objet de

consommation de masse, « elle doit surtout rester ce refuge de rêve et de croyances qu'elle a toujours été » (Lecomte Frédérique, 1998, p. 2). L'analyse reste tronquée si elle évacue systématiquement les dimensions symboliques, sacrées, voire spirituelles du rapport aux sylves.

### **Une piste intéressante : observer et analyser les pratiques et les représentations de la forêt**

Pour répondre à la question « quel type de public vient en forêt ? », une approche pragmatique fondée sur les pratiques et les usages peut être mobilisée. Par « pratique », le géographe désigne « ce que l'humanité, les sociétés, les individus, font tous les jours, et qui fait le monde, dont l'espace géographique » (Brunet et al., 2005, p. 399). Sociales ou individuelles, elles peuvent être sédentaires (pique-niquer, se reposer), familiales (se promener avec les enfants) ou encore sportives (faire son jogging, randonner). Considérer les visiteurs en fonction de leurs pratiques permet d'effectuer des classifications opératoires car ancrées dans le réel. Ces typologies sont celles habituellement utilisées par les gestionnaires. Ces derniers raisonnent ainsi en termes de catégories d'usagers (vététistes, cavaliers, randonneurs) pour réaliser leurs aménagements forestiers.

De la pratique peuvent naître des représentations, même si « les représentations sociales ne sont pas pur reflet des pratiques sociales » (Larrère Raphaël, in ANCR, 1995, p. 195). S'il n'est pas évident de parler de représentations sociales de la forêt, en revanche, on peut analyser les représentations spécifiques associées à telle ou telle pratique. Les discours ou les observations des usagers ne reflètent pourtant pas toujours leurs représentations. Celles-ci peuvent d'ailleurs être déconnectées de toute pratique et prendre leur source dans l'imaginaire. Un peintre romantique peut réaliser une toile d'un paysage sans jamais sortir de son atelier. Aussi, pour Michelle Dobré et al., les représentations sont plus pertinentes que les pratiques pour opérer des découpages sociologiques. Ces auteurs distinguent ainsi quatre grandes catégories de forêt : « la forêt comme espace d'évasion hors de la grande ville », « la forêt comme espace de sociabilité et de partage », « la forêt comme espace d'évasion hors du quotidien », « la forêt, cadre propice à l'exercice physique » (Dobré Michelle et al. 2005, pp. 55-56).

Les réactions des visiteurs-spectateurs en forêt nous ont inspiré d'autres typologies. Mais avant de les décrire et de les faire fonctionner, il convient d'abord de brosser un portrait général des spectateurs forestiers rencontrés.

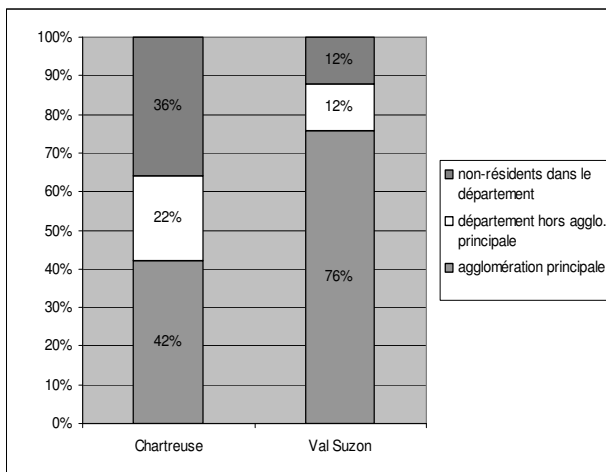
## Du public populaire au public d'initiés : description des visiteurs en forêt

### Val Suzon, un théâtre local ; la Grande Chartreuse, une scène nationale

D'où viennent les visiteurs interrogés en forêt ? Dans les cas du Val Suzon et de la Chartreuse, se sont avant tout des locaux, c'est-à-dire majoritairement issus des départements des deux massifs forestiers (cf. graphique 2). Cette proportion est plus importante dans le cas du Val Suzon : les plaques minéralogiques relevées tout au long d'une année (encart 1) indiquent que plus de 90 % des visiteurs sont des habitants de la Côte d'Or.

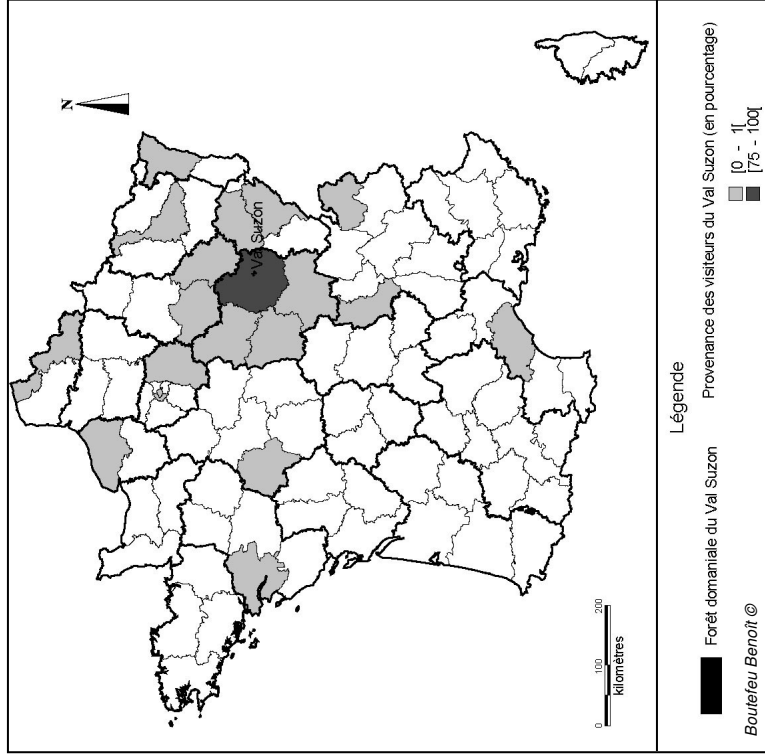
Les comptages de plaques minéralogiques se sont étalés sur une période d'une année (août 2005-août 2006). Ils ont été réalisés lors de chacune des sorties sur le terrain pour des interviews d'acteurs ou de visiteurs. S'ils ne sont pas systématiques ni périodiques, ils donnent malgré tout une estimation - certes grossière - de la fréquentation sur chacune des forêts étudiées. En Chartreuse, 1496 plaques ont été relevées sur 29 jours, réparties de manière homogène selon les quatre saisons annuelles. En forêt du Val Suzon, 604 comptages ont été réalisés au cours des 23 jours de terrain étalés sur la période considérée. Par ailleurs, des relevés continus et systématiques (de 10 heures à 19 heures) ont été réalisés lors des week-ends consacrés aux questionnaires auprès des visiteurs.

#### Encart 1 : méthodologie utilisée pour les comptages minéralogiques



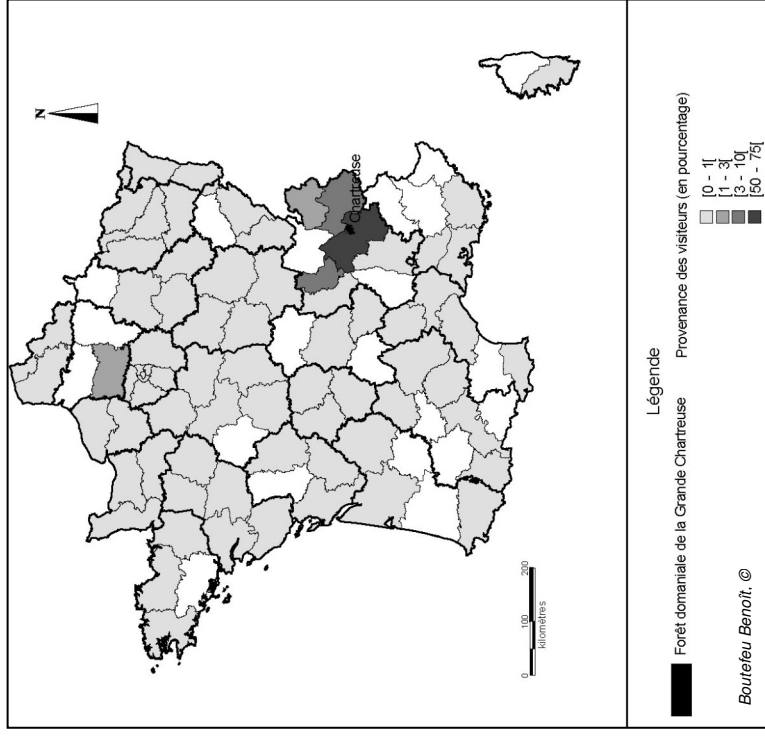
#### Graphique 2 : origines des visiteurs en forêts de Chartreuse et du Val Suzon en 2006

(Entretiens et questionnaires : N=153 individus pour la Chartreuse, N=129 pour le Val Suzon)



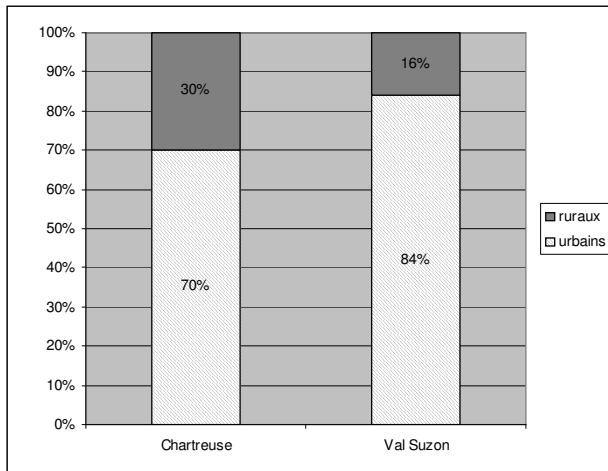
### Carte 8 : provenance des visiteurs stationnés au parking de Jouvence

*Commentaire : la réputation de la forêt du Val Suzon est beaucoup plus limitée et locale que celle de Chartreuse. Les habitants de Côte d'Or constituent ainsi l'essentiel (88 %) des visiteurs stationnés sur le parking de Jouvence.*



### Carte 9 : provenance des visiteurs stationnés au parking du Col de Porte

*Commentaire : si près de deux tiers des visiteurs sont des habitants du département de l'Isère (dont 42 % de Grenoblois), une part importante d'entre eux provient également des agglomérations de Lyon et de Chambéry (10 %). En été comme en hiver, le Chamechaude attire des visiteurs venus de toute la France passer leurs congés en montagne.*



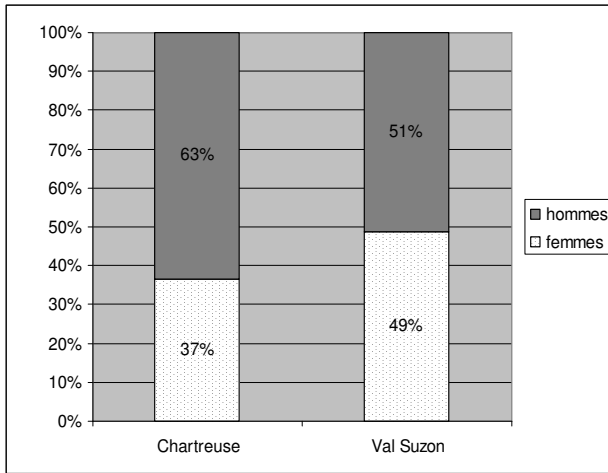
**Graphique 3: les ruraux et les urbains parmi les visiteurs en forêts du Val Suzon et de Chartreuse**

*(Entretiens et questionnaires : N=153 individus pour la Chartreuse, N=129 pour le Val Suzon)*

La proportion d'Isérois en Chartreuse est de deux tiers. Les Grenoblois (intra-muros et agglomération) représentent plus de 40 % des personnes interrogées. Au Val Suzon, trois quarts des visiteurs sont des Dijonnais. Ce massif constitue donc « la » forêt de proximité par excellence des habitants du chef-lieu de la Bourgogne. Son homologue des Alpes attire des visiteurs d'horizons géographiques plus lointains (près de 10 % de Savoyards et de Rhodaniens) et notamment des non-résidents dans le département (12 % des immatriculations relevées). Sa renommée s'étend plus loin que son homologue bourguignonne dont la popularité est surtout locale (cf. cartes 8 et 9).

Parce que plus connue, la Chartreuse est logiquement plus fréquentée. Le Col de Porte, entrée principale depuis Grenoble dans la forêt cartusienne, accueille en moyenne 215 visiteurs par jour contre 89 pour la Fontaine de Jouvence. La forêt domaniale de la Grande Chartreuse est visitée par un public plus rural que celui du Val Suzon (cf. graphique 3). Les habitants du Dauphiné ou du Vercors semblent curieux de découvrir le massif cartusien voisin : 1/5 des visiteurs sont ainsi des ruraux de l'Isère. Les locaux, habitants du parc régional de Chartreuse et ceux du canton de Saint-Seine l'Abbaye pour Val Suzon, représentent un peu moins de 10 % des deux échantillons. Ils ont tendance à fuir les concentrations dominicales et à venir découvrir la forêt en semaine, en dehors des périodes d'affluence et en empruntant des itinéraires plus confidentiels.

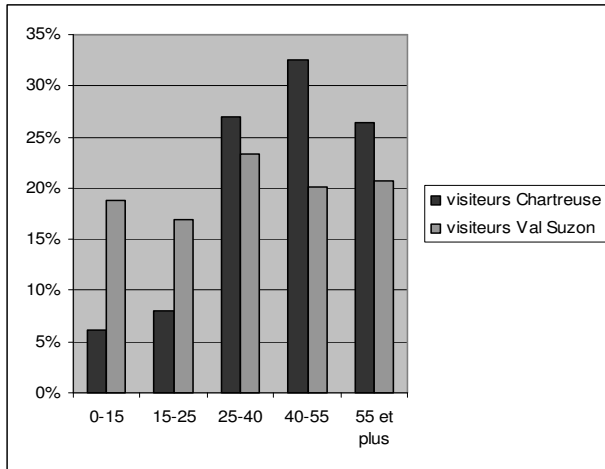
## **Un public plutôt masculin et âgé en Chartreuse**



**Graphique 4 : répartition des visiteurs en forêts de Chartreuse et du Val Suzon selon leur sexe**

*(Entretiens et questionnaires : N=153 individus pour la Chartreuse, N=129 pour le Val Suzon)*

Qui sont ces visiteurs rencontrés en forêt ? En Chartreuse, on note une majorité d'hommes (63 %, cf. graphique 4). Près de 10 % des visiteurs interrogés au Col de Porte sont des sportifs masculins qui viennent réaliser seuls l'ascension de Chamechaude. Le public est plus âgé en Chartreuse qu'au Val Suzon : 43 ans en moyenne pour le premier contre 34 ans pour le second (la moyenne d'âge française est de 39 ans). Cette différence s'explique surtout par la présence de nombreuses familles, avec des enfants en bas âge dans le cas du massif val-suzonnais (graphique 5). L'accessibilité de cette forêt est plus aisée qu'au Col de Porte où les sentiers montagneux exigent une bonne condition physique. La catégorie 15-25 est mieux représentée dans ce massif côte-d'orien. Il accueille en particulier plus d'étudiants venus pique-niquer, se retrouver en couple ou encore fêter la fin de l'année scolaire.

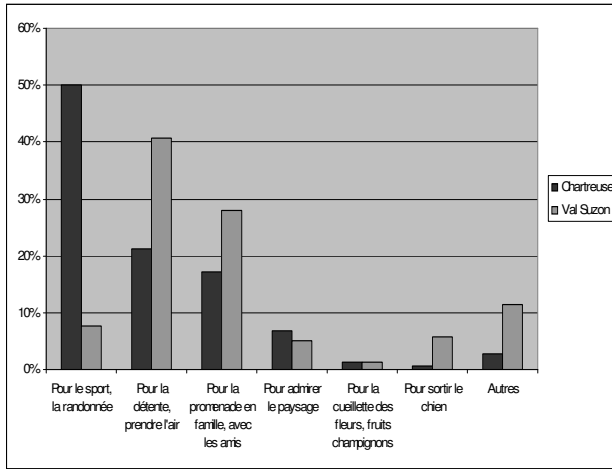


**Graphique 5 : répartition des visiteurs en forêts de Chartreuse et du Val Suzon selon leur âge**

*(Entretiens et questionnaires : N=153 individus pour la Chartreuse, N=129 pour le Val Suzon)*

### **Val Suzon, une forêt « familiale » ; la Grande Chartreuse, une forêt « sportive »**

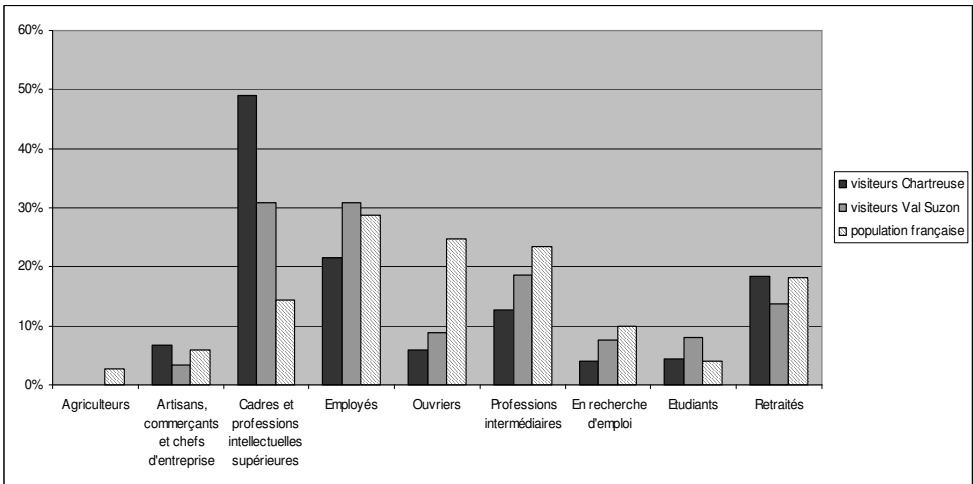
Val Suzon apparaît davantage comme une forêt « familiale » que son homologue iséroise. Si la détente et la promenade en famille constituent les motivations les plus évoquées (80 % des réponses, cf. graphique 6), le sport et la randonnée sont cités en premier en Chartreuse (près de 60 % des premiers choix). Pour toutes ses caractéristiques, le Val Suzon peut être qualifiée de « forêt-parc ». Si le maintien de son caractère forestier et naturel est plébiscité, sa fonction et les attentes du public urbain qui le fréquente la rapprochent des caractéristiques d'un parc urbain (Boutefeu Emmanuel, 2005). Contrairement à l'enquête nationale ONF (Dobré et al., 2005), la cueillette est très peu citée sur ces deux sites. Sans doute faut-il y voir un effet de saison, le sondage ONF ayant été réalisé à l'automne, époque propice à la cueillette de champignons, tandis que nos questionnaires ont été menés l'été.



**Graphique 6 : « Pourquoi êtes vous venu(e) en forêt ? »**

(sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)

## Un public plus « populaire » au Val Suzon



**Graphique 7 : catégories socioprofessionnelles des visiteurs dans les forêts du Val Suzon et de Chartreuse**

(entretiens et questionnaires : N=153 individus pour la Chartreuse, N=129 pour le Val Suzon ; données INSEE, 1999 pour les populations dijonnaise, grenobloise et française)



Si l'on considère maintenant les catégories socioprofessionnelles, on constate sur les deux forêts domaniales une sur-représentation des « cadres et professions intellectuelles supérieures ». *A contrario*, les chercheurs d'emploi et les ouvriers sont très largement sous-représentés et les agriculteurs totalement absents (graphique 7). Ce déséquilibre ne reflète que partiellement la composition sociologique des villes-portes (dont on a vu qu'elles fournissaient la majorité des visiteurs). En Chartreuse en particulier, la proportion de cadres est deux fois plus importante que celle de la population grenobloise. Ce déséquilibre en faveur des plus favorisés renvoie aux thèses de Robert Ballion et Bernard Kalaora exposées précédemment. Ce constat ne les valide pas pour autant. Si « *la position sociale différencie relativement peu les occupations en forêt* » (Dobré Michelle et al., 2005, p. 53), elle favorise en revanche son accès. Le coût moyen d'une visite en forêt est d'environ 9 Euros, soit un ticket de cinéma (prix d'un aller-retour en voiture de Dijon à la Fontaine de Jouvence selon les barèmes fiscaux de frais de déplacement en vigueur).

Même si l'aspect économique a été peu traité dans le cadre de cet ouvrage, il est fort probable que le coût relativement élevé d'une promenade dans les sous-bois constitue un frein certain pour les populations les moins aisées (Peyron Jean-Luc et al., 2002). L'explication économique pourrait ainsi l'emporter sur celle sociologique d'un rapport différencié à la nature selon le capital socioculturel des individus.

### **Un public d'abonnés au Val Suzon, des spectateurs occasionnels en Chartreuse**

Après avoir décrit succinctement nos deux publics forestiers, on peut désormais s'intéresser à la périodicité de leur visite. Sont-ils des abonnés ou au contraire des spectateurs occasionnels de ces deux théâtres forestiers ? La plupart des visiteurs sont plutôt des habitués. En Chartreuse cependant, près d'un tiers des personnes interrogées disent découvrir ce site pour la première fois. Ils sont par ailleurs plus habitués à la forêt que leurs homologues val-suzonnais puisque leur fréquence de visite est plus élevée. Plus de la moitié des visiteurs prétendent aller au moins une fois par quinzaine en forêt. Dans les entretiens semi-directifs, on constate que ces amateurs de chlorophylle, pour la plupart des habitants du département, ont l'habitude de varier les plaisirs : tantôt les forêts du massif de Belledonne, tantôt celles du Vercors ou de la Chartreuse. Les visiteurs dijonnais, moins souvent attirés par la forêt, sont en revanche plus fidèles au Val Suzon. Une minorité non négligeable (6 %) déclare s'y rendre presque tous les jours. Ces habitués ou « abonnés » y viennent par exemple faire leur footing quotidien, ou encore se retrouver pour une partie de pétanque à l'entrée du parking de Jouvence (cf. photo 9). Ce constat renforce le caractère de forêt « parc urbain » évoqué précédemment.



**Photo 9 : le boulo-drome du parking de Jouvence, un lieu de sociabilité aux portes de la forêt du Val Suzon**

*Commentaire* : le boulo-drome construit à l'entrée du parking de Jouvence est très apprécié par un petit groupe d'une vingtaine de retraités qui s'y retrouvent chaque jour ou presque de la belle saison.

Le temps consacré à la visite en forêt n'est pas le même sur les deux sites étudiés. Alors qu'il est d'un peu moins de 2 h 30 min (aller-retour, plus le temps sur place) sur le site de Jouvence, il atteint presque 4 h, soit près d'une demi-journée en Chartreuse (cf. tableau 8). Les visiteurs mettent plus de temps pour venir au Col de Porte, où la route d'accès est plus montagneuse. Dans 80 % des cas, il s'agit de randonneurs. À Jouvence, cette catégorie d'usagers est plus faible, les visiteurs venant le plus souvent pour une simple promenade jusqu'à la Fontaine du même nom. La plupart des visiteurs (77 %) n'ont ainsi pas planifié leur itinéraire. Ils cheminent en mocassins ou en petites bottines dans un périmètre limité à quelques centaines de mètres autour du parking.

	Chartreuse	Val Suzon
Durée moyenne pour venir	48 min	24 min
Durée moyenne de la visite	2 h 15 min	1 h 40 min

**Tableau 8 : durées des déplacements et des visites en forêt**

*(Questionnaires, N=100 pour la Chartreuse, N=100 pour le Val Suzon)*

La fréquentation répond à des périodicités saisonnières, mais aussi hebdomadaires et journalières. Le samedi et surtout le dimanche sont les jours de plus grande affluence. Lors du dernier week-end de juillet 2006, il a été dénombré pas moins de 154 véhicules soit plus de 300 visiteurs à 14 heures sur le seul parking du Col

de Porte. Les jours de congés scolaires, comme le mercredi, sont également plus attractifs que ceux de la semaine. De nombreuses mères de famille emmènent alors leurs enfants au Val Suzon le temps d'une après-midi. La fréquentation varie également en fonction des tranches horaires. Elle est maximale pour le déjeuner au Col de Porte et en fin d'après-midi à Jouvence. Dans le premier cas, les randonneurs préfèrent arriver assez tôt pour avoir le temps de gravir le Chamechaude et pique-niquer à son sommet. Dans le second, ils préfèrent venir en forêt en fin d'après-midi, pour une promenade digestive et familiale ou en couple.

Les profils des visiteurs varient pour chaque tranche horaire. Les « matinaux » sont plutôt sportifs (joggeurs au Val Suzon, randonneurs seuls et aguerris en Chartreuse). À la belle saison, l'aire de Jouvence accueille une vingtaine de pique-niqueurs tous les midis. Parmi eux, se trouvent souvent des ouvriers du bâtiment travaillant sur des chantiers alentours, venus en forêt pour la pose du déjeuner. L'après-midi est consacrée plutôt aux enfants, notamment le mercredi. En semaine, des salariés viennent parfois se détendre ou pique-niquer après leur journée de travail. La fréquentation en soirée n'a pas été estimée mais elle semble faible. La nuit, ces forêts peuvent également accueillir des visiteurs particuliers : étudiants venus fêter leur examen au Val Suzon, passionnés de montagne grimant le Chamechaude (cf. photo 10) à la lueur de leur lampe frontale. La fréquentation est rythmée également par la météo. C'est-là un élément essentiel du décor qui conditionne indubitablement le choix d'une visite en forêt.



**Photo 10 : « Le » Chamechaude, plus haut sommet de la Chartreuse aux portes de Grenoble**

*Commentaire : se laissant découvrir depuis le village du Sappey à moins d'un quart d'heure de Grenoble, « le » Chamechaude (2082 m) s'impose comme une immense table dominant la Chartreuse. Un proverbe local dit « qu'il y a toujours quelqu'un au sommet du Chamechaude ». En effet, des étudiants téméraires se retrouvent, chaque nuit claire d'hiver, pour surfer sur ses pentes enneigées à la lueur de leur torche frontale.*

La fréquentation suit une logique de saisonnalité. Même si une seule année de comptage reste faible pour l'évaluer, elle permet néanmoins d'en donner une estimation grossière. Val Suzon est une forêt de « printemps » et « d'automne ». L'été, elle est moins fréquentée, une majorité de Dijonnais étant probablement en vacances. Ce phénomène est également observé dans le cas des parcs urbains (Boutefeu Emmanuel, 2005). Val Suzon joue un rôle d'espace de nature par substitution : les visiteurs interrogés par entretiens semi-directifs ont expliqué qu'ils préféreraient la mer ou la montagne, mais qu'à défaut ils venaient assouvir en forêt « leur » besoin de nature. Sur ce point, la Chartreuse s'oppose au Val Suzon puisque l'hiver et l'été sont les saisons durant lesquelles elle accueille le plus de visiteurs. Ces deux périodes sont en effet habituellement les plus attractives en montagne.

### **Une fréquentation proportionnellement plus importante en Chartreuse**

	<b>Chartreuse</b>	<b>Val Suzon</b>
<b>nb moyen de véhicules/jour</b>	27,9	7,6
<b>taux d'occupation des véhicules</b>	1,98	2,3
<b>nb moyen de visiteurs/jour</b>	55	17
<b>nb moyen de visites/an</b>	20177	6385

**Tableau 9 : estimation de la fréquentation annuelle sur les sites étudiés**

*(comptages, N=1496 relevés pour la Chartreuse, N=604 pour le Val Suzon)*

L'estimation précise de la fréquentation annuelle sur ces deux sites nécessiterait l'installation de compteurs routiers à l'entrée des aires de stationnement. Néanmoins, les comptages réalisés permettent de donner des estimations (cf. tableau 9). Dans un ouvrage bibliographique, Marion Gosselin décrit une méthodologie simple et robuste pour estimer la fréquentation (Gosselin Marion, 1999). L'application de cette formule donne un nombre moyen de 28 véhicules par jour en Chartreuse et de 8 au Val Suzon (cf. tableau 9). Le taux moyen d'occupation par véhicule est renseigné par les questionnaires auprès des visiteurs de la forêt. Pour chaque entretien, on a pris soin de noter cette information.

Une simple multiplication donne le nombre de visites par an (et non celui des visiteurs car une même personne peut venir plusieurs fois au cours d'une année). Le Col de Porte a accueilli, entre août 2005 et août 2006, plus de 20 000 visites tandis que le parking de Jouvence en comptabilisait à peine 6 400, soit trois fois moins. À titre de comparaison Sandrine Gourin avait relevé 16 500 visites en 1997 sur le site de Chamechaude (Gourin Sandrine, 1997), sans toutefois préciser sa méthodologie. À presque dix ans d'intervalle, il semble que la fréquentation de ce

site emblématique soit en hausse. Aucune donnée antérieure n'est malheureusement disponible pour le Val Suzon.



**Photo 11 : jour d'affluence au parking de la Correrie**

*Commentaire :* le musée de la Correrie, situé en contrebas du couvent de la Grande Chartreuse (qui ne se visite pas), propose une reconstitution de la vie des Chartreux. Un magasin permet également d'acheter la célèbre liqueur fabriquée par les moines. Le site est l'un des plus connus et des plus fréquentés du massif de la Chartreuse en été. Le cliché a été pris ici un dimanche de juillet 2006.

Des relevés complémentaires ont été réalisés sur d'autres aires de stationnement que le parking de Jouvence en forêt du Val Suzon. Ce dernier est le principal pôle de fixation en forêt du Val Suzon, concentrant 70 % des visiteurs. Grossièrement la fréquentation annuelle de la forêt du Val Suzon peut être ainsi estimée à environ 9 100 visites/an, hors groupes et phénomènes de pénétration diffus difficilement quantifiables. En Chartreuse, le Col de Porte n'est qu'un site d'accueil parmi d'autres (cf. carte 7). L'enquête conduite par Sandrine Gourin en 1997 évaluait la fréquentation totale à près de 256 000 visites/an sur l'ensemble du massif forestier cartusien. Ce chiffre ne tient pas compte des monastères, comme celui de la Correrie (cf. photo 11) qui aurait accueilli en 1997 près de 70 000 visiteurs à lui seul (Gourin Sandrine, 1997). Ramenée à une densité de visiteurs à l'hectare, la forêt domaniale de la Grande Chartreuse serait presque huit fois plus fréquentée que celle du Val Suzon (environ 30 visites/ha/an contre 4 pour le Val Suzon). Cette donnée est à considérer avec prudence car les sites cartusiens ne sont pas exclusivement forestiers, notamment le Charmant Som qui a attiré près de 21 000 visites en 1997.

Ces chiffres sont sans commune mesure avec les estimations réalisées dans les forêts parisiennes. Avec 17 millions de visites/an réparties sur un territoire de

25 000 ha (dont 22 000 ha de domaniaux), Fontainebleau atteindrait une densité proche de 700 visites/ha/an (Maresca Bruno, 2001). Rambouillet en serait à 450 visites/ha/an (IAURIF, 1996) tandis que le petit massif de Bondy (400 hectares au total dont 170 appartenant à la région Île-de-France), avec 1 million de visiteurs, approcherait les 2 500 visites/ha/an (AEV, 2005). Ces données sont à manier avec une extrême prudence, tant les comptages de visiteurs en forêt restent incertains. Par ailleurs, les méthodologies déployées sur chacun des massifs sont différentes et ne sont pas toujours clairement explicitées. Par ailleurs, l'appréciation du phénomène de fréquentation semble également très relative. Malgré ses modestes 4 visites/ha/an, Val Suzon apparaît aux yeux des forestiers bourguignons interrogés comme une forêt très, voire trop fréquentée.

La pénétration des visiteurs n'est pas la même dans chacun des massifs. En Chartreuse, les randonneurs composent une bonne part du public. Ils ont tendance à s'enfoncer plus loin en forêt et à se répartir sur une plus grande surface qu'au Val Suzon, où les visiteurs sont plus grégaires et sédentaires. L'impact induit par la fréquentation ne sera donc pas le même. Mieux répartis sur l'ensemble du massif cartusien, les randonneurs auront tendance à réduire certains effets négatifs, comme le tassement des sols, mais à en augmenter d'autres, comme le dérangement des animaux, tel le tétras (pour plus d'informations sur les impacts écologiques de la fréquentation, cf. Gosselin Marion, 1999).

## Des spectateurs qui veulent jouer leurs propres pièces

### Une faible « culture forestière »

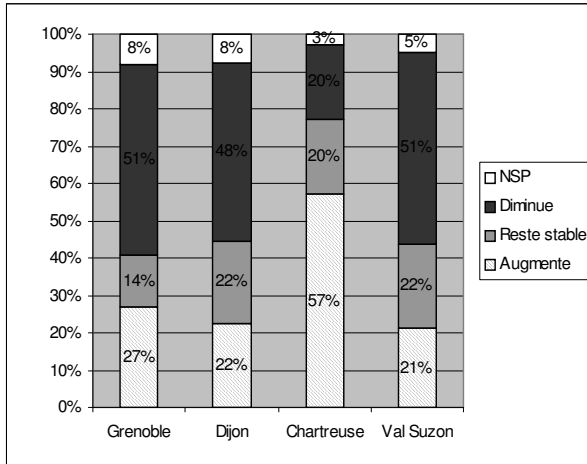
Les passants interrogés au centre-ville de Dijon ou de Grenoble ont eu le plus grand mal à donner des noms de forêt à proximité de leur domicile (43 % de « Ne Sait Pas » à Grenoble, 35 % à Dijon). Les noms des grandes forêts françaises sont également mal connus. Près de 40 % des passants sollicités sont incapables de donner ne serait-ce qu'un seul nom de massif forestier. Ceux qui répondent, en fournissent en moyenne un peu moins de deux, souvent d'ailleurs en confondant avec des massifs montagneux (Jura, Alpes, Pyrénées). Parmi les réponses acceptables, trois grandes forêts domaniales sortent du lot (cf. tableau 10). Fontainebleau devance de loin toutes les autres. Elle apparaît comme « la » forêt française par excellence. Les Landes sont également en bonne place, bien qu'il s'agisse en réalité d'une vaste région forestière plutôt qu'un massif.

	Grenoble		Dijon	
	Nom	%	Nom	%
forêt citée en n°1	Fontainebleau	34%	Fontainebleau	29%
forêt citée en n°2	Landes	18%	Brocéliande	12%
forêt citée en n°3	Brocéliande	14%	Landes	7%
forêt citée en n°4	Rambouillet	6%	Rambouillet	5%
forêt citée en n°5	Bois de Boulogne	5%	Forêts des Alpes	5%

**Tableau 10 : « top 5 » des forêts françaises les plus citées**

*(Sondage par questionnaires, N=100 pour Grenoble et Dijon)*

La méconnaissance relative du public, peu habitué à entendre parler des problématiques forestières, est révélée également par la question « *pensez-vous que la surface de la forêt : augmente, diminue ou reste stable ?* » (cf. graphique 8). Une majorité des 400 personnes interrogées, en et hors forêt, pense que la forêt française régresse en surface (42,5 % répondent qu'elle diminue, 32 % qu'elle augmente et 19,5 % qu'elle reste stable). Il semble que les visiteurs en Chartreuse soient les mieux renseignés. Cette particularité statistique, sans doute liée à une plus forte proportion de « cadres et professions intellectuelles supérieures » dans l'échantillon, se retrouve pour d'autres questions, notamment celles traitant des menaces potentielles sur la forêt (cf. tableau 11).



**Graphique 8 : « Pensez-vous que la surface de la forêt française : »**

*(Sondage par questionnaires, N=100 sur chacun des sites)*

Une majorité des 400 personnes interrogées au total croit que la forêt française est menacée et que sa surface diminue (cf. graphique 8). En 2004, 54,5 % des personnes sondées au niveau national pensaient que l'état de la forêt en France s'était dégradé en 20 ans (Dobré Michelle, 2004). La nature des menaces diffère selon les enquêtes. Le tableau 11 donne le classement des dix menaces les plus citées par les visiteurs. La pollution arrive en tête, sans que l'on sache précisément ce que recouvre ce terme pour les interviewés (pollution de l'air, des sols, de l'eau ?). Si les incendies arrivent loin devant toutes les autres menaces dans la dernière enquête nationale (39,6 % des premiers choix), ce n'est pas le cas au Val Suzon et en Chartreuse. De même, les dangers naturels que représentent les tempêtes sont peu présents dans les réponses données par les visiteurs en forêt. Ils occupaient la troisième place dans l'enquête nationale ONF/CEMAGREF. Ces rétrogradations peuvent s'expliquer par le contexte des deux massifs. Tous deux ont été peu affectés par les tempêtes de 1999. Par ailleurs, l'enquête nationale a été réalisée en 2004, un an après l'été de braise de 2003 (année record sur le front des incendies de forêt), cinq après les tempêtes Lothar et Martin de 1999.



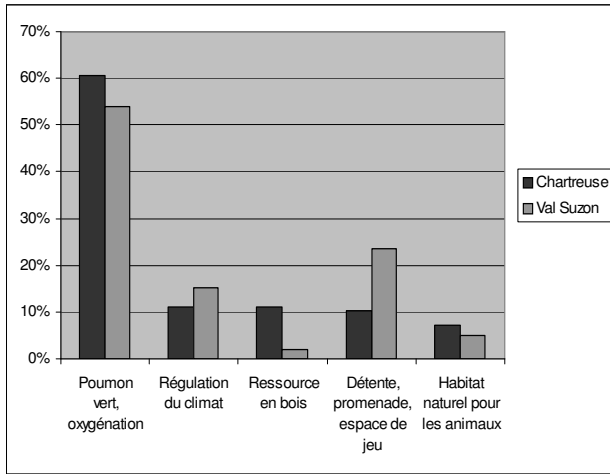
	Chartreuse		Val Suzon	
	Menaces	%	Menaces	%
Menace citée en n°1	Pollutions	27%	Pollutions	32%
Menace citée en n°2	Incendies	16%	Déforestation/déboisement	16%
Menace citée en n°3	Déforestation/déboisement	11%	Incendies	15%
Menace citée en n°4	Réchauffement climatique	10%	Urbanisation	8%
Menace citée en n°5	Attaques parasitaires/insectes	8%	Attaques parasitaires/insectes	8%
Menace citée en n°6	Pluies acides	4%	Déchets/ordures	5%
Menace citée en n°7	Manque d'entretien	3%	Surexploitation	5%
Menace citée en n°8	Surexploitation	3%	Réchauffement climatique	5%
Menace citée en n°9	Disparition de la biodiversité	3%	Manque d'entretien	2%
Menace citée en n°10	Urbanisation	3%	Tempêtes	1%

**Tableau 11 : « top 10 » des menaces sur la forêt les plus citées**

(Sondage par questionnaires, N=100 en Chartreuse et au Val Suzon)

Par ailleurs, les destructions volontaires et directes (déforestation déboisement, surexploitation) constituent une cause possible de la prétendue diminution du patrimoine boisé français aux yeux des visiteurs. Sans doute faut-il y voir un amalgame avec la situation des forêts tropicales. Enfin, on remarquera le score médiocre d'autres menaces comme les « pluies acides », le « réchauffement climatique » ou encore « la disparition de la biodiversité ».

La fonction de « ressource en bois » est très rarement envisagée sur les deux forêts étudiées. On retrouve ici des résultats observés à d'autres échelles (Dobré Michelle et al., 2005). La fonction de production est reléguée très loin derrière celle de « poumon vert ». Cette métaphore, à l'origine attribuée à la forêt amazonienne, semble s'être propagée à l'ensemble de la forêt française. L'item « Détente, promenade, espace de jeu » arrive en seconde position au Val Suzon, tandis qu'en Chartreuse c'est celui de « régulation du climat » (graphique 9). Une fois encore, le caractère « périurbain » de cette « forêt parc » semble dominer.



**Graphique 9 : « quel(s) rôle(s) associez-vous à la forêt ? »**

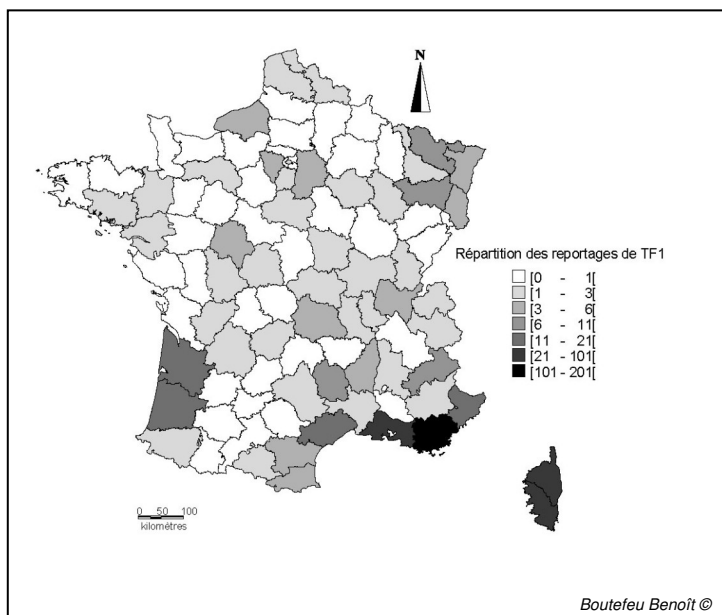
*(Sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)*

### **Les médias, façonneurs ou reflets des « idées reçues » sur la forêt ?**

Une bonne part des réponses données sur l'état de la forêt en général semble influencer par une « imprégnation médiatique ». Les médias semblent jouer un rôle important dans la fabrication du sentiment partagé d'extrême fragilité de la forêt. Ils sont évoqués comme la source essentielle d'information sur la forêt (55 % des résultats sur les deux massifs). Mais « les proches » peuvent également intervenir dans la transmission des connaissances (28 % des réponses par exemple au Val Suzon). Celles-ci sont alors le fruit d'expériences personnelles et portent sur des objets précis et localisés. Les entretiens semi-directifs montrent par exemple que la connaissance géographique de la forêt (itinéraires, lieux-dits, curiosités) est transmise le plus souvent par des proches. Beaucoup reviennent sur un site en famille après l'avoir découvert dans leur jeunesse avec leurs parents. Ils jouent à leur tour le rôle d'initiateur avec leurs propres enfants. Le bouche-à-oreille tient donc une place non négligeable sur ces deux théâtres forestiers. On y vient parce qu'un proche nous les a conseillés, parce que l'on est de la région (80 % des réponses) mais rarement par hasard ou parce qu'on les a découverts grâce à la télévision, la radio ou la presse.

Pour comprendre le rôle des médias dans le rapport aux sylves, deux corpus ont été analysés : des reportages de TF1 et des articles parus dans le journal *Le Monde*, sur une période allant de janvier 2001 à décembre 2004. Malgré des supports, des stratégies éditoriales et des publics ciblés différents, des permanences ressortent dans le traitement médiatique des problématiques forestières. Les incendies sont par exemple en tête des thématiques, avec plus 78 % des reportages consacrés à

cette actualité sur TF1 et 60 % dans *Le Monde*. Ce « matraquage médiatique » (pas moins de 5 reportages quotidiens durant l'été 2003, soit 7 min de temps d'antenne consacrées chaque jour à cet événement sur TF1, cf. également carte 10) et la lecture catastrophiste de ce phénomène pourtant banal (Clément Vincent, 2005), expliquent probablement pourquoi les incendies font régulièrement partie des menaces les plus citées pour la forêt française.



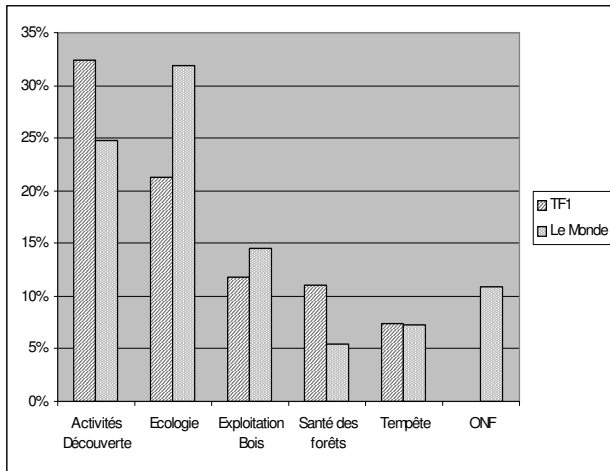
### **Carte 10 : des forêts survalorisées dans les reportages diffusés par TF1**

*Commentaire : sur les 631 reportages consacrés à la forêt pour la période 2002-2004, seuls 472 ont pu être précisément localisés. Compte tenu de l'omniprésence de la thématique « incendies de forêt » (78 % du total des reportages), il n'est pas étonnant que les départements « inflammables » soient survalorisés. Le Var, les Bouches du Rhône et les deux départements corses sont ainsi beaucoup plus médiatisés.*

Sur TF1, le traitement médiatique des feux de forêt répond à une logique de scénarisation destinée à susciter l'émotion et donc à capter l'attention des téléspectateurs (Boutefeu Benoît, 2008). En dehors de cette actualité « brûlante », la forêt reste un sujet très marginal. Elle est très souvent reléguée en fin de journal télévisé (JT), pour alimenter par exemple la page « détente-folklore » du JT de Jean-Pierre Pernaut (thématique « activités-découvertes » de notre typologie). Une partie des sujets qui lui sont consacrés appartiennent à ce que les journalistes appellent « *les marronniers* », c'est-à-dire des thèmes récurrents qui reviennent chaque année à la même époque. C'est le cas de la cueillette des champignons, du brame du cerf à l'automne, ou de la sortie « au muguet » du 1<sup>er</sup> mai. De même,

dans le quotidien *Le Monde*, la forêt est souvent traitée dans les pages « loisirs » ou « culture ».

En dehors des incendies, les 166 articles ou dépêches du « Monde » et les 136 reportages de TF1 consacrés à la forêt se répartissent de manière assez identique (cf. graphique 10). Les thématiques « activités-découvertes » (tourisme et loisirs en forêt) et « écologie » (problèmes environnementaux) constituent plus de la moitié des sujets. La rubrique « exploitation bois » représente moins de 15 % du total. La forêt est traitée en premier lieu sous l'angle environnemental ou social mais très rarement sous celui économique.



**Graphique 10 : répartition des thématiques hors incendie dans les articles du « Monde » et les reportages de TF1**

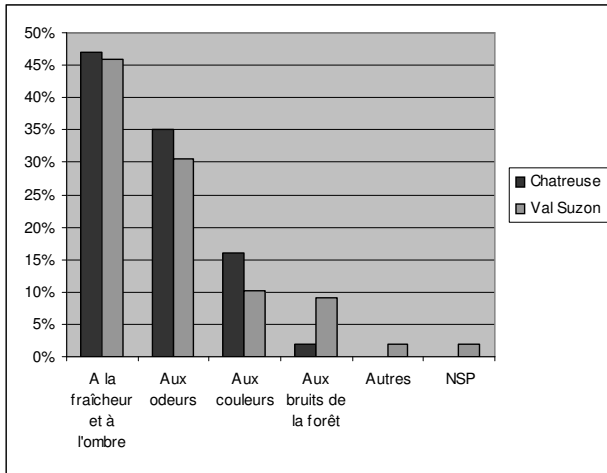
(Année 2002-2004, N=136 pour TF1, N=166 pour Le Monde)

Les mêmes associations thématiques sont réalisées par les deux rédactions de TF1 et du « Monde ». La forêt méditerranéenne n'est par exemple à l'honneur, malheureusement, que lorsqu'elle est la proie des flammes (dans 9 cas sur 10, sur TF1 comme dans *Le Monde*). De même lorsque qu'un journaliste évoque la forêt équatoriale, ce n'est que pour parler des dégâts environnementaux, notamment la déforestation qu'elle subit (dans 90 % des cas sur les deux médias). *Le Monde* fait beaucoup plus appel à des experts (44 % des personnes interrogées) cependant que TF1 privilégie des témoins (41 % des personnes interrogées). Malgré cette différence, le traitement médiatique des problématiques forestières est similaire. Il faut dire que la forêt n'est pas un sujet sur lequel s'affirment des différences éditoriales ou politiques. Pour valider ces premières conclusions, il serait pertinent d'étudier d'autres médias, en particulier la presse locale et régionale.

## **L'émotion et la sensation qui dominent dans la rapport aux sylves**

Par ailleurs, TF1 comme *Le Monde* mettent en scène une forêt « carte-postalisée », c'est-à-dire magnifiée dans laquelle l'émotion prime sur l'analyse politique et économique. Sur TF1, les reportages sont ainsi construits visuellement autour de plans « cartes-postales ». Les images semblent en effet tout droit sorties d'un magazine de voyages ou d'évasion (« Géo », « Terre Sauvage ») ou d'un dépliant touristique. Elles mettent en scène une nature magnifiée, toujours verte, sans danger ni désagrément. Les images de champignons, feuilles mortes en sous-bois, rochers recouverts de mousse, torrents sylvestres ou chevreuils en lisière de bois ouvrent généralement le bal. Vient ensuite la visite, sous la houlette d'un « initiateur » qui cherche à transmettre sa passion des lieux. C'est une forêt enchantée et mystérieuse, loin de l'agitation citadine qui est mise en scène. Les touristes ne sont pas là, les bruits de la tronçonneuse ou des chasseurs ne viennent pas perturber cette « leçon de choses ». Une fois seulement le sujet de l'exploitation est évoqué en forêt d'Amboise. Ce ne sont pas alors les grumiers qui sont filmés mais des paysans affouagistes. Dans ces reportages, la forêt est sublimée, les personnages sont sympathiques et hauts en couleur, les usages ancestraux et le folklore local (comme la récolte du gemme dans les Landes) sont valorisés. En effaçant le cliché des incendies, c'est donc l'image d'une forêt « belle et accueillante » qui domine.

De manière analogue à ce que l'on peut observer à travers l'analyse des médias, les émotions et les sensations sont ressenties par les visiteurs comme des composantes essentielles du rapport à la forêt. Le taux de « non-réponse » à ces questions chez les personnes interrogées est ainsi très faible (en général, moins de 2 %). Lors des entretiens semi-directifs, ces points ont été fortement développés. En plus d'être émotionnel, le contact avec la forêt est aussi sensible, en particulier tactile (impression de fraîcheur) et olfactif (odeurs) (cf. graphique 11). La vue limitée par le feuillage cède sa place à d'autres sens, d'ordinaire moins sollicités, comme l'odorat. Cette attention portée aux sensations génère un sentiment de calme, d'apaisement, synonyme de paix intérieure (cf. graphique 12).



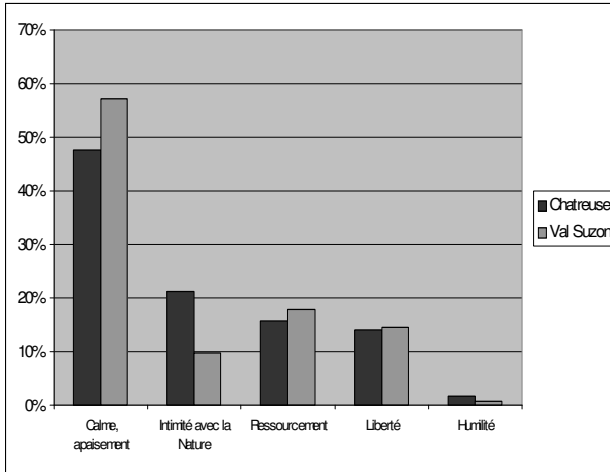
**Graphique 11 : « En forêt vous êtes plutôt sensible à : » (1<sup>er</sup> choix):**

(Sondage par questionnaires, N=100 pour Grenoble et Dijon)

Dans les entretiens semi-directifs, les visiteurs ont également parlé facilement des sensations qu'ils éprouvent en forêt : l'odeur de l'humus, le chant des oiseaux, les couleurs de l'automne. Par ailleurs, le calme et l'apaisement sont les sentiments qu'expriment le plus les visiteurs. Nos interlocuteurs ont aussi souvent évoqué leurs souvenirs d'enfance en forêt : leur passé de scout, leurs premiers amours, leurs discussions avec leur grand-père qui les amenait aux bois, leurs premières expériences du sentiment de liberté, ou au contraire parfois leurs frayeurs. Dans leur imaginaire, la forêt fonctionne comme les fameuses madeleines de Proust (dans « *Du côté de chez Swann* », premier volume de son œuvre « *À la recherche du temps perdu* »), elle réactive des sensations et des émotions liées à l'enfance.

La forêt est un objet bien plus sensible et affectif que sociologique : chaque visiteur, par son histoire personnelle et son état psychoaffectif du moment, possède sa propre grille de lecture de ce décor vivant. Ce n'est pas sa condition sociale mais son vécu et son état émotionnel qui la déterminent. Chaque visiteur en forêt répète et interprète son histoire personnelle, en devenant le personnage principal de sa propre mise en scène. La forêt possède donc un effet miroir en permettant à chacun d'entrer en résonance avec son espace intérieur. Elle est aussi pour beaucoup un fusible, l'une des rares occasions au cours desquelles les sensations, les émotions peuvent prendre le pas sur l'intellect. « Tranquillité », « sérénité », « calme », « plénitude », « apaisement », « retour à l'essentiel », « liberté », « indépendance », « solitude » sont des mots ou expressions qui sont revenus très souvent. Ces vertus apaisantes ont également été décrites par quelques auteurs

(Plaisance Georges, 1985 ; Kaplan Stephen, 2002). Professeur de psychologie à l'université du Michigan, auprès duquel le service forestier américain a commandé de nombreuses études, Stephen Kaplan a ainsi démontré les effets positifs des sylves sur la guérison de plusieurs troubles psychiques (Kaplan Stephen, 2002).



**Graphique 12 : « En forêt, vous ressentez un sentiment de : »**

*(Sondage par questionnaires, N=100 pour Grenoble et Dijon)*

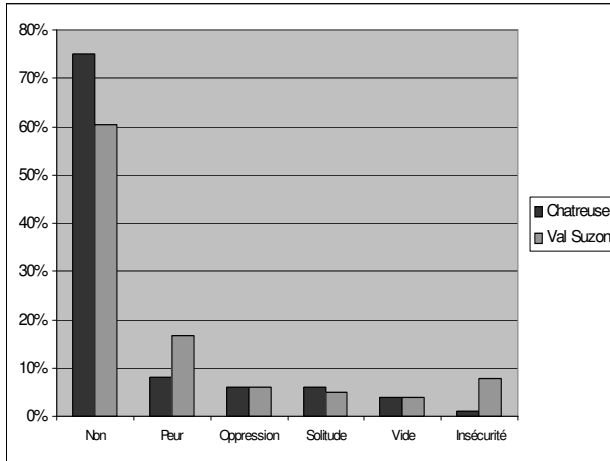
Immergé dans un décor forestier, chaque visiteur peut se laisser aller à une libre improvisation, sans partition écrite ni texte préétabli. La pratique de la forêt ne se résume donc pas à une simple relation de consommation d'espace de loisirs. Même le joggeur du dimanche recherche plus qu'un terrain d'entraînement : il veut aussi se sentir libéré des contraintes sociales ordinaires.

### **« La peur de la nature », une émotion refoulée mais pourtant active**

Si la forêt génère des émotions positives de bien-être, elle peut aussi être source de peurs et d'angoisses. Ces dernières peuvent être de plusieurs natures. Une bonne part trouve son origine dans l'enfance. Qui n'a pas frémi en écoutant, enfant, des contes sylvestres, dont le plus célèbre d'entre eux, celui du petit chaperon rouge écrit par Charles Perrault (1628-1703), repris par les frères Jacob (1785-1863) et Wilhelm (1786-1859) Grimm, puis plus tard par Tex Avery (1908-1980) dans ses dessins animés ? Selon Carl Gustav Jung, ces légendes, ces mythes et ces contes tirent directement leur substance d'un inconscient collectif qui dépasse les individus (Jung Carl Gustav, 1964). Leurs vertus initiatiques et symboliques ont passionné des générations de psychanalystes (cf. par exemple Von Franz Marie-Louise, 2003). Pour le psychiatre Jacques Hassoun,

*« la forêt serait dans cette perspective, la projection spatiale des terreurs infantiles dans laquelle l'enfant s'identifie aux héros qui, confrontés aux dangers,*

*trionphent de l'adversité dans laquelle ils sont plongés.* » (Hassoun Jacques in ANCR, p. 219).

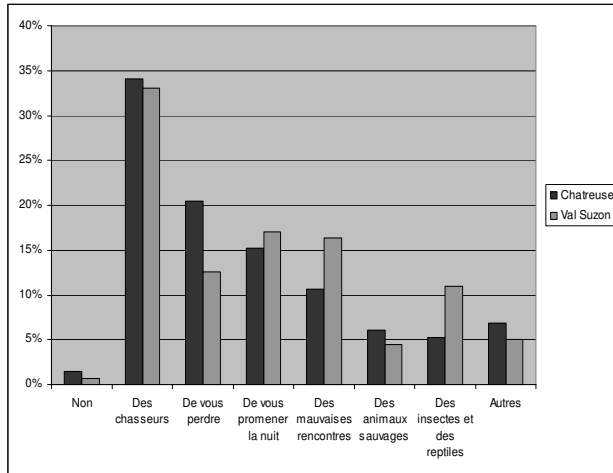


**Graphique 13 : « Vous arrive-t-il d'éprouver un sentiment de : »**

*(Sondage par questionnaires, N=100 pour Grenoble et Dijon)*

Les peurs liées à la forêt peuvent se manifester sous forme d'angoisses « flottantes », c'est-à-dire sans cause identifiée, ou peuvent être projetées sur des objets particuliers, tels les insectes ou les animaux sauvages. Elles sont difficiles à déceler, les individus interrogés n'en étant pas toujours conscients ou n'avouant pas spontanément leurs angoisses profondes et refoulées. Par exemple, lorsque l'on demande aux visiteurs s'ils peuvent parfois ressentir des peurs en forêt, très peu répondent par l'affirmative (cf. graphique 13). En revanche, si l'on reformule la question en interrogeant les objets sur lesquels pourraient se porter d'éventuelles angoisses, les réponses sont plus évidentes (cf. graphique 14). La rencontre avec un chasseur arrive en tête, la peur de se retrouver nez à nez avec un tireur et de prendre une balle perdue étant forte.





**Graphique 14 : « De quoi pourriez-vous éventuellement avoir peur ? »**

(Sondage par questionnaires, N=100 pour Grenoble et Dijon)

La peur de se perdre arrive en second en Chartreuse. Pour partie irrationnelle compte tenu des nombreux itinéraires, layons et chemins d'exploitations qui parsèment aujourd'hui presque toutes les forêts françaises, cette angoisse semble pourtant solidement ancrée. Les peurs et angoisses suscitées par la forêt sont bien plus puissantes et nombreuses que ne le laissent supposer les items de la question du graphique 14. Elles peuvent se manifester sous deux formes : la peur des déviances humaines (mauvaises rencontres, insécurité, chasseurs), la peur du sauvage (animaux, reptiles, insectes).

Le naturaliste et chercheur François Terrasson a consacré toute sa vie à étudier « *La peur de la nature* » sous un angle psychanalytique (Terrasson François, 1988, 1992, 2002). Pour les révéler, il a imaginé une expérience baptisée « *stages de la peur* » (cf. son ouvrage fondateur « *La peur de la nature* ») dans lesquels des volontaires sont envoyés passer une nuit seuls en forêt, sans lumière et sans aucun moyen de communication. L'expérience déclenche le plus souvent une angoisse forte : celle de perdre le contrôle de ses émotions, de ses pensées et de tout son être. Pour avoir assisté et participé à l'un de ces « *stages de la peur* » dans les Cévennes en juillet 2003, nous avons pu constater la pertinence et la puissance de ses thèses. Coupés de la civilisation et complètement désociabilisés le temps d'une nuit, les participants disaient retrouver en eux-mêmes avec un mélange d'angoisse et de plaisir, une part de sauvage et de primitif oubliée. La solitude et l'obscurité aidant, leur imaginaire était complètement débridé. Les petites frayeurs d'ordinaire superficielles et éphémères se transformaient alors en des angoisses paralysantes et

incontrôlables. Pour essayer de s'en libérer et de les conjurer, certains candidats sont allés jusqu'à se jeter dans les broussailles comme pour les transfigurer.

D'autres ont éprouvé au contraire un immense sentiment de bien être, comme s'ils avaient naturellement apprivoisé cette partie obscure et sauvage de leur être intérieur. Quelques uns encore ont adopté des comportements pour le moins curieux, par exemple en urinant tout autour de leur lieu de couchage pour marquer leur territoire et éloigner symboliquement d'éventuels prédateurs. Les expériences menées par François Terrasson provoquent chez beaucoup de participants une régression vers ce que Konrad Lorenz qualifie « *d'instincts primaires* » (la faim, la fuite, l'agression, l'attrance sexuelle). Cet éthologue les oppose aux « *instincts secondaires* » (règles de politesse, savoir-vivre) qui seraient selon lui façonnés par un « *impreting* » culturel, c'est-à-dire un apprentissage dès l'enfance de règles tacites destinées à sociabiliser les individus (Lorenz Konrad, 1970).

Ces expériences de « *stages de la peur* », pour l'instant confidentielles et marginales, gagneraient à être répétées et organisées de manière plus systématique et rigoureuse. Elles témoignent de la force de l'inconscient dans notre relation à la nature. « *Nos actions en faveur de la nature sont fondées sur de grandes idées, qui n'ont jamais été passées au crible de la réalité* » (François Terrasson, 1988, p. 180). La thèse selon laquelle la nature est ce qui « *fonctionne sans l'intervention de l'homme* » (Terrasson François, 1988, p. 187) s'oppose à l'idée défendue notamment par Philippe Descola, pour qui la nature est au contraire une construction sociale (Descola Philippe, 2005). Elle va également à l'encontre d'une éthique « éco-centrée » basée sur une relation d'appartenance de l'homme à la nature (« naturalisme » défendu notamment par Larrère Catherine et Raphaël, 1997) puisque que pour François Terrasson elle est, par définition, extérieure à la civilisation.

Notre rapport à la nature passerait avant tout par le mode de la pulsion et de l'émotion. L'« artialisation », c'est-à-dire la construction d'un regard esthétisé sur un paysage façonné par des considérations artistiques (Roger Alain, 1997) n'interviendrait qu'en second lieu. Il est regrettable qu'à côté de François Terrasson, trop peu de psychologues et de psychiatres aient investi ces questions (cf. par exemple, Kaplan Stephen, 2002 ; Morval Jean, 1981). De même, les études par observations comportementales directes sont encore rares en France (Bremen Peter, 2002 ; Laligant, Sophie, 2002 ; Nail Sylvie, 2002).

Même si les déterminismes sociaux peuvent jouer un rôle, le rapport à la forêt des visiteurs semble plutôt relever du domaine de la psychologie et de l'anthropologie que de la sociologie. En ce sens, les visiteurs ne sont pas des spectateurs passifs d'une mise en scène qu'ils découvrent mais véritablement des acteurs de leurs propres compositions. Chacun joue en forêt une partie de son histoire personnelle, fruit et témoin de constructions psychiques individuelles. Véritable source

d'imagination, les forêts sont les décors d'autant de scénarios inventés que d'histoires de vie. Aussi personnelles et uniques soient-elles, toutes ces pièces du théâtre de l'intime semblent converger vers un point commun originel. En effet, leurs racines puisent leur sève dans un réservoir universel et infini : l'inconscient collectif. Sans pouvoir accéder à la structure de celle-ci, on peut néanmoins essayer d'en relever quelques manifestations visibles à travers l'analyse de citations littéraires.



## Les sylves : du décor inerte au vivant sacralisé

### La forêt des sens et la forêt du sens : des connotations symboliques ambivalentes

Alors qu'à la télévision, la forêt n'est qu'un décorum magnifié mais inoffensif, dans le recueil de citations elle renvoie à des images contradictoires et paradoxales. L'arbre est l'élément le plus associé à la forêt. Il apparaît dans 12 citations sur 78. De nombreux travaux ont été consacrés aux représentations symboliques de l'arbre (Bourdu Robert, 1996 ; Pardo Corinne, 2005 ; Plaisance Georges, 1983). Le lien entre l'arbre et la forêt n'est pas si trivial qu'il y paraît (Arnould Paul et Cieslak Caroline, 2004). Il existe un rapport du contenu au contenant et de l'unicité au tout. L'arbre est le générique de la forêt (« *L'imagination a le droit de se griser à l'ombre de l'arbre dont elle fait une forêt* », Karl Krauss). Mais, tout en la symbolisant, il s'en démarque par son caractère individuel (« *l'arbre qui cache la forêt* », proverbe français).

Les animaux font également partie des entités fréquemment associées à la forêt dans les citations. Il faut en distinguer deux catégories : les potentiellement dangereux et les inoffensifs. Le loup arrive en tête des « bêtes sauvages ». (« *On a beau donner à manger au loup, toujours il regarde du côté de la forêt* », Ivan Tourgueniev). L'oiseau symbolise, lui, l'harmonie et la légèreté. (« *Légèreté de l'oiseau qui n'a pas besoin pour chanter de posséder la forêt, pas même un seul arbre* », Christian Bobin). Les citations évoquent également souvent le feu comme un élément associé à la forêt. Il est toujours considéré comme une menace, soulignant ainsi la fragilité de l'ordre naturel. Que ce soit au sens propre comme au sens figuré, il est un élément perturbateur et destructeur. (« *C'est quand une pensée surgit qu'il faut s'en occuper, pas quand les émotions sont devenues incontrôlables. Il faut maîtriser l'étincelle, sinon, que faire lorsque la forêt tout entière est en flamme ?* », Jean-François Ricard).

Certaines citations traduisent l'idée d'un ordre naturel dont la forêt serait l'émanation. Elle peut parfois être évoquée comme un paradis perdu, un équilibre révolu détruit par l'homme et l'idée du jardin d'Éden n'est jamais loin (« *La forêt, c'est encore un peu du paradis perdu. Dieu n'a pas voulu que le premier jardin fût effacé par le premier péché.* », Marcel Aymé). Mais si certains auteurs regrettent cette époque mythique où l'homme vivait en harmonie avec la forêt, un retour à l'état de nature peut en effrayer d'autres. Il est vécu comme une négation de l'humanité, une perte au sens propre comme au figuré (« *La vie, c'est comme une forêt où, toujours, on découvre des poteaux indicateurs et des repères, jusqu'au moment où on n'en rencontre plus. Et la forêt est infinie et la faim ne cesse qu'avec la mort.* », Thomas Bernhard). Nous retrouvons le thème de la perte en forêt. Il est également fréquent dans les contes pour enfants bien connus,

comme « *Le petit Chaperon rouge* » des frères Grimm ou « *Le petit Poucet* » de Charles Perrault. L'homme perdu craint non seulement de ne pas revoir les siens, mais aussi et surtout d'être livré à l'état de nature. Cette expérience initiatique l'inquiète car elle le renvoie à son inaptitude, à sa vulnérabilité pour la vie en dehors de la cité, à sa propre animalité et à sa peur de la folie.

Pour certains auteurs, il faut fuir cet état de nature, avancer vers la lumière avec courage et ténacité (« *Si une forêt surgit pour vous empêcher d'avancer, écarter les arbres, les ronces vous suivront* », Eugène Ionesco). L'idée d'une forêt, obstacle à la civilisation et à la marche du progrès, a été exprimée par le philosophe Vico au 18<sup>ème</sup> siècle : « *Il y eut d'abord les forêts, puis les huttes, ensuite les villages, après les villes, enfin les académies* » (Giambattista Vico). Si certains s'évertuent à lutter contre une nature qui les oppresse et qu'ils opposent à la progression de l'humanité, d'autres au contraire voient en la destruction des forêts l'illusion de la toute puissance humaine. Déjà au XVI<sup>ème</sup> siècle, Pierre de Ronsard dans un poème resté célèbre, fustigeait les bûcherons coupables à ses yeux d'« assassiner » des arbres anthropomorphisés :

« *Ecoute, bûcheron, arrête un peu le bras !  
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas  
Ne vois-tu pas le sang, lequel dégoutte à force  
Des nymphes qui vivaient dessous la dure écorce ?* »  
(Pierre de Ronsard).

Notre rapport à la forêt est symptomatique de notre relation à la nature. Il peut passer soit par une exaltation, un refus ou une réconciliation. Loin de s'en tenir à une coupure nette entre « nature » et « culture » qui caractériserait notre civilisation occidentale « *naturaliste* » selon Philippe Descola (Descola Philippe, 2005), certains auteurs voient au contraire des continuités et des analogies entre ces deux états (« *La civilisation est un produit naturel, tout comme l'état sauvage ; ce sont des fleurs différentes poussées dans la même forêt* », Rémy de Gourmont ; « *Les forêts ont été les premiers temples de la divinité et les hommes ont pris dans les forêts la première idée de l'architecture. Cet art a dû varier selon les climats* », François-René de Chateaubriand). Une forme d'intimité et de communication presque animiste peut se nouer avec les sylves (« *Aller dans la forêt, dans la forêt profonde [...] se confier entièrement à la forêt, tout est là, dans cette pensée : n'être soi-même rien d'autre que la nature en personne.* », Thomas Bernhard ; « *Arbres, vous connaissez mon âme* », Victor Hugo).

De plus, l'homme et la forêt peuvent s'inscrire dans une filiation. Romulus et Remus n'ont-ils pas été élevés par une louve (un animal forestier) et Rome initialement construite dans une forêt (Harrison Robert, 1992, p. 18) ? Le mythe de la forêt nourricière, matrice originelle et bienfaitrice n'est pas loin (« *La liberté ne commence pas là où les parents sont rejetés ou enterrés, mais là où ils ne sont pas, là où l'homme vient au monde sans savoir de qui. Là où l'homme vient au monde à partir d'un œuf jeté dans une forêt.* », Milan Kundera).

Paradis perdu pour les uns, lieu de perversion et de sauvagerie pour les autres, la forêt est à l'image de Dieu ou du Diable. Elle tient dans les religions, notamment catholique, une place importante. Berceau du monachisme européen, elle a été assimilée au désert des premiers monastères chrétiens. Par la solitude qu'elle procure, le croyant entend se rapprocher de Dieu. Envoyé par l'évêque de Grenoble en 1084 dans un austère massif montagneux, Saint Bruno fonda au cœur des bois l'ordre des Chartreux. Si la forêt permet de se rapprocher de Dieu et d'y contempler sa création (« *Qui dira le sentiment qu'on éprouve en entrant dans ces forêts aussi vieilles que le monde, et qui seules donnent une idée de la création, telle qu'elle sortit des mains de Dieu ?* », François-René de Chateaubriand), elle peut être aussi un territoire profane, dominé par des créatures diaboliques, maléfiques et inquiétantes.

« *Dans l'histoire de la colonisation occidentale, les forêts représentent un mode à part, opaque, qui a permis à cette civilisation de se dépayser, de s'enchanter, de se terrifier, de se mettre en question, en somme de projeter dans les ombres de la forêt ses plus secrètes, ses plus profondes angoisses* » (Harrison Robert, 1992, p. 9).



**Photo 12 : la source « Baise ma mie » ou quand la toponymie rejoint les contes**

*Commentaire* : située à quelques mètres en contrebas de la Fontaine de Jouvence, cette source tire son nom d'une légende locale. On dit que les amoureux venaient venir y boire son eau pour connaître le bonheur. La toponymie semble s'être inspirée ici de connotations amoureuses, voire sexuelles...

Lieu de refuge ou de perdition, la forêt est finalement le théâtre de toutes les expériences. Celles-ci peuvent être spirituelles (« *Tu trouveras plus dans les forêts que dans les livres. Les arbres t'enseigneront les choses qu'aucun maître ne te dira.* », Saint Bernard de Clairvaux), initiatiques (« *J'étais au milieu de la forêt, il y avait deux chemins devant moi, j'ai pris celui qui était le moins emprunté, et là, ma vie a commencé* », Robert Frost) ou encore sexuelles (« *Le petit chaperon*

rouge », cf. également photo 12). On vient en forêt pour retrouver la naïveté et l'innocence de l'enfance, ou bien pour s'en défaire. Loin d'être un aride désert de sens, les sylves sont donc d'une fertilité symbolique incroyable. Personne mieux que Charles Baudelaire n'a su aussi bien l'exprimer :

« *La Nature est un temple où de vivants piliers laissent parfois sortir de confuses paroles*

*L'homme y passe à travers des forêts de symboles qui l'observent avec des regards familiers* » (Baudelaire Charles, 1857).

« *Ces forêts de symboles* » sont traversées par des ambivalences permanentes. Paradis de bienveillance maternelle, de pureté originelle et de virginité immaculée, la forêt est aussi un enfer dominé par la sauvagerie, l'amoralité, la perversion et la tentation. Elle peut conduire à la perte, au non-retour, à une errance sans fin ou bien mener au chemin de la connaissance et de la sagesse.

### **Le « sacré » et le « sauvage », racines anthropologiques de la relation à la forêt**

L'analyse des citations littéraires ouvre des portes pour comprendre notre relation à la nature. Nous ne faisons ici que les entrouvrir tant les horizons qu'elles laissent apercevoir sont riches, foisonnants et nécessiteraient de plus amples travaux. L'analyse des symboles renvoie par ailleurs indiscutablement au sacré. Celui-ci côtoie en permanence le profane, pas forcément d'ailleurs là où l'on pourrait s'y attendre. Le sacré n'est pas exclusif du religieux (Ferry Luc et Gauchet Marcel, 2004). Il peut se métamorphoser et se nicher parfois derrière des apparences rationnelles et scientifiques. Certains mouvements écologistes en sont une illustration. La création de « sanctuaires » - du latin *sanctuarium* « lieu le plus saint, d'un temple, d'une église » (dictionnaire « *Trésor de la Langue Française* ») - de biodiversité ne témoigne-t-elle pas de cette volonté de « re-sacralisation » de la nature, en dehors des religions monothéistes traditionnelles ?

Sans parler des idéologies autoritaires de certains mouvements écologistes doctrinaires, dénoncées avec facilité (Bramouillé Gérard, 1991 ; Ferry Luc, 1994), on peut déceler dans la « patrimonialisation » de la nature une forme de religiosité qui ne dit pas toujours son nom. La dissolution progressive de la pratique religieuse et la sécularisation qui en résulte, appellent paradoxalement de nouvelles formes de sacralisation. L'exemple le plus abouti de ces nouvelles formes de dévotion est sans doute à rechercher du côté des disciples de James Lovelock et de sa théorie « *Gaïa* » (Lovelock James, 1999). L'étymologie helléniste de ce mot n'est pas un hasard : dans la cosmologie grecque, une dimension sacrée était prêtée à la nature (Jouanna Jacques, 2006). Aujourd'hui, la « Nature » et en particulier la forêt seraient ainsi les objets d'une sacralité renouvelée. Au-delà des besoins scientifiques et éthiques, ne sommes-nous pas à en train de recréer des « bois sacrés » à travers la constitution de réserves forestières ?

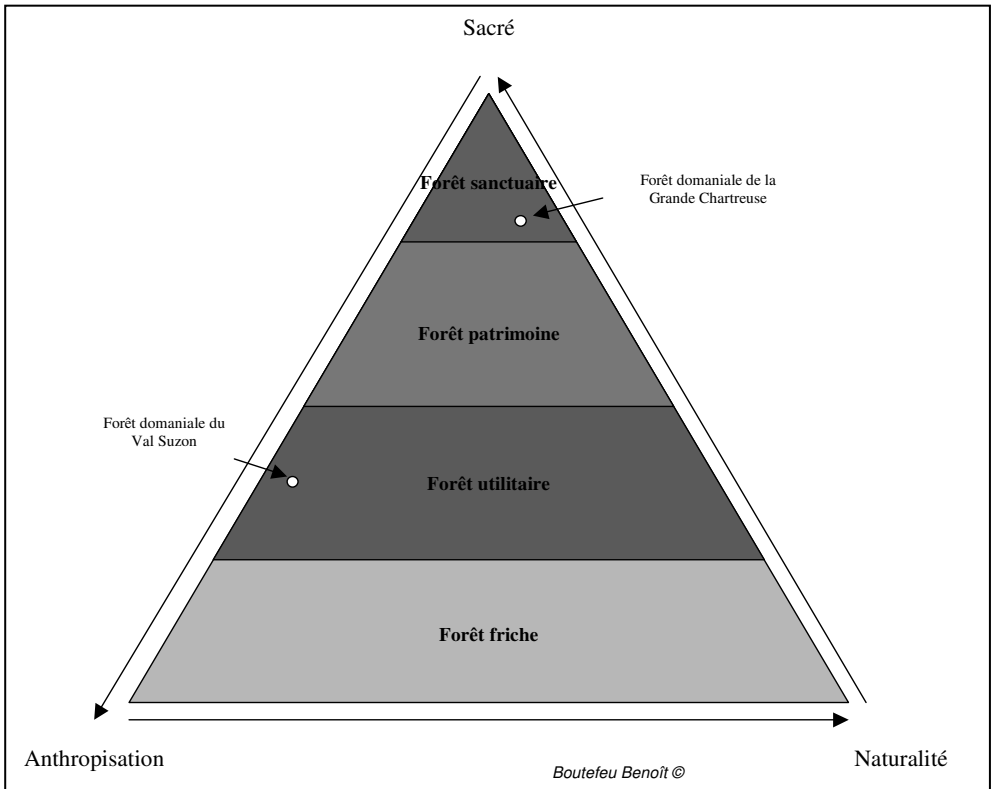


Les deux forêts considérées ressemblent à des sanctuaires d'un genre nouveau. Aux yeux des « pèlerins » qui les visitent, certains actes sont assimilés à de véritables profanations : rouler en quad, jeter des ordures. Pour les plus « intégristes », l'exploitation du bois est déjà un sacrilège. Les visiteurs interrogés sont ainsi plus de 90 % à penser que la forêt est « entretenue et nettoyée » ou « protégée et conservée », mais moins de 10 % à imaginer qu'elle puisse être « exploitée pour le bois ». La tâche du forestier est envisagée uniquement comme étant celle de « préserver la forêt » (90 % des réponses).

Plus qu'un metteur en scène ou un créateur de paysages, le forestier est perçu comme le « gardien du temple ». Une punition « divine » peut s'abattre sur les hommes lorsque leur irresponsabilité à l'égard de la forêt devient trop forte (« *Le manche de la hache se retourne contre la forêt d'où il vient* », Ahiqar). Certains visiteurs interrogés en forêt considèrent d'ailleurs la tempête de 1999 comme une forme de juste revanche de la nature sur une humanité qui ne la respecterait plus et la détruirait pour sa seule jouissance. Symboliquement, cette destruction correspondrait également à une forme d'automutilation :

« *Détruire la forêt est un crime. Pour la planète certes, mais pour sa beauté cathédrale aussi. Pour la représentation fantasmatique qu'elle occupe en chacun d'entre nous, sans aucun doute.* » (Hassoun Jacques in ANCR, 1995, p. 220)

Deux caractères essentiels semblent donc dominer le rapport aux sylves : la relation au sacré et au sauvage. À partir de ces deux entrées, il est possible de bâtir une typologie qui distingue quatre grands types de forêt (cf. figure 5). Chaque discipline scientifique a construit sa propre classification des milieux boisés. L'écologie et ses différentes branches (phytosociologie, pédologie) se sont servies de paramètres stationnels (sol, climat, type de végétation) pour élaborer de nombreuses typologies (Rameau Jean-Claude et al., 2000). La géographie et l'histoire y ont ajouté des dimensions temporelles et humaines (Léonard Jean-Pierre, 1999). La sociologie propose quant à elle des classifications selon des représentations sociales (Dobré Michelle et al., 2005).



### Les quatre grands types de forêts

« **La forêt sanctuaire** » : les dimensions sacrée et sauvage sont maximales. Toute forme d'intervention humaine est vécue comme une profanation d'une nature que l'on veut maintenir « vierge » et « originelle ». Au sens, strict, ce type de forêt n'existe pas en France métropolitaine. En revanche, la forêt amazonienne guyanaise ou la « wilderness » américaine en sont des archétypes. Parce qu'elle est considérée comme une relique de nature « sauvage », la forêt cartusienne peut être néanmoins rattachée à cette catégorie.

« **La forêt patrimoine** » : il s'agit d'un terme consacré par les forestiers qui parlent parfois de « patrimoine bio-culturel » (Granet Anne-Marie et Myrdal- Runebjer Eva, 2003). Le caractère sacré est conféré par la dimension « patrimoniale ». Façonnées par des générations d'homme, ces forêts sont des monuments au même titre que des « bâtiments historiques ». Les interventions y sont scrupuleusement encadrées. Les grandes forêts domaniales (Rambouillet, Fontainebleau, Tronçais) appartiennent à cette catégorie.

« **La forêt utilitaire** » : cette forêt ne présente pas d'aspects « remarquables » particuliers. Elle est gérée de manière rationnelle, notamment pour l'exploitation du bois. Elle s'inscrit dans une dimension utilitariste ou économique. La forêt des Landes en est l'exemple le plus marquant en France. Bien qu'elle soit non exploitée, le caractère de forêt de loisirs ou d'agrément fait du Val Suzon un espace fonctionnel à rattacher à cette catégorie.

« **La forêt friche** » : ses caractères « sauvage », « inculte » et « spontané » sont perçus de manière négative. On a tendance à lutter contre ces formations boisées et à s'en protéger. Peu gérées, elles sont, souvent d'ailleurs laissées à l'abandon. Le maquis méditerranéen en est une illustration.

**Figure 5 : classification anthropologique des forêts selon les rapports au sacré et au sauvage**

Même si notre classification « anthropologique » peut paraître binaire et grossière, elle présente l'avantage d'être assez simple à comprendre. Elle paraît plus évidente à manier que celle imaginée par Philippe Descola qui se base sur la continuité des « *intérieurités* » et des « *physicalités* » pour définir quatre grands types de relation à la nature : « *le naturalisme* », « *l'animisme* », « *le totémisme* » et « *l'analogisme* » (Descola Philippe, 2005). Notre typologie permet par ailleurs de poser la question de l'acceptabilité sociale de la gestion forestière. Les interventions peuvent être perçues différemment selon le type de forêt considéré, depuis l'apologie de la non-gestion dans une forêt « sanctuaire » (« conservationnisme ») jusqu'aux luttes mécaniques et chimiques possibles contre les accrus naturels envahissants d'une « forêt friche » (« interventionnisme maximal »).

Sacrée ou profane, sauvage ou humanisée, la forêt est donc bien plus qu'un simple décor de scènes sociales. Elle assure la même fonction que l'art dramatique : elle reflète et renvoie à la vision que la société se fait d'elle-même. Objet de projection de fantasmes, de rêves et de désirs refoulés, « *la forêt est toujours le miroir de la société* » (Corvol Andrée in ANCR, 1995, p. 41). Si le forestier ne tient pas ce miroir peut-il au moins essayer d'en changer l'orientation ?



## **Deuxième partie**

**De l'art de l'écriture à celui de la mise en scène**



## **Des tâches traditionnellement dévolues aux forestiers par le pouvoir central**

### **Au XIX<sup>ème</sup> siècle, le forestier scénographe en chef**

#### **Des « paléo-scénographies » forestières dès la préhistoire**

Pour comprendre les enjeux actuels de la foresterie, une mise en perspective historique est nécessaire. Nous avons sélectionné quelques temps forts qui montrent comment celle-ci s'est peu à peu constituée en une discipline technique et scientifique, par enrichissement et accumulation progressifs de connaissances. Dans ce chapitre, nous proposons une relecture originale de travaux d'historiens de la forêt. À partir de la métaphore du théâtre, nous essayerons d'identifier les différents ingrédients des scénographies forestières passées. Quels en sont les acteurs ? Comment les scénarios sont-ils définis ? Qui sont les metteurs en scène ?

La mutation des paysages forestiers par l'homme a commencé bien avant l'apparition de la foresterie. Elle remonte au début du paléolithique supérieur (38 000 ans avant JC), lorsque quelques chasseurs-cueilleurs se lancent à la conquête de nouveaux territoires de chasse, en mettant le feu à d'importantes étendues boisées. Ces « *paléo-aménagements* » (Arnould Paul, 2002) constituent les premières modifications anthropiques de la couverture forestière. Ces « paléo-scénographies » sont alors spontanées, éphémères et mobiles : elles sont l'œuvre de quelques groupes d'individus nomades qui s'installent transitoirement sur un territoire pour en prélever le gibier, le bois ou le silex, avant de l'abandonner pour un autre plus prolifique. Si nos ancêtres du paléolithique étaient avant tout guidés par la faim et la recherche de nourriture, ils avaient toutefois conscience d'être acteurs de la transformation de leur environnement. Mêmes si elles représentent essentiellement des animaux, les peintures rupestres de la grotte Chauvet (31 000 ans avant JC) ou de Lascaux (18 000 à 15 000 ans avant JC) témoignent de la capacité d'abstraction et de figuration de nos ancêtres.

Au néolithique, les premiers paysans poursuivent l'action civilisatrice amorcée à l'âge de pierre, en défrichant de nouvelles surfaces boisées pour y implanter champs, prairies et baraquements en rondin. La scénographie forestière devient permanente et elle se perfectionne. Des outils, telle la hache ou la charrue, permettent à des groupements humains en cours de sédentarisation de substituer l'agriculture à la forêt. Par ailleurs, avec le développement de proto-industries comme celle de la céramique, les besoins en bois deviennent croissants. Obstacle et rempart à la civilisation (Harrison Robert, 1992), la forêt est aussi une matrice nourricière pour des populations qui construisent et se chauffent au bois

(Deffontaines Pierre, 1969). Bien sûr, à cette époque on ne saurait parler d'aménagement au sens réglementaire et technique où on l'entend aujourd'hui, mais, on peut en revanche évoquer des stratégies d'exploitation et de transformation des milieux forestiers. Une culture de la mise en scène de l'espace boisé se développe avec la constitution d'un savoir-faire empirique : les arbres fruitiers sont par exemple favorisés, de même la domestication progressive d'espèces animales, notamment le porc (7 000 avant JC), contribue à l'apparition de l'élevage en forêt.

### **Des mises en scène forestières de plus en plus réglées sous l'Ancien Régime**

Avec l'Antiquité puis le Moyen Âge, la forêt, considérée alors comme un espace sans limite et sans maître, devient un territoire approprié et circonscrit. Non seulement elle assure les besoins vitaux des paysans, mais, elle s'inscrit également dans une logique de privilèges réservés aux seigneurs, au roi ou aux ecclésiastiques. Des règles juridiques définissent des droits d'usage et restreignent peu à peu l'accès aux sylvies. Avec l'écriture, la mise en scène forestière prend donc une portée réglementaire. Le pâturage, les prélèvements de bois ou de gibier sont restreints, le droit de chasse est accordé aux seuls seigneurs et les vilains sont cantonnés à la *silva communis*. Il n'existe cependant pas encore de textes ni d'autorité commune, la plupart des usages n'étant réglementés que localement.

Il faut attendre 1318 et Philippe V pour assister à la naissance d'une administration des forêts de la couronne, avec à sa tête les maîtrises des Eaux et Forêts, chargées de faire respecter les ordonnances du roi. Ces premiers « forestiers publics » ont avant tout un pouvoir répressif. Les considérations techniques sur la gestion des forêts sont encore balbutiantes (Bourgenot Louis, 1987). Même si les scénarios ne sont pas tous écrits, la répartition des rôles se précise dans chaque théâtre forestier : les populations locales sont cantonnées la plupart du temps à de la figuration, tandis que les seigneurs s'octroient les bons rôles, notamment en matière de chasse. Mais, s'ils cherchent à réduire le nombre d'acteurs en forêt, les suzerains sont parfois contraints de négocier sous la pression des paysans, notamment en temps de guerre et de famine. Des droits coutumiers tels l'affouage, la glandée, le panage ou la païsson définissent localement les règles de mise en scène forestière (Arnould Paul et Calugaru Corina, 2007). Celles-ci restent avant tout orales et transmises de génération en génération. Elles ne prennent pas encore la forme de scripts écrits, même si des baux peuvent être signés localement entre un seigneur et une communauté paysanne.

En 1346, l'ordonnance dite « de Brunoy », du nom du lieu où elle a été promulguée, renforce les prérogatives de l'administration des Eaux et Forêts, créée trente ans auparavant par Philippe V. Il est désormais interdit de « forer » au hasard, les coupes réglées sont généralisées, leur importance et leur emplacement sont planifiés. Ce texte constitue le socle des lois forestières ultérieures et instaure



les prémisses d'une éthique qui, quelques siècles plus tard, fera couler beaucoup d'encre, celle du « développement durable » :

« *Les maîtres des Eaux et Forêts enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forez puissent perpétuellement soutenir en bon estat.* » (cité par Arnould Paul, 2001, mis en gras par nous).

Afin de faire respecter la législation adoptée, des tribunaux spéciaux sont créés : les Tables de Marbres. Juridictions spécialisées des Eaux et Forêts, elles tirent leur nom d'une grande table en marbre de la salle du Palais de Justice de Paris, depuis laquelle le Grand Maître des Eaux et Forêts officie.

L'ordonnance de Brunoy, même si elle ne permet pas de stopper la destruction des forêts, est fondamentale. Elle énonce pour la première fois deux principes fondateurs des mises en scène forestières à venir : planification des interventions et rendement soutenable de la production de bois. D'autres lois suivront, notamment sous Henri IV puis sous François 1<sup>er</sup>, pour enrichir ces dispositions. Ces textes et ordonnances marquent l'affirmation de règles de mise en scène théoriquement applicables dans tous les théâtres du royaume. Le pouvoir royal, sous Henri IV puis sous François 1<sup>er</sup>, entend ainsi imposer un seul et unique scénographe pour chacune des forêts françaises : les maîtres des Eaux et Forêts.

Réservée aux nobles, la chasse est alors l'une des pièces forestières les plus organisées et réglementées. La vénerie en particulier avec ses codes, ses costumes, ses apparats, son langage et ses rituels qui lui confèrent une évidente théâtralité, symbolise les privilèges accordés aux puissants de l'époque. Mais, la volonté du pouvoir royal d'imposer ses choix de mise en scène, *via* des ordonnances, n'est pas toujours suivie d'effets sur le terrain. Le braconnage est par exemple très largement pratiqué pour survivre par le tiers état paysan réduit à la misère. Par ailleurs, des régions entières, telle la Bourgogne rattachée au domaine royal en 1482, échappent à la couronne française et disposent ainsi de leurs propres règles et coutumes en forêt.

L'aménagement au sens propre, c'est-à-dire la planification de la scénographie forestière, est véritablement consacré par l'ordonnance de Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) en 1669. À l'époque, ce ministre de Louis XIV qui aurait affirmé que « *la France périra faute de bois* », veut mettre de l'ordre et rationaliser la gestion forestière pour enrayer la destruction des espaces boisés. Cette réforme instaure un véritable Code Forestier qui unifie le droit et définit des règles de gestion sylvicole à appliquer sur tout le territoire : par exemple, un quart de la superficie de chaque forêt royale doit être mis en réserve, c'est-à-dire non exploité. Cette ordonnance introduit la notion « *du bon usage* » de la forêt : les pratiques sont sévèrement réglementées, chèvres et moutons sont proscrits dans les propriétés royales pour permettre la régénération des semis.

La mise en scène forestière est alors guidée par la volonté de conserver des bois afin de construire une flotte militaire française capable de rivaliser avec l'ennemi anglais. Pour rédiger son ordonnance, Colbert s'entoure des meilleurs spécialistes de l'époque, comme Louis de Froidour (1620-1685), promu « *grand maître enquêteur et général réformateur* » (Pardé Jean, 1999). Envoyé à Toulouse à partir de 1673, ce dernier essaiera de mettre en œuvre dans tout le sud-ouest, les orientations proposées dans le texte de Colbert. Il existe donc une volonté forte d'imposer aux théâtres forestiers qui, jusque là échappaient à la volonté royale, une seule et même scénographie « officielle ». Pour autant, des marges de créativité et d'interprétation restent possibles en dehors des bois royaux. Les populations paysannes y conservent notamment leurs droits coutumiers. Elles peuvent même être parfois associées à l'élaboration de règles de gestion localement négociées avec les maîtrises des Eaux et Forêts.

Ce texte devient un modèle pour toute l'Europe (Devèze Michel, 1966) et constitue un tournant dans l'histoire forestière. La forêt s'inscrit désormais dans une vision cartésienne du monde où « *l'homme devient alors maître et possesseur de la nature* » (Larrère Raphaël et Nougarede Olivier, 1993). Professeur à l'École des Eaux et Forêts de Nancy au début du XX<sup>ème</sup>, Gustave Huffel (1859-1935) a vanté « *la parfaite clarté, la précision d'un style magnifique, digne de la plus brillante époque de notre littérature* », allant même qualifier cette ordonnance de « *véritable chef d'œuvre de législation* » (cité par Badré Louis, 1983, p. 78). De nos jours, les forestiers « *lui décernent encore tous les lauriers, et ils en font le symbole de leur métier, nous allions jusqu'à dire de leur religion* » (Selon Raymond Lefebvre in Bourgenot Louis, 1987, p. 131).

L'ordonnance s'accompagne de préceptes techniques comme le principe de planification de la gestion forestière sur cent ans, grâce à des scénarios consignés dans des documents d'aménagement. Ces derniers deviennent à la fois des règlements d'exploitation et des textes juridiques fixant les usages et les interdictions en forêt. Ils sont motivés par la recherche d'une pérennité de la production forestière. Ce souci de durabilité préoccupe également les forestiers germaniques, avec qui leurs homologues français échangent et partagent de nombreuses réflexions. À la même époque que Colbert, le forestier allemand Von Carlowitz forge et diffuse le concept de « *Nachhaltigkeit* ». Traduit aujourd'hui par « durabilité », cette notion définit pour la première fois les principes « *d'équité intergénérationnelle* » et « *d'utilisation soutenable* » des ressources boisées (Bartenstein Kristin, 2005). Aussi, il existe dès cette époque un souci d'inscrire la scénographie forestière dans la durée pour lui assurer un succès sur le long terme.

## **Au XIX<sup>ème</sup>, des agents des Eaux et Forêts qui s'imposent comme les uniques metteurs en scène forestiers**

Si l'ordonnance de Colbert de 1669 introduit des rudiments de techniques de mise en scène forestière, il faut attendre le XIX<sup>ème</sup> siècle pour voir les forestiers disposer des moyens nécessaires à la réalisation de leurs ambitions. 1824 est une date importante puisqu'elle marque l'année de la création de l'École royale forestière de Nancy, chargée de la formation des officiers des Eaux et Forêts. Celle-ci s'inspire du modèle de l'Université de Tharandt, première Académie forestière créée en Allemagne en 1770. Sa naissance permet l'avènement d'une sylviculture « à la française ». Le savoir qu'elle enseigne est, au début, profondément marqué par l'influence germanique dont se revendiquent Bernard Lorentz (1775-1865) et Adolphe Parade (1802-1864), respectivement 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> directeurs de l'École de Nancy. Avec la création de cette École et la promulgation par Charles X, trois ans plus tard du Code Forestier (dont la structure est calquée sur celle de l'ordonnance de Colbert, selon Arnould Paul et Corina Calugaru, 2007, p. 8), une véritable administration est mise sur pied. En 30 ans, l'École de Nancy prend le statut d'une grande École, recrutant au début uniquement parmi les élèves sortis de polytechnique. Son autorité, ses traditions et son esprit perdureront pratiquement inchangés pendant 150 ans.



**Photo 13 : La brigade de Longuyon en Meurthe et Moselle, en 1930**

*Commentaire* : dirigée par un brigadier (au centre), cette équipe est représentative des valeurs militaires affichées par les forestiers au début du XX<sup>ème</sup> siècle. En plus du costume, du képi et des galons, on notera la Croix de Guerre et la médaille militaire portée par le plus âgé des forestiers, probablement un ancien de la grande guerre (source APAS-ONF, 2006).

Les officiers des Eaux et Forêts vont peu à peu se structurer en un corps d'État qui va influencer les politiques rurales du XIX<sup>ème</sup> et du début du XX<sup>ème</sup> siècles. Bernard Kalaora et Denis Poupardin ont étudié l'émergence des doctrines forestières (Kalaora Bernard et Poupardin Denis, 1984). Bien que nouvelle, l'administration des Eaux et Forêts se met en place selon des valeurs héritées de l'Ancien Régime. Gérard Buttoud parle même de « *réminiscence de la féodalité* » (Buttoud Gérard, 1983). En effet, elle est très hiérarchisée. On distingue des gardes, des gardes généraux, des sous-inspecteurs, des inspecteurs et des conservateurs (cf. photo 13). Les anciens élèves de Nancy vont peu à peu occuper l'essentiel des postes de conservateurs, au sommet de la hiérarchie. Les agents sont répartis selon un quadrillage qui permet d'optimiser la surveillance et la maîtrise du territoire, en métropole comme dans les colonies (cf. photo 14). La forêt est ainsi découpée en différents théâtres forestiers ayant chacun à sa tête, un forestier scénographe unique, nommé par l'administration centrale. En 1866, une seconde École forestière, celle des Barres (Loiret) est créée pour former les gardes généraux, subordonnés aux conservateurs qui restent, eux, formés à Nancy.



**Photo 14 : un forestier en patrouille (1918)**

*Commentaire* : ce cliché a été pris à Aïn Draham en Tunisie. À l'époque, des agents des Eaux et Forêts sont envoyés dans ce protectorat français pour y mener une politique active de reboisement, réalisée très souvent au détriment des populations « indigènes » expropriées (source APAS-ONF, 2006).

## La science et le droit, sources d'inspiration de la foresterie moderne

### L'affirmation d'une « culture forestière » nancéenne normative au XIX<sup>ème</sup> siècle

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'autonomisation progressive d'un corps d'officiers des Eaux et Forêts va de pair avec la constitution d'une nouvelle discipline, la foresterie. Les forestiers scénographes en chef vont imaginer un ensemble de « techniques théâtrales » pour leurs mises en scène forestières. Celles-ci vont leur permettre de mener à bien de grands projets, tel le boisement des Landes de Gascogne ou la restauration des terrains de montagne sous Napoléon III. La science forestière puise alors ses racines dans un corpus de connaissances fondées par d'illustres naturalistes, comme Olivier de Serres (1539-1619), Ferchault de Réaumur (1683-1757), Duhamel du Monceau (1700-1782) ou Buffon (1707-1788). Louis de Froidour (1620-1685) puis Varenne de Fenille (1730-1794) formulent, quant à eux, les premières notions de gestion forestière. Pourtant, l'enseignement dispensé à l'École de Nancy au XIX<sup>ème</sup> siècle occulte pendant longtemps l'apport des sciences naturelles, pour ne s'attacher qu'à une dimension très techniciste de la sylviculture.

Adolphe Parade (1802-1864), 3<sup>ème</sup> directeur de l'École de Nancy, n'est par exemple pas favorable à l'enseignement de disciplines telles que la botanique ou la zoologie. Les sciences sociales, notamment l'économie, sont tout aussi absentes du contenu des programmes de formation. Ce manque d'ouverture intellectuelle ainsi que le « respect des dogmes des premiers grands maîtres » (Puyo, 2001, p. 18) empêchent le développement d'un esprit critique chez les officiers des Eaux et Forêts. Les héritiers de Lorentz et Parade, comme le forestier Georges Touzet (ancien directeur général de l'ONF), semblent partager l'avis de Jean-Yves Puyo puisqu'ils reconnaissent « souvent une tendance à un certain dogmatisme et Lorentz, le premier n'est pas à l'abri de ce travers » (Touzet Georges et al. in AIGREF, 2001, p. 55). En invoquant la nécessité d'unifier la gestion forestière, les tenants de l'administration justifient ce dogmatisme. Louis Fortier, professeur à l'École royale de Nancy affirme par exemple :

« La création de l'École forestière en 1824 fut une mesure excellente (...). Le nombre des agents imbus de saines doctrines de l'École s'accroît de plus en plus, et aujourd'hui, à part quelques dissidents, les membres du corps forestier n'admettent qu'une seule méthode de conservation des forêts, celle de l'ensemencement naturel et des éclaircies » (cité par Puyo Jean-Yves, 2001, p. 20).

La foresterie nancéenne consacre également une philosophie d'un rapport particulier de l'homme à la nature. Cette dernière est perçue fondamentalement

comme bienfaitante. Empreint de références théologiques et religieuses, le forestier marque une vénération, une dévotion à l'arbre et à la forêt. « *Un bon agent se reconnaît d'abord à l'amour qu'il porte à sa forêt* » (Kalaora Bernard et Poupardin Denis, 1984, p. 173). Clavé (agent forestier, chroniqueur à la « *Revue des deux Mondes* », cité par Bernard Kalaora et Denis Poupardin) en 1862 invite les agents à « *aimer les bois comme s'ils en étaient propriétaires* » (idem, p. 11). Cet amour est esthète : « *le vrai sens forestier ne va pas sans un certain sentiment d'esthétique. Il faut savoir apprécier la beauté de la sylvie. Ce n'est pas donné à tout le monde* » (« *Bulletin de la société forestière de Franche Comté* », 1927, cité par Bernard Kalaora et Denis Poupardin, 1984, p. 23).

La scénographie forestière s'inspire donc d'un modèle esthétique proche d'une nature sensible, vécue et admirée plutôt qu'analysée, décrite et disséquée par la science. En ce sens, on pourrait parler d'un courant « naturaliste » qui, par analogie avec le théâtre et par opposition à « l'expressionnisme », entend reproduire la nature sans la transformer, la déformer ou la styliser.

La contemplation et l'esthétisme tiennent une place de choix dans des scénarios de gestion. Le forestier doit se plier aux exigences de la nature. Il doit se montrer patient, développer son sens de l'observation, être sensible, intuitif et acquérir un savoir cosmologique. Louis Tassy (1816-1895, auteur d'un traité sur l'aménagement des forêts en 1858), loue l'expérience intime et personnelle pour susciter ce goût de la nature :

*« Ah, qu'on évite surtout, en cherchant à inculquer aux agents forestiers le goût des expériences de laboratoire et l'esprit scientifique qu'elles comportent ; qu'on évite en rétrécissant trop le champ de leurs observations, de leur faire perdre le sentiment de l'unité dans les manifestations de la vie, l'aptitude à embrasser les choses dans leur ensemble et à pressentir au moins leurs rapports puisque la connaissance exacte de ces rapports est au-dessus de l'intelligence humaine. »* (cité par Kalaora Bernard, 1980, p. 10).

Le forestier, en serviteur de la Création, doit cependant aussi aider la forêt à vivre. Pour Tassy, « *les forêts ont besoin des hommes* ». C'est donc une vision anthropocentrique de la nature qui apparaît. Comme l'œuvre forestière s'inscrit dans une durée qui dépasse celle d'une vie humaine, l'agent transcende sa frustration en renonçant à ses satisfactions immédiates. Il sacrifie le présent pour préparer l'avenir.

Pour mieux comprendre la diffusion de la pensée nancéenne, nous proposons de revenir sur deux grands chantiers forestiers du XIX<sup>ème</sup> siècle : le reboisement et la création des réserves artistiques de Fontainebleau. Ces deux exemples ont été choisis pour leur résonance actuelle, parce qu'ils éclairent et aident à mieux comprendre certaines situations forestières d'aujourd'hui.

## **La restauration des terrains de montagne, une mise en scène qui réduit les acteurs concernés à un rôle de figuration**

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la restauration des terrains de montagne constitue un exemple de la volonté de l'administration forestière centrale d'imposer ses modèles de mise en scène, quitte à en exclure certains acteurs concernés pourtant au premier chef comme les bergers. Cette époque est marquée par de vives tensions entre forestiers et éleveurs. La forte pression démographique et le pâturage intensif entraînent des défrichements importants, notamment dans les forêts de moyenne montagne des Alpes, du Massif Central et des Pyrénées. Les sols dénudés ne retiennent plus l'eau, provoquant des ruissellements torrentiels qui vont interpeller les « experts » de l'époque.

Les forestiers s'emparent de cette problématique pour en faire un argument légitimant le reboisement, attisant les peurs par des discours alarmistes. Désignant comme seuls et uniques responsables les communautés locales, les agents des Eaux et Forêts initient un véritable culte du reboisement. « *Tous les paysans sont alors stigmatisés et traînés dans la boue* » (propos cités par Olivier Nougarede in ANCR, 1995, p. 277). On les accuse d'être « *égoïstes, routiniers, ignares, imprévoyants, paresseux* ». On parle des bergers des Landes comme des « *peuplades d'êtres sauvages* », des « *abrutis* » et « *bornés* », « *gardant des troupeaux faméliques dans un désert insalubre* » (idem).

Les premières techniques de plantation sont par ailleurs mises au point par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Nicolas Brémontier (1738-1809), grâce à ses essais de fixation des dunes littorales dans les Landes de Gascogne. Elles s'affineront et les reboisements prendront de l'ampleur durant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, après une loi spécifique votée en 1857 sous la pression de l'administration forestière. Les importantes crues de 1856 et 1859 sur le Rhône et la Loire finissent de convaincre les députés de promulguer une seconde loi en 1860, cette fois sur le reboisement en montagne (cf. photo 15 pour une illustration des gardes forestiers censés appliquer cette législation). Le texte voté est très contraignant : les propriétaires sont tenus de faire des travaux, aidés par de dérisoires subventions, sous peine d'expropriation. Suite aux premières d'entre elles, des populations montagnardes vont se révolter contre l'administration, allant parfois jusqu'à commettre des assassinats de gardes forestiers comme en Ariège (Nougarede Olivier, 1995). Le scénario imposé par les forestiers nancéens est donc contestée et refusée par ceux-là mêmes qui sont censés le jouer : les populations montagnardes.

Des forestiers vont pourtant s'élever contre les politiques autoritaires d'une l'administration qui n'en mesure pas les conséquences sociales. Ces metteurs en scène dissidents vont proposer des scénarios alternatifs en intégrant les principaux acteurs concernés. Influencés par les thèses de Frédéric Le Play (1806-1882),

ingénieur des Mines considéré comme l'un des pères fondateurs de la sociologie rurale, ils entendent démontrer la complémentarité du reboisement et l'intérêt des populations locales. Ces forestiers dits « leplaysiens » inaugurent ce que l'on appellerait aujourd'hui « *l'ingénierie sociale* » (Kalaora Bernard et Savoye Antoine, 1986). À travers des monographies de familles paysannes puis de terroirs, ces disciples de Le Play comme Charles de Ribbes (1827-1899), martèlent que la forêt ne peut être gérée indépendamment du contexte socioéconomique local.



**Photo 15 : « Garde en petite tenue » en 1885 lors d'une tournée d'inspection en montagne**

*Commentaire* : malgré les pouvoirs et les prérogatives que les différentes lois RTM leur confèrent, les gardes forestiers sont équipés sur le terrain de manière plutôt rudimentaire. Leurs conditions de vie en montagne sont spartiates et l'habillement n'est pas toujours renouvelé périodiquement (source GHFF, 1985).

La misère des montagnes ne serait pas, selon eux, imputable aux seuls bergers. Des « leplaysiens », comme Félix Briot (1861-1941) ou Auguste Calvet (1843-1921), allient recherche et action en proposant la création d'associations locales et de coopératives, sur le modèle des fruitières jurassiennes. Avec eux émerge une sociologie pratique, proche du local. La forêt est réinscrite dans le territoire et non plus perçue comme une entité à part. Sa gestion doit intégrer à la fois des facteurs biophysiques, mais aussi des composantes sociales et territoriales. La scission entre ces forestiers dissidents et leur administration de tutelle est profonde



(Kalaora Bernard et Savoye Antoine, 1986). Deux conceptions de l'action de l'État s'affrontent. Celle d'un interventionnisme « descendant », qui justifie ses choix au nom d'un intérêt général supérieur, et celle d'un interventionnisme raisonné, qui tient compte des conditions socioéconomiques locales et des besoins des populations concernées.

Soutenue par la classe dirigeante de l'époque, la vision régaliennne l'emporte et le courant « le playsien » s'estompe progressivement. Aussi, malgré l'opposition d'acteurs contestataires, le scénario du reboisement imaginé par les forestiers étatistes est appliqué, avec plus ou moins de bonheur, dans la plupart des massifs montagnards. La réussite territoriale de la mise en scène se fait donc au détriment de sa réussite sociale. Même si la loi du 4 avril 1882 abroge les dispositions les plus coercitives des précédents textes et confie des petits rôles aux populations paysannes concernées (incitées par exemple financièrement à participer à l'effort de reboisement), elle n'atténue pas pour autant la méfiance et la rancœur de ces dernières à l'égard de l'administration forestière.

Les conceptions « le playsiennes », progressistes, minoritaires et opposées à celles de l'institution forestière peu regardante en matière d'acceptabilité sociale de sa politique, apparaissent rétrospectivement avant-gardistes pour l'époque. Elles témoignent d'une vision intégrative d'une gestion forestière que l'on qualifierait aujourd'hui de « socialement durable ». Si ces approches « humanistes » n'ont pas eu l'impact escompté sur le terrain, en revanche elles se sont révélées fécondes pour alimenter des champs scientifiques émergents. Elles influenceront par exemple Paul Vidal de la Blache (1845-1918), à l'origine du courant de la géographie humaine. Elles participent également au renouvellement de la réflexion en sciences humaines, les disciples de Le Play participant à la naissance de la sociologie du travail ou de la sociologie clinique.

### **Les réserves artistiques de Fontainebleau : un scénario d'anticipation ?**

Les débats suscités par la création des réserves artistiques de Fontainebleau constituent un autre exemple traité, révélateur et annonciateur des conflits modernes portant sur la gestion forestière et plus généralement environnementale. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les artistes dits de « l'École de Barbizon », dont Théodore Rousseau (1812-1876) sera l'un des porte-paroles les plus actifs, s'opposent à l'administration forestière lorsqu'elle veut enrésiner une partie du massif de Fontainebleau. Ils revendiquent un autre regard sur la nature et la forêt. Selon Théodore Rousseau, « *les artistes seraient plus près de la nature que les autres* » (cité par Fritsch Philippe, 1997, p. 208). Les peintres adoptent en quelque sorte une posture de critique d'art n'appréciant pas la mise en scène proposée dans le théâtre forestier de Fontainebleau. Avec eux, émerge une vision romantique des sylves, perçues comme refuge et rempart à une société en voie d'urbanisation et d'industrialisation. La légitimité des forestiers est alors contestée.

Le développement des arts sous Napoléon III (1808-1873) procure à ce courant précurseur de l'impressionnisme une renommée de plus en plus grande. Avec l'ouverture d'une ligne de chemin de fer reliant la capitale à Fontainebleau à partir de 1849, les Parisiens viennent admirer les paysages figurés sur les toiles de Jean-François Millet, Jules Dupré ou Jean-Baptiste Corot, exposées dans les plus grands salons parisiens. Le guide touristique Dénecourt, onze fois réédité, participe à cette « artialisation » de la nature en invitant les Parisiens à découvrir des itinéraires spécialement conçus pour l'œil du promeneur (Kalaora Bernard, 1981). En créant artificiellement des grottes, en aménageant des sentiers faussement sinueux et en imaginant des perspectives visuelles harmonieuses, Dénecourt propose une nouvelle forme de scénographie forestière qui va faire école. Il utilise tous les clichés d'une mise en scène dont la théâtralité, inspirée du romantisme et de l'esthétisme des peintres de Barbizon, est assumée.

Ralliée aux artistes qui s'opposent à l'administration forestière qui souhaite enrésiner une partie de Fontainebleau, l'élite intellectuelle et artistique organise des comités de défense de la forêt de Fontainebleau, dont Victor Hugo deviendra même l'un des membres d'honneur. Le conflit se solde par la victoire des artistes sur les forestiers. En 1861, les premières séries dites « artistiques » sont créées à Fontainebleau par décret impérial. Toute coupe y est interdite. Pour Bernard Kalaora, « *la forêt devient un musée national à partir du Second Empire* » (Kalaora, 1981, p. 144). Ces séries artistiques constituent la plus ancienne zone institutionnellement protégée au monde, quelques années avant la création de la réserve de Yosemite par Abraham Lincoln en 1864, dix avant celle du parc national de Yellowstone en 1872 aux États-Unis. Elles augurent d'un mouvement de « patrimonialisation » de la nature, qui n'a depuis cessé de s'amplifier (Micoud André et Peroni Michel, 2000).

Un siècle plus tard, le débat sur les séries artistiques de Fontainebleau n'est pourtant pas clos et les discussions prennent encore une tournure houleuse. Dans les années 1960, les gestionnaires de l'ONF ont cherché à en réduire la surface, mais ils se sont heurtés à l'opposition farouche des écologistes à chaque fois (Ruffier-Reynie Christiane, 2004). Des scientifiques, en particulier du Muséum National d'Histoire Naturelle, les ont rejoints pour prôner la création d'un parc national (Dorst Jean et al., 1999). La forêt de Fontainebleau reste le théâtre de passions exacerbées. Les années 1995-2000 ont été marquées par des actions de sabotage de chantiers d'exploitation forestière de la part « d'éco-guerriers ».

Cette polémique n'est pas sans rappeler celle qui opposera au XX<sup>ème</sup> siècle, partisans d'une conservation stricte d'une nature sanctuarisée et tenants d'une protection plus douce en partenariat avec les populations locales. En France, le site classé de la Bérarde sera créé en 1913 sous l'impulsion d'Alphonse Mathey, conservateur des Eaux et Forêts à Grenoble. En 1924, il sera rebaptisé parc

national du Pelvoux avant qu'une partie de son territoire ne soit consacrée parc national des Écrins cinquante plus tard par un décret du 27 mars 1973. Dans les années 1970, des forestiers, comme Jean-Pierre Feuvrier dans le Vercors, joueront également un rôle de premier plan lors de la constitution des premiers parcs naturels régionaux, avec la mise en place de ce nouveau statut de protection douce promulgué par Edgar Pisani dans la loi du 1<sup>er</sup> mars 1967 (Micoud André et al., 1986).

Sans doute les valeurs conservatrices auxquelles s'identifient les forestiers des Eaux et Forêts ont-elles contribué au final à diffuser une sensibilité environnementale au sein de l'institution forestière. Mais cette ambition protectionniste a été portée au départ par quelques individus précurseurs, évoluant dans des contextes montagnards, souvent en marge de l'administration centrale. Aussi, peut-on dire que les innovations en matière de mise en scène forestière sont ainsi venues plutôt de scénaristes qui, par leur isolement géographique, ont échappé au « formatage » et à l'emprise d'une administration centrale plutôt hostile à la critique extérieure.

### **Le conformisme et le classicisme forestiers en héritage**

Si la scénographie forestière a évolué en fonction des connaissances techniques, juridiques et scientifiques et du contexte sociopolitique de chaque époque, elle s'est toujours caractérisée par un certain conservatisme. L'analyse historique montre des permanences fortes dans les représentations que les forestiers se font de leurs rôles, de leurs missions et de leurs attributions. Les symboles, les rites et les valeurs qui structurent socialement encore aujourd'hui la communauté des ingénieurs de l'ONF sont en partie hérités de leurs ancêtres conservateurs des Eaux et Forêts du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les attributs militaires comme l'uniforme, l'arme de service ou encore les grades fonctionnent par exemple toujours comme des marqueurs sociaux efficaces (Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2006).

L'identité sociale des forestiers se revivifie en partie grâce à la réactualisation de références puisées dans le passé. Elle s'est transmise de manière institutionnelle, l'ONF se positionnant en descendant direct de la séculaire administration des Eaux et Forêts. Mais cet héritage a pu également se diffuser par filiation directe. Les fratries et les « dynasties » forestières sur plusieurs générations sont courantes (cf. à ce sujet l'ouvrage du psychanalyste François Vigouroux « *Grand-père décédé. Stop. Vient en uniforme* » paru en 2001 dans lequel l'ONF tient un grand rôle). Ces « dynasties » sont garantes d'un héritage de valeurs et de symboles propres à une corporation.

Néanmoins, même si cette profession n'a pas toujours historiquement assumé les critiques extérieures et ses débats internes, elle a été capable de faire preuve de faculté d'adaptation et parfois d'autocritique (Badré Michel et Décamps Henri,

2005). Par la qualité de son enseignement et par son prestige social, elle a bénéficié également d'un rayonnement international (cf. par exemple le colloque consacré à la naissance du service forestier américain sous l'impulsion de Gifford Pinchot, 1845-1946, formé en partie à Nancy, Barthod Christian, 2005).

Avec la postérité, les techniques, le style et l'esprit de Nancy se sont ainsi imposés comme un genre classique de la mise en scène forestière. Face à cet héritage à la fois glorieux et lourd à assumer, on peut s'interroger sur le regard que portent aujourd'hui les forestiers sur leur histoire. Ce qui frappe, c'est la fracture existante entre les historiographes officiels, issus du corps forestier ou travaillant à son service (cf. les références déjà citées : AIGREF, 2001 ; Badré Louis, 1983 ; Bourgenot Louis, 1987 ; Léonard Jean-Pierre, 1999 ; Pardé Jean, 1999 ; Rachline Michel, 1991), et les sociologues ou historiens qui ont investi ce champ de recherche depuis une trentaine d'années (Buttoud Gérard, 1983 ; Corvol Andrée, 1987 ; Kalaora Bernard et Savoye Antoine, 1986 ; Nougarede Olivier et Larrère Raphaël, 1993).

Les premiers pratiquent souvent l'hagiographie, autrement dit, ils se positionnent comme des critiques sans esprit critique. Les seconds proposent, quant à eux, des lectures contradictoires et critiques de l'histoire forestière. Investis d'une légitimité universitaire, leurs travaux n'ont toutefois pas toujours été bien accueillis par une partie de la communauté forestière qui s'est parfois sentie attaquée. Grâce à la création du Groupe d'Histoires des Forêts Françaises (GHFF) en 1980, instance réunissant à la fois des universitaires et des forestiers, des échanges et des convergences ont néanmoins eu lieu. Des forestiers comme Roger Blais (1905-1992), membre du bureau du GHFF, ont compris l'intérêt de ces travaux critiques et ont assuré un rôle de passerelle entre la communauté des chercheurs et celle des gestionnaires (Corvol Andrée et al., 1996).

Le corporatisme et l'assurance technicienne qui caractérisaient autrefois l'élite forestière nancéenne se sont malgré tout prolongés, même après la fusion par décret du 4 juin 1965 du corps des Ingénieurs du Génie Rural avec celui des Eaux et Forêts. La création de l'Office National des Forêts par la loi du 23 décembre 1964 n'a pas marqué non plus selon Gérard Buttoud une révolution culturelle. Les IGREF (Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts), qui y ont conquis tous les postes de direction se sont par exemple prononcés en 1972 en faveur « *du souci du maintien de la tradition et de la tenue forestière* » (rapport de gestion de l'ONF de 1972, cité par Buttoud Gérard, 1983, p. 539). Les grades militaires ont été conservés et les uniformes sont encore portés lors des cérémonies officielles.

Le Conseil Général du Génie Rural des Eaux et des Forêts (devenu depuis mai 2006, le Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux, CGAAER) défend et gère aujourd'hui les intérêts d'un corps de plus de 2982 fonctionnaires en activité (source : AIGREF, 2004). Par son fonctionnement

et son autorité, cette instance est à rapprocher des ordres qui régissent bon nombre de professions libérales en France, tels les médecins, les architectes ou encore les géomètres. Représentant aujourd'hui 25 % de l'effectif des grands corps techniques de l'État, les IGREF sont plus nombreux que les ingénieurs des Mines ou des Ponts et Chaussées (AIGREF, 2004). Ils ont réussi à conquérir et à préserver leur pouvoir dans toutes les instances forestières publiques et agricoles. À l'image de celle menée dans les années 70 par Jean-Claude Thoenig sur le corps des Ponts et Chaussées (Thoenig Jean-Claude, 1973), une étude sociologique poussée reste à entreprendre pour comprendre comment le corps des IGREF défend ses intérêts et assure sa pérennité.

Par leur pouvoir et leurs prérogatives, on peut se demander si les IGREF ne participent pas à ce que le sociologue Pierre Bourdieu appelle « *la noblesse d'État* » (Bourdieu Pierre, 1989), c'est-à-dire une forme nouvelle d'aristocratie fondant sa légitimité sur des compétences techniques qui priment sur le pouvoir politique (modèle technocratique).

Au regard de notre métaphore théâtrale, les IGREF apparaissent à la fois comme les scénaristes (fixation des orientations de gestion), les producteurs (distribution des moyens) et les metteurs en scène (gestion des acteurs) de l'ensemble des théâtres forestiers publics. Suivant leurs origines, leurs motivations et leurs formations (Écoles d'Agronomie, Polytechnique ou promotions internes), ces metteurs en scène « omniscients » ont néanmoins des sensibilités différentes réparties, selon un continuum allant des plus « naturalistes » aux plus « productivistes ». Ils agissent tout le long d'une chaîne décisionnelle dont ils verrouillent les entrées. C'est à eux notamment que revient le pouvoir de validation des scénarios de gestion proposés dans les aménagements.



## Des scénarios définis dans les aménagements forestiers

### Les documents d'aménagement : des scénarios de gestion très formatés

Jean Dubourdiou, dans son « *Manuel d'aménagement forestier* », donne la définition suivante de l'aménagement :

« études et documents sur lesquels s'appuie la gestion durable d'une forêt ; à partir d'une analyse approfondie du milieu naturel du contexte économique et social, l'aménagement forestier fixe les objectifs à long terme et à moyen terme et détermine l'ensemble des interventions souhaitables (coupes, travaux...) pendant une durée de 10 à 25 ans, à l'issue de laquelle il fera place à un nouvel aménagement forestier. » (Dubourdiou Jean, 1997)

Cheville ouvrière de la gestion sylvicole, l'histoire des aménagements est intimement liée à celle de la politique forestière (Boutefeu Benoît, 2005). Ils constituent les scripts des pièces forestières à jouer, ils définissent des scénarios normés et encadrés. Scénariste d'un massif forestier, l'aménagiste a pour mission de retracer l'histoire de la gestion passée et de prévoir les actions futures. Ses capacités d'analyse et de synthèse sont mobilisées autant que ses talents de créateur. Cependant les contraintes d'écriture multiples qui pèsent sur lui ont parfois tendance à freiner sa créativité et sa faculté d'innovation.

Dans le cas des forêts publiques, un plan-type est obligatoire pour tous les aménagements (cf. Dubourdiou Jean, 1997). Cette standardisation des documents doit théoriquement faciliter les comparaisons d'une forêt à l'autre. Elle risque cependant d'entraîner une uniformisation des modes de gestion. Comment appréhender et rendre compte des spécificités des territoires forestiers dans ces documents formatés ?

La comparaison des deux documents d'aménagement de Chartreuse et du Val Suzon, même s'ils ne sont pas exactement de la même génération, est intéressante (cf. également cartes 11 et 12). Celui traitant du cas cartusien est deux fois plus épais (322 pages) que son homologue bourguignon (126 pages). On retrouve la structure commune à tous les aménagements, découpés en six sections appelées « titres ».

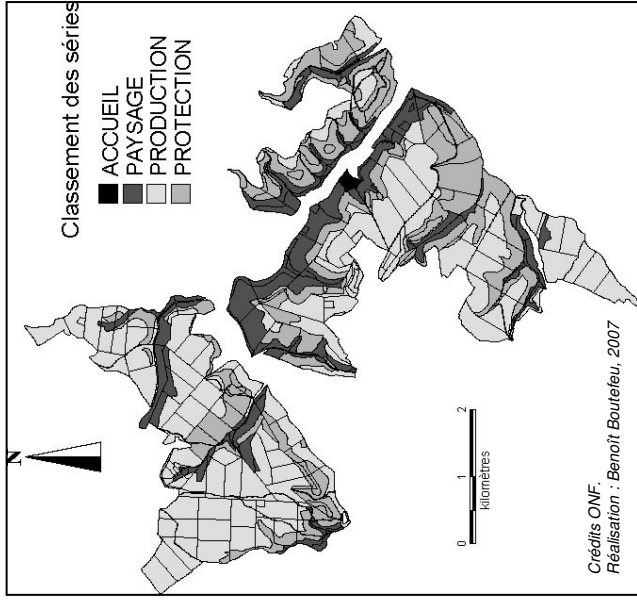
Si les 6 titres principaux, 47 rubriques et 59 sous-rubriques de l'aménagement concernant la Chartreuse permettent de s'orienter rapidement, ils donnent aussi l'impression d'un catalogue et d'un « plan à tiroirs ». L'exhaustivité affichée par ces plans d'aménagement nuit sans doute à leur ambition d'être synthétiques et lisibles. Le « formatage » imposé par le plan-type donne le sentiment de scénarios calibrés à l'identique, quelle que soit la forêt. L'empilement et la stratification des informations créent des scénarios où les pièces et les scènes sont parfois

juxtaposées, sans enchaînement logique et sans cohérence. L'encadrement normatif est devenu si puissant que les documents d'aménagement se sont peu à peu détournés de leurs objectifs premiers. Faisant l'impasse sur toute forme de problématisation, ils sont de plus en plus réduits à n'être qu'un empilement stratifié d'informations, une juxtaposition de mesures parfois déconnectées les unes des autres.

La réalisation d'un aménagement semble souvent procéder d'algorithmes plus que d'un travail de synthèse et de création. L'écriture n'a rien à envier à un langage informatique, tant les codes et les typologies sont nombreux : codes Corinne Land-Cover, numéros ZNIEFF, typologies de stations, de peuplements ou encore de mesures de protection. Leur maîtrise fait partie du bagage de base que tout aménagiste doit maîtriser. Celui-ci doit également posséder de solides connaissances juridiques, tant les législations mobilisées sont nombreuses (espaces classés, réserves naturelles, protection des captages, préservation des espèces protégées...). Aux textes de loi s'ajoutent également des documents contractuels : baux de chasse ou de pêche, contrats d'approvisionnement en bois, documents d'objectifs « Natura 2000 », concessions diverses (comme avec EDF), chartes forestière de territoire, engagements dans des dispositifs de certification de type ISO 14001 et 9001....

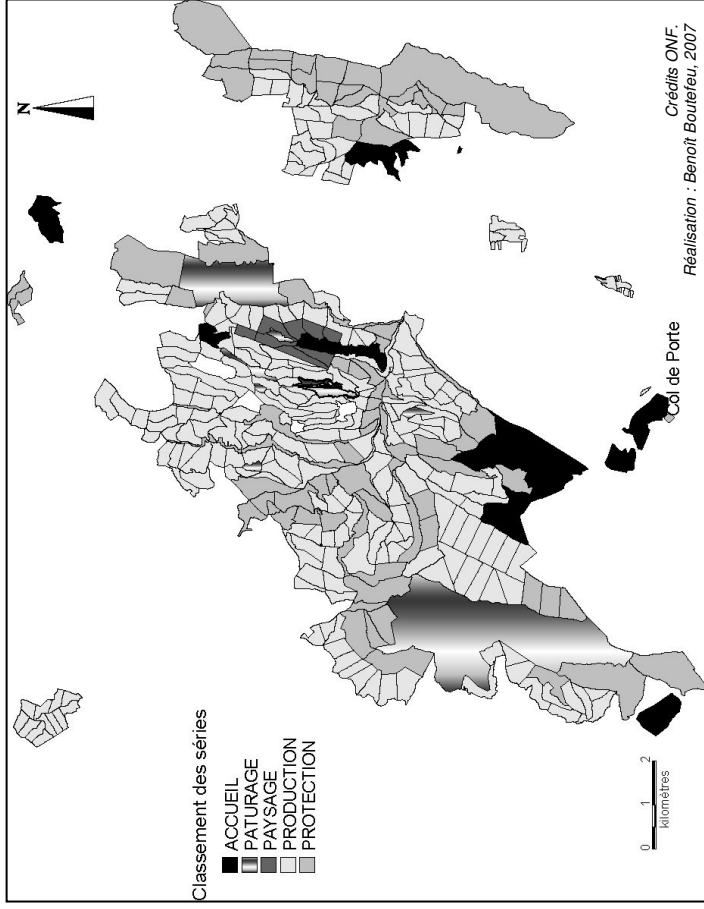
Cette tendance à la complexification procédurière est observée dans bien d'autres domaines, notamment en urbanisme : les schémas directeurs, SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ou autres PLU (Plan Local d'Urbanisme) sont devenus l'affaire de quelques spécialistes. Les élus ont vu leurs marges de manœuvre se réduire et les citoyens, faute de n'être pas tous des juristes chevronnés, se trouvent parfois dépossédés des débats publics.





### Carte 12 : Val Suzon, un théâtre qui accueille trois pièces principales

Commentaire : même si la production n'est pas la pièce la plus jouée sur le théâtre forestier du Val Suzon, elle occupe la plus grande partie de la scène. Seuls les abords du parking de Jouvence sont consacrés spécifiquement à la pièce « accueil du public ». Celle intitulée « paysage » se joue le long des routes qui sillonnent la forêt ainsi que sur les abords du plateau. Enfin, les parcelles consacrées à la protection sont situées en fond de vallon (forêt alluviale) ou sur le plateau calcaire (pelouses sèches).



### Carte 11 : la Chartreuse, un théâtre où se jouent cinq pièces

Commentaire : la production occupe la plus grande partie de la scène du théâtre domanial de la Grande Chartreuse. La pièce « accueil du public » se joue sur les zones les plus fréquentées, notamment au Col de Porte. Le paysage ne fait l'objet d'une attention particulière qu'aux alentours du couvent de la Grande Chartreuse (série artistique dite du « polygone » en raison de sa forme). La pièce « protection de la biodiversité » occupe une bonne partie de la scène consacrée à la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse (lot à l'est de la carte). La zone principale de pâturage se situe sur les pentes du Charmant Som.

## **Des possibilités d'improvisation et d'interprétation réduites**

Toutes ces dispositions juridiques sont autant de contraintes extérieures auxquelles l'aménagiste doit se plier. L'inscription du Val Suzon à l'inventaire des sites classés a par exemple considérablement réduit le pouvoir décisionnel de l'ONF. Toutes modifications paysagères même les plus mineures, comme une trouée de régénération, sont désormais proscrites. Mais, si les réglementations imposées par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) ont défini un cadre rigide pour l'aménagiste, elles lui ont aussi permis de dégager des marges de manœuvre intéressantes.

De manière générale, l'accumulation des différentes contraintes juridiques peut créer des incohérences, des contradictions et du flou dont peut tirer partie l'aménagiste. « Trop de normes tue la norme » : de manière paradoxale, celles-ci peuvent aider l'aménagiste à faire passer un scénario qui d'ordinaire n'aurait pas été retenu. Par exemple, l'abandon de la vocation productive suite au classement du site du Val Suzon, a permis à l'aménagiste de proposer un mode de traitement original des peuplements : la futaie irrégulière feuillue en plaine. Sans le concours et la pression de la DIREN, la hiérarchie de l'ONF n'aurait peut-être pas acceptée cette innovation, peu encouragée par les directives nationales.

À l'intérieur de son champ de contraintes, l'aménagiste peut donc s'octroyer des degrés de liberté. Ceux-ci ne sont pas donnés au départ mais à inventer. Ils peuvent aussi se traduire par l'affirmation d'une subjectivité et de préférences personnelles. L'aménagement du Val Suzon en est une illustration. Parce que la forêt est dégagée des contingences liées à la production du fait de son statut de site classé, le scénario a prévu un traitement sylvicole original en futaie irrégulière de plaine.

*« Ma philosophie a donc consisté à prendre en compte l'originalité du site pour proposer une gestion originale, aussi bien au niveau des milieux naturels d'intérêt écologique, comme les hêtraies de bas de versant, que la futaie irrégulière feuillue (...) C'est quelque chose de particulier, d'original. On va voir si les différentes études, les normes et les règles de cultures sur la futaie irrégulière vont marcher. On a sorti quelque chose d'expérimental. »*  
(aménagiste, Val Suzon).

Les possibilités dont a bénéficié cet aménagiste restent cependant rares. Elles s'expliquent par le caractère exceptionnel de cette forêt du Val Suzon, vitrine de l'ONF très observée des Dijonnais. Dans la plupart des cas, les normes imposées par les directives nationales, les contraintes matérielles de temps et de moyens, poussent plutôt les aménagistes à une standardisation et à une uniformisation des documents de gestion. Face à une pression managériale qui impose des délais de plus en plus serrés, ils ne peuvent pas se permettre le luxe de l'originalité ou de la subjectivité. Ces qualités ne sont d'ailleurs pas valorisées en interne. Par exemple, les noms des rédacteurs n'apparaissent qu'en petits caractères à la fin du

document, comme si la paternité d'un aménagement n'était pas vraiment assumée. Autrefois pourtant, les aménagements étaient signés et certains forestiers ont ainsi laissé leurs noms à la postérité (par exemple : aménagements « Daubrée » en 1892 puis « Duchaufour » en 1903 pour la forêt de Fontainebleau, aménagement « Plaisance » en 1953 pour la forêt de Chauv dans le Jura).

L'une des qualités d'essentielles d'un aménagiste repose sur sa capacité à concilier du normatif et de la souplesse, afin que son document soit intelligemment interprété et appliqué. Comme dans toute pièce de théâtre, la qualité d'un aménagement repose énormément sur l'adhésion et l'interprétation des acteurs qui le mettent en place. Les auteurs en sont conscients et essaient de ne pas « verrouiller » systématiquement leurs scénarios. Des degrés de liberté peuvent être notamment laissés pour les opérations de martelage. Cette opération fondamentale de la gestion forestière reste un moment durant lequel l'agent forestier peut exprimer une certaine sensibilité paysagère et esthétique (Jauffret Antoine, 2004). Malgré tout, les personnels de terrain, responsables de l'application d'un aménagement, peuvent se retrouver à mettre en place des scénarios de gestion auxquels ils n'adhèrent pas.

Ce qui compte, c'est finalement la manière dont les acteurs jouent la pièce, modifient, interprètent, improvisent et revisitent le texte au sein de leur cadre de contraintes. Par ailleurs, aussi contraint soit un aménagement, il est bien souvent oublié par ceux là mêmes qui sont censés l'appliquer. Aussi, le texte peut parfois se transformer alors en un script évanescant qui, quelques années plus tard, dormira dans un placard. Des coups de théâtre sont également possibles et peuvent mettre à mal définitivement le scénario initialement prévu. Dans les forêts durement touchées par les tempêtes de 1999, il a fallu par exemple réécrire la totalité des aménagements.

La durée d'application des aménagements tend à se réduire de 20 à 15 ou 10 ans (10 ans pour le Val Suzon, 15 en Chartreuse). Arguant du fait qu'il est illusoire de définir des scénarios pour une ou deux décennies, des forestiers prônent l'allègement de ce outil (Bruciamacchie Max et de Turckheim Brice, 2005). Procédure devenue lourde et coûteuse, l'aménagement pourrait être remplacé ou secondé par des suivis permanents et continus. Cependant, leur portée juridique (les aménagements forestiers sont validés par un arrêté ministériel dans le cas des forêts domaniales) constitue un obstacle difficilement contournable à cette simplification.

Parce qu'il reste un document de contrôle et de planification, l'aménagement a également une portée politique. Il peut faire l'objet de critiques et cristalliser des conflits idéologiques. Des forestiers dénoncent par exemple les orientations trop productivistes imposées dans certains aménagements, comme celui de la Chartreuse. Lorsque les agents de terrain, gestionnaires au quotidien de la forêt, ne

souscrivent plus aux scénarios qu'ils sont censés mettre en scène, des situations de blocage et de paralysie peuvent se créer.

Le renforcement du contrôle de l'application des aménagements, notamment via l'utilisation de compas électroniques permettant à tout instant de mesurer l'intensité des volumes marqués par chaque marteleur, est parfois vécu comme un « *flicage* ». Les agents se sentent alors dépossédés de la gestion forestière. D'acteurs disposant au départ d'une relative liberté d'interprétation, ils ne sont alors plus que des exécutants, autrement dit des seconds rôles. Le metteur en scène, c'est-à-dire l'ingénieur ou le technicien responsable de l'application de l'aménagement, risque également de se retrouver en porte-à-faux, et prisonnier de choix qu'il ne cautionne pas. Ces distorsions étaient moins fortes du temps où l'auteur et l'applicateur de l'aménagement étaient une seule et même personne. La séparation des postes opérationnels et spécialisés a entraîné une nouvelle donne puisque l'aménagiste n'est plus responsable de l'application des orientations de gestion qu'il a définies.

### **Vers des mises en scène plus négociées à l'avenir ?**

S'il est aidé par ses collègues pour récolter les données nécessaires à la prise de décision, l'aménagiste est un scénariste qui rédige seul son œuvre, en travaillant souvent d'ailleurs à son domicile (cf. figure 6). La concertation avec les élus, les associations ou même les agents forestiers responsables du massif reste limitée. Même si on note une évolution, celle-ci se résume le plus souvent à une forme de « *communication* » pour soigner de bonnes « *relations publiques* ». Voici ce que préconisait Jacques Liagre, responsable du département juridique de l'ONF à ce sujet en 1997 :

*« Dans un souci de communication et de relation publique, il [l'aménagiste] peut rencontrer les élus de la région, du département etc., des mouvements associatifs (écologistes riverains) pour expliquer ses objectifs et recueillir avis et observations des intéressés, cette 'ouverture' n'ayant bien entendu aucun caractère obligatoire. »* (Liagre Jacques, 1997, p. 26, mis en gras par nous).

L'aménagement reste ainsi une démarche très « foresto-forestière ». L'approbation de ce document ne dépend que de la sous-direction de la forêt du ministère de l'agriculture, c'est-à-dire de personnels issus des mêmes corps techniques que leurs collègues de l'ONF. Les DIREN, services déconcentrés du ministère de l'écologie exerçant pourtant une cotutelle sur l'Office, ne sont pas systématiquement consultées. Elles regrettent d'ailleurs de ne pas disposer des moyens légaux pour se prononcer sur les aménagements :

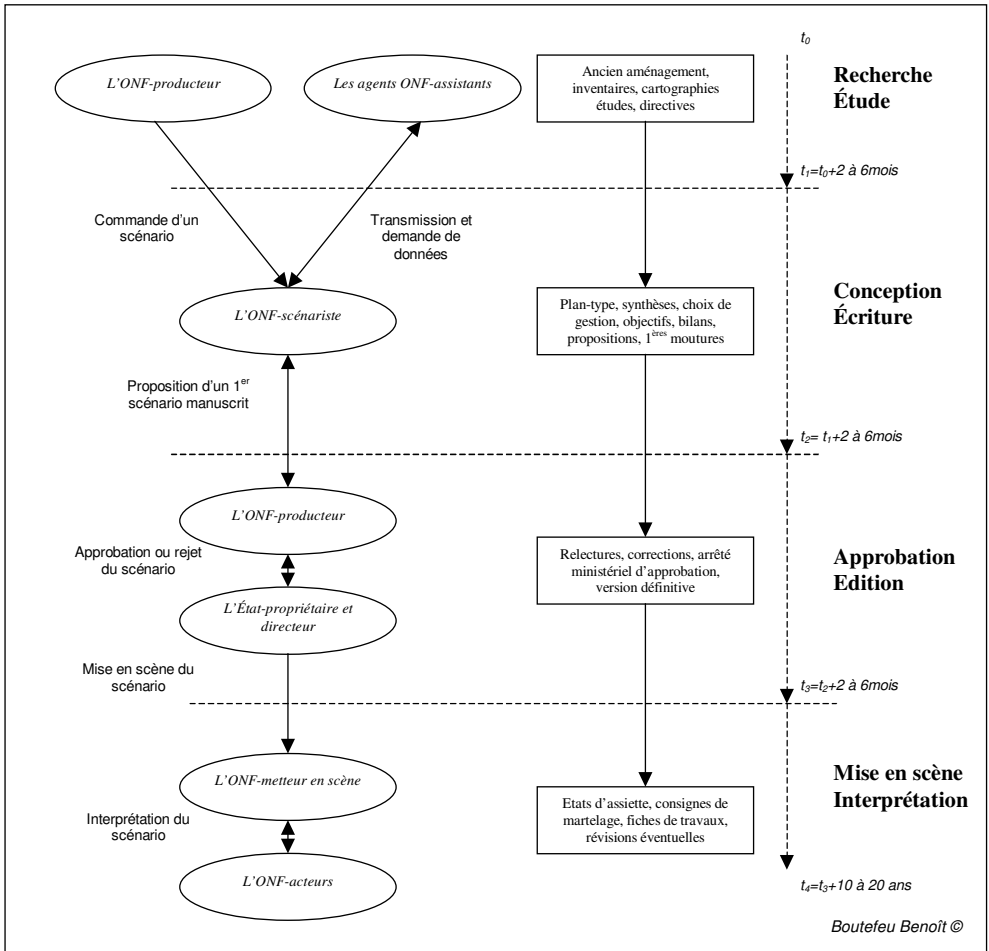
*« L'aménagement ça pourrait être un bon script s'il était partagé. Le problème pour l'instant c'est qu'il n'y a pas de rédaction partagée. Aujourd'hui, il n'y a que la DRAF [Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt] qui contrôle les aménagements. La DIREN ne donne qu'un avis, si elle est consultée. L'aménagement est le document qui vaudra pour toute réglementation. La DIREN*

*n'a pas la légitimité de s'opposer aux aménagements pour l'instant.* »  
(responsable DIREN Rhône-Alpes).

La concertation la plupart du temps repose sur la bonne volonté de l'aménagiste, autrement dit du temps et des moyens qu'il souhaite et surtout qu'il peut y consacrer, ou sur les obligations réglementaires imposées par la loi (ex : inclusion de la forêt dans un site classé ou d'une zone de cœur de parc national). Néanmoins, au Val Suzon, les conflits qui, dans les années 70, ont opposé les forestiers aux populations locales à la suite d'enrésinements unilatéralement décidés, ont incité le gestionnaire à consulter davantage les élus locaux et les associations. Les services forestiers locaux ont gardé la mémoire de ces contestations, à l'époque largement étalées dans la presse locale. La concertation a pris ici la forme de plusieurs réunions publiques conduites pendant la phase de recherche et d'étude préalable à l'aménagement.

La création d'instances de concertation apparaît indispensable, pour une meilleure intégration des enjeux sociaux à la gestion (Boutefeu Benoît, 2005). Mal à l'aise vis-à-vis des problématiques sociales, les aménagistes les traitent souvent de manière anecdotique dans des rubriques annexes baptisées « *accueil du public* », « *paysages remarquables et sensibilités paysagères* » ou encore « *richesses culturelles* ». L'analyse de la « fonction sociale » de la forêt de Chartreuse n'occupe par exemple en volume qu'une dizaine de pages, soit 3 % des 322 pages que compte ce document d'aménagement.

Toute la question consiste donc à savoir si l'aménagement sous sa forme actuelle, reste l'outil pertinent pour réaliser la gestion « *intégrative* », « *concertée* » ou « *participative* » (Décamps Henri, 2005) prônée dans tous les rapports de « développement durable » de l'ONF (ONF, 2002, 2003, 2004, 2005). L'arrivée sur la scène forestière de nouveaux acteurs, qui entendent jouer un rôle de plus en plus important aux côtés du forestier, vient en effet remettre en causes les fondements de la démarche d'aménagement confiée aux seuls techniciens de l'ONF.



**Figure 6 : l'aménagement en forêt domaniale, depuis l'écriture jusqu'à la mise en scène**

*Commentaire : en dehors de l'État, propriétaire et donc directeur des théâtres domaniaux, l'ONF assure toutes les fonctions liées à l'aménagement forestier, depuis l'écriture jusqu'à la mise en scène. La production (financement et pilotage en amont) revient aux directeurs locaux (directeur d'agence ou chef de service) qui commande et finance un document d'aménagement sur un massif donné. L'écriture du scénario est confiée à une seule personne, un aménagiste (chef de projet aménagement) qui peut néanmoins se faire épauler par des assistants (agents de terrain pour la phase d'inventaire, techniciens spécialisés pour les études complémentaires). La validation du script se fait à deux niveaux : en interne le chef de service et le directeur d'agence concerné donnent un avis avant la transmission du document à la sous-direction de la forêt (ministère de l'agriculture à Paris). Une fois l'approbation obtenue, la mise en scène échoit au responsable territorial de la forêt concernée, c'est-à-dire le responsable d'unité territoriale (un ingénieur ou un technicien supérieur). Les pièces programmées font intervenir également des personnels de l'ONF en tant qu'acteurs, par exemple lorsque les agents de terrain effectuent des martelages, l'un des actes de la pièce « exploitation forestière ». Notons qu'un même forestier peut cumuler deux, voire trois fonctions : le scénariste et le metteur en scène peuvent être une seule et même personne comme en Chartreuse (le responsable d'UT a là-bas rédigé lui-même l'aménagement qu'il est censé appliquer).*

## **Des acteurs qui veulent aujourd'hui être associés à la mise en scène**

### **De nouveaux acteurs sur la scène forestière**

#### **L'arrivée du parc de Chartreuse ou les réticences de l'ONF à partager son fauteuil de metteur en scène**

Si autrefois l'administration des Eaux et Forêts s'imposait, à la faveur du contexte législatif des forêts soumises, comme l'unique scénographe des espaces boisés publics, cette position dominante lui est aujourd'hui de plus en plus contestée. L'irruption de nouveaux acteurs sur la scène forestière demandant à être associés à l'écriture des scénarios, comme les collectivités territoriales ou les associations, a parfois pris de court le scénariste traditionnel. Par exemple, l'acquisition de forêts par le conseil général de l'Isère, grâce aux revenus de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS), a propulsé cette collectivité territoriale comme nouveau directeur-proprétaire de théâtres forestiers. De même, en mettant en place une politique d'incitation financière en matière de bois-énergie, la région Rhône-Alpes espère, à terme, produire et mettre en scène elle-même ses propres pièces forestières. Ces changements provoquent une reconfiguration des enjeux territoriaux : ils bouleversent la donne sociale et obligent chaque acteur à redéfinir son rôle dans le théâtre forestier considéré. La répartition des tâches entre un scénariste, un metteur en scène, un producteur et des acteurs identifiés peut alors poser problème.

Pour illustrer ces reconfigurations, nous allons traiter d'un exemple, pris sur l'un des deux théâtres étudiés : la création du parc naturel régional de Chartreuse. Nous proposons d'en retracer la constitution à partir de l'analyse de deux types de matériaux : des témoignages oraux (de forestiers, de représentants d'administrations, de personnels du parc) et des avis écrits (comptes rendus et correspondances entre services). Cet historique mêle à la fois de l'officiel et l'officieux, du « in » et du « off ».

L'idée de doter la Chartreuse d'un parc régional naturel remonte aux années 80. Une Association pour la Création du Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC) est créée le 17 novembre 1990. Son bureau, présidé par Pierre Baffert (professeur de géographie dans un lycée grenoblois, maire de Saint-Christophe-sur-Guiers et premier président du parc), rédige en juillet 1991 un projet de « *contrat d'environnement de candidature pour un Parc Naturel Régional en Chartreuse* », incluant une ébauche de charte d'objectifs. Le conseil régional de Rhône-Alpes soutient dès l'origine cette structure associative et la charge de mener à bien la rédaction d'une proposition de charte, en vue de la création d'un futur PNR.

Dès 1992, les forestiers, publics comme privés, s'inquiètent de l'arrivée possible de ce nouvel acteur en Chartreuse. Les propriétaires se réunissent et créent deux groupements de sylviculteurs, l'un en Chartreuse-Isère, l'autre en Chartreuse-Savoie, pour se faire entendre et participer activement aux discussions sur le futur parc. Ils réclament notamment l'embauche d'un technicien forestier avec un statut CRPF (Centre Régional de la Propriété Privée Forestière) et non parc régional. Ils s'impliquent dans la rédaction de la charte en demandant à ce qu'une attention particulière soit consacrée à la valorisation de la filière-bois, notamment par la création de dessertes supplémentaires.

Au départ, les forestiers de l'ONF réagissent en ordre dispersé à la création du parc régional, certains y sont d'ailleurs favorables. Suite à une consultation interne, les avis des deux directeurs départementaux (ONF Savoie et ONF Isère) en 1994 sont plutôt neutres. Leurs réactions ne portent que sur des points de détail formels du projet de charte. Pourtant la direction régionale lyonnaise ne soutient pas ses services départementaux puisqu'elle émet un avis défavorable à la création du parc. L'affaire remonte à la direction générale à Paris qui tranche en faveur de son antenne rhône-alpine. Décrits par leurs opposants comme des « *casseurs de bois* » ou « *d'anciennes générations d'ingénieurs peu ouverts aux opinions des autres sur la forêt* » (selon un témoin de l'époque interrogé), les ingénieurs lyonnais vont reprendre en main le dossier. L'un des cadres de l'ONF Isère se retrouve alors en porte à faux avec sa hiérarchie régionale. Il est muté à un poste extérieur à l'ONF et à la région. Au-delà des enjeux de pouvoirs ou même des conflits personnels, les tensions internes à l'ONF à cette époque traduisent également une opposition idéologique plus générale. De manière un peu schématique et caricaturale, on peut dire qu'une frange « *productiviste* », traditionnelle et historique se heurte à une autre plus « *naturaliste* » (Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2006).

Alliée aux propriétaires privés, la direction régionale de l'ONF monte au créneau et s'oppose aux projets de charte. Dans un avis adressé le 9 janvier 1995 au directeur régional de l'environnement (DIREN), chargé pour le compte de l'État de mener la concertation, le directeur adjoint Rhône-Alpes de l'ONF ne souhaite pas que son service soit écarté du jeu. Dans un document de près de dix pages, il exprime sa franche hostilité, tant sur la forme que sur le fond, au projet proposé par la mission pour la création du parc :

*« Il ne peut être admis aujourd'hui de soumettre les forestiers publics et privés à un carcan dont la motivation essentielle semble être de bloquer toute évolution, et qui conduirait inévitablement à la démotivation des propriétaires et gestionnaires, entraînant des transferts croissants sur la collectivité. »* (p. 2, mis en gras par nous).

Au nom de l'institution qu'il représente, mais aussi des forestiers privés dont il devient un porte-parole circonstanciel, l'ingénieur en chef du GREF accuse à plusieurs reprises le futur parc de vouloir se substituer à l'ONF :



« Le parc contrairement à ce qu'il semble vouloir affirmer **n'est pas le gestionnaire des milieux naturels** ; il ne peut en aucun cas se substituer aux **propriétaires** et aux gestionnaires traditionnels » (p. 2, mis en gras par nous) ; « une fois encore, le parc ne peut se substituer aux propriétaires » (p. 3) ; « Le parc ici encore ne peut se présenter comme 'gestionnaire de l'espace naturel' : le gestionnaire est le propriétaire des fonds » (p. 3).

D'autres points irritent l'ONF, comme l'interdiction des coupes à blanc de plus de 0,5 ha (« *une aberration sylvicole et paysagère* » p. 8) ; la création d'une réserve naturelle où « *il serait inepte de vouloir geler toute intervention sur le milieu en y interdisant par exemple la chasse et la gestion forestière* », la création de gardes nature ou l'implication du futur parc dans la filière-bois dont « *on voit mal à quel titre le parc se déclare compétent dans ce domaine* » (p. 6). À plusieurs reprises, l'ingénieur en chef insiste sur la légitimité de l'ONF comme seul et unique gestionnaire crédible :

« Notons une fois de plus que si les paysages forestiers de Chartreuse sont aujourd'hui ce qu'ils sont, c'est le résultat d'une **gestion antérieure globalement satisfaisante** qu'il serait aujourd'hui **inepte de vouloir stopper par le contrôle tatillon d'organisme(s) non habilité(s) techniquement et administrativement** à le faire. Laissons le Code Rural et le Code Forestier s'appliquer et **contrôler par ceux qui en ont la charge** » (p. 4, mis en gras par nous).

Même si au début les élus locaux ne se montrent pas toujours enthousiastes envers le parc régional, plusieurs communes refusant d'y adhérer, les forestiers apparaissent néanmoins comme les plus farouches opposants. En 1995, suite à une consultation de tous les services et établissements publics sous contrôle de l'État, seul l'ONF se prononce contre la création du parc. Malgré cet avis négatif, le Conseil National de Protection de la Nature et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France approuvent officiellement la création du parc naturel régional de la Chartreuse le 6 mai 1995. Le dossier forestier reste cependant en souffrance pendant plusieurs années. Ce n'est qu'en 1998, avec les créations d'un poste de technicien forestier cofinancé par le CRPF et d'une commission forêt et filière bois que le dialogue est renoué.

Contrairement à ses intentions environnementalistes initiales qui avaient irrité les forestiers lyonnais, le parc met alors sur pied une politique forestière dynamique de la filière bois basée sur :

« *un accompagnement à la structuration des professionnels du massif, la création du centre de séchage bois, une démarche AOC bois de Chartreuse, le soutien à la réalisation de bâtiments d'activités (agricoles, artisanales en bois de Chartreuse)* » (PNRC, 2006).

À partir des années 90, l'ONF amorce également un virage environnemental en se positionnant comme un véritable acteur écologique, soucieux de la protection de la biodiversité. Des Réserves Biologiques Intégrales (RBI) et Dirigées (RBD) sont créées dans plusieurs forêts domaniales. Ces mesures permettent des convergences entre ces deux structures au départ rivales. Une nouvelle génération d'acteurs

remplace par ailleurs les figures historiques de la création du parc. Les cadres régionaux de l'ONF hostiles au parc sont promus à l'inspection générale, une nouvelle présidente arrive à la tête du PNRC en 1998. Sur le terrain, la détente se ressent également. Grâce au concours du parc, les propriétaires privés et les agents de l'ONF récupèrent de nombreuses subventions, en particulier pour des projets de dessertes. C'est donc paradoxalement grâce à l'implication du parc que la filière forêt-bois et se renforce en Chartreuse.



**Photos 16a et b : la forêt de Chartreuse, un théâtre revendiqué par deux metteurs en scène**

*Commentaire* : ces deux panneaux sont situés à une dizaine de mètres l'un et l'autre, à l'entrée de la réserve des Hauts de Chartreuse (lieu-dit « Perquelin »). Celui du parc se veut naturaliste et réglementaire : il présente les espèces protégées de la réserve et rappelle les interdictions afférentes. Celui de l'ONF se veut pédagogique : il décrit le fonctionnement de l'écosystème forestier et défend la nécessité de l'exploitation forestière. Deux styles et deux visions s'opposent. La proximité immédiate de ces deux panneaux reflète la rivalité ancienne entre ces deux metteurs en scène du même territoire.

Mais, si les représentants du parc et de l'ONF commencent à jouer ensemble dans certaines pièces ou saynètes comme le projet d'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) bois de Chartreuse, en revanche ils n'en sont encore pas à écrire des scénarios communs pour la forêt. La coexistence de ces deux grands acteurs du territoire semble se résumer aujourd'hui plus à une aimable cohabitation qu'à un réel partenariat. Un agent forestier qualifie assez lucidement cette relation « *d'ignorance fraternelle* ». Le contentieux historique qui les a opposés a laissé des traces. Des agents patrimoniaux à l'ONF en ont parfois un souvenir amer et gardent une forme de méfiance résiduelle (cf. photos 16a et b). Depuis Grenoble, les ingénieurs adoptent également une position prudente, voire réservée vis-à-vis

de la nouvelle équipe du parc. S'ils se disent prêts à faire leur autocritique et à coopérer avec ce nouvel acteur, ils le jugent néanmoins difficile « à manœuvrer ».

Par ailleurs, la création en 1997 d'une réserve naturelle des Hauts de Chartreuse a ravivé certaines tensions latentes entre le parc et l'ONF. Après plusieurs années de confusion, le parc, soutenu par la DIREN, en a officiellement récupéré la gestion pourtant réclamée aussi par l'Office. L'éviction de l'ONF lors du choix des prétendants à la mise en scène de cet espace convoité a été mal vécue par certains forestiers.

Ironie de l'histoire, avec le virage écologique effectué dans les années 2000, l'ONF semble avoir adopté aujourd'hui une stratégie plus environnementale que le parc :

*« Le paradoxe, c'est qu'au départ la forêt de la Chartreuse était perçue par la mission de création du parc avec une vision écologique et que maintenant la légitimité du parc s'est jouée sur le développement de la filière-bois. »* (chargé de mission, DIREN).

Certains forestiers en sont même à dénoncer aujourd'hui le manque d'ambition écologique du parc. Un ingénieur ONF s'est par exemple inquiété de la faible représentation des associations environnementalistes dans les discussions relatives au renouvellement de la charte forestière de territoire de Chartreuse. Ces dernières sont devenues d'ailleurs plus critiques envers le parc qu'envers l'Office. Elles reprochent au PNRC de les avoir écartées de toutes les instances décisionnelles. Lors de la révision de la charte du parc en 2005, elles n'ont pas manqué de lui rappeler ses obligations environnementales. La FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) a par exemple proposé « *10 principes raisonnés pour la forêt* » tels qu'une sylviculture « *qui s'oppose aux pratiques productivistes* », « *la préservation et le développement des réserves forestières intégrales* » ou encore « *des politiques d'aménagement claires concernant la forêt* » (collectif d'associations, 1995, p. 24).

La création d'un parc naturel régional sur un territoire perçu comme « *un bastion de l'ONF* » (selon un représentant du parc, cf. photo 17) peut être considérée comme un cas d'école. Elle constitue un exemple emblématique des bouleversements que peut occasionner l'arrivée d'un nouvel acteur dans une mise en scène à l'origine assez verrouillée. Plusieurs lectures de ce type d'événement peuvent être adoptées, suivant la posture géographique, psychologique ou politique choisie. Les niveaux d'analyse dépendent aussi de l'échelle considérée, individuelle ou institutionnelle. En Chartreuse par exemple, le repli identitaire et les crispations des forestiers ne sont pas venus du terrain mais d'une hiérarchie lyonnaise de l'ONF, rétive à l'idée de voir une partie de sa légitimité technique et territoriale remise en cause.



**Photo 17 : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse, un « bastion de l'ONF »**

*Commentaire : en Chartreuse (plus grande forêt domaniale des Alpes), l'ONF est omniprésent, que ce soit au travers des panneaux signalétiques ou des voitures de fonction, tous marqués du logo de l'établissement.*

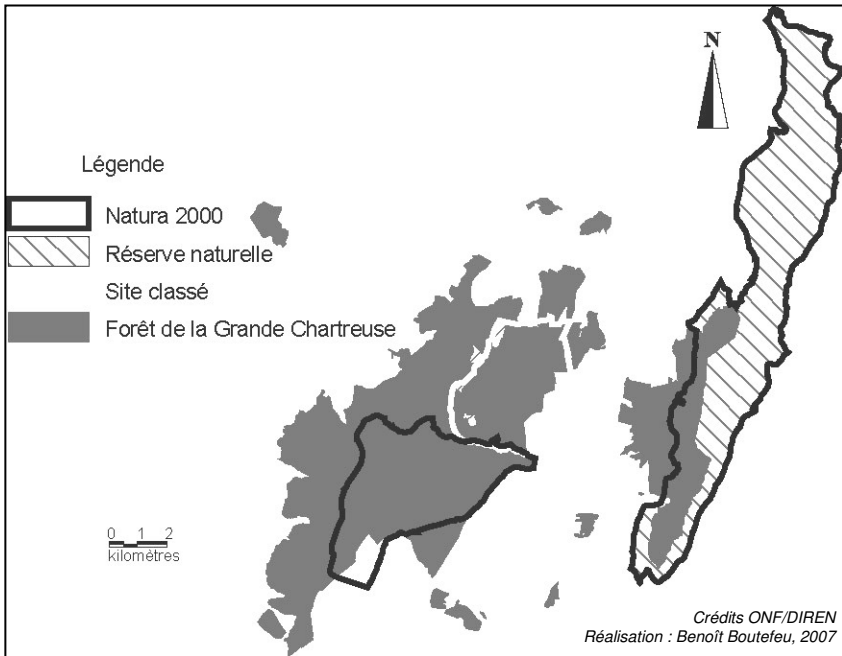
### **Des outils juridiques et financiers pour forcer acteurs et metteurs en scène à coopérer**

L'exemple cartusien illustre la tentation de l'ONF de refuser de jouer avec d'autres acteurs. Le sociologue Benoît Bernard a montré comment l'institution forestière est encline à rendre la foresterie de plus en plus technique et scientifique, et donc inaccessible au profane. L'élaboration d'indicateurs de gestion, de plus en plus complexes et difficiles à maîtriser, permet aux forestiers d'affirmer un pouvoir face aux élus ou à des structures territoriales concurrentes comme les parcs (Bernard Benoît, 2006). Parce qu'il est supposé ne pas posséder les compétences techniques nécessaires, le parc de Chartreuse n'aurait ainsi pour l'ONF aucun droit de regard sur sa gestion forestière.

Pourtant, des agents de l'ONF à la vocation naturaliste prononcée se sont rapprochés du parc en coopérant, par exemple, de manière privilégiée avec son attaché scientifique sur des programmes d'inventaires floristiques. De même, Tellechea Ramuntcho décrit comment certains de ses collègues forestiers des

Pyrénées Occidentales, frustrés et mécontents des orientations productivistes imposées par la réforme de l'ONF de 2002, tentent de les infléchir en recherchant des alliés extérieurs acquis à leur cause (Ramuntcho Tellechea, 2006). En décrochant des crédits européens pour la protection de la nature, ils développent par exemple les partenariats avec des associations naturalistes pour tenter de faire évoluer la gestion forestière et lui donner une coloration plus environnementale.

Il existe toute une panoplie de réponses possibles face à l'arrivée souhaitée ou non d'un nouvel acteur sur la scène forestière. Elles dépendent bien évidemment des ambitions de ce nouveau venu. Un figurant supplémentaire, comme une association qui souhaite être tenue informée d'un aménagement, ne posera pas les mêmes problèmes qu'un acteur qui entend supplanter le metteur en scène, tel le parc naturel régional en Chartreuse. Tout dépend également des moyens, de la légitimité et de l'assise politique et financière dont bénéficie ce nouveau venu. Même les plus productivistes des forestiers ne peuvent se payer le luxe de refuser des crédits européens « Natura 2000 » pour réaliser des actions environnementales (cf. carte 13 pour le cas de la Chartreuse largement concernée par ce zonage). Les contributeurs financiers et producteurs, comme les communes (*via* le versement compensateur), les collectivités territoriales (notamment les régions de plus en plus investies dans le secteur de l'environnement), l'État (*via* les ministères de tutelle) ou l'Europe (*via* les subventions attribuées pour la mise en place des directives environnementales communautaires), peuvent également avoir leur mot à dire sur la mise en scène.



**Carte 13 : trois pièces « protection de la nature et du paysage » en forêt domaniale de Chartreuse**

*Commentaire : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse est concernée par plusieurs statuts de protection. La réserve des Hauts de Chartreuse (dont le parc est gestionnaire) est située en partie sur son territoire. Le périmètre à proximité du couvent de la Grande Chartreuse est un site classé. Enfin, deux périmètres Natura 2000 ont été récemment désignés (dont l'un se superpose à la réserve naturelle déjà existante). La DIREN assure la mise en scène de la pièce « site classé » tandis que celles « Natura 2000 » et « réserve naturelle » reviennent au parc (gestionnaire de la réserve et pilote des documents d'objectifs « Natura 2000 »).*

Grâce au levier financier, les différents producteurs peuvent imposer à certains acteurs de jouer ensemble : par exemple, l'ONF ne peut pas monter un projet « LIFE » sans avoir l'appui des associations naturalistes locales. En proie à d'importantes difficultés financières (déficit de -20 % du chiffre d'affaire en 2002, -12 % en 2003, -5 % en 2003 ONF, 2005b), l'établissement a dû réorienter sa stratégie en se positionnant comme un prestataire de services. Pour maintenir le « cachet » de ses agents, il les incite à jouer dans des théâtres non forestiers. Les domaines de l'expertise environnementale, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et du conseil en écologie, sont autant de secteurs sur lesquels l'ONF se positionne comme une véritable entreprise concurrentielle. Ses prestations réunies sous l'appellation « activités conventionnelles » sont facturées au prix du marché. Elles demandent donc aux forestiers de s'éloigner de leur « cœur de métier » de technicien, d'acquérir des compétences commerciales et de marketing.

Si l'incitation financière ne suffit pas, le propriétaire des théâtres forestiers domaniaux, c'est-à-dire l'État, peut imposer des mises en scène concertées. La généralisation des enquêtes publiques environnementales, définies par la loi Barnier du 2 février 1995, est un exemple de l'intervention de l'État dans ce domaine. Elles sont devenues une obligation dans le cas de gros projets de desserte forestière par exemple.

Avec le mouvement de décentralisation, le forestier assiste par ailleurs à la montée en puissance des collectivités territoriales. Même si ce phénomène n'affecte pas tous les territoires de la même manière, il doit apprendre à composer avec ces nouveaux partenaires. Au Val Suzon, l'influence sur la gestion forestière de structures, telles que les conseils général et régional ou la communauté d'agglomération du Grand Dijon, reste faible. En revanche, en Isère le conseil général joue en revanche un rôle décisif en matière de politiques environnementale et forestière. Le mouvement politique « Les Verts » est là-bas bien implanté (10,38 % aux élections cantonales de 2004). Le conseil général a impulsé de nombreuses actions dans les domaines environnemental et forestier. Se portant acquéreur de milieux naturels, il a par exemple créé une réserve intégrale en forêt des Écouges dans le Vercors. Cette acquisition a provoqué quelques aigreurs du côté des forestiers de l'ONF, chargé par contrat de la gestion de ce massif, comme le montre le témoignage de celui qui a proposé et réalisé cette mise en scène peu conventionnelle :

*« C'est vrai qu'en interne ça choque, c'est une forêt très productive, magnifique et on s'auto-interdit de couper du bois alors qu'on pourrait gagner des sous ! Mais c'est un ENS [espace naturel sensible] et tous les élus ne sont pas bornés. C'est moi qui ai émis l'idée. Il n'y avait aucune justification pour le conseil général de couper du bois. »* (ingénieur environnement, ONF Isère).

La structuration et l'influence croissante d'associations environnementalistes, de moins en moins militantes et de plus en plus gestionnaires (Micoud André, in Lascoumes Pierre, 1999, p. 161-166) obligent également les forestiers « à sortir du bois » et à nouer des partenariats nouveaux, comme dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Les contacts entre l'agence ONF de l'Isère et la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) sont ainsi devenus étroits et fréquents, ce qui satisfait les forestiers à la sensibilité plutôt naturaliste.

théâtre	registre	intitulé de la pièce	metteur en scène
forêt domaniale ou communale	protection de la nature	Natura 2000	opérateur
		réserve naturelle	conservateur
		site classé	inspecteur des sites classés
		arrêté de protection de biotope	préfet
forêt communale	travaux/exploitation	exploitation	entreprises privées
		création de desserte	entreprises privées

**Tableau 12 : de nouvelles pièces qui échappent aux forestiers**

Cette nouvelle donne sociologique et politique entraîne une reconfiguration de la répartition des pouvoirs et une redistribution des « *jeux de rôles* » (Mermet Laurent, 1992). De nombreuses pièces, en particulier dans le registre « protection de la nature », échappent aujourd'hui à la mise en scène des forestiers dans leurs propres théâtres (cf. tableau 12).

Scénographe en chef de la forêt au XIX<sup>ème</sup> siècle, le forestier oscille aujourd'hui entre plusieurs attitudes : imposer ses scénarios et continuer à les élaborer seuls, les adapter en laissant jouer d'autres acteurs, ou les coécrire avec d'autres scénaristes associés. Cette dernière option nécessite la création de nouveaux outils. Les chartes forestières préconisées par loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 en sont une illustration intéressante.



## **Les chartes forestières de territoire comme exemples d'ateliers d'écriture à plusieurs mains**

### **Un outil expérimental initié par la loi**

Les chartes forestières de territoire sont un outil contractuel, créé par l'article 2 de la loi d'orientation forestière de 2001. Le législateur leur a fixé quatre objectifs prioritaires : garantir la satisfaction des demandes environnementales et sociales ; favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers ; renforcer la compétitivité de la filière forêt-bois ; contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural en renforçant notamment les liens entre les agglomérations et les espaces forestiers (Weiss Stéphane, 2003, p. 6). Cinq ans après sa création, l'outil s'est largement répandu dans l'ensemble de la France. Les deuxièmes rencontres nationales des chartes forestières de territoire, qui se sont tenues les 13 et 14 octobre 2005, en recensaient 63 engagées, contre 50 fin 2004. En juin 2006, ce chiffre atteignait 70, soit près de 15 % de la surface forestière métropolitaine et 2 000 communes concernées (source : site Internet de la FNCOFOR, [www.cft.fncofor.fr](http://www.cft.fncofor.fr)).

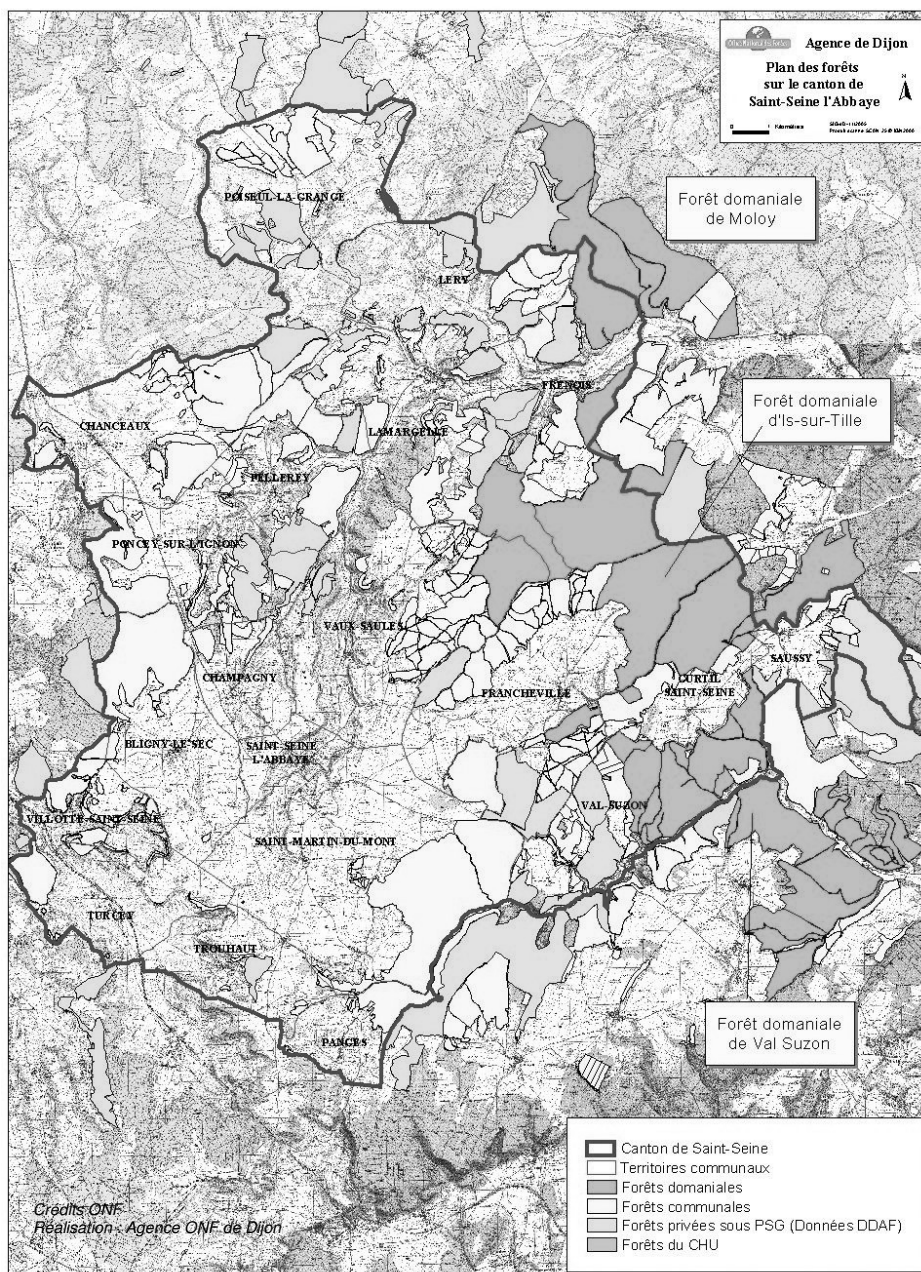
Les deux massifs forestiers étudiés font tous les deux l'objet d'une charte forestière de territoire en cours de réalisation. Si les discussions relatives à cette démarche en Chartreuse ont eu lieu avant notre étude, en revanche, nous avons pu assister à plusieurs réunions à propos de la charte du Pays de Saint-Seine l'Abbaye dans laquelle s'inscrit la forêt du Val Suzon. La retranscription de ces débats constitue un matériau de premier choix pour une analyse critique de l'outil. Le regard porté n'est donc pas celui du gestionnaire mais d'un observateur attentif. En quelque sorte, nous avons eu la chance d'être dans la position d'un critique d'art au cœur du processus d'écriture, ce qui constitue une posture assez inédite. La lecture proposée ici repose sur la métaphore du théâtre, telle qu'elle a été présentée auparavant. Les chartes forestières seront considérées comme des ateliers de création d'écriture à plusieurs mains de scénarios de gestion pour la forêt.

Avant de décrire les scènes sociales observées, il convient dans un premier temps de présenter rapidement les théâtres sur lesquels se joueront les pièces proposées par cette charte forestière de territoire. Celle-ci porte sur l'ensemble du canton de Saint-Seine l'Abbaye, soit près de 34 000 ha boisés à 52 %. 20 communes, regroupant plus de 3 000 habitants, sont situées dans ce périmètre. La forêt publique représente 75 % des espaces boisés (cf. carte 14). La communauté de communes de Saint-Seine l'Abbaye est le maître d'ouvrage de la charte. Rurale et agricole, cette structure souhaiterait développer un tourisme vert pour recréer un tissu économique et social. Son territoire souffre d'un déficit d'image à côté de ses

homologues du sud de la Côte d'Or, comme celui de Nuits Saint-Georges dont la renommée internationale, acquise grâce à ses vignobles, n'est plus à faire.

Le territoire de Saint-Seine l'Abbaye, au carrefour du plateau de Langres, des contreforts du massif du Morvan et de la plaine de la Saône, est tiraillé par des forces antagonistes. Les communes les plus au sud comme Val Suzon subissent l'influence directe de l'agglomération dijonnaise. Peuplées essentiellement de cadres travaillant à Dijon, elles s'inquiètent de devenir des « cités dortoirs » pour classes aisées. Plus au nord, des communes comme Chanceaux ou Lery (cf. carte 14) sont encore rurales. Trop éloignées de Dijon pour se trouver dans sa sphère d'attraction économique, elles sont restées agricoles. Elles ont vieilli et se sont vidées d'une partie de leur population.

Le maire et président de la communauté de communes de Saint-Seine l'Abbaye et le sénateur maire de Messigny-et-Vantoux (commune non concernée par la charte mais constituant la principale porte d'entrée dans le Val Suzon), sont deux personnalités politiques locales qui essaient d'étendre l'influence de leurs circonscriptions respectives. Initiée et voulue par le maire de Saint-Seine l'Abbaye, la charte forestière se trouve donc plongée au cœur d'enjeux politiques locaux. En effet, ce dernier en espère des subventions pour redynamiser sa ville, son canton et lutter contre l'attractivité grandissante de sa « rivale », Messigny-et-Vantoux, plus proche de Dijon et en plein essor.



**Carte 14 : La charte forestière de Saint-Seine l'Abbaye, un atelier d'écriture pour plusieurs théâtres forestiers**

*Commentaire* : trois théâtres domaniaux (ceux du Val Suzon, d'Is-sur-Tille et de Moly) sont concernés par la charte forestière de territoire portée par la communauté de communes de Saint-Seine l'Abbaye. Le périmètre de ce projet, calqué sur les limites administratives du canton, ne recoupe pas directement celui des massifs forestiers domaniaux (même si le projet a prévu au final de les inclure en totalité).

Les problématiques de la charte ont été définies conjointement avec l'ONF, choisi comme maître d'œuvre, et la communauté de communes. L'accent a été particulièrement mis sur les aspects économiques : une filière bois-énergie locale à valoriser, une activité cynégétique à préserver car économiquement rentable (elle rapporte 75 % des revenus forestiers), un attrait touristique à promouvoir en proposant des services payants (buvettes, sorties organisées...) aux randonneurs. Ce sont donc en premier lieu des motivations économiques, plus qu'environnementales, qui ont poussé les élus de la communauté de communes à s'engager dans cette démarche. Ils en espèrent à la fois des retombées directes, comme la valorisation de débouchés locaux pour le bois, mais aussi et surtout un levier efficace pour obtenir des subventions et des aides indirectes.

Pour comprendre de l'intérieur comment se déroule un tel travail d'écriture concertée, nous nous sommes invités aux trois séances d'un atelier consacré à l'« accueil du public et tourisme ». Pour négocier notre présence dans cette enceinte, nous nous sommes servis de nos enquêtes auprès des visiteurs en forêt du Val Suzon. Elles nous ont conféré une légitimité qui nous ont permis d'être accepté dans cet atelier à titre « d'expert de l'accueil du public ». Nous avons observé puis retranscrit les interactions selon une perspective goffmanienne. Nous avons essayé d'en déceler les éventuelles « fausses notes », les traces visibles de l'engagement de chaque acteur et la manière dont chacun se compose un personnage social, évolutif au fil des représentations.

Ce niveau de finesse permet de comprendre la part d'improvisation et d'écrit à l'avance, de dit et de non-dit et de percevoir les enjeux tacites et cachés qui sous-tendent ce travail collectif d'écriture. Nous avons également interrogé le ressenti, avant et après, de plusieurs des acteurs de la charte. Les trois séances auxquelles nous avons participé se sont étalées sur six mois, la première le 7 février, la seconde le 4 avril et la dernière le 13 juin. Leur durée a été en moyenne de trois heures. Notre ambition n'est pas de retranscrire ici l'intégralité des débats mais de réaliser une analyse critique du dispositif observé, grâce à la métaphore théâtrale.

### **Le casting des acteurs, une étape déterminante**

Le casting des acteurs est une étape importante dans la constitution des ateliers d'écriture. Dans notre cas, il a été réalisé par un chargé de mission tourisme à l'ONF, animateur de l'atelier écotourisme. Certains acteurs sont incontournables : un représentant du conseil général (financeur pressenti), des forestiers privés comme publics, des professionnels du tourisme. Le choix d'inviter tel ou tel associatif relève du directeur de casting. C'est lui qui détermine les différents rôles dont il a besoin pour faire fonctionner sa pièce. Deux possibilités existent : plusieurs acteurs sont susceptibles de remplir un même rôle et il faudra alors sélectionner le meilleur au regard de ses compétences (sa tenue, son adaptabilité) et de sa légitimité (sa capacité à représenter une catégorie d'usagers) ; au contraire,

le rôle proposé ne trouve pas preneur et la qualité de la pièce risque alors d'en pâtir. La possibilité de refuser certains acteurs pour un rôle donné reste cependant un luxe. La plupart du temps, le forestier responsable de l'atelier « écotourisme » a dû plutôt convaincre des partenaires de venir assister aux réunions. Dès la première séance, 21 personnes invitées ne se sont pas présentées.

Certaines erreurs de casting peuvent être dommageables. Les représentants des engins motorisés ont tout simplement été oubliés d'être invités à la première réunion. Présents à la seconde, il a fallu rouvrir la question des 4x4 en forêt, alors qu'elle avait été déjà traitée en l'absence des principaux intéressés la fois précédente. Les chasseurs ont été également écartés de cet atelier, bien que leur activité ait une incidence forte sur le tourisme en forêt. Si l'absence de confrontation entre eux et les autres usagers évite de possibles discussions houleuses, elle empêche aussi de poser les enjeux de cette cohabitation.

Proposer un rôle à un acteur suppose de le reconnaître légitime dans le débat. Se pose donc la question de sa représentativité. Chaque protagoniste est en effet le porte-parole d'un collectif plus ou moins large et structuré. Par exemple, le président du comité départemental de la spéléologie parle au nom de toute la communauté de ses 80 confrères, affiliés tous à cette même structure ; tandis les associations de randonneurs, comme le CAF (Club Alpin Français), ne représentent qu'une infime partie des milliers de promeneurs indépendants du dimanche. Le chargé de mission tourisme de l'ONF est bien conscient que ses choix légitiment certains acteurs au détriment d'autres :

*« Le tourisme pédestre est représenté par le CAF et le CDRP. Il faut bien qu'il y ait un représentant. On ne va pas prendre des marcheurs au hasard. Ils sont 200 adhérents mais en fait, il y a peut-être 3 000 personnes qui font de la marche. On essaie d'avoir un éventail le plus large et représentatif possible. C'est pareil pour les vélos, il y a deux associations. Laquelle choisir ? L'une est plus sportive et compétition, l'autre plus balade. C'est toujours arbitraire les compositions de commission. »* (chargé de mission ONF).

Pour réussir son casting, le « directeur artistique », c'est-à-dire l'animateur de l'atelier, doit faire preuve d'un sens aigu de l'équilibre. Savoir composer une troupe d'acteurs capables de jouer ensemble de manière constructive représente un véritable travail de funambule. Le chargé de mission ONF a en effet évolué dans un cadre de contraintes antagonistes pour constituer son équipe. Il lui a fallu faire preuve d'intuition, de doigté et disposer d'une bonne connaissance du terrain et des acteurs-clefs pour réunir une assemblée se reconnaissant elle-même légitime. Il existe toujours une part de risque et d'incertitude inhérente à ce genre d'entreprise. Les acteurs vont-ils « jouer le jeu » et se montrer coopératifs ?

Dans le cas étudié, le groupe de travail était caractérisé par la forte présence de représentants de collectivités territoriales et d'associations. En revanche, on a pu constaté une faible participation des administrations et surtout des élus, au nombre

de deux (le maire de Val Suzon et le représentant départemental des communes forestières).

En cumulé, 30 personnes ont assisté aux trois séances de l'atelier écotourisme, sur la cinquantaine de personnes conviées initialement. L'assemblée était constituée d'une majorité de 60 % d'hommes. La plupart des acteurs étaient assez âgés. Les bénévoles associatifs et les habitants qui formaient la moitié de l'assistance étaient en général plutôt des retraités. L'intérêt porté à la démarche s'est émoussé au fil des réunions. Seules 10 personnes ont eu le courage de venir aux trois séances. L'assemblée s'est peu à peu clairsemée. L'attention était également moins soutenue et la durée des réunions s'est progressivement raccourcie.

Ce constat montre la difficulté à mobiliser des acteurs pendant plusieurs mois autour d'un projet commun. Beaucoup sont venus au départ par simple curiosité. Ils ont parfois été déçus par une démarche qui leur semblait *a priori* prometteuse, mais qui au cours des débats, est apparue inappropriée pour répondre à leurs attentes. Certains ont eu la désagréable impression qu'une partie du scénario était déjà écrite à l'avance, et de n'être là alors que pour le cautionner ou l'amender à la marge :

*« Je ne suis pas convaincu de l'utilité de la charte. J'ai l'impression que les fiches actions sont déjà prêtes et que c'est un simulacre de concertation (...) Je suis partagé, je trouve qu'il y a des ambiguïtés. Est-ce que ça peut amener quelque chose ? Je me pose des questions : pourquoi n'y avait-il pas la présence des engins motorisés à la première réunion ? En plus ce n'est pas toujours du dialogue, par exemple les représentants des randonneurs ne veulent pas aller à la commission chasse, alors que c'est là qu'ils auraient le plus de choses à dire. »* (un représentant d'une collectivité territoriale).

Cette sensation de n'être là que pour faire de la figuration est partagée par un responsable associatif :

*« J'ai l'impression qu'il y a 70 % de déjà joués et 30 % qui seront démocratiquement débattus pour prendre en compte les besoins et les contraintes. De toutes façons, ce n'est pas en trois réunions de trois heures qu'on va régler la question du tourisme. »* (un responsable associatif).

## **Une distribution des rôles forcément tâtonnante**

Les motivations de chacun des acteurs étaient différentes. Certains sont venus pour s'informer plus que pour participer. Ils ont donc eux-mêmes choisi, dès l'origine, de n'être que figurants. Ce fut le cas de certains administratifs, présents plus par obligation professionnelle que par volonté de participer à la coécriture du projet. La majorité des participants est toutefois intervenue au cours des discussions. Les participations ont été ponctuelles, lorsque les protagonistes se sont exprimés sur un sujet les concernant directement (seconds rôles), ou fréquentes lorsqu'ils ont pris régulièrement la parole dans plusieurs débats (premiers rôles). Les deux élus et les

trois forestiers présents à toutes les réunions font partie de ces premiers rôles. Quelques acteurs, grâce à leur verve et à leur charisme, se sont auto-attribués un rôle de premier plan en intervenant parfois intempestivement dans les débats. Ce fut le cas d'un président d'association qui, emporté par sa gouaille, a parfois eu tendance à monopoliser la parole au détriment des autres participants.

Pour que les acteurs puissent réellement commencer à réfléchir ensemble à des scénarios, il faut que l'animateur arrive à mener un travail de déconstruction des représentations. Au départ, chaque participant arrive avec ses idées de scénario, en général favorables à ses intérêts personnels. Il découvre à la première séance les acteurs avec lesquels il est censé improviser. Par son histoire personnelle, ses convictions et sa sensibilité, il est amené dans un premier temps à percevoir ses partenaires à travers des stéréotypes et des pré-catégorisations plus ou moins conscientes. À partir de cette évaluation rapide et grossière, il ajuste son personnage social, en le dotant d'un discours et d'une posture qu'il estime stratégiquement pertinente. Son arrivée dans la scène improvisée modifie, à son tour, le jugement que les autres acteurs portaient initialement à son encontre. Ces premières interactions fonctionnent donc selon un principe « d'action-réaction ». Chacun procède par déconstruction-reconstruction de son « soi » et par réévaluation permanente de sa propre prestation. Se sachant soumis au regard et aux jugements des autres acteurs, chaque acteur essaye de saisir l'effet produit sur l'assemblée par son entrée en scène.

Cette étape de présentation et d'ajustement de soi est en général longue et progressive. Elle permet aux « interactants » de se positionner les uns par rapport aux autres, de créer des alliances objectives ou tacites en fonction de leurs intérêts partagés et de leur proximité de points de vue. Cette phase correspond finalement à celle de la distribution des rôles : chaque acteur essaie de trouver son personnage. Cette attribution tacite des rôles n'est jamais définitive mais toujours évolutive, même si elle a tendance à se stabiliser progressivement lorsque les acteurs prennent conscience des limites et des possibilités de leurs contributions.

Plusieurs obstacles peuvent perturber ce travail de déconstruction des représentations, préalable et nécessaire à la phase de rédaction des propositions. Des problèmes sémantiques peuvent notamment apparaître. Par exemple, le terme « *écotourisme* » n'était pas connu de tous. « *Les termes n'ont pas été bien définis, je comprends les ambiguïtés soulevées par M. G. sur le terme d'écotourisme* » (agent forestier ONF). Certains participants ont aussi traduit le préfixe « éco » par « économique » et n'ont donc pas perçu la dimension environnementale de ce concept. L'expression « *produits touristiques* » employée dans la présentation de l'ONF a fait également réagir un représentant associatif, qui y a vu la trace d'une idéologie commerciale incompatible avec le respect de l'environnement.

L'emploi de termes ou d'expressions, comme « développement durable », « biodiversité », « multifonctionnalité », est ainsi à manier avec précaution. Ces concepts se diffusent surtout au sein de cercles d'initiés et peuvent être connotés négativement « *techno* » (technocrates) ou « *écolo* » (écologistes). Ils peuvent se révéler bloquants et créer une fracture entre des « acteurs amateurs », tels les habitants ou les représentants d'associations et des « acteurs professionnels », tels les forestiers ou les fonctionnaires de collectivités territoriales. Pour que le travail de coécriture puisse avoir lieu, il faut s'accorder sur un langage simple et partagé. Les quelques termes trop conceptuels risquent de créer un effet de domination symbolique des initiés.

Au cours de la phase de composition des personnages et d'élaboration des discours, le représentant des 4x4 a eu un rôle particulièrement difficile à défendre. Oubliés lors de la première séance sans que personne pourtant ne s'en soit aperçu, les conducteurs d'engins motorisés ont alors été accusés de tous les maux : « *ils sortent des sentiers et détruisent les plantations* » (forestier ONF) ; « *ils creusent des ornières sur les sentiers* » (représentant des randonneurs) ; « *ils croient que la campagne est à tout le monde, il faut les discipliner. C'est un problème d'éducation et de conscience. C'est la même chose que les rollers sur la route* » (forestier CRPF). Le président de « team 4x4 Bourgogne », invité à la seconde séance, a eu fort à faire pour affronter une assemblée franchement hostile et essayer de modifier l'image du 4x4 en forêt. Sa stratégie gagnante a été d'adopter un discours respectable, en donnant des gages et en se positionnant comme un partenaire fiable et sérieux :

*« Le problème, c'est qu'il y a des gens qui font du 4x4 et qui se foutent de tout, ils nous font du tort. Ils iront faire n'importe quoi, quoi qu'on leur dise. On aimerait bien prouver qu'on n'est pas des destructeurs de la nature. On voudrait organiser une randonnée motorisée qui se passe bien. Nous aussi, on a nos codes de bonnes conduites, mais il y aura toujours des individus qui feront les imbéciles (...) Je voudrais prouver que les loisirs motorisés ne sont pas forcément synonymes de destruction et qu'ils peuvent même avoir un rôle positif. »* (représentant des 4x4).

D'abord sceptique puis rassuré par les propos de ce président d'association, le secrétaire général de la communauté de communes s'est dit prêt à étudier le projet d'une manifestation de 4x4 sur le territoire du canton. De même, l'ONF a proposé d'autoriser ponctuellement la circulation de ces véhicules en échange de « *bons procédés* », comme le ramassage de carcasses de voiture en forêt. Cet exemple illustre un processus couramment observé en matière de concertation environnementale. Dans un premier temps, on assiste souvent à une « stéréotypisation », une « bouc-émissarisation » de certains acteurs (Girard René, 1986 ; cf. également Vieillard Baron Elsa, 2005 sur la figure du bouc-émissaire dans les caricatures relatives à l'environnement). Volontairement oubliés ou non à la première séance, les adeptes du 4x4 se sont vus attribuer, à leur dépend, un personnage caricatural de destructeur irresponsable de la nature. À la seconde séance, le représentant de cette communauté est arrivé habilement à se donner un



rôle plus positif, en reportant les stéréotypes négatifs dont il était initialement affublé sur ces « *gens qui font du 4x4 et qui se foutent de tout* ».

Contrairement à ce qu'affirme l'adage, « les absents n'ont pas toujours tort ». En effet, on peut leur créer sur mesure des rôles arrangeants, leur prêter des intentions, bref les instrumentaliser en en faisant des alliés ou au contraire des adversaires imaginaires. Les visiteurs en forêt, désignés souvent sous le vocable de « *grand public* », sont ainsi devenus un personnage à part entière, un chœur fantasmé sur lequel chaque participant a projeté ses propres aspirations. « *Le grand public souhaiterait...* », « *le public ignore...* », « *je pense que le public aimerait...* »... Imaginé comme une entité unique, ce « *grand public* » a servi à légitimer deux scénarios contradictoires : privilégier une forêt naturelle au nom de visiteurs qui ne souhaiteraient pas la voir se transformer en un parc urbain (credo défendu en particulier par les représentants de la DIREN, du CRPF et les associations de randonneurs), ou proposer, au contraire, des aménagements touristiques qui répondraient à un public perçu comme consommateur d'équipements et de services (scénario privilégié par les élus). Chacun a essayé de faire parler ce chœur invisible pour défendre l'une ou l'autre de ces deux mises en scène.

Ce processus est classique en politique. Les sociologues ont montré comment la fabrication de « demandes sociales » sert à légitimer des politiques élaborées par le pouvoir dominant (Bourdieu Pierre, 1980 ; Champagne Patrick, 1990). Plus qu'un atelier d'écriture partagée, ces réunions ne serviraient-elles pas à créer, plutôt qu'à les capter, des demandes sociales, afin de justifier des scénarios de gestion plébiscités par quelques uns?

### **La direction d'acteur, entre improvisation et contrainte**

Il existe une confusion entre les différents rôles assumés par les trois forestiers de l'ONF présents dans l'atelier puisque l'on ne sait jamais à quel titre ils se positionnent dans les discussions : en tant qu'acteur défendant les intérêts forestiers (revenus de la forêt), en tant que directeur (redevable de l'intérêt général et de l'intégrité forestière au nom de l'État) ou en tant que metteur en scène (choisi et rétribué par le comité de pilotage de la charte). De même, la situation est ambiguë parce que les participants sont à la fois co-scénaristes et acteurs.

La charte apparaît par ailleurs comme une pièce qui s'écrit en se jouant. L'écriture collective des scénarios est censée découler de l'improvisation, réglée par l'animateur. Pour mener à bien cette tâche, le chargé de mission tourisme à l'ONF, directeur artistique et metteur en scène de l'atelier, doit savoir s'imposer en douceur. À l'écoute, il doit savoir recueillir les propositions et les reformuler pour qu'elles soient comprises de tous. Il doit se mettre en scène au milieu des acteurs, usant d'humour pour désamorcer les rugosités (« *échanges réparateurs* » selon

Goffman), sachant faire preuve aussi de fermeté pour recadrer et discipliner certains participants. Ces dispositions nécessitent de l'expérience, du savoir-être et un goût certain pour la comédie. Les professionnels des ressources humaines l'ont bien compris : ils font de plus en plus appel à des comédiens professionnels dans leurs formations à la conduite de réunion.

Sa tâche consiste à la fois à faire parler et à faire taire. Vaincre les inhibitions de certains « figurants » pour qu'ils assument un vrai rôle, freiner ceux dont l'habitude et le tempérament les amènent à transformer des dialogues en monologues. Il est plus qu'un simple animateur chargé de poser les enjeux d'un débat : il est aussi un modérateur des « egos ». Il doit à la fois créer un climat de confiance pour que tous les acteurs se sentent libres d'improviser, et en même temps fixer des limites pour éviter les débordements verbaux. Cette capacité à savoir gérer une réunion fait appel à plusieurs compétences. En premier lieu, elle demande une maîtrise des conventions sociales tacites et explicites. Ces dernières concourent selon Goffman au principe de « *sacralité des individus* », basé sur le « *respect de la face* ». L'insulte n'est par exemple pas admise en réunion publique.

Par ailleurs, il est indispensable, en réunion comme au théâtre, de respecter une unité de temps, de lieu et d'action. Au théâtre, les trois coups et la levée du rideau sont là pour préparer les spectateurs et annoncer les acteurs. En réunion, la séance doit commencer et se terminer par un acte symbolique comme un rapide discours de bienvenue du maire au début et un mot de remerciement à la fin. Ces conventions permettent d'inscrire l'action dans une durée finie. Faute de fin « officiellement » prononcée, les réunions se sont terminées dans une certaine désorganisation, certains participants sortant prématurément de la salle au milieu de bavardages non constructifs. Un tour de table est également très utile. Il constitue une « *présentation de soi* ». Il permet à chacun des présents d'évaluer l'équilibre des forces en présence. Le décor est également à soigner. La première séance a eu lieu dans une salle beaucoup trop petite, perturbant fortement la qualité d'écoute : « *La salle était mal foutue, on ne pouvait pas bien appréhender comment les gens recevaient l'information* » (un forestier de l'ONF). La disposition des participants autour de la table n'est pas anodine. L'animateur doit pouvoir être vu et entendu de tous.

Les règles triviales précédemment décrites tombent sous le coup du « bon sens ». Elles constituent un gage d'efficacité. Sans excès de formalisme, un minimum de théâtralisation est nécessaire pour rendre féconde l'improvisation. Une certaine dose de solennité est également nécessaire pour recueillir la parole publique et pacifier de possibles affrontements. Le protocole, forme de théâtralisation des interactions sociales, a une vertu diplomatique rassurante. Il sert à masquer les inimitiés qui pourraient grever les débats. Une trop forte connivence ou familiarité entre les participants n'est pas souhaitable. La discussion risque alors de tourner au « café du commerce ». Au Val Suzon, les professionnels du tourisme et les

représentants d'associations sportives présents se connaissaient visiblement bien pour la plupart : ils se tutoyaient en s'appelant par leurs prénoms. Cette proximité relationnelle a été ressentie à double tranchant : « *ça permet d'avancer plus vite que de se connaître, mais en même temps, ça paraît un peu verrouillé pour les gens de l'extérieur* » (chargé de mission tourisme ONF).

## **L'importance des coulisses**

Les acteurs se rencontrent en coulisses, avant ou après les réunions. Celles-ci jouent un rôle important : par opposition aux réunions où les acteurs sont engagés par la parole publique, les coulisses sont libérées des contraintes de la représentation sociale. Elles sont le « off », le « hors cadre », un espace de liberté où certains propos non autorisés sur scène peuvent s'exprimer. Ces coulisses sont constituées de toutes les interactions qui ont lieu en dehors des réunions publiques : échanges téléphoniques, rencontres bilatérales, discussions de couloirs...

Elles assurent en particulier une fonction de préparation des séances. Au sein de chaque organisation invitée à participer aux débats sur la charte, des discussions internes ont eu lieu pour désigner un représentant susceptible d'assister à ces réunions et de définir une position. Les représentants associatifs ont été par exemple mandatés par leur conseil d'administration. Les contributions des participants sont en général préparées et réfléchies à l'avance. Certains peuvent avoir répété leur rôle, comme le maire qui a préalablement rédigé quelques notes de son discours introductif de bienvenue. Ce pré-travail de composition n'a cependant pas été réalisé par tous les intervenants comme le montre ce témoignage :

*« Ma chef m'a dit : tu y vas, tu t'assois et t'écoutes. Mais il aurait fallu que je prépare mes interventions. Je suis venu les mains dans les poches. »* (chargé de mission, collectivité territoriale).

La mission du directeur artistique sera d'autant plus facilitée que les acteurs en coulisses auront étudié le cadre de la pièce, réfléchi à leur rôle et éventuellement préparé quelques répliques. Il doit donc communiquer à l'avance tous les éléments permettant à chacun de mener à bien ces tâches : documents de présentation du contexte forestier et de cadrage de la charte, dates des séances, liste de tous les acteurs conviés... Des coups de téléphone ou des rencontres informelles entre le directeur artistique et les acteurs permettent de désamorcer d'éventuels malentendus, de faire œuvre de pédagogie et d'expliquer les attendus de la charte. L'animateur peut ainsi « jauger » sa future équipe, essayer d'anticiper les possibles points de blocage et de désaccord.

Les coulisses ont également une fonction d'ajustement. Après la première réunion, le directeur artistique (le chargé de mission tourisme de l'ONF) et l'administrateur (le maire de Val Suzon) se sont longuement entretenus pour faire un bilan critique

de cette séance. La salle n'était pas adaptée, les représentants des engins motorisés avaient été oubliés, les données sur l'état des équipements touristiques n'étaient pas assez précises.

*« J'ai eu le secrétaire général de la communauté de communes et le maire de Val Suzon au téléphone depuis. Ils étaient un peu déçus. La salle était trop petite, personne ne s'entendait, chacun a donné son point de vue, chacun a défendu sa position. »* (un représentant de l'ONF).

Ces échanges entre deux séances permettent d'évaluer l'efficacité de la précédente et de préparer la suivante, en corrigeant certains défauts. La charte est donc un processus évolutif. Chaque séance est censée reprendre les conclusions de la précédente pour faire avancer le scénario. Les acteurs mis à contribution doivent constamment retravailler leur jeu, s'adapter à l'histoire en mouvement, revoir certaines de leurs prétentions. L'animateur essaie, quant à lui, de tirer profit des coulisses pour recueillir les impressions personnelles sur sa prestation, convaincre certains acteurs d'évoluer dans leurs rôles en acceptant certaines concessions. Les caractères « privé » et « officieux » des coulisses peuvent permettre d'assumer des oppositions plus marquées que celles affichées en séances publiques.

Elles peuvent aussi parasiter le processus multilatéral de négociation. Lorsque le « off » s'imisce sur scène, il perturbe le jeu d'acteurs. Les discussions ont souvent été gênées par des apartés entre quelques participants. En petits comités, ils approuvaient, rejetaient ou commentaient les interventions des autres acteurs. Ces bavardages intempestifs nuisent à la qualité d'écoute et d'échange et donc à l'efficacité de ces séances. C'est à l'animateur de les interrompre en s'imposant comme le metteur en scène de l'atelier de création, en rappelant les règles du jeu et en instituant la théâtralité nécessaire.

Par ailleurs, les arrangements officieux entre un petit nombre d'acteurs en dehors des séances peuvent générer de la suspicion et de la méfiance. Elles donnent l'impression que tout est joué d'avance et que les participants ne sont là que pour faire de la figuration et entériner des décisions prises par ailleurs :

*« J'ai l'impression que comme ils sont à l'initiative de la charte, ils en ont déjà beaucoup parlé entre eux et qu'on est là que pour cautionner la chose. C'est l'impression que ça me donne (...) Ils sont tellement persuadés d'avoir raison, j'ai l'impression que la charte n'est qu'une façade, un affichage et qu'on est là que pour la cautionner. La décision finale appartient de toute façon à la comcom [communauté de communes]. On met le doigt ici sur un problème où il pourrait éventuellement y avoir blocage. »* (un représentant de collectivité territoriale).

Lorsque les coulisses prennent trop d'importance, elles risquent de se substituer à la concertation officielle. La diplomatie officieuse, censée favoriser l'officielle, devient alors une diplomatie parallèle, confisquée par un petit nombre d'acteurs influents.

## La charte forestière de Saint-Seine l'Abbaye, une pièce déjà pré-écrite en amont ?

Les trois séances auxquelles nous avons assisté ont révélé la diversité des attentes par rapport à la charte forestière de territoire. Certains sont venus avant tout pour assouvir un besoin de reconnaissance institutionnelle :

« On n'est pas souvent consulté et c'est une bonne initiative, la charte. On ne représente que 10 % des vététistes et c'est une façon d'être reconnu que de participer aux discussions. On fait remonter de l'info aux pratiquants et dans d'autres instances. Ça peut éventuellement déboucher sur des balisages spécifiques VTT avec la fédération et l'IGN ou peut-être l'élaboration d'un cyclo-guide. » (un représentant des vététistes).

La charte était pour tous une nouveauté. Balançant entre scepticisme et curiosité, ils se trouvaient dans l'expectative avant d'assister à leur première réunion :

« Je ne connais pas le contenu de la charte. J'attends de voir ce qui se dit à la réunion. » (un représentant des randonneurs).

En revanche, les élus y ont placé beaucoup d'espoirs :

« Monsieur M. [sénateur-maire de Saint-Seine l'Abbaye] voudrait que Saint-Seine revive. C'est vrai que c'est mort. Il a beaucoup d'attentes et d'ambitions pour la charte. Est-ce que l'outil est adapté ? Mme L. [maire de Val Suzon] voudrait des subventions pour les Forges. Elle voudrait créer une maison de la nature. Mais Saint-Seine la veut aussi. C'est vrai que les Forges sont un haut-lieu historique, un point de départ de nombreuses randonnées. » (agent patrimonial ONF).

De la confrontation des intérêts personnels (par exemple un habitant qui souhaite recevoir une subvention pour un projet hôtelier), corporatistes (les cavaliers venus défendre leur pratique) ou politiques (des élus cherchant à redynamiser leur territoire) sont sortis de la première réunion un patchwork complexe de propositions, à partir desquelles il est apparu bien difficile d'écrire un scénario cohérent. Au cours de la deuxième séance, deux tendances ont émergé : d'un côté, les partisans d'un développement touristique basé sur plus d'aménagements (parkings à agrandir, panneaux à installer, manifestations à prévoir) ; de l'autre, les défenseurs d'une forêt à préserver d'une surfréquentation, de la publicité et des nuisances urbaines. Ces deux options n'ont pas été réellement tranchées. Un consensus « mou » et un compromis *a minima* l'ont emporté. Les acteurs ne se sont finalement mis d'accord que sur des petits projets, des actions mineures, comme le renforcement du balisage ou la diffusion du « code de la piste » dans les offices de tourisme. N'ayant pas les moyens de trancher, cette enceinte a repoussé les questions vives, en proposant par exemple des études ou des inventaires complémentaires à réaliser dès que les enjeux devenaient trop complexes ou conflictuels.

À la troisième et dernière séance, les « fiches actions », proposées et rédigées par l'ONF, sont ressorties pauvres et sans ambition. Au nombre de six, elles portent sur des points très précis, comme l'organisation du micro-tourisme spéléologique,

ou au contraire sur des sujets trop vastes et flous pour donner lieu à des propositions concrètes. La fiche intitulée « *Diffuser l'offre touristique, informer et faciliter la cohabitation des usagers du milieu forestier* » en est un exemple. Elle propose de :

*« Faire connaître les richesses du territoire et organiser la fréquentation par une information générale et des informations ciblées pour chaque activité ou pratique, encourager les comportements favorisant une cohabitation respectueuse entre usagers du territoire. »*

Elle se résume donc à une déclaration d'intentions juxtaposées - « *faire connaître* », « *favoriser la cohabitation* », « *encourager les comportements vertueux* » - sans stratégie clairement affichée.

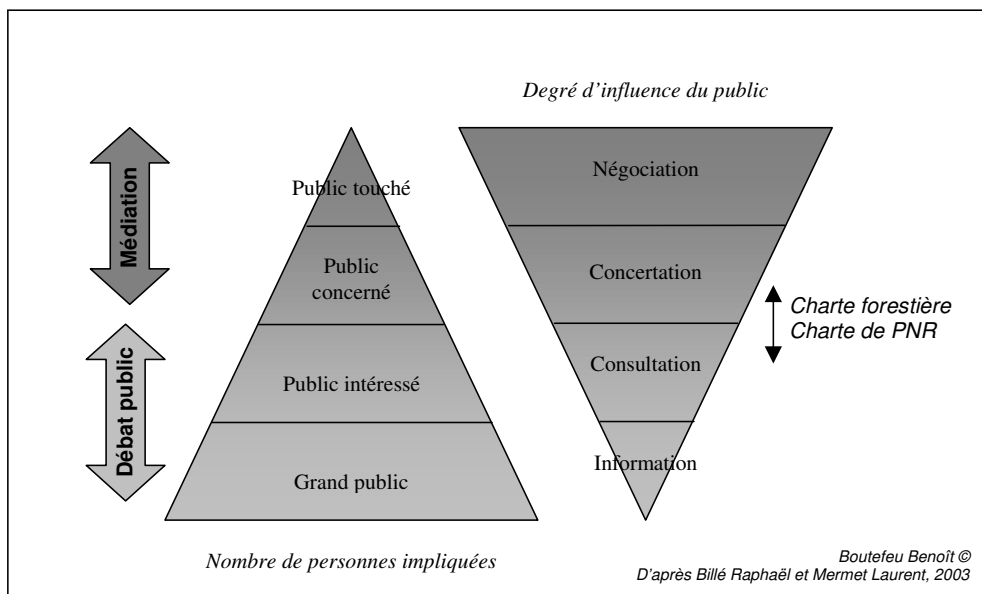
Doit-on aller vers un zonage et une exclusion des activités ou, au contraire envisager une mixité ? Comment organiser alors la cohabitation ? Professions de foi plus que programmes d'actions, ces fiches ont le défaut de ne choisir aucun scénario et de vouloir tous les intégrer à la fois. La pièce finale proposée n'en est donc pas véritablement une car elle manque de cohérence : elle est plutôt une série de saynètes, sans lieu et sans envergure. Le risque est ainsi de déboucher sur un document insipide et inconsistant qui, grâce à son flou et à ses incohérences, laissera finalement toute la marge de manœuvre nécessaire au gestionnaire pour appliquer ses propres orientations de gestion. Ceux qui ont placé beaucoup d'espoir dans cette démarche « participative » risquent donc être déçus.

*« On s'est rencontré, c'est important mais je ne sais pas sur quoi cela va déboucher. J'espère que ça va aboutir. C'est toujours bien de discuter, de mettre des idées en commun. Mais il y a des grosses attentes et je crois que les élus ont été déçus pour cette première réunion. Ils n'ont pas bien compris la chose. »*  
(agent patrimonial ONF).

L'analyse de la charte forestière de la communauté de communes du pays de Saint-Seine l'Abbaye pourrait être reproduite dans le cas de celle de Chartreuse. N'ayant pas pu participer aux réunions préparatoires, les acteurs interrogés à ce sujet nous ont fait part de leurs critiques, de leur intérêt ou de leurs désillusions. Notre expérience de gestionnaire en Haute-Saône, où l'une des premières chartes forestières (celle de la communauté de communes des Combes), a été signée en 2003, nous permet également à dégager des conclusions qui vont au-delà du seul exemple bourguignon traité dans ce chapitre.

## Intérêts et limites de ces démarches expérimentales

### Les chartes de territoire, rhétorique ou négociation environnementales ?



**Figure 7 : les différents modes de participation du public à une concertation environnementale**

Présenté comme une démarche collective de recherche de scénarios de gestion, l'outil « charte forestière » se révèle en réalité plus un levier permettant de décrocher des subventions. Il permet aussi au forestier metteur en scène de soumettre, de tester et de valider ses propositions de scénarios. Dans la majorité des cas (60 % en 2003), les collectivités territoriales (communautés de communes, parcs naturels régionaux ou pays) sont les maîtres d'ouvrage de ces chartes, c'est-à-dire les financeurs et producteurs de ces pièces forestières. Les forestiers (principalement de l'ONF) en sont les principaux maîtres d'œuvre dans 45 % des cas (source : Riethmüller Thomas, 2003, pp. 12-13), autrement dit les metteurs en scène désignés. Cette situation nourrit inévitablement des craintes de partialité de la part des participants à l'égard de l'ONF. Comment les forestiers peuvent-ils cumuler les fonctions de metteur en scène, d'acteur et de directeur dans un même théâtre ? La charte risque alors de s'apparenter à une simple consultation en vue d'évaluer l'acceptabilité sociale d'orientations de gestion, plutôt qu'à une véritable concertation, une négociation ou un travail de coécriture (cf. figure 7). Ne faudrait-il pas avoir recours à des metteurs en scène extérieurs, reconnus des acteurs afin d'éviter la superposition et la collusion de ces fonctions ?

La plupart du temps, les désaccords sont gommés, les points de discordes évacués ou refoulés en coulisses, et le consensus se fait *a minima*. Au mieux, l'élaboration d'une charte permet de nouer un dialogue qui se construira au fil du temps entre les acteurs d'un territoire. Au pire, elle n'est qu'un simulacre de concertation, destiné à autolégitimer les maîtres d'œuvre et d'ouvrage. Le risque de trompe-l'œil et d'imitation d'une concertation est réel et n'est pas sans rappeler les incohérences évoquées précédemment à propos du parc naturel régional de Chartreuse. Les deux démarches procèdent de la même ambition : parvenir à mettre sur pied un « projet de territoire » concerté. Cette volonté repose sur un principe de contractualisation entre partenaires locaux, *via* la rédaction, puis la signature d'une charte. Ce terme même de « charte » est ambigu. Dérivé du bas latin *charta*, « écrits, actes authentiques; pièces d'archives », il désignait au Moyen Âge « l'acte authentique consignait des droits, des privilèges, généralement accordés par un suzerain. » (dictionnaire « *Trésor de la Langue Française* »). La charte était donc à l'origine une démarche d'authentification quasi-notariale d'un document s'imposant à plusieurs parties.

Cette connotation juridique demeure aujourd'hui dans le cas des chartes forestières ou des parcs naturels régionaux. Elles correspondent souvent plus à de très lourds processus institutionnels, certifiés et authentifiés par l'État plutôt qu'à des formes de gestion participative initiées localement. Cette démarche est symptomatique selon André Micoud et Michel Peroni de la « patrimonialisation » de la nature (Micoud André et Peroni Michel, 2000). Parce qu'elle est aujourd'hui considérée comme un héritage transmissible, la nature serait, selon ces auteurs, devenue un objet de transactions symboliques et juridiques d'une génération à l'autre. L'État en assurerait l'authentification à travers des actes de portée juridique, comme des chartes forestières de territoire ou des chartes de parcs régionaux.

Prisonnières d'une suprême contradiction à vouloir imposer par le haut la concertation locale, ces démarches risquent de n'être que purs discours d'affichage en cherchant à gommer des problématiques et des intérêts contradictoires. Ces paradoxes sont prégnants dans les textes officiels qui accompagnent la mise en place des chartes forestières de territoire. La circulaire de février 2001 qui en précise le cadre, qualifie par exemple de « *donneurs d'ordre* » les financeurs possibles des CFT. Cette qualification fait plutôt « désordre » pour une démarche qui se veut participative. On peut aussi se demander si dans certains cas, ces chartes ne relèvent pas de faux-semblants et d'une forme d'illusion toute théâtrale. Paradoxalement, si ceux qui les mettent en œuvre sont conscients et souffrent de ces ambiguïtés, cette démarche de contractualisation recueille un succès considérable. La multiplication des parcs naturels régionaux (44 en France en 2006) et des chartes forestières de territoire (63 en 2005) en témoigne. Envies, copiées et vantées, ces approches dites de « projet concerté de territoire » sont pourtant loin d'être une panacée ou un modèle de gestion intégrée.



## La concertation environnementale et les questions philosophiques et politiques trop souvent éludées

Les deux exemples traités précédemment posent aussi la question de la négociation entre forestiers et acteurs du territoire. Comme l'illustrent les cas de la charte forestière du pays de Saint Seine l'Abbaye et du parc naturel régional de Chartreuse, elle ne va pas de soi. Pour des raisons historiques rappelées précédemment, les forestiers n'y sont ni habitués ni préparés. Volontaires ou contraints de s'y mettre aujourd'hui, ils se heurtent à des obstacles qui dépassent largement le cadre de la gestion forestière. La littérature est abondante dans le domaine de la négociation et de la concertation environnementale, qu'il s'agisse de la gestion de l'eau (Léa Sébastien, 2005), de milieux naturels particuliers comme les littoraux (Billé Raphaël, 2004), de la forêt (Brédif Hervé et Ollagnon Henri, 1997 ; Brédif Hervé et Boudinot Pierre, 2001 ; Hellström Eeva et Ryttilä Tiina, 1998), des espaces agricoles (Le Caro Yvon, 2002 ; Michel Charlotte, 2003) ou plus généralement de la protection de la nature (Barthod Christian, 2004 ; Mermet Laurent, 1992).

À chaque fois, se pose la question générale et philosophique de notre rapport à la nature. Selon les acteurs, elle sera considérée soit comme une construction sociale et culturelle (Descola Philippe, 2005), c'est-à-dire un « *objet hybride* » entre nature et culture (Latour Bruno, 1991), soit comme une entité vivante et un « *sujet de droit* » (Serres Michel, 1992). « *Du bon usage de la nature* » (Larrère Catherine et Raphaël, 1997) à la création de « *forums hybrides* » instaurant une « *démocratie technique* » (Callon Michel et al, 2001), les problèmes environnementaux effacent et brouillent les traditionnelles frontières entre le naturel, le social et le culturel. La négociation dans ce domaine ne se résume pas à de simples interactions, plus ou moins conflictuelles, entre des individus appartenant à des organisations sociales distinctes. Elle met en relation un triptyque articulé autour du « *vivant, des hommes et du territoire* » (Brédif Hervé, 2004).

Confrontés quotidiennement à ces questions philosophiques, en plus d'autres d'ordre pratique, les gestionnaires ont développé leurs propres réflexions (ATEN, 2002 ; Espaces Naturels, 2006). Comment organiser la concertation ? Qui inviter autour de la table ? Pour parler de quoi ? La concertation est-elle indispensable ? Derrière ces interrogations théoriques et pratiques se profile aussi une dimension politique, celle de la répartition des pouvoirs décisionnaires. Trois modèles coexistent dans le domaine de la gestion de l'environnement : le modèle technocratique dans lequel le pouvoir est confié à des ingénieurs qui définissent eux-mêmes leurs orientations, le modèle de démocratie représentative dans lequel les élus prennent seuls les décisions sur le territoire qu'ils administrent, et le modèle participatif dans lequel les citoyens peuvent s'impliquer, infléchir et proposer des scénarios de gestion.

Historiquement d'inspiration technocratique (Badré Michel et Décamps Henri, 2005), la foresterie essaie aujourd'hui de se tourner vers des « *approches participatives de la gestion forestière* », pour reprendre le titre d'un colloque organisé en 2004 par le GIP (Groupement d'Intérêt Public) ECOFOR (Décamps Henri, 2005). Les chartes forestières de territoire en sont une illustration. Rhétorique destinée à décrocher des subventions ou révolution culturelle dans le domaine forestier, il est encore cependant trop tôt pour dresser un bilan complet de ces démarches expérimentales.

### **La tentation technocratique des forestiers : frein à l'improvisation et à la créativité des acteurs ?**

L'outil charte va-t-il par ailleurs se substituer à l'aménagement forestier, démarche présentée pourtant dans le rapport 2005 de développement durable de l'ONF comme « *un outil-clé de gouvernance de la forêt* » (ONF, 2006a, p. 17) ? Ce terme de « *gouvernance* », associé à ceux de « *gestion durable* », de « *responsabilité sociale* » ou encore de « *instances de concertation* » (ONF, 2006a) participe d'une nouvelle rhétorique forestière. Par exemple, le terme « *durable* » apparaît pas moins de 118 fois, soit plus d'une mention par page dans « *le rapport de développement durable 2005* » (ONF, 2006a). Pourtant, les forestiers n'ont pas radicalement changé leurs pratiques depuis l'introduction de ce concept. La « *gestion durable* » des forêts est très souvent présentée en interne comme une simple déclinaison contemporaine de la formule de Colbert qui préconisait en 1669 une gestion de la forêt « *en bon père de famille* ». En quelque sorte, les forestiers jugent que depuis cet illustre ministre de Louis XIV, leurs pratiques ont toujours été « *durables* » sans avoir le justifier.

Mais, pour être reconnu et affirmer sa légitimité au plan international, l'ONF doit désormais le prouver. La démonstration repose sur la construction d'indicateurs et de critères, conçus comme des « *outils mondiaux de qualité et d'appréciation de la gestion* » (Badré Michel et Décamps Henri, 2005, p. 4), censés objectiver, évaluer et rendre plus lisible la gestion pratiquée. C'est toute l'ambition de l'écocertification, démarche qui vise à authentifier le caractère « *durable* » des pratiques forestières (Buttoud Gérard, 2004). Cette approche n'est pas sans poser problème : comment conformer la gestion forestière à des critères globaux tout en respectant les spécificités locales des territoires et des hommes qui y vivent ?

Hervé Brédif et Paul Arnould rappellent qu'« *évaluer n'est pas gérer* » (Brédif Hervé et Arnould Paul, 2004). La définition d'indicateurs universels entraîne trop souvent un brouillage de l'information, en la découpant, la dénaturant, la réduisant à des données incompressibles et déconnectées les unes des autres. Au lieu d'éclairer le profane, les indicateurs risquent de le détourner, de le déposséder du débat public. Jean Baneth, ancien directeur du département d'économie à la

Banque Mondiale - pourtant l'une des principales instigatrices et pourvoyeuses d'indicateurs mondiaux - en a fait par exemple une critique radicale :

« un indicateur universel n'a strictement aucun sens [...] Même les indicateurs partiels élaborés à partir de la valeur pondérée de diverses statistiques n'ont pas pour effet d'améliorer la compréhension de réalités complexes, mais plutôt de les occulter et même de les déguiser. » (Jean Baneth, cité par Brédif Hervé et Arnould Paul, 2004, p. 490).

Pour contourner ces critiques, les forestiers ont adopté un système de certification plus souple, se voulant proche du terrain et basé sur la reconnaissance des spécificités régionales. Baptisé PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), ce label n'est pourtant pas toujours reconnu des ONG (Organisations Non Gouvernementales) environnementalistes internationales qui le jugent peu contraignant et peu lisible (Buttoud Gérard, 2004).

Promulgué par nécessité « expert ès indicateurs », le forestier en produit à foison dans tous les domaines de la gestion sylvicole. Les chartes forestières de territoire ne seraient-elles finalement que des machines à produire de nouveaux indicateurs appelés tantôt de « réalisation », « de résultat » ou encore « d'évolution du territoire » (cf. Travers Sophie, 2004 et son étude sur la CFT des Bauges) ? À l'image de l'audimat qui mesure les audiences des émissions radiophoniques et télévisuelles, on peut craindre que ces batteries d'indicateurs n'entraînent un formatage et un calibrage de pièces forestières, de plus en plus verrouillées, sans aucune originalité et prise de risques. Par ailleurs, la méthode qui se prétend neutre, rationnelle et objective n'est pas exempte d'idéologie. Les indicateurs mis en place par l'ONF pour mesurer l'« efficacité économique », la « performance environnementale » ou encore le « management par objectifs » (ONF, 2006a) reflètent la vision d'une foresterie en quête d'excellence. Ils participent de ce que le sociologue Alain Erhenberg appelle le « culte de la performance » (Erhenberg Alain, 1991).

La démarche de production d'indicateurs « top down », c'est-à-dire initiée du haut vers le bas, ne conforterait-elle finalement pas un modèle technocratique de gestion forestière comme le suggère le sociologue Benoît Bernard (Bernard Benoît, 2006) ? En produisant une rhétorique difficile d'accès et des indicateurs complexes, le corps forestier risque de brider les aspirations à une gestion plus participative, pourtant largement souhaitée (Décamps Henri, 2005). La foresterie technique et scientifique devient en effet inaccessible pour le non-initié. Cette dérive n'est cependant pas spécifique aux forestiers. Dans les parcs nationaux, la « scientification » des débats sur la protection de la nature aboutit à la même logique d'exclusion des citoyens des choix politiques (Laslaz Lionel, 2005).

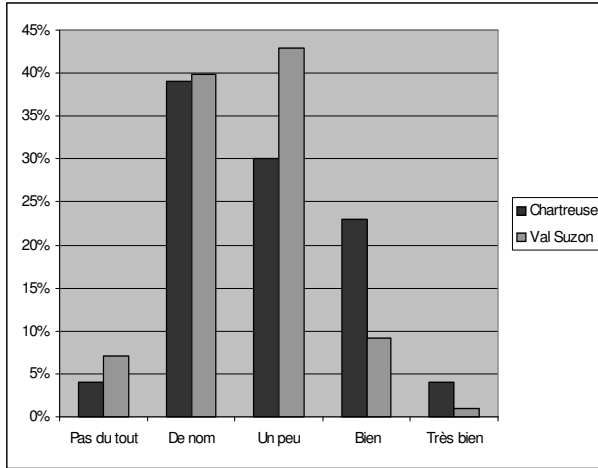
Les questions posées précédemment amènent donc à nous pencher plus en détail sur l'identité et la culture de cette profession atypique de gestionnaire public.



## L'identité des « forestiers-metteurs en scène » en recomposition

### Les forestiers à la recherche d'une reconnaissance auprès du public

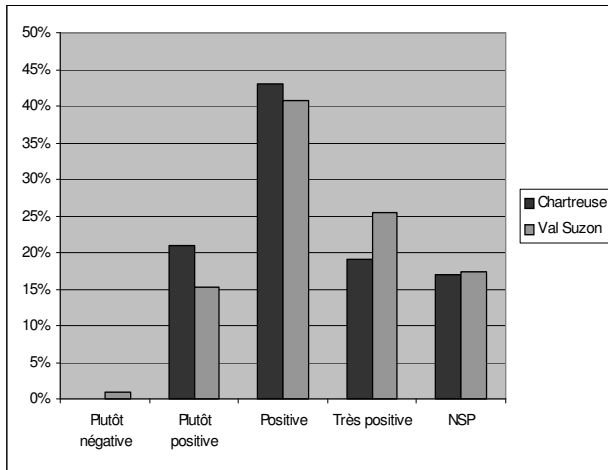
#### Forestier : une profession mal connue et idéalisée



**Graphique 15 : Connaissiez-vous l'Office National des Forêts ?**

(sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)

Ni les chartes forestières, ni les réunions de concertation comme les « rencontres de la forêt communale » initiées en 2004 ne permettent aux usagers et aux forestiers de se rencontrer et de dialoguer. Est-ce d'ailleurs une nécessité ? Bien qu'ils soient profondément attachés à la forêt, les Français semblent très peu s'intéresser à sa gestion et aux hommes qui la mettent en place. Ce constat se retrouve sur les deux terrains d'étude de la Chartreuse et du Val Suzon. Dans leur immense majorité, les personnes interrogées ne connaissent l'ONF que « *de nom* » ou « *un peu* » (cf. graphique 15). Les entretiens semi-directifs menés auprès d'une soixantaine de visiteurs montrent que beaucoup confondent les personnels de l'ONF avec les « *gardes des Eaux et Forêts* », les « *gardes champêtres* » ou encore les « *agents des parcs et des réserves naturelles* ». Méconnue, la profession forestière n'en demeure pas moins appréciée (cf. graphique 16). L'image positive de la forêt dans la société explique sans doute cette opinion *a priori* également favorable aux forestiers. Ils disposent d'un capital de sympathie que beaucoup d'autres professions pourraient envier.

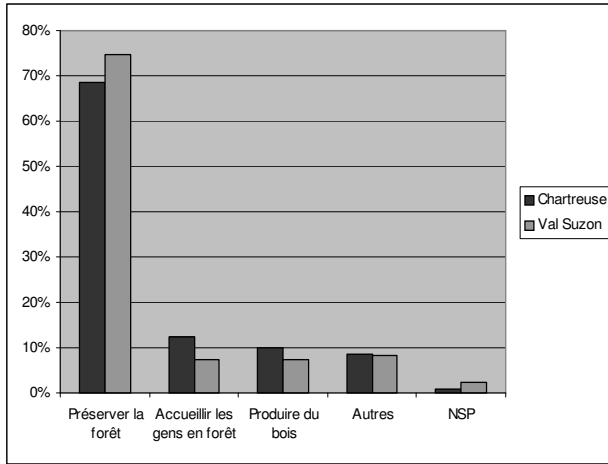


**Graphique 16 : Les opinions à propos des forestiers**

(sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)

Le forestier est habituellement considéré comme le « *gardien* » de la forêt. Sa mission principale consisterait, selon les visiteurs, à « *préserver la forêt* ». La production de bois n'est citée que par 10 % des sondés (cf. graphique 17). Les entretiens semi-directifs permettent d'affiner l'image et les clichés associés au métier de forestier. Comme le laissait présager l'enquête quantitative, la profession est méconnue. Le forestier apparaît comme un homme discret que l'on croise rarement en forêt. Il exerce pourtant un métier utile et socialement valorisant. Bien que l'on ne sache pas précisément en quoi consistent ses missions quotidiennes, les valeurs qui lui sont associées sont positives. Le forestier est tantôt considéré comme le « *pompier* », le « *protecteur* », le « *gendarme* » ou le « *pédagogue* » au service, ou plutôt au chevet d'une forêt que l'on croit menacée. Les missions répressives qu'on lui attribue sont toujours perçues comme bien-fondées. Elles apparaissent d'utilité publique à des fins de préserver la forêt de l'inconscience des hommes.

Sa fonction économique n'a été évoquée spontanément que deux fois au cours des entretiens. Celle de protection est très largement dominante et rend les forestiers plutôt sympathiques. La profession est très enviée probablement parce qu'elle répond aux aspirations écologiques de la société. Elle l'est aussi pour les conditions de vie supposées agréables de ce métier. Si les « *gardes forestiers* » apparaissent parfois « *bourrus* », « *solitaires* », « *marginiaux* », ils n'en demeurent pas moins sympathiques. C'est une profession atypique que l'on respecte et dont les présumés s'inspirent également d'un imaginaire sylvestre romantique.



**Graphique 17 : « À quoi servent les forestiers selon vous? »**

(sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)

La plupart des personnes interviewées ont pourtant rencontré très rarement des forestiers. Elles les identifient toutefois à leur tenue et à leurs « voitures vertes ». Citadins coupés de leurs racines paysannes, les visiteurs n'ont souvent qu'une idée très floue des pratiques agricoles et *a fortiori* forestières. Leur vision du milieu rural provient souvent de l'enfance, de leurs parents, voire de leurs grands-parents. Ceci expliquerait sans doute pourquoi l'ONF reste assimilé aux « Eaux et Forêts », administration bien connue au début du XX<sup>ème</sup> siècle mais dissoute depuis 1964. Les valeurs semblent avoir pris le pas sur les pratiques vivrières traditionnelles comme l'affouage. La forêt n'est plus considérée comme une ressource. Par prolongement, le forestier est rarement comparé à un producteur, un paysan ou un agriculteur de la sylve, mais plutôt à un défenseur de la nature.

Par ailleurs, beaucoup de personnes interrogées évoquent spontanément la tempête de 99, largement médiatisée. À l'instar de leurs collègues d'EDF, les agents de l'ONF ont bénéficié alors d'une grande attention médiatique qui a suscité de l'empathie dans l'opinion (CMC, 2000). L'analyse de reportages de TF1 et d'articles parus dans *Le Monde* montre qu'ils constituent plus de la moitié des professionnels interviewés sur la forêt au cours de l'année 2004 (sur 38 au total) dans *Le Monde* et 60 % dans les journaux télévisés de TF1 (sur 17 au total). L'ONF semble donc disposer d'une bonne lisibilité auprès des journalistes : souvent le sigle n'est même pas explicité, ce qui laisse entendre qu'il est connu de tous. En revanche, les propriétaires privés ont très peu voix au chapitre, comme si le forestier-type était d'abord un agent de l'ONF. Le logo, systématiquement apposé sur les panneaux d'entrée en forêts communales ou domaniales, fait partie de la signalétique routière courante (cf. encart 2). De même que le gendarme est

vêtu de bleu et que le pompier est habillé en rouge, on reconnaît facilement le forestier à son uniforme vert feuillage (Arnould Paul, 1994).



**logo actuel de l'ONF**

Le logo (cf. ci-contre) constitue, à l'instar d'un drapeau pour une nation, un symbole de l'ONF. Il est omniprésent : voitures de service, tenues de terrain (jusqu'aux boutons-pressions des parkas des forestiers), en-têtes de papier à lettre, panneaux de signalisation... De couleur vert feuillage, il est surnommé parfois ironiquement le « chou » ou le « brocoli » par les forestiers. Il est plutôt stylisé et dépouillé. Un arbre feuillu est utilisé comme une métonymie de toutes les forêts gérées par l'Office. Son tronc est découpé en planches en référence à l'aspect productif et économique de la gestion forestière. Le nom « Office National des Forêts » est aussi gros en taille que l'icône de l'arbre. Il apparaît dans un bandeau surajouté sur ce feuillu et d'un vert légèrement plus clair. Ce procédé suggère une appropriation de la forêt comme si l'on avait voulu lui apposer la marque ou la baptiser du sceau de son gestionnaire.

### **Encart 2 : le logo de l'ONF, un symbole à décrypter**

L'empathie du public pour les forestiers est cependant à tempérer. La protection de la nature et de la forêt est un sujet qui fait consensus. Cette unanimité reflète des opinions « superficielles » et non pas « profondes », pour reprendre une distinction opérée par la sociologue Michelle Dobré (Dobré Michelle, 1995). Des incohérences et des contradictions peuvent être également observées : malgré la vision positive de l'ONF, la dernière enquête nationale montre que les Français font paradoxalement plus confiance aux écologistes qu'aux forestiers pour gérer la forêt (Dobré Michelle et al., 2005).

### **Une popularité qui crée des attentes et des obligations**

Les forestiers ne sont pas toujours conscients de la vision positive renvoyée par l'ONF. La crise identitaire qui agite l'établissement depuis une réforme, entamée à partir de 2002, en déprécie l'image comme en témoignent les deux citations suivantes :

- « *La vision qu'a le public de l'ONF, c'est des fonctionnaires qui sont dans la forêt et qui ne foutent rien. Les gens ne savent pas que, malgré que ce soit l'État, il faut qu'on soit rentable, ils n'en ont pas conscience. C'est par ignorance, les gens sont habitués aux Eaux et Forêts, disponibles et prêts à*



*faire des sorties gratuites. Le fait de s'appeler ONF, d'avoir un uniforme, ça fait service public immuable.* » (ingénieur, ONF Isère)

- « *l'image des forestiers n'est pas géniale. Quand je vais dans les Alpes, les collègues me disent que les gardes des parcs nationaux tiennent plus le choc dans leurs uniformes. Nous, on accumule les maladresses !* » (chargé de mission tourisme, ONF Bourgogne)

Dans le modèle technocratique du XIX<sup>ème</sup> siècle, les forestiers ne se souciaient guère des aspirations de leurs contemporains pour la forêt, ni de l'image qu'ils renvoyaient. Persuadés d'œuvrer pour l'intérêt général, ils se sont retrouvés souvent en opposition, voire en conflit avec les populations rurales. Autoproclamés « scénographes en chef » des espaces boisés, leur pouvoir et leurs prérogatives se sont vus contester aussi par un mouvement de protection de la nature qui a émergé dans les années 1970 (et dès 1830 à Fontainebleau). L'avènement d'une société de loisirs et du temps libre a généré une poussée de « *fièvre de la chlorophylle* » (Garin Christine, 2004). Ce phénomène s'est traduit par une fréquentation de plus en plus massive des forêts. Venus principalement pour admirer un décor supposé naturel, les visiteurs-spectateurs sont en attente de mises en scène pleines d'émotions et de plaisirs. Ajoutons à cette description l'arrivée sur la scène forestière de nouveaux acteurs, et l'on comprendra aisément que le forestier n'est plus seul en forêt. Ce n'est pas « qu'il soit sorti du bois » mais plutôt que d'autres « y sont entrés ».

Le forestier a du donc apprendre à communiquer, à dialoguer avec de nouveaux partenaires mais aussi avec la société tout entière.

### **En forêt, chacun se fait « son théâtre »**

Le forestier a toujours été confronté à la difficulté de communiquer sur l'objet « forêt ». Privée ou publique, exploitée ou protégée, la forêt « parle » directement à l'inconscient et à la sensibilité du visiteur. Elle est donc non seulement un objet des sens mais aussi du sens : c'est un objet communicant. La construction du sens fait intervenir des processus de significations culturellement, socialement et individuellement déterminés. Comme nous l'avons vu en première partie, le visiteur en forêt n'a le plus souvent pas conscience d'évoluer dans un décor pensé, imaginé, voire parfois créé de toute pièce, comme la forêt landaise. D'où la difficulté pour le forestier metteur en scène, dépassé parfois par l'œuvre qu'il a contribué à créer (ex : peuplements artificiels), de faire reconnaître son travail et de transmettre des messages en direction du public.

L'interprétation et le décryptage du milieu forestier, tant dans ses composantes écosystémiques (faune, flore...) que patrimoniales (histoire, économie), nécessitent une habitude et une formation que le visiteur profane n'a pas. Celui-ci décode la forêt avec ses propres références, fruits de son histoire personnelle et de sa sensibilité. Il recherche en général un sentiment de liberté et d'évasion en se

créant ses propres illusions mentales et dont le forestier est la plupart du temps absent. Discret pour ne pas dire invisible, le spectateur ne décèlera que des traces de son action (layons, parcelles, dessertes...), sans pour autant les relier à une gestion organisée et rationnelle et à une quelconque scénographie des espaces boisés.

Le metteur en scène et le spectateur ne perçoivent donc pas de la même façon la forêt. Il peut y avoir des distorsions, voire des contradictions, entre les messages diffusés par l'ONF et la façon dont le visiteur lit et interprète le paysage sylvestre. Chaque acte de gestion, chaque trace, indice ou empreinte dans le décor forestier peut signifier et renvoyer à des symboles et à des connotations multiples. Une marque de peinture désignant un arbre à abattre peut être perçue comme un « graffiti » et du vandalisme par un promeneur. Les coupes de bois relèvent à la fois de choix techniques mais aussi sociaux (Jauffret Antoine, 2004). La question de la communication ne peut pas être dissociée de celle de la gestion. Pour le forestier scénographe, il s'agit de comprendre, d'évaluer, d'anticiper et éventuellement de corriger les effets négatifs produits par ses mises en scène sur l'œil du spectateur.

La forêt n'est pas une création *ex nihilo* puisqu'elle préexiste à l'action des forestiers. Elle est un objet polysémique, chacun pouvant y retrouver et y projeter ses symboles, ses histoires et ses souvenirs pour en faire son propre théâtre de l'intime. S'il ne veut pas que le sens de son action échappe au public, le forestier semble condamné à une certaine retenue dans ses mises en scène. Sa légitimité repose sur son statut de protecteur de la forêt. Il est le gardien d'un patrimoine sanctuarisé dont il n'a pas fixé la vocation. Les enrésinements massifs en forêt feuillue de plaine du Val Suzon dans les années 70 et les protestations qui les ont accompagnés sont symptomatiques d'une mise en scène dont le sens a échappé aux habitants locaux. Le forestier doit donc veiller à ne pas faire de contresens, en comprenant et en respectant un certain « génie des lieux », c'est-à-dire l'atmosphère dégagée à la fois par l'histoire et l'ambiance du site considéré.

Ce concept, popularisé par Humphrey Repton, paysagiste anglais du XIX<sup>ème</sup> siècle (Repton Humphrey, 1803, cf. également Roger Alain, 1997), a été repris par Bernard Kaloara qui a comparé l'esprit des lieux des forêts de Fontainebleau et d'Orléans (Kaloara Bernard, 1983). Comment qualifier le « génie des lieux » du Val Suzon et celui de Chartreuse ? Au regard de notre métaphore dramatique, la première apparaît plutôt comme un théâtre « populaire de quartier » tandis que la seconde a vocation à être une scène d'envergure nationale, à l'instar des grands théâtres forestiers franciliens tels Fontainebleau ou Rambouillet. La marge de manœuvre est probablement plus importante au Val Suzon où le metteur en scène peut prendre le risque de proposer des mises en scène décalées et originales, tandis qu'en Chartreuse, il devra respecter à tout prix la vocation sacrée et naturelle du site.

## **Le public en forêt : des consommateurs à satisfaire ou des spectateurs à surprendre ?**

Quel message l'ONF entend-il faire passer sur son action ? Si l'on s'en tient à la plaquette éditée par le département de la communication de l'ONF, voici le discours à tenir auprès du « grand public » :

*« Il faut gérer la forêt pour qu'elle soit belle et qu'elle apporte au mieux à nos concitoyens ce qu'ils espèrent d'elle. À l'écoute des règles de la nature et des attentes des hommes, notre gestion forestière est une gestion raisonnée, globale et durable. »* (ONF, 1994).

Il s'agit là d'une forme d'autolégitimation que l'on pourrait reformuler ainsi : *« la forêt n'est pas naturelle, et grâce à l'ONF, elle est bien gérée »*.

Fidèle aux images du « gendarme » ou du « gardien » de la forêt qui lui sont souvent associées, les forestiers entendent également délivrer des messages fermes pour appeler les visiteurs au respect de la nature :

*« Le message que je voudrais faire passer, c'est celui du respect de la nature. Il ne faut pas trop s'approprier la forêt, ne pas trop ramasser par exemple des bouquets de fleurs, comprendre que c'est interdit de faire des feux, de casser des branches, de faire des cueillettes intempestives. Le site est beau, il faut le laisser aussi beau pour le promeneur suivant. »* (agent patrimonial, ONF, Val Suzon).

Par ailleurs, pour transmettre un message au public, le forestier ne doit pas hésiter, selon certains, à se mettre en scène lui-même et à user de qualités de comédiens. Pour se faire, l'une des figures de l'accueil du public en Chartreuse propose de puiser dans le vécu personnel des agents :

*« Les gens, ce qui les intéresse, c'est la découverte de la forêt. Par exemple, ce qui plaît le plus lors des sorties l'hiver c'est le loup, le lynx. Il faut aussi des anecdotes, il faut que ça soit lié au local et proche des gens. »* (chargé de mission animation nature, ONF Isère).

Pionnier dans son domaine et reconnu, cet agent forestier a appris, grâce à ses qualités d'orateur et de comédien, à accrocher l'attention du public en se mettant véritablement en scène dans « sa » forêt. Il a recours à la forme du récit plutôt qu'à la démonstration technique pour transmettre des messages sur la gestion forestière.

Pour se mettre en scène au milieu des bois, le forestier peut également s'entourer de professionnels : paysagistes, muséographes ou scénographes professionnels. Cette conception n'est pas sans rappeler celle de Dénecourt, forestier qui s'est attaché au XIX<sup>ème</sup> siècle à créer artificiellement des sentiers aux perspectives esthétiques inspirées des tableaux des peintres de Barbizon (cf. chapitre consacré à Fontainebleau). En ce sens, on peut dire qu'il était un metteur en scène visionnaire et on peut le considérer aujourd'hui comme le père fondateur des sentiers pédagogiques.

Le style Dénecourt ne fait cependant pas l'unanimité. Certains forestiers refusent toute forme de mise en scène artificielle de la forêt qui, selon eux, dénaturait le lien organique et symbolique que l'homme entretient avec les sylves :

*« Pour l'accueil du public, j'ai l'impression qu'on cherche à reproduire en forêt, une sorte de Disney Land. C'est le cas par exemple dans l'espace Rambouillet. C'est une forêt parc, avec des gens sur des grandes allées. On met en valeur le mobilier naturel et artificiel, destiné à orienter la promenade et les pensées dans le sens que l'on veut (...) On sacrifie à la mise en scène pour avoir la paix ailleurs. C'est le parc d'attraction qui domine. On dépossède la forêt et les arbres de l'imaginaire. On met des panneaux comme à la Ferté. La forêt perd tout son sens symbolique. Elle ne conserve qu'une forme destinée à agrémenter une promenade sans consistance (...) Ça n'a plus de sens, on lui retire son sens archétypal. Je pense par exemple aux contes de fée, aux arbres de Mélusine... »*  
(agent spécialisé environnement, ONF Côte d'Or).

Dans sa réflexion critique, François Terrasson dénonce également la tendance actuelle à la « muséification » et la « patrimonialisation » d'une « nature-monument », dans laquelle le promeneur ne pourrait plus se promener seul, sans croiser à chaque bosquet des panneaux informatifs ou des animateurs pédagogiques (Terrasson François, 1988). L'expérience initiatique du contact direct avec la nature et du contact avec « moi » intérieur serait alors irrémédiablement altérée, le visiteur n'ayant en quelque sorte plus la liberté de se créer et de se jouer ses propres mises en scène.

Le dissensus entre forestiers provient également des intentions sous-tendant la communication à destination des visiteurs. Doit-on les surprendre en leur proposant des créations forestières originales et gratuites, ou leur vendre à tout prix une prestation convenue et formatée à travers des « fiches produits » ? Le glissement de l'information et de la pédagogie vers de la « com' » et du marketing (cf. encart 3) pose également problème aux forestiers attachés à l'ONF en tant que service public. L'intrusion d'objectifs commerciaux dans la politique d'accueil du public - le visiteur devenant client potentiel d'éventuelles prestations touristiques – peut être perçue négativement par des agents qui craignent que l'ONF ne se transforme en une entreprise soumise aux seules lois de la rentabilité.



- Actualités
- Connaitre l'ONF
- Filière bois
- Espace professionnel
- Découvrir la forêt
- Sites régionaux
- Les métiers de l'ONF
- Adresses utiles
- Documentation
- Espace Partenaires
- Espace Fournisseurs
- Espace Presse
- Rechercher



## Espace Partenaires

Sommaire | Latuma | Ushuaïa | Comptoir Seigneurie Gauthier | Ikea | Guigoz | Contact

### Guigoz

Voire bébé vient au monde, Guigoz et l'ONF plantent un arbre !

Depuis 1991, cette opération a permis de parrainer la plantation d'un million cinq cent mille arbres dans 100 forêts gérées par l'ONF.

Voire bébé peut devenir le parrain d'un petit arbre qui sera planté dans la forêt la plus proche de son domicile. Il contribue ainsi au développement des forêts de l'hexagone. Inscrivez-vous sur le site [unbebeunarbre.com](http://unbebeunarbre.com) !



Guigoz et l'ONF œuvrent dans la durée et fêtent en 2006 leurs 15 ans de partenariat ! Pour marquer cet anniversaire, les plantations auront lieu dans 4 forêts de légende :

- La Forêt Domaniale de Gaël Palmipont (Ile-et-Vilaine.)  
Au cœur du massif de Brocéliande, elle abrite les légendes de Merlin l'Enchanteur, de la fée Mélusine et de la fée Morgane.
- La Forêt Domaniale du Temple (Aube)  
Cette forêt mystérieuse, au cœur du massif de la forêt d'Orient, est liée à l'histoire des Templiers et des clériciens de St-Bernard.
- La Forêt Domaniale de la Grande Chartreuse (Isère)  
Siège du monastère de la Grande Chartreuse, cette forêt mythique a inspiré des écrivains célèbres comme Lamartine et Sully.
- La Forêt Domaniale d'Iratty (Pyrénées-Atlantiques)  
A cheval sur les versants espagnols et français, ce lieu mythique du Pays-Basque est considéré comme la première forêt vierge de France.



Cette campagne est une initiative commune de l'ONF et de Guigoz, fabricant d'accessoires pour nourrissons. Cette marque propose à ses clients de verser la somme nécessaire à l'ONF pour planter un arbre en forêt, pour chaque naissance de nouveau-né. Cette publicité joue sur la croyance selon laquelle la forêt française est menacée. Elle met en scène ce mythe populaire. Le texte, le logo et la photo sont des symboles participant à la création d'un « *mythogramme* » (Floch Jean-Marte, 1990, p. 175).

Cette publicité s'appuie sur un registre émotif en créant un parallèle entre un nourrisson et une jeune pousse de chêne. Elle procède de l'anthromorphisation : le semis baptisé du nom de son « bébé parrain » devient ainsi un sujet affectif et approprié. On peut classer cette publicité dans la catégorie « *mythique* ». Elle est « *une machine à créer du bonheur* » (Floch Jean-Marte, 1990, p.192), en valorisant une consommation prétendument vertueuse.

Si l'on comprend bien le bénéfice escompté pour la marque Guigoz qui cherche par là à se créer une image « éco-responsable », l'intérêt de l'ONF semble moins évident. Pour introduire l'idée que la forêt doit être gérée durablement, il n'hésite pas à laisser croire qu'elle est menacée et qu'elle régresse. Les idées reçues sur la forêt seraient-elle plus faciles à instrumentaliser qu'à détruire ?

**Encart 3 : un exemple de communication, entre marketing et démagogie**

Source : site Internet de l'ONF (<http://www.onf.fr/partenaires/guigoz.htm>).

La nature et la forêt sont aux yeux du public des objets « a-commerciaux », c'est-à-dire situés en dehors de tout circuit économique. La société, très attachée à la gratuité de l'accès aux sylves, risquerait de ne pas accepter une monétarisation trop brutale des services environnementaux et sociaux rendus par la forêt. Faut-il privilégier une stratégie commerciale visant à transformer systématiquement la forêt en un théâtre rentable ? Face à des scènes nationales, véritables « multiplexes forestiers », à la renommée et au succès acquis tels Fontainebleau, Rambouillet ou la Grande Chartreuse, quelle place et quels moyens accorder à des théâtres plus petits, confidentiels et moins fréquentés comme Val Suzon ?

La communication en direction des visiteurs et de la société pose également la question des valeurs à transmettre de la part de l'ONF. Le métier de forestier public est aujourd'hui en pleine reconfiguration. Crise identitaire pour certains, adaptabilité nécessaire au contexte économique pour les autres, un climat de fortes tensions sociales règne à l'ONF depuis sept ans. Les forestiers s'interrogent sur le sens et l'utilité de leur métier. Quels sont aujourd'hui la place et le rôle de cette profession dans la société ? Perçu comme un gardien et un protecteur de la forêt, le forestier se voit de plus en plus orienter vers des fonctions commerciales et marketing. Sont-elles compatibles avec la préservation du patrimoine boisé ? Ces contradictions, accentuées par de fortes pressions économiques et managériales, nourrissent des tensions internes que nous proposons d'éclairer dans le chapitre suivant.

## Des sensibilités difficiles à assumer au sein de l'institution ONF

### Forestier, une vocation qui remonte très souvent à l'enfance

Pour mieux comprendre les conditions d'une mise en scène forestière réussie, il convient de s'attarder sur les forestiers. Tour à tour metteurs en scène, scénaristes ou acteurs, ils forment la pierre angulaire de tout le système théâtralisé précédemment décrit. Perçue de l'extérieur comme un métier atypique et néanmoins respecté, la profession traverse depuis une réforme amorcée en 2002 des turbulences qui révèlent et exacerbent des tensions internes. À travers une trentaine d'entretiens approfondis conduits auprès de forestiers de plusieurs régions françaises (cf. tableaux 13a et b), nous proposons de dresser un portrait sensible et aussi fidèle que possible de cette profession.

Ce tableau ne prétend pas être représentatif des quelques 7 000 fonctionnaires de l'Office mais suffisamment significatif et pertinent pour permettre à chaque forestier de s'identifier et de se reconnaître dans cette description.

Site	Année
Forêt domaniale de Rambouillet	2003
Forêts communales du Vercors	2004
Forêt domaniale des Bertranges	2004
Forêt domaniale de la Grande Chartreuse	2005-2006
Forêt domaniale du Val Suzon	2005-2006
<b>Total</b>	

Catégorie	Nbr
Agents	13
Techniciens	8
Ingénieurs	7
<b>Total</b>	<b>28</b>

**Tableaux 13a et b : répartition des forestiers de l'ONF interviewés en fonction des sites et de leur grade**

Au cours des interviews, il a été systématiquement demandé aux interlocuteurs d'expliquer les raisons qui les avaient conduits vers ce métier de forestier. Même si cette profession peut-être choisie par opportunisme ou pour les supposées bonnes conditions de vie qu'elle offre, on devient rarement forestier au hasard d'un concours de la fonction publique. Ce choix répond souvent à une profonde aspiration remontant à l'enfance. À l'instar d'autres professions idéalisées comme les instituteurs ou les médecins, le métier de forestier est la plupart du temps vécu comme une vocation. « *Je n'aurais pas pu faire autre chose* » (agent patrimonial, Bertranges). Ce constat est encore plus vrai pour les agents et les techniciens, c'est-à-dire les personnels de terrain. Les ingénieurs, détachés du ministère de l'agriculture, ne font en général pas toute leur carrière dans ce seul établissement. Si leur arrivée à l'ONF traduit une sensibilité forestière ou environnementale, elle répond aussi à des considérations plus stratégiques, la mobilité entre les différents

services et les organismes publics des ministères de l'agriculture et de l'écologie favorisant l'avancement des carrières.

Il serait bien présomptueux de proposer une typologie des forestiers, tant les parcours sont variés et les histoires de vie différentes et originales. L'âge, le sexe, la situation géographique, l'origine sociale ou familiale peuvent être autant de paramètres orientant vers ce choix professionnel. Mais ces critères sociologiques n'expliquent pas, à eux seuls, les motivations conduisant à devenir forestier. Au-delà des déterminismes sociaux, l'attrance pour les sylves semble aussi mettre en jeu des ressorts de l'ordre de l'intime. Quelques grands traits peuvent être dégagés.

En premier lieu, un effet générationnel semble exister. La « nouvelle garde » forestière, arrivée à l'Office après les années 90, est plutôt d'origine urbaine. Souvent surdiplômés (il n'est pas rare de croiser des agents de catégorie C, théoriquement recrutés avec un niveau baccalauréat, avec des niveaux bac+5), ces jeunes forestiers sont entrés à l'ONF en période de crise économique et sociale, dans un contexte de chômage élevé et de remise en cause du système économique consumériste. Leur choix est souvent motivé par l'envie d'exercer une profession « *en rapport avec la protection de la nature* » et d'exprimer une sensibilité environnementale. Titulaires de BTS « Gestion Protection de la Nature » ou « Gestion Forestière », de licences, voire de masters de biologie, ils disposent de solides compétences en écologie. Ces jeunes forestiers semblent moins vindicatifs sur la situation sociale de l'ONF que ne le sont leurs collègues plus âgés. Lauréats de concours de plus en plus sélectifs, ils s'estiment privilégiés d'avoir intégré l'ONF et souscrivent plus facilement aux orientations de la réforme de 2002.

La génération des 45 ans et plus, c'est-à-dire celle qui a rejoint l'Office dans les années 70 et 80, semble plus hétérogène que la « jeune garde » décrite avant. Les origines rurales sont plus fréquentes, avec en particulier beaucoup de forestiers de père en fils. Cet atavisme familial a été précédemment décrit dans le cas des « grandes dynasties » de conservateurs et des ingénieurs des Eaux et Forêts. C'est parfois un parent éloigné qui a su transmettre sa passion, comme cet agent interrogé en Côte d'Or qui nous a expliqué que, grâce à son grand-père scieur, il avait embrassé la profession de forestier. Beaucoup sont également entrés à l'ONF dans les années 70 par convictions écologistes. Héritiers des mouvements contestataires de mai 68, ils ont voulu poursuivre leur engagement militant au sein de l'ONF. Ils se sont parfois heurtés à des collègues plus tournés vers l'économie et la production de bois que la défense de la nature.



**Forestier, une profession pas si éloignée de la vocation sacerdotale ?**

« J'étais destiné au séminaire et puis dans une période de doute, j'avais besoin de réfléchir un peu et en fin de compte, j'ai choisi cette voie en me disant qu'il y avait une partie contemplation qui me permettrait de réfléchir avant de confirmer ou d'infirmier mon choix. C'est donc une motivation philosophique qui m'a conduit à devenir forestier. Au départ, je suis entré parce que je savais que j'allais y trouver une qualité de vie qui me permettrait un certain type de réflexion. Voilà, c'est pour ça que je suis entré à l'ONF. »

**Encart 4 : témoignage d'un agent sur ses motivations à devenir forestier**

*Entretien réalisé en Chartreuse en février 2005*

Par ailleurs, l'héritage militaire des Eaux et Forêts se retrouve au niveau des emplois réservés de l'armée. Ils ont permis à de nombreux engagés d'entrer facilement à l'Office dans les années 70-80, une fois leur contrat militaire expiré. Une autre caractéristique nous a particulièrement interpellé au cours des entretiens. À deux reprises, nous avons fait la connaissance d'agents qui avaient été séminaristes avant de rejoindre l'ONF. Après s'être finalement mariés, ils ont opté pour la carrière forestière afin, disent-ils, de pouvoir continuer à porter un regard contemplatif et méditatif sur l'existence (cf. encart 4). Cette trajectoire atypique n'est pas sans rappeler la célèbre citation de Saint Bernard de Clairvaux (« *Tu trouveras plus dans les forêts que dans les livres. Les arbres t'enseigneront les choses qu'aucun maître ne te dira* ») précédemment commentée.

Cette description rapide montre combien cette profession est souvent vécue comme une vocation et non comme un métier alimentaire. D'origines religieuses, affectives, politiques ou philosophiques, les motivations qui conduisent à devenir forestier semblent relever de la sphère intime et personnelle. Elles sont en général assez éloignées du discours institutionnel dominant, mettant en avant l'image d'une profession technique dont la finalité serait la recherche d'une gestion productive de la ressource forestière.

Notre analyse reste très incomplète, d'autres variables sociologiques pouvant également intervenir sans qu'il soit évident de les individualiser. Par exemple, si le métier de forestier de terrain reste encore très masculin, l'arrivée des femmes au niveau des échelons supérieurs (ingénieurs) a probablement modifié les valeurs d'une profession qui, jusqu'alors restait très ancrée dans une tradition militaire (sur ce sujet cf. par exemple Bourelly Antoine et al., 1983).

## **Des aspirations artistiques et esthétiques refoulées derrière des considérations techniques**

Parce qu'elles relèvent de l'intime, les motivations qui conduisent à devenir forestier ne sont pas toujours faciles à assumer et à exprimer au sein d'une culture technique comme à l'ONF. Philosophiques, émotionnelles ou esthétiques, elles sont souvent refoulées et masquées derrière des considérations objectives et rationnelles. Pourtant, derrière des débats d'apparence technique, il est également possible de déceler des sensibilités différentes.

La place de l'esthétique dans la gestion forestière est révélatrice de cette difficulté à exprimer des dimensions psychoaffectives dans la conduite des peuplements. En tant qu'observateur privilégié de la sylve, le forestier est pourtant sensible à la beauté de « sa » forêt. Chaque agent a ainsi ses essences de prédilection, ses coins et ses points de vue préférés sur son triage. Ses préférences paysagères peuvent se manifester par des traitements sylvicoles particuliers. La futaie irrégulière est par exemple plébiscitée par cet agent pour ses qualités esthétiques :

*« Il y a des forêts qui me font chier ! Par exemple les Landes, c'est mortel ! C'est monotone, tout droit ! Même les forêts intensives finlandaises ou les horribles plantations réalisées en Écosse avec la privatisation par Thatcher, je trouve ça encore moins pire que les Landes. Ici [en Chartreuse], j'aime bien la futaie irrégulière, ça doit être parce que je suis un peu bordélique ! »* (agent spécialisé environnement, Chartreuse).

Le forestier garde en général ses préférences esthétiques pour lui. Il ne les justifie pas en tant que tel et avancera plutôt des arguments techniques pour les favoriser indirectement. Par exemple, au moment des martelages sur son triage, il essaiera de préserver, au nom de la biodiversité « ses » bosquets ou « ses » arbres remarquables. Les discussions sylvicoles ne prennent jamais explicitement en compte la question de l'esthétique et de la subjectivité du regard du forestier. Pourtant, si l'on considère par exemple le modèle de la futaie « régulière », opposé habituellement à celui de la futaie dite « jardinée » ou « irrégulière », on constate que l'esthétique tient là une place prégnante (cf. tableau 14). La futaie régulière est à la fois un modèle économique, technique, esthétique et philosophique. Le forestier intervient plus fortement sur les processus naturels pour atteindre des objectifs planifiés de production. La notion de belle forêt élancée est liée à la satisfaction éprouvée à éduquer un peuplement de fûts majestueux, droits, propres, ordonnés et sans broussailles. Le forestier attend de pouvoir contempler une futaie régulière à l'image d'une cathédrale végétale. Dans ce modèle, la forêt est soumise au travail séculaire du forestier. Ce dernier n'en ignore pas pour autant les contraintes écologiques mais essaie de les dépasser. Son art de gestionnaire est déterminé par des normes, des tables de production, des modèles de croissance...

	Futaie régulière	Futaie jardinée
Caractéristiques visuelles et esthétiques des peuplements	régularité homogénéité perspectives visuelles possibles à l'intérieur du peuplement géométrisation verticale et horizontale	irrégularité hétérogénéité perspectives visuelles limitées à l'intérieur du peuplement structuration complexe
Caractéristiques sensibles	maîtrise travail du forestier visible	spontanéité effacement du travail du forestier
Rapport à la nature	nature optimisée grâce au forestier maîtrise technique contrôle	nature avec laquelle le forestier compose adaptabilité liberté
Type de sylviculteur	Sylviculteur « agronome »	Sylviculteur « jardinier »

**Tableau 14 : les arguments sous-jacents du débat entre « régularistes » et « irrégularistes »**

D'après Boutefeu Benoît et Arnould Paul (2006) pour la Revue Forestière Française

Au contraire, le forestier adepte de la futaie irrégulière préfère composer avec les processus naturels plutôt que de les contraindre ou de les brusquer (cf. par exemple l'ouvrage « *Pour une forêt belle et productive* », Pro silva, 1993). La notion de belle forêt est liée à des critères de naturalité. La sylve doit ressembler le plus possible à un peuplement naturel, en s'inspirant de forêts « primaires » présentes sous d'autres latitudes :

« *Moi, j'ai eu la chance d'aller aux USA et de voir ce que c'est qu'une forêt naturelle. C'est un vrai bazar avec des arbres écroulés qu'on laisse là. Ça m'a aidé à comprendre la futaie jardinée. En forêt jardinée, on travaille au profit de chaque arbre, c'est la futaie pied à pied. C'est quand même mieux que la forêt régulière où tout est aligné et où c'est un vrai champ de maïs !* » (agent patrimonial, Val Suzon).

Le travail du gestionnaire, s'il doit rester discret, n'en est pas pour autant absent. Les quelques très beaux arbres sont appréciés tant pour leurs qualités économiques qu'esthétiques. Le forestier se soumet aux cycles sylvicoles. La gestion, parce que plus fine, est difficilement formalisable et modélisable. Elle fait une large place aux aléas de la nature et à l'imprévisibilité des facteurs écologiques. S'inspirant de la méthode du contrôle imaginée au XIX<sup>ème</sup> siècle par Adolphe Gurnaud, elle ne permet pas de planifier sur le long terme des rendements, qui demandent sans cesse à être réévalués et réajustés par rapport aux potentialités biologiques offertes par le milieu.

Au travers de la métaphore théâtrale, ces deux traitements apparaissent comme deux styles de scénographie forestière. La comparaison n'est pas trop osée car, à l'instar d'un jardinier, le forestier peut se sentir l'âme d'un artisan créateur et d'un metteur en scène s'il assume ses préférences esthétiques. La technique peut alors se faire le relais d'un sens de la composition, de la mise en scène et de la scénographie, en dégagant par exemple des perspectives et des points de vue intéressants, en panachant les essences pour obtenir des mélanges harmonieux de couleurs, ou en créant des sentiers originaux à l'intérieur des sous-bois.

L'agent patrimonial, forestier territorial responsable d'un triage, a aussi sa propre idée de la mise en scène forestière qu'il souhaite appliquer sur « sa » forêt. Cette dernière peut être plus ou moins convergente avec celle prévue officiellement par l'aménagement. Il pourra essayer de faire valoir son point de vue au moment de la révision de document de gestion. Parce qu'il entretient un lien affectif fort avec « sa » forêt, il n'a pas envie de se faire imposer des scénarios de gestion contraires à ses aspirations. « *L'amour de la forêt, de la culture de l'arbre* » est une expression qui revient souvent dans la bouche des interviewés, traduisant une relation d'appropriation affective de l'agent avec « sa » forêt.

La forêt est pour chaque agent bien plus qu'une ressource en bois : « *c'est un peu l'extension de son jardin, il s'approprie son domaine, c'est son domaine* ». (Responsable d'UT Chartreuse). Seul, dans l'intimité du couvert des frondaisons, le forestier en connaît les moindres recoins :

« *J'ai mes petits coins, je garde mes petits coins. J'ai la chance d'avoir un triage intéressant, avec de belles parcelles, des coins difficiles et des pâturages.* » (agent forestier, Chartreuse).

Chaque agent de terrain aime rendre visite à « *ses coins* », « *ses* » arbres remarquables, autant de lieux intimes qu'il n'est pas prêt à révéler au non-initié. Les grandes forêts royales ou ecclésiastiques comme celles de Rambouillet, de la Grande Chartreuse ou du Val Suzon, souvent chargées d'histoires fécondes en légendes de toutes sortes, sont des lieux de mystères et de rêveries (cf. par exemple Barré de Clairvaux Jacques, 1996 pour Val Suzon ; Barrier Philippe, 1991 pour les forêts françaises). L'imaginaire peut prendre le pas sur le regard technique habituel. La forêt, ressource en bois, devient alors un bien patrimonial et culturel dont le gestionnaire est le gardien. Celui-ci entretient un lien organique et affectif au nom d'une intégrité forestière qu'il peut sacrifier. Ne parle-t-il pas par exemple de futaie « cathédrale » ? Cet emprunt au vocabulaire religieux n'est sans doute pas fortuit et la notion de « bois sacré » n'est peut-être pas aussi exotique qu'il y paraît. Le phénomène de « sanctuarisation » ne serait donc pas l'apanage des seuls visiteurs. Mais, chez le forestier, les représentations archétypales de la sylvie de l'enfant se superposent et s'entremêlent avec les grilles de lecture rationnelles et technico-économiques du gestionnaire. Ces deux perceptions peuvent éventuellement entrer en conflit et générer des tensions psychiques.

### « *Dissonances cognitives* » et « *doubles contraintes* » chez les forestiers

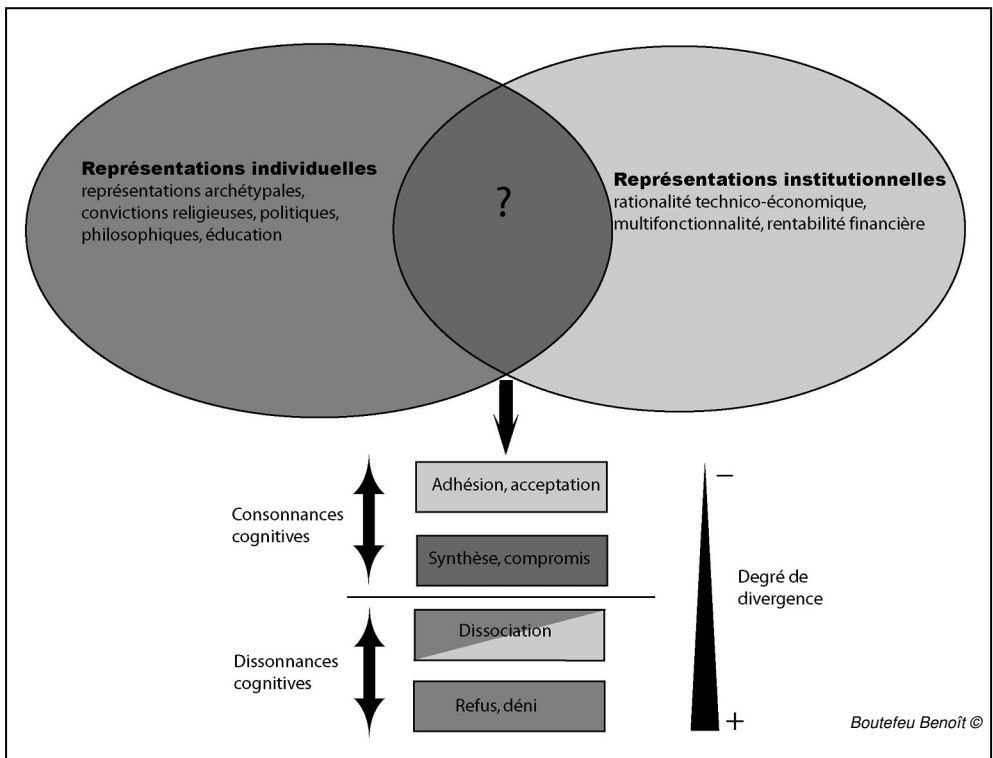
Dans un article intitulé « *le métier de forestier entre rationalité et sensibilité* » (Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2006), nous avons distingué deux idéaux-types forestiers opposés : les « *productivistes* » et les « *naturalistes* ». Cette dichotomie semble également présente dans l'esprit de chaque forestier. Elle génère un débat intérieur, parfois douloureux et conflictuel, sur le sens à donner à l'action forestière. En entrant à l'ONF, chaque forestier arrive avec ses propres

représentations de la sylve, façonnées par l'éducation parentale, religieuse ou scolaire, l'environnement familial, géographique et social et par sa sensibilité. Ces dimensions se superposent au discours institutionnel de l'établissement porté, lui, sur la recherche de l'optimum de rationalité technico-économique.

Quand ces deux systèmes de valeurs entrent en conflit, cela peut générer des souffrances psychiques. Les psychologues parlent alors de « *dissonance cognitive* » : cette théorie, élaborée dans les années 60 par le psychosociologue américain Léon Festinger, a été appliquée au cas des gestionnaires de l'ONF par le forestier et psychologue Ramuncho Tellechea (Tellechea Ramuncho, 2004).

*« Deux opinions, croyances ou éléments de savoir sont dissonants s'ils jurent l'un avec l'autre, soit qu'ils se contredisent, soit que les éléments envisagés ne découlent pas l'un de l'autre. »* (Festinger Léon et al., 1993, cité par Tellechea Ramuncho, 2004, p. 22).

En reprenant les travaux de Ramuncho Tellechea, nous proposons une typologie des forestiers, établie en fonction de la convergence ou non des représentations individuelles et institutionnelles. Les entretiens approfondis conduits auprès des forestiers permettent d'illustrer chacune des quatre catégories ainsi définies (cf. figure 8).



**Figure 8 : degré de divergence entre les représentations individuelles et institutionnelles du métier de forestier**

Certains forestiers souscrivent totalement aux valeurs défendues par l'institution, en particulier les orientations économiques mises en place avec la réforme de 2002. C'est le cas notamment de cet ingénieur interviewé en 2003 à Rambouillet :

*« L'ONF est un établissement à caractère industriel et commercial : il n'y a **pas de honte** à le dire et pas de honte à le faire. Si on a des compétences intellectuelles, des compétences en matière grise que l'on peut mettre au service de partenaires – pour ne pas dire de clients privés – faisons-le ! Et ce n'est **pas incompatible** avec la gestion des forêts domaniales. On peut le démontrer tous les jours. Ça, c'est ce que je pense moi (...) bon il se trouve que c'est aussi le langage de la DG [Direction Générale]. Mais, c'est aussi vraiment ce que je pense. C'est aussi un peu **la culture de la maison** et ce sont les directives. Mais ça correspond au bon sens, à la logique de la gestion ! »* (ingénieur ONF, Rambouillet, souligné par nous).

La vision de cet ingénieur est « consonante » avec celle de l'institution ONF. Le regard que ce type de forestiers porte à la sylve est, en toutes circonstances, celui du technicien « gestionnaire ». Chez ces forestiers, l'identité professionnelle se substitue aux représentations sensibles de l'enfance. Les témoignages suivants attestent par exemple de cette « imprégnation » du jugement esthétique :

- *« C'est sûr que je suis **déformé professionnellement**. On part souvent dans les Pyrénées, en Sologne ou en Touraine et c'est vrai que, quand je me balade dans ces forêts, je **regarde forcément toute la gestion**, la desserte, les peuplements et tout ça... »* (agent forestier, Chartreuse)
- *« Je suis **déformé professionnellement**. Chaque fois que je vois **une forêt**, je l'aménage. C'est mon métier, j'en **apprécie** toutes les facettes. »* (aménagiste, Val Suzon)

D'autres forestiers prennent plus de distance par rapport aux discours institutionnels. Mais, plutôt que d'opposer leur vision personnelle de la sylve avec celle mise en avant par leur profession, ils préfèrent en faire une synthèse pour privilégier des opinions « consonantes » :

*« Moi je dirais qu'à l'Office il y a des étiquettes : les anciens sont plus producteurs, les nouveaux plus protecteurs. Moi, je **m'y retrouve**, j'essaie d'avoir les deux. Je n'ai **pas de contradictions** entre la **protection** et la **production**. Bien sûr, il ne faut pas aller trop loin dans la production et le milieu que l'on modifie. On doit prendre en compte la biodiversité »* (agent patrimonial, Chartreuse).

Pour lever les éventuelles contradictions entre ces deux niveaux de représentations, ils les font dialoguer pour chercher des compromis. Le témoignage suivant illustre la richesse du débat intérieur chez un jeune ingénieur forestier interviewé à Grenoble :

*« J'espère avoir une vision naïve et esthétique. Je n'ai pas l'impression d'être formaté. Il n'y a pas d'opposition entre ma vision d'enfant et la vision institutionnelle. On a la possibilité de ne pas intervenir, de faire des séries d'accueil du public, la créativité est possible. On peut revendiquer ce choix créatif, on peut avoir plusieurs modes de pensée, on peut en faire la synthèse. »* (ingénieur environnement, Isère).

Certains au contraire dissocient le regard qu'ils portent à la sylve, en qualité de professionnel et en qualité d'individu sensible. Les considérations psychoaffectives sont reléguées à l'extérieur de la sphère professionnelle. Ce processus relève parfois d'un mécanisme psychique de défense, comme pour éviter de confronter deux niveaux de représentation difficilement compatibles : l'un puisant dans l'imaginaire enfantin, l'autre rationnel et induit par les activités quotidiennes de gestion. L'émotion, qui peut jaillir de la contemplation innocente des sylves, n'est alors possible que lorsque le forestier se départit de ses grilles de lecture formatées par sa profession. Il redevient alors un simple spectateur, oubliant ses responsabilités en tant que metteur en scène (direction d'acteurs, transformation du décor) ou scénariste (écriture du script, choix des scénarios).

Ce « lâcher-prise » intervient par exemple lorsqu'il se promène en forêt en dehors de ses repères spatio-temporels quotidiens (heures de service, territoire géré) :

*« J'ai encore plaisir à regarder la forêt naïvement, absolument ! J'aime bien ne pas ressentir l'impact de l'homme. Je trouve que les zones jamais exploitées ont un certain charme. (...) Quand j'étais au fin fond de la Finlande, je me disais : il n'y a pas de souches, il n'y a rien ! Ça ne va jamais s'arrêter ! Je retrouvais une vision imaginaire de la forêt que j'avais quand j'étais enfant. »* (agent spécialisé environnement, Isère).

Ce cas de figure, que nous avons baptisé « dissociation » (cf. figure 8), peut éventuellement s'accompagner de « dissonances cognitives ». Celles-ci se manifesteront par des tensions psychiques plus ou moins fortes. Les dimensions psychoaffectives du rapport aux sylves vont alors entrer en contradiction avec une vision technico-économique de la forêt que le forestier peut refuser, voire combattre.

Dans des cas extrêmes, les dissonances peuvent générer des « doubles-contraintes », c'est-à-dire des injonctions diamétralement antagonistes. « Sois spontané », « Arrête de penser » sont des exemples classiques de « doubles-contraintes ». Ces impératifs participent du même fonctionnement que la schizophrénie. Pour François Terrasson, la gestion des milieux naturels, telle qu'elle est actuellement pratiquée, relèverait intrinsèquement d'une forme de schizophrénie sociale (Terrasson François, 1992, 2002). « Gérer » la nature, c'est-à-dire circonscrire, maîtriser, entretenir ou encore protéger ce qui, par définition ne procède d'aucune intentionnalité, serait assimilable, selon lui, à une forme de « double-contrainte ». Les propos ci-dessous illustrent comment un forestier interviewé au Val Suzon souffre de ce paradoxe, qui alimente chez lui des tensions psychiques :

*« La forêt c'est pour moi avant tout un milieu naturel avant d'être une déclinaison d'activités économiques. (...) C'est une surface couverte d'arbres. Pour autant, une peupleraie ce n'est pas une forêt. Il faut qu'il y ait un minimum de vie sauvage. Il y a un caractère indissoluble lié à l'aspect forestier, sinon ça devient une peupleraie avec du maïs au pied des arbres. (...) Avec la gestion forestière, la naïveté n'est plus possible, (plutôt que naïveté, je préfère d'ailleurs le terme d'innocence). C'est à mon sens à l'opposé de la connaissance. Dans ma*

*vie, je n'ai jamais dissocié vie privée et vie professionnelle, c'était un acte volontaire jusqu'à présent. Quand je travaille ou quand je me promène en forêt, j'ai le regard du naturaliste, du forestier et le regard de l'homme. J'essaie de percevoir les signes que la forêt m'offre. Ces signes sont extraordinaires. C'est ça qui fait que la forêt reste la matière fondamentale. Elle fait jaillir toutes les formes possibles, elle est le mortier de l'imaginaire, c'est la prima materia des alchimistes. La forêt peut répondre à des questions d'ordre individuel, c'est une question d'attention. Je ne veux pas que les forestiers cassent ça en faisant des cloisonnements, de la monoculture ou des traitements chimiques. Je veux être attentif au jaillissement des formes. Ils sont en train de quadriller la forêt sur Côteaux [Côte d'Or]. Par exemple, il y a désormais des cloisonnements tous les trois mètres, ils sont en train de former la forêt, ou plutôt de la formater. (...) Le forestier ne doit pas chercher à mettre en scène la forêt. La pièce de théâtre est directement fournie par la nature. En général, le forestier cherche à réduire le côté sauvage de la nature, il n'est pas alors dans une volonté d'écrivain de pièce de théâtre. La forêt n'est que le résidu involontaire de sa sylviculture, il faut bien souligner involontaire ! » (agent spécialisé environnement, Bourgogne).*

Avec ce témoignage riche, on voit bien comme la forêt renvoie à des signes qui font sens par rapport à un vécu, des valeurs ou à un ressenti personnel. Pour ce forestier, la gestion nuirait, masquerait, voire détruirait la fonction symbolique des sylves. On peut donc ici parler d'une forme de manifestation de dissonances cognitives.

Comme l'a montré Ramuntcho Tellechea, plusieurs stratégies peuvent être adoptées pour réduire des dissonances cognitives chez un forestier : modifier les croyances impliquées dans son malaise intérieur, refouler ses opinions dissonantes, ou chercher à augmenter les cognitions consonantes (Tellechea Ramuntcho, 2004, p. 22). Certains vont vouloir changer de l'intérieur le système des représentations institutionnelles en promouvant des approches plus naturalistes ou sensibles de la gestion forestière. D'autres peuvent proposer des mises en scène originales, expérimentales, voire subversives comme la non-gestion avec la mise en réserve intégrale. Quelques-uns enfin vont chercher du soutien et des relais extérieurs pour faire pression sur l'institution et l'obliger à revoir ses orientations.

Les représentations que le forestier se fait de sa fonction se construisent par opposition ou par adhésion avec celles véhiculées par l'institution ONF. La réforme de 2002 a eu des répercussions sur la définition de l'identité collective de ce corps social. Désorientés, les forestiers s'interrogent aujourd'hui sur le sens à donner à leurs pratiques. Jusqu'où leurs scénarios peuvent-ils être déterminés et formatés par des considérations économiques ?



## **Des forestiers qui s'interrogent sur le sens de leur métier**

L'identité collective du corps forestier prend racine dans l'histoire de l'ONF. Un rapide retour en arrière sur l'évolution de cette institution est nécessaire pour comprendre le malaise ressenti aujourd'hui par une partie des personnels de cet établissement.

### **Un conflit identitaire originel**

L'Office National des Forêts a été créé par une loi du 23 décembre 1964, à l'initiative du ministre de l'Agriculture Edgar Pisani. La gestion des forêts publiques, auparavant sous le contrôle de l'administration des Eaux et Forêts, lui échoit alors. Son statut d'établissement public à caractère industriel et commercial, nouveau pour l'époque, lui impose dès l'origine une obligation d'autofinancement. Dans le contexte d'après-guerre dominé par des pénuries récurrentes en bois, notamment pour l'industrie papetière, la vocation de ce nouvel établissement est tournée d'abord vers la production de bois. Son directeur général, Christian Delaballe (ancien préfet du Gers et de l'Oise), l'affiche par exemple dès les premières réunions du conseil d'administration :

*« pour atteindre cet objectif [l'autonomie financière], il n'y a pas de remède miracle, il faut à tous les niveaux créer une obsession de la productivité »* (M. Delaballe, directeur général de l'ONF lors du conseil d'administration de l'établissement de janvier 1970).

Ressource exploitée depuis des siècles, la forêt, publique comme privée, s'inscrit désormais dans une « *filière-bois* ». Cette notion, à connotation économique-technique, émerge dans le contexte progressiste des Trente Glorieuses, en parallèle du modèle de la politique agricole commune (qui ne concerne cependant pas le domaine forestier). L'expression, initialement créée en 1974 par le laboratoire d'économie forestière de Nancy pour désigner « *l'ensemble des productions et industries avec leurs relations internes et leur place dans l'économie nationale* » (Guillard Joanny, 1982), sera par la suite largement reprise par les journalistes de la presse nationale. Les valeurs fondatrices de l'ONF, ou du moins celles que tentent d'imposer à l'origine sa classe dirigeante, sont donc directement inspirées du contexte industriel de l'époque : productivité et rentabilité. En ce sens, la création de l'Office marque une rupture idéologique par rapport à l'ancienne administration des Eaux et Forêts, caractérisée, elle, par une vision plutôt conservatrice et protectionniste de la forêt (Buttoud Gérard, 1983).

L'ambition d'augmentation des volumes de bois mis sur le marché n'est pas toujours bien accueillie, certains craignant de voir la « *forêt sacrifiée sur l'autel de la rentabilité* » (cité par Buttoud Gérard, 1983). Une partie des conservateurs des

Eaux et Forêts rejette par exemple le principe d'autofinancement car ils craignent qu'il ne nuise à l'intégrité forestière. Cette critique est également formulée par René Plevin (1901-1993, plusieurs fois ministre au cours de la IV et de la V Républiques), au moment de la création de l'ONF en 1964 :

*« La notion de rendement industriel et commercial doit s'effacer devant l'intérêt général qui est de préserver ou de rétablir un équilibre de la nature constamment menacé par l'homme (...) L'Office sera une usine à bois alors que les Eaux et Forêts remplissent et doivent d'abord remplir des missions de service public. La distribution du capital forestier et de son revenu est difficile et l'Office peut faire prévaloir le court terme sur le long terme, user le capital pour avoir plus de revenus. »* (cité par Buttoud, 1983 p. 519).

Avec la montée en puissance des préoccupations écologistes, symbolisées par la création du ministère de l'Environnement en 1971 et la loi sur la protection de la nature de 1976, des agents de terrain vont également s'opposer à la pression de productivité prônée par la direction de l'ONF. Un ouvrage en particulier cristallise cette opposition. Écrit par des syndicalistes de l'ONF et intitulé « *France, ta forêt fout le camp !* » (Demesse Nicole et al., 1976), il dénonce les conséquences environnementales d'une gestion forestière jugée trop intensive. Voyant ses orientations techniques remises en cause en externe comme en interne, l'ONF accepte alors de mettre en oeuvre des modes de sylviculture plus extensifs, telle la futaie irrégulière pratiquée depuis longtemps en montagne mais jusqu'alors mal reconnue par la direction. Pro Silva, une association internationale de forestiers créée en Slovénie en 1989 et dont les idées vont être relayées par une antenne française à partir de 1990, joue en ce sens un rôle important. Fondée à l'origine en forêt privée pour promouvoir des traitements sylvicoles plus « *proches de la nature* » (Pro Silva, 1993), elle reçoit un écho positif d'une partie des personnels de l'ONF, toutes catégories confondues. Prenant le contre-pied d'une sylviculture fondée sur la futaie régulière, elle suscite aussi parfois des réactions d'opposition.

Par ailleurs, de nombreux signaux institutionnels dans les publications internes ou externes témoignent également d'infléchissements synonymes d'une meilleure préoccupation environnementale. Un certain nombre de concepts (habitat, flux, écotone, biomasse...) diffusent dans la foresterie, grâce aux initiatives de pionniers tels Philippe Duchaufour (1912-2000, pédologue) ou Jean-Claude Rameau (1943-2005, phytosociologue). Un enseignement des sciences de la nature (pédologie, phytosociologie, biométrie) est mis en place dans les écoles forestières de Nancy et des Barres (Lacombe Eric, 1984 ; Puyo Jean-Yves, 1996). Perçues au début des années 70 comme des disciplines permettant d'améliorer les facteurs de production, les sciences du milieu acquièrent peu à peu une autonomie et une légitimité au même titre que les autres enseignements techniques (sylviculture, production, exploitation...). La prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière devient également une obligation institutionnelle traduite par plusieurs circulaires, instructions et guides édités à partir de 1993 à l'ONF.

## **Une réforme amorcée en 1999 qui ravive des tensions sociales latentes**

Malgré des craintes apparues dès sa création, l'ONF s'impose comme un organisme reconnu de la gestion des forêts publiques. Durant la période faste des années 1970-1980, il dégage des bénéfices et voit son personnel augmenter régulièrement. Mais au cours de la décennie suivante, sa situation financière se dégrade, à cause notamment de la baisse des cours du bois due à une concurrence mondialisée accrue. Déficitaire chronique depuis 1983, l'établissement met en « œuvre des mesures de redressement » (BIMA, 1986) à partir de 1986 qui ne rétablissent que de manière éphémère sa santé financière. Au début des années 1990, la chute des cours du bois creuse à nouveau le déficit de l'Office. En 1998, Éric Marcon, à l'époque élève ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts, écrit par exemple :

*« l'ONF est dans une phase difficile et sa situation se dégrade très rapidement : son résultat est depuis 1996 structurellement déficitaire (...) à terme une situation de faillite potentielle est même envisageable » (Marcon Eric, 1998).*

La fin de la décennie 1990-2000 va être encore plus critique pour l'ONF. La diminution du versement compensateur (financement destiné à rétribuer les coûts engendrés par les missions d'intérêt général et compenser la perte de revenus due à la gestion des forêts communales), la chute des cours du bois qui se poursuit et les deux tempêtes de décembre 1999 vont causer des pertes record pour l'Office (-54 millions d'euros de déficit au 31 décembre 1999, soit 9,9 % du chiffre d'affaire total, source : ONF, 2001). Pour redresser l'établissement, le conseil des ministres nomme en 1999 un nouveau patron pour l'ONF, Bernard Goury, ancien directeur de cabinet d'Édith Cresson alors ministre de l'Agriculture. À peine arrivé, ce dernier doit gérer une situation de crise, suite au passage des deux ouragans Lothar et Martin qui, en quelques heures, mettent à terre près de quatre années de récoltes. Cet événement météorologique majeur génère un choc psychologique considérable dans la communauté forestière, qui constate douloureusement l'échec de certaines politiques forestières antérieures, comme celles des reboisements résineux en plaine menées dans les années 60-70 (cf. par exemple l'analyse qu'en a faite Sandrine Piette auprès des forestiers de l'ONF des Vosges du Nord, Piette Sandrine, 2003).

À la fin du mois d'août 2001, le directeur général de l'ONF informe les personnels de l'ONF de sa décision de mettre en place une profonde réorganisation, statutaire, hiérarchique et territoriale. Dix directions territoriales sont créées sur des territoires regroupant la plupart du temps plusieurs régions administratives. Leur rôle est d'assurer « *les fonctions de management et de gestion par objectifs* » (Badré Michel, 2002). Les services départementaux de l'ONF sont également regroupés en « *agences* ». À la tête chacune d'entre elles, un directeur doit répondre à des objectifs chiffrés (nombre de m<sup>3</sup> commercialisés, chiffre d'affaire réalisé...), fixés par un contrat personnalisé. S'étendant souvent sur plusieurs départements, ces agences sont chargées des « *fonctions commerciales et du*

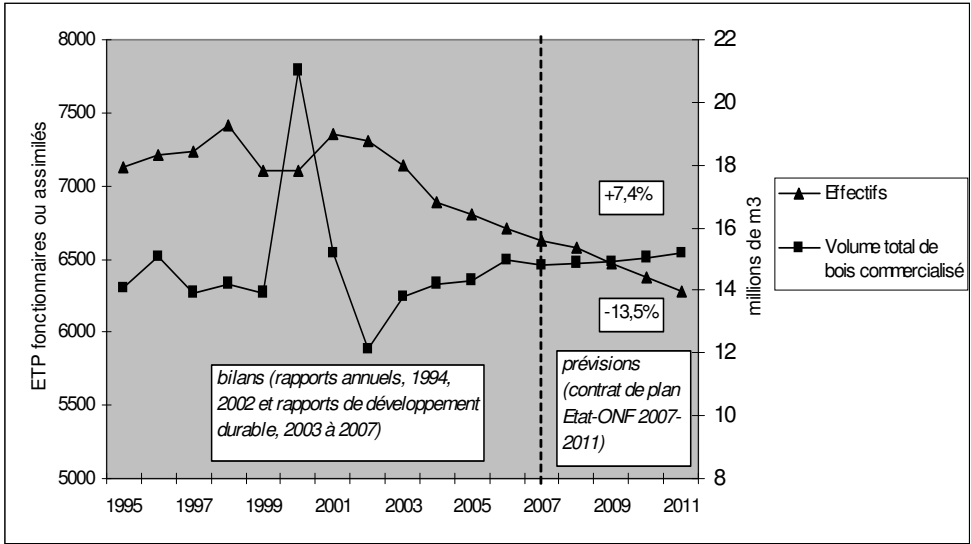
*support technique et administratif* » (idem). Des unités opérationnelles territoriales (UT) et spécialisées (US) sont créées pour assurer les « *fonctions de gestion opérationnelle de terrain* » (ibidem). Cette nouvelle organisation doit permettre de « *retrouver d'ici 2006 son équilibre financier d'avant les tempêtes de 1999* » (ONF, 2002), ainsi que le prévoit le contrat de plan État-ONF 2001-2006. L'établissement doit également augmenter sa productivité de 30 % pour les forêts domaniales (Badré Michel, 2002). Pour cela, la réorganisation des structures s'accompagne d'une réduction programmée des effectifs de 6 %.

Le nouveau directeur général arrivé en 2003, Pierre-Olivier Drège (ancien directeur de cabinet du ministre de l'agriculture Jean Puech), poursuit l'orientation donnée par son prédécesseur. Il insiste en particulier sur la nécessité de « *développer des activités nouvelles rentables, dans les domaines de l'expertise et de la gestion* » (ONF, 2004a). Pour maintenir ses recettes, l'Office doit se diversifier en adoptant une politique de prestataire de services sur un marché concurrentiel. Ces activités marchandes vont des travaux sylvicoles en forêt des collectivités, aux soins dispensés sur les arbres urbains, en passant par les études naturalistes, environnementales, touristiques ou encore paysagères, réalisées et facturées pour le compte de tiers. En 2005, les activités conventionnelles atteignent 145,5 millions d'euros, soit le tiers du chiffre d'affaire de l'ONF (ONF, 2006). Ce chiffre est aujourd'hui de 155 millions d'euros (Soulé Patrick, 2008). L'objectif consiste à élever de 10 % chaque année la valeur ajoutée liée à ces activités conventionnelles (ONF, 2007).

Par ailleurs, la volonté d'augmentation de la productivité de 30 % sur cinq ans est maintenue (discours du directeur général devant le conseil des ministres du 4 mai 2005). Pour atteindre ce résultat, la diminution de la masse salariale et l'intensification des prélèvements sont poursuivies (graphique 18). D'un point de vue économique, l'ONF voit sa santé financière s'améliorer (déficit égal à -20 % du chiffre d'affaire en 2002, -12 % en 2003, -5 % en 2003 ONF, 2005a) et l'équilibre budgétaire est atteint en 2005. Aidé par la hausse des cours du bois, revenu en 2007 au niveau d'avant tempête, l'ONF dégagne même un bénéfice à partir de 2006 (1,3 millions d'Euros), qui se consolide en 2007 (8,5 millions d'euros) (Soulé Patrick, 2008).

Si la réforme de 2002 est dominée surtout par une logique de rentabilité économique, elle s'accompagne également de mesures pour assurer la « *gestion durable des forêts* ». L'écocertification, la création de réserves intégrales ou encore l'obligation de prise en compte de la biodiversité dans tous les aménagements (par exemple, une « *directive bois mort* » impose de laisser un quota d'arbres sénescents sur chaque parcelle) font partie des mesures phares destinées à encourager une gestion guidée par des critères de « *performance environnementale* » (ONF, 2006a). Imposée pour des raisons économiques, la réforme de l'ONF ne semble donc pas constituer, d'un point de vue stratégique,

une rupture majeure dans la politique de l'établissement. Finalement, elle ne fait que réaffirmer les deux principes fondateurs de l'ONF : nécessité d'une gestion économiquement performante de la forêt pour assurer l'autofinancement de l'institution, mais productivisme encadré et tempéré par des mesures environnementales destinées à garantir la durabilité du patrimoine forestier. En ce sens, le message porté par l'ONF lors du Grenelle de l'environnement organisé en 2007, « *produire plus, tout en préservant mieux la biodiversité* », reste fidèle à la philosophie originelle de cet organisme public.



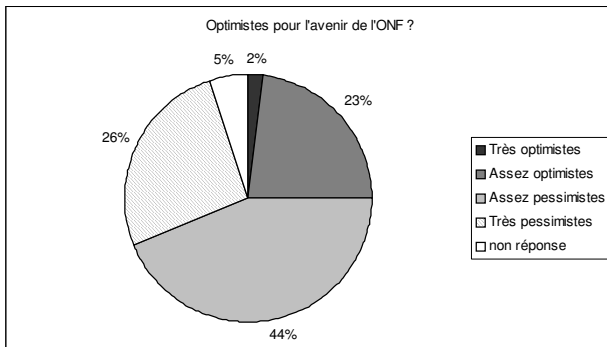
**Graphique 18 : évolution des effectifs de l'ONF et du volume total de bois commercialisé de 1995 à 2011**

*Remarque* : ETP = équivalent temps plein.

Le « pic » de bois commercialisé en 2000 est dû aux importants volumes de chablis mis sur le marché suite aux deux tempêtes de décembre 1999.

Pourtant, sur le terrain, les orientations de la réforme de 2002 sont vivement dénoncées et le climat social devient tendu : boycott des mutations, grèves à répétition, séquestrations de cadres dirigeants, dégradations de locaux dont l'École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts de Nancy accusée de former les futurs « *technocrates* » de l'ONF, se poursuivent de 2001 à 2003. Malgré ces vives tensions, la réforme est appliquée à partir de l'année 2002. Doit-on considérer ces oppositions comme des épiphénomènes, des mouvements d'humeur liés à la remise en cause d'*habitus* - c'est-à-dire l'« ensemble des habitudes et des dispositions, propre à une culture ou à un milieu social, inculqué à l'individu au cours de la socialisation » (d'après le « Dictionnaire de sociologie » de Akoun et Ansart, 1999) - ou bien l'expression d'un malaise professionnel plus profond ?

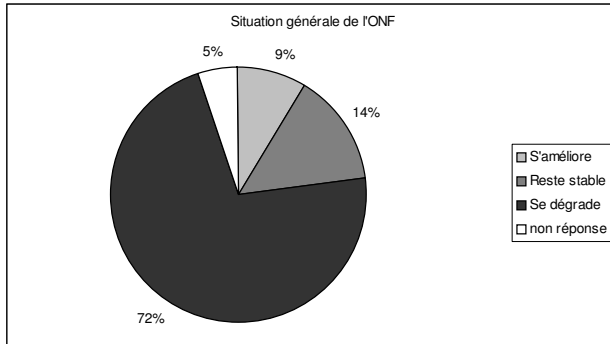
Pour répondre à cette question, nous nous sommes appuyés sur des entretiens individuels ainsi que sur une enquête statistique dite de « climat social ». Cette dernière a été réalisée du 9 mai au 3 juin 2005 par l'institut de sondage IPSOS, à la demande de la direction générale de l'ONF (Solom Antoine, 2005). Un questionnaire papier a été envoyé auprès d'un échantillon représentatif de 4042 salariés de l'ONF. Le taux de participation de 63 % est très supérieur à la moyenne de ceux habituellement observés dans ce genre d'enquête (50 à 55 %). Les résultats obtenus ont été redressés pour assurer la représentativité de l'échantillon. Ils ont également été comparés à des données de références, basées sur un échantillon représentatif de salariés travaillant dans des entreprises publiques françaises de plus de 100 salariés (protocole « Red Entreprises Publiques 2004 »). Les conclusions de cette enquête de climat social ont été présentées devant les instances de concertation de l'ONF en octobre 2005.



**Graphique 19 : opinions sur l'avenir de l'ONF**

*Source : enquête IPSOS auprès de 4042 salariés de l'ONF (Ipsos Loyalty, 2005)*

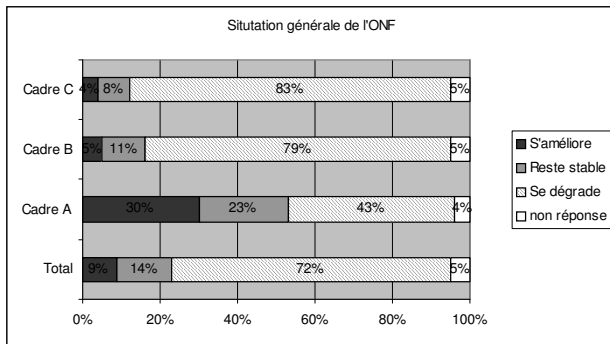
L'enquête ISPOS de « climat social » montre que les deux tiers des salariés se disent pessimistes sur l'avenir de l'ONF (graphique 19). Quasiment les trois quarts jugent que la situation de l'établissement « se dégrade » (cf. graphique 20). Cette enquête fait également apparaître un découragement prononcé des salariés. 38 % d'entre eux se disent par exemple de moins en moins motivés pour travailler au service de l'ONF. Ces chiffres sont supérieurs à ceux habituellement relevés chez les salariés des services publics, tels la Poste ou la SNCF auprès desquels l'institut IPSOS a également mené des sondages (protocole « Red Entreprises Publiques 2004 »). Nous n'avons malheureusement pas pu nous procurer les conclusions de ces enquêtes internes mais il serait très intéressant de comprendre pourquoi le climat social à l'ONF semble plus dégradé que dans les autres organismes publics étudiés.



**Graphique 20 : opinions sur la situation générale de l'ONF**

*Source : enquête IPSOS auprès de 4042 salariés de l'ONF (Ipsos Loyalty, 2005)*

Par ailleurs, l'enquête statistique révèle une coupure nette entre les « managers », c'est-à-dire les cadres (catégorie A de fonctionnaires), et les « personnels d'exécution » (catégories B et C de la fonction publique). Alors qu'ils ne sont que 43 % dans la catégorie A à penser que la situation de l'ONF se dégrade, ils sont plus de 80 % dans la catégorie C (cf. graphique 21).



**Graphique 21 : fracture entre les personnels de terrain et les échelons managériaux à propos de la situation générale de l'ONF**

*Source : enquête IPSOS auprès de 4042 salariés de l'ONF (Ipsos Loyalty, 2005)*

Les cadres (travaillant la plupart du temps dans des bureaux) et les personnels d'exécution (en majorité des personnels de terrain, à l'exclusion des administratifs et de certains profils spécialisés) semblent dresser des constats opposés sur la situation de l'ONF. Par conséquent, il est logique que des tensions internes apparaissent. Elles se manifestent notamment par une méfiance à l'égard de la

hiérarchie. 83 % des salariés estiment ne pas être suffisamment écoutés par leurs supérieurs. Plus préoccupant encore, seulement 20 % d'entre eux font confiance à la direction générale de l'ONF, contre 46 % en moyenne dans les entreprises publiques françaises sollicitées par IPSOS. Cette défiance est décelable dans les entretiens réalisés, comme le montre par exemple l'extrait suivant :

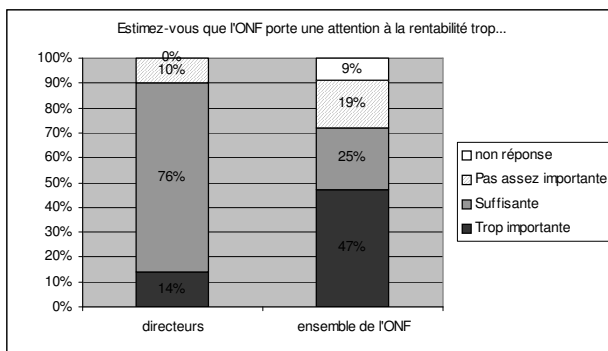
*« On a une impression de méconnaissance du terrain, c'est quand même pourtant la base ! Ça devrait partir du bas, pour aller jusqu'en haut. (...) D'abord, la réforme a été menée au pas de course, avec en plus, un contexte difficile parce qu'il y avait eu la tempête. Et les gens, ils ont l'impression d'un mépris du personnel qui est effarant. »* (technicien, Rambouillet).

Certains forestiers regrettent en particulier de ne pas être tenus suffisamment informés des orientations stratégiques décidées par la direction :

*« Nous, on a l'impression d'être complètement déconnecté du truc, alors c'est très désagréable ! »* (agent, Bertranges).

### **Des interrogations et des inquiétudes liées à l'augmentation de la productivité**

La question de la place accordée à la rentabilité est particulièrement révélatrice de ce décrochage entre « la base » et les instances dirigeantes. À peine 15 % des 81 directeurs d'agences ou centraux (graphique 22) trouvent qu'elle est trop importante contre 47 % pour l'ensemble des personnels de l'ONF interrogés (la répartition par catégories B et C de personnels n'est malheureusement pas disponible pour cette question). Par ailleurs, les personnels interrogés ne sont seulement que 30 % à se déclarer satisfaits de la politique environnementale de l'ONF. Dans le même sens, ils estiment pour 55 % d'entre eux que la gestion durable du patrimoine forestier est insuffisante. Ces chiffres semblent traduire une angoisse ancienne et propre à l'ONF, celle de devoir brader le patrimoine forestier public par nécessité économique, afin de maintenir l'équilibre budgétaire de l'établissement.



**Graphique 22 : place accordée à la rentabilité au sein de l'ONF**

Source : enquête IPSOS auprès de 4042 salariés de l'ONF (Ipsos Loyalty, 2005)



L'augmentation de la productivité, qui se traduit notamment sur le terrain par une intensification des prélèvements, nourrit aussi des inquiétudes. Cette sylviculture dite « dynamique » peut être perçue négativement, comme une politique qui pourrait mettre en danger la pérennité des peuplements forestiers :

- « *Les martelages devraient théoriquement être adaptés au peuplement rencontré, mais on ne fait pas du tout ça : on fait la chasse au cube. En plus maintenant, il y a un truc curieux, c'est qu'on arriverait à culpabiliser les agents lorsqu'ils n'enlèvent pas de gros arbres. Il y a 20 ans, on disait pourquoi est-ce que tu prends ce gros ? Maintenant, on nous dit pourquoi tu ne le prends pas ? Il y a donc eu comme un basculement. Il faut se débarrasser des gros bois pour des raisons économiques. On nous le martèle partout, dans tous les aménagements, toutes les notes de services et toutes les réunions. En plus maintenant avec les compas électroniques, il y a des compteurs individuels et il y a presque un flicage. Certains sont fiers de dire qu'ils en ont pris plus que d'autres !* » (agent, Chartreuse)
- « *Aujourd'hui on veut faire entrer de l'argent dans les caisses. Mais je trouve que la décapitalisation va un peu trop vite. Le rythme est un peu trop élevé et j'ai quelques inquiétudes pour l'avenir. Il faudrait que les cours du bois reprennent parce qu'il y a beaucoup de volumes qui sont partis et la forêt ne se régénère pas aussi vite que ça. Il faut espérer que les cours remontent rapidement.* » (agent, Val Suzon)
- « *Moi je suis entré à l'ONF avec l'idée de travailler pour la forêt, aujourd'hui, je vois bien que tout tourne pour faire entrer de l'argent.* » (agent, Bertranges).

Observant les privatisations successives, partielles ou totales, menées à EDF, GDF ou encore à la Poste, certains forestiers craignent à terme de voir l'ONF démantelé, voire pour partie privatisé. C'est le cas en particulier pour les services travaux qui ont récemment fusionné au niveau régional et pris l'appellation « *d'entreprises internes* ». Les plus radicaux soupçonnent d'ailleurs la réforme d'être une forme déguisée de « *privatisation rampante* » (secrétaire général de la CGT-forêt dans un préavis de grève en date du 23 mars 2006). De fait, la segmentation des activités marchandes d'un côté et des missions régaliennes relevant du régime forestier de l'autre, fait craindre chez certains responsables syndicaux, à la création prochaine de filiales qui pourraient être par la suite privatisées. Cette perspective inquiète certains forestiers qui craignent une remise en cause des valeurs et des missions du service public, tels le sens de l'intérêt général, le principe d'équité territoriale ou encore d'égalité des traitements salariaux. Pourtant, elle peut aussi être jugée positivement. C'est le cas par exemple de cet ingénieur interviewé, responsable de la commercialisation des bois, pour qui « *seule une privatisation partielle de l'ONF améliorerait l'efficacité du marketing et des ventes de bois* ».

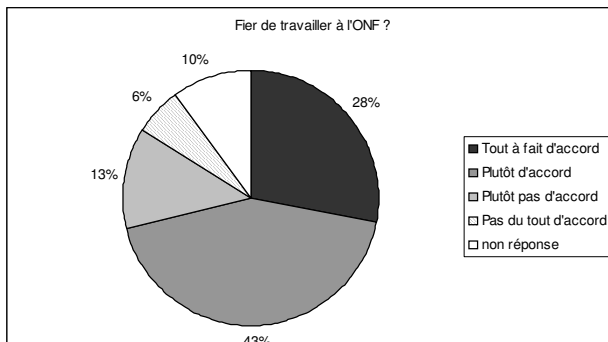
## **Par-delà la réforme, un attachement à l'institution ONF qui reste fort**

Bien qu'elle ait été ressentie douloureusement par une grande partie des personnels comme le montre l'enquête quantitative et les entretiens, une réforme était cependant nécessaire selon la majorité des forestiers. L'enquête IPSOS montre qu'une minorité la juge inutile sur le principe : 30 % des catégories B et C (échelons de terrain) et 6 % de la catégorie A (échelons managériaux), soit 23 % de l'ensemble des personnels. Certains forestiers de terrain la soutiennent et en vantent les aspects positifs. Même la suppression de certains postes (1,5 % de diminution d'effectif par an prévue jusqu'en 2011 selon le contrat de plan État-ONF, cf. graphique 18) n'est pas toujours perçue négativement :

*« Moi je suis confiant dans l'avenir de l'ONF. Il faut dire que je suis un optimiste de nature. Je suis heureux d'être forestier et je respecte mes patrons. Je trouve aussi que nous avons un salaire décent et des avantages. (...) Moi, je suis pour la réforme. Avant, j'avais du travail que pour deux jours par semaine, le reste du temps je m'ennuyais, maintenant c'est beaucoup mieux. »* (agent, Val Suzon).

Par ailleurs, si la réforme a exacerbé des tensions internes latentes depuis plusieurs décennies, elle n'a cependant semble-t-il pas affecté le lien affectif que les forestiers entretiennent avec « leur » forêt. Ceci explique d'ailleurs peut-être cela : la profession est souvent vécue comme une vocation, c'est pourquoi, les forestiers sont très attentifs à tout ce qui pourrait altérer les convictions, les valeurs du service public et les missions fondamentales et imprescriptibles qu'ils lui associent. L'enquête IPSOS atteste de la force de l'attachement à l'ONF. Les forestiers sont dans leur grande majorité fiers de travailler pour cet établissement (cf. graphiques 23 et 24). Cette fierté a été évoquée lors des entretiens :

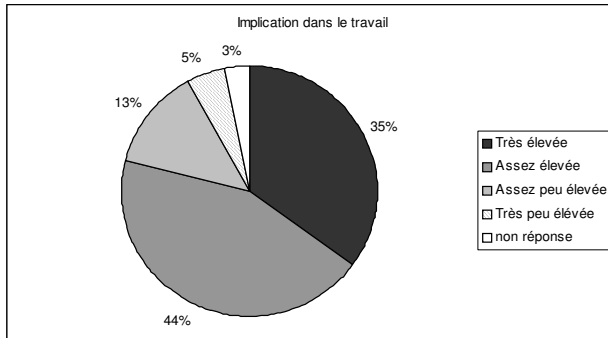
*« À l'ONF, même les personnels administratifs, ils appartiennent à la maison ONF, c'est des gens de l'ONF. Il y a vraiment ce sentiment d'appartenance qui est très fort. Tout le monde a envie que ça reste une maison, la maison de l'ONF. »* (ingénieur, Rambouillet).



**Graphique 23 : des personnels fiers de travailler à l'ONF**

*Source : enquête IPSOS auprès de 4042 salariés de l'ONF (Ipsos Loyalty, 2005)*

L'appartenance à la « *maison ONF* » confère au forestier une identité sociale (Kalaora Bernard, 1980 ; Kalaora Bernard et Poupardin Denis, 1984). Et même si cette dernière est peut-être en train de déliter avec la réforme de 2002, les marqueurs sociaux, tels l'uniforme, le marteau de forestier ou encore le logo sont autant de symboles partagés dans lesquels se reconnaissent - peut-être toutefois de moins en moins - les membres de l'ONF (Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2007).



**Graphique 24 : des personnels qui continuent à s'impliquer**

*Source : enquête IPSOS auprès de 4042 salariés de l'ONF (Ipsos Loyalty, 2005)*

## **Une identité sociale en cours de recomposition**

D'un point de vue sociologique, toute réforme se heurte nécessairement à des oppositions parce qu'elle remet en cause les habitudes, les comportements et les pratiques professionnelles de chacun. Réformer un établissement procède toujours plus que d'une simple réorganisation des organigrammes hiérarchiques ou fonctionnels. Cela s'accompagne également d'un changement des jeux et des enjeux de pouvoirs ainsi que des règles tacites qui les régissent (Crozier Michel et Friedberg Erhart, 1977).

La réforme de l'ONF ne remet pas en cause les marqueurs sociaux auxquels les forestiers s'identifient. Elle s'appuie par ailleurs sur les principes fondateurs de l'ONF, à savoir la nécessité d'une gestion productive et rentable pour assurer l'autofinancement de l'établissement. Pourtant, elle bouleverse le système des valeurs dominantes en introduisant un nouveau mode de management, basé sur une individualisation du suivi. La performance individuelle et économique générée par chaque forestier est mise en avant au travers d'objectifs quantitatifs de production, mais également qualitatifs (qualité des rendus effectués, efficacité au travail...). De l'atteinte de ceux-ci dépend la pondération d'une partie de ses primes. On semble donc assister à un décrochage, certains diront un paradoxe, entre un discours institutionnel qui met en avant les valeurs environnementales, de gestion durable, d'éco-responsabilité ou encore de solidarité intergénérationnelle et les outils individualisés de management qui vise à optimiser la rentabilité et la productivité économique de la gestion forestière.

Ce glissement réactive, voire renforce, de vieilles inquiétudes déjà présentes au moment de la création de l'ONF. Mais c'est surtout le nouveau mode de management qui vient brouiller l'identité collective d'un corps forestier qui paraît aujourd'hui douter de lui-même. L'expression même de « *corps forestier* », utilisée par Bernard Kalaora dans les années 1980 pour qualifier cette communauté professionnelle (Kalaora Bernard et Poupardin Denis, 1984), est sans doute obsolète, tant on observe une atomisation progressive du lien social au sein de l'ONF, du fait de la spécialisation des profils, de la sectorisation des activités et de l'individualisation des objectifs. Au regard de l'analyse des enquêtes qualitatives et quantitatives mobilisées, on comprend donc que la réorganisation instituée à l'ONF est plus que statutaire ou organisationnelle, elle est aussi et surtout symbolique. En effet, c'est bien la question du sens attribué à la profession forestière qui pose aujourd'hui problème. Les forestiers sont individuellement pris en tenaille entre deux logiques contradictoires : celle du manager évalué au regard de sa rentabilité économique, et celle du fonctionnaire dépositaire d'un bien commun à préserver au nom de l'intérêt général.

La réorganisation de l'ONF est caractérisée par ce que le sociologue Vincent de Gauléjac appelle une « *idéologie gestionnaire* » (de Gauléjac, 2005) :

« *Sous une apparence objective, opératoire et pragmatique, la gestion managériale est une idéologie qui traduit les activités humaines en indicateurs de performance, et ces performances en coûts ou en bénéfiques* » (de Gauléjac, 2005, p. 22).

Une rhétorique comptable et commerciale entend se substituer à un discours traditionnel porté sur la recherche de l'intérêt général et la défense de l'intégrité forestière. En quelque sorte, les forestiers qui étaient autrefois des « conservateurs des Eaux et Forêts », devenus avec la création de l'ONF des « ingénieurs des Eaux et Forêts », sont aujourd'hui des « managers » soucieux avant tout de performance et de rentabilité économiques. Pour analyser plus finement cette nouvelle rhétorique managériale et ses valeurs propres, des travaux complémentaires sur la sémantique des circulaires, notes de services et autres textes qui ont accompagné cette réorganisation seraient utiles pour apprécier la diffusion et l'adhésion ou le rejet à ces discours managériaux.

Aujourd'hui, les scénarios de gestion forestière sont ainsi de plus en plus soumis à la seule logique de la productivité financière. Autant dire que les considérations philosophiques, esthétiques ou affectives qui conféraient au forestier un rôle de metteur en scène de la sylve sont refoulées au second plan. Sous des apparences d'objectivation et de pragmatisme, « *l'idéologie gestionnaire* » vise aussi à renforcer le pouvoir et le contrôle des cadres (de Gauléjac Vincent, 2005, cf. également encart 5). La part d'interprétation, de création et d'improvisation des agents de terrain est ainsi limitée, ces derniers étant réduits à devenir des régisseurs ou des techniciens de théâtres forestiers dirigés de plus en plus par des managers et des financiers.



1970 : Très hiérarchisés, les martelages profitent des stocks réalisés par les anciens...



1990 : Un vent de gestion durable et de dialogue souffle enfin sur les martelages...



« Parodies et caricatures sont les plus pénétrantes des critiques » affirmait Aldous Huxley, le célèbre auteur de « *Le meilleur des mondes* ». Les dessins ci-contre, extraits de la presse syndicale de l'ONF, sont particulièrement intéressants à analyser, tant sur le fond que sur la forme. Ils traduisent une inquiétude répandue chez les personnels de terrain d'une « décapitalisation » des forêts. Cette tendance consiste à prélever trop de bois par rapport aux capacités régénératrices offertes par le milieu. L'auteur qualifie cette dérive de « vieux démons » dont il fait remonter l'origine aux débuts de l'ONF (1966). Cette référence à l'histoire montre comment la profession inscrit son action dans le temps et garde la mémoire des événements passés. Ces vignettes représentent trois moments de l'histoire de la foresterie moderne. Les années 90 sont présentées comme une époque d'ouverture et de prise en compte des préoccupations environnementales. La situation actuelle renvoie au passé, caractérisé par des ambitions productivistes et un encadrement hiérarchique excessif.

Ces dessins figurent des martelages, l'acte fondamental, tant sur le plan technique que social, de la gestion forestière. Véritables rituels, ils contribuent en effet à la définition d'une identité collective partagée. Ces martelages mettent en scène des forestiers de terrain, repérables à leurs compas et à leurs marteaux, et des cadres, des ingénieurs caractérisés par leur pochette de documents. Dans la première et la dernière vignettes, ces cadres apparaissent très directifs. Une vision militarisée, quasi-stalinienne (les ingénieurs sont affublés du titre de « commissaires sylvicoles ») et très hiérarchisée de l'ONF est suggérée. A *contrario*, la vignette centrale met en scène une femme cadre qui semble plutôt à l'écoute des propositions environnementalistes des forestiers de terrain. Ces trois dessins montrent la pertinence d'avoir recours à un matériau comme la presse syndicale pour comprendre les représentations que le corps forestier se fait de lui-même.

### **Encart 5 : Le martelage, un acte politique ? (dessins extraits de la presse syndicale forestière)**

*Commentaire* : Ces dessins anonymes sont extraits de « *Unité Forestière* » (n° 241, avril 2005, p. 5), la revue syndicale du SNUPFEN (Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel). Ce syndicat, au départ affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail), est le plus puissant chez les forestiers. En 2005, il est ainsi majoritaire (28,5 % de représentativité chez les fonctionnaires) devant la CGT (16,3 %).

## **Des inquiétudes qui se diffusent à l'ensemble des acteurs forestiers**

Les doutes, les inquiétudes et les tensions sociales qui agitent actuellement l'ONF ont des répercussions bien au-delà de cette institution forestière. Elles contribuent à brouiller l'image d'une profession pourtant appréciée. Ce parasitage est particulièrement vrai au niveau des élus locaux avec lesquels les forestiers entretiennent des relations fréquentes, notamment dans le cadre de la gestion des forêts communales. Si certains d'entre eux continuent de voir en l'ONF un partenaire compétent, fiable et à l'écoute, ils se plaignent cependant des conséquences négatives de la réforme. D'autres au contraire adhèrent au souci de productivité réaffirmé par l'ONF, synonyme pour eux de meilleure efficacité du service public. Les jugements des élus dépendent du contexte local et des rapports plus ou moins proches qu'ils entretiennent avec « leur garde forestier » communal. La tarification de services, autrefois rendus gratuitement par l'ONF dans le cadre de l'application du régime forestier (travaux, commercialisation des bois), est souvent mal perçue par les élus des forêts communales. Jusqu'où les directeurs de théâtre (conseils municipaux) seront-ils prêts à rétribuer le metteur en scène (l'ONF) qui leur est imposé par la loi, au titre du régime forestier obligatoire ?

Le forestier public, en tant que metteur en scène, scénariste et souvent acteur principal constitue le point de focale convergente de notre modèle théâtral. Même si la surface boisée française est majoritairement privée (trois quarts des surfaces), l'avenir de la forêt est intimement lié à celui de l'ONF, principal opérateur national de la filière forêt-bois. C'est pourquoi les enjeux de cette réforme de l'ONF concernent l'ensemble des acteurs forestiers.

Si pour l'instant la société ne semble pas prendre la mesure des changements d'orientation dans la politique forestière publique, il est possible qu'elle n'y adhèrera pas. Ces évolutions pourraient apparaître antagonistes à la vision d'une forêt sacralisée, sanctuarisée et soustraite à l'économie marchande. Le public en forêt est en effet maintenu dans l'illusion d'assister à un spectacle « gratuit » de la nature. Il n'est sans doute pas prêt, par exemple, à s'acquitter d'un droit d'entrée pour venir en forêt. En outre, en dehors de la question de l'acceptabilité sociale d'une gestion de plus en plus comptable des espaces boisés, l'entrée dans la sphère économique, c'est-à-dire l'« *économisme* » (Latouche Serge, 2001) des services rendus par les sylves pose aussi des problèmes d'ordre éthique.

Doit-on rétribuer comme le prévoit le protocole de Kyoto les forestiers parce que les sylves participeraient au stockage du carbone ? En d'autres termes (volontairement provocateurs), faudra-t-il bientôt payer pour la qualité de l'air que l'on respire ? Avec les « yo-yo » de la bourse et des cours du marché des matières premières dont le bois fait partie, de drôles de scénarios sont aujourd'hui à l'étude, et l'on peut craindre qu'ils ne flirtent de plus en plus avec l'absurde ou le cynisme. On pourrait par exemple voir apparaître des risques de spéculation boursière

occasionnée par les fameux « droits à polluer » (droits d'émission de gaz à effet de serre équivalents à la quantité de carbone stockée dans la lignine du bois). Les forestiers en subiraient indubitablement les effets en se voyant dicter leurs scénarios de gestion par des places financières peu regardantes en matière de protection environnementale.





## **Troisième partie**

**Les conditions du succès ou comment jouer  
juste et ensemble**



## Quand le metteur en scène rencontre son public

### Qu'est-ce que le succès ?

#### Le succès ne se décrète pas

Après avoir présenté et décrit nos deux théâtres forestiers en s'attardant successivement sur le public, les acteurs, le scénario et le metteur en scène, il convient désormais de répondre à la question initialement posée : quelles sont les conditions à réunir pour que le succès soit au rendez-vous ?

Existe-t-il seulement une méthode pour l'obtenir à coup sûr ? Rien, n'est moins sûr. Josette Féral met en garde contre la vanité du théoricien de vouloir trouver, de manière rationnelle et objective, les ingrédients d'une mise en scène réussie :

*« Les théories du théâtre, quelques sophistiquées et complexes qu'elles puissent être, ne pourront jamais prétendre constituer un système conceptuel, méthodique et organisé rendant compte de toutes les composantes du phénomène théâtral. »*  
(Féral Josette, 1997, p. 24).

Le fait théâtral comme le fait social semble résister aux tentatives de théorisation. Cette analogie permet de mettre en perspective l'ambition des sciences humaines et sociales de vouloir saisir, traduire, voire modifier des processus sociaux. Les artistes, comme les individus n'ont pas attendu des théoriciens qu'ils leur expliquent les règles du jeu social ou théâtral. La posture conceptuelle peut par ailleurs agacer et se révéler contre-productive. Josette Féral refuse un théâtre qui se prendrait à rêver de devenir une science rationnelle et prédictive, en cédant à une prétendue raison pure. Les sciences humaines et sociales n'auraient-elles rien à apporter aux acteurs qu'elles étudient ? Ne seraient-elles destinées qu'à alimenter la connaissance universitaire ?

En réalité, les clivages chercheur/gestionnaire ou théoricien/praticien sont probablement réducteurs. Il existe en fait des allers-retours permanents entre théorie et expérience, couple qui fonctionne de manière dialectique. Josette Féral montre que les artistes sont aussi des penseurs et des chercheurs. De même Bernard Kalaora appelle de ses vœux une « *ingénierie sociale* » qui lierait la connaissance universitaire à l'action de terrain, grâce au modèle de « *l'intellectuel pratique* » (Kalaora Bernard, 1995, p. 49). Ces deux approches similaires rappellent celle également développée par le sociologue britannique Anthony Giddens (Giddens Anthony, 1994). « *L'homme hypermoderne* » qu'il définit dispose de sa propre réflexivité. Il la met à profit pour comprendre et analyser les pratiques et les jeux sociaux dans lesquels il est engagé. Dans le domaine environnemental, les gestionnaires ont développé aussi leur propre analyse

réflexive et critique. « *Le monde de l'action est tout sauf une pénombre en attente des éclairages des chercheurs* » (Billé Raphaël et Mermet Laurent, 2003, p. 16).

Nous souscrivons aux conceptions leplaysiennes dans lesquelles le politique et le chercheur travaillent de concert et où le sociologue n'hésite pas à « *se salir les mains* » et à « *participer aux actions de terrain* » (Kalaora Bernard, 1995, p. 54). Le modèle idéal serait celui d'une co-construction des enjeux de la recherche entre gestionnaires et théoriciens (tout en sachant que ces deux catégories ne sont pas forcément exclusives et distinctes l'une de l'autre). Et si l'exercice scientifique consiste avant tout à déconstruire des questions sociales pour les reproblématiser, nous pensons que le chercheur doit donc aussi prendre des risques et se faire force de propositions.

C'est en tout cas la posture que nous adopterons dans cette dernière partie. Les suggestions proposées resteront cependant à un niveau assez général et prospectif. Lucide sur les limites de la scientificité de ce travail, nous nous positionnerons comme un « *essayiste* », pour reprendre le terme utilisé par Edgar Morin (Morin Edgar, 1984).

### **Succès populaires, succès critiques**

Ces précautions méthodologiques étant posées, revenons à notre problématique centrale : quels sont les bons ingrédients pour que la mise en scène forestière soit réussie ? « *De méthode rigoureuse, de technique universelle pour atteindre un objectif donné, il n'en est point. Chaque spectacle est à lui-même son propre défi. Tout est toujours à redécouvrir* » (Féral Josette, 1997, p. 10) écrit Josette Féral. Tout serait tellement plus facile si la recette du succès était connue d'avance. Avant d'essayer de trouver les bons aromates, les bons ingrédients et la bonne cuisson, il convient de s'interroger sur ce que l'on entend habituellement par « succès », en cuisine comme au théâtre. Emprunté au latin *successus*, littéralement « *approche, arrivée, marche en avant* », le terme désigne une « *tournure favorable adoptée par une entreprise, un événement, une situation* » (dictionnaire « *Trésor de Langue Française* »). Il admet comme synonyme par exemple le mot « *réussite* ».

Appliquée à la mise en scène théâtrale, cette notion paraît très relative. Qui fait ou dit le succès d'une pièce : le critique, le public ou la postérité ? Le succès des uns n'est pas celui des autres. Les plus grandes œuvres sont parfois accueillies avec froideur et mépris, avant de devenir quelques décennies plus tard des classiques incontournables. Le succès divise. La critique peut encenser une pièce qui ne bénéficie d'aucun écho populaire. Réciproquement, les succès populaires et immédiats sont jugés souvent avec suspicion par un public plus exigeant. Par cette circonspection, celui-ci entend marquer aussi sa différence avec la « culture de masse ». La réussite d'une pièce se gagne sur le long terme. Le succès peut-être

fulgurant et immédiat mais du coup trop versatile pour durer. Au contraire, il peut être timide au début puis se propager et s'amplifier par le bouche-à-oreille.

Ces réflexions théâtrales permettent de faire des parallèles intéressants. Quel succès l'ONF recherche-t-il ? Celui-ci peut revêtir un aspect purement économique ou financier. Actuellement, il semble que ce critère constitue le motif principal de satisfaction des instances dirigeantes de l'Office. L'intensité du succès est jugée à la seule aune des recettes engrangées et du chiffre d'affaire généré chaque année. Les forestiers peuvent également souhaiter un succès plutôt populaire qu'élitiste. En protégeant des stations à osmondes royales (fougères protégées) ou à piques-prunes (coléoptères rares), ils satisfont par exemple un public initié, naturaliste et sensibilisé à l'écologie. En revanche, lorsqu'il crée l'Espace Rambouillet, un parc animalier permettant à des milliers de citoyens d'observer facilement des cervidés et des rapaces, le gestionnaire vise un public populaire. Par ses aménagements (tables, bancs, jeux pour enfants), il crée forcément de la « *distinction sociale* » (Bourdieu Pierre, 1982) : en équipant massivement la forêt, il attirera un public *a priori* plus populaire et consommateur de loisirs qu'en la laissant à l'état « sauvage ».

Un auteur de pièce de théâtre peut « choisir » son public en écrivant des compositions dramatiques plus ou moins accessibles ou littéraires. Le forestier n'a quant à lui théoriquement pas à sélectionner son public, même s'il peut favoriser certaines pratiques vertueuses (promenade) au détriment d'autres plus dégradantes (engins motorisés). L'enjeu n'est pas de satisfaire une minorité appartenant à une élite, mais d'arriver à faire cohabiter harmonieusement tous les visiteurs. Pour cela, le forestier peut proposer des mises en scène à la fois exigeantes et populaires. Cependant, il ne s'agit pas de contenter le plus grand nombre de spectateurs, mais de proposer des pièces originales dont le succès se mesurera sur le long terme plutôt que sur l'instant. En ce sens, le forestier pourra prendre le risque de décevoir, voire de déplaire à certaines catégories de spectateurs (en réalisant par exemple des coupes inesthétiques) s'il veut que son succès se construise sur le long terme et satisfasse à l'intérêt général (en assurant le renouvellement et la pérennité de la forêt).

### **De la difficulté à mesurer le succès**

Comment mesurer le succès sur le long terme ? Comme nous l'avons démontré dans la première partie de notre travail, il n'existe pas de demande sociale révélée et exprimée puisqu'il n'y a pas véritablement d'opinion sociologiquement constituée sur la forêt. S'il est toujours possible de bâtir un indice de satisfaction des visiteurs en forêt, quelle signification et quelle pertinence lui accorder ? Celui-ci risque de n'être qu'un indicateur furtif, mesurant des opinions versatiles et superficielles, mais donnant peu d'éléments au gestionnaire sur les éventuelles orientations à apporter à sa politique forestière. Par ailleurs, comment caractériser,

voire quantifier à travers un indicateur, ce qui relève chez le visiteur-spectateur de l'intime, de l'émotion et du plaisir ? Cette volonté de vouloir mesurer, comparer, objectiver ne participe-t-elle pas de cette « *idéologie gestionnaire* » précédemment développée qui voudrait contraindre le réel en le pliant à des utilités quantifiables ? Les données macrosociologiques, tels les sondages d'opinion, sont statistiquement irréprochables et donnent des tendances générales intéressantes, mais elles sont difficilement déclinables de manière opérationnelle. La tendance à vouloir à tout prix construire des macro-indicateurs pour traduire des faits sociaux tend à déplacer le débat sur un terrain prétendument objectif et scientifique, au risque d'en masquer les enjeux politiques et philosophiques (Brédif Hervé et Arnould Paul, 2004). Elle participe ainsi au mythe de l'objectivation du fait social.

Au théâtre, la réussite d'une pièce ne se mesure pas de manière statistique. Qui pourrait prétendre par exemple comparer et hiérarchiser les œuvres de Shakespeare et de Racine ? L'acceptabilité sociale de la gestion forestière ne se mesure pas, elle se construit. Elle n'est pas un résultat en soi à atteindre mais un processus à redéfinir en permanence. Elle passe en particulier par une repolitisation du débat forestier. La concertation avec les élus est de ce point vue indispensable. Elle doit également intégrer les enjeux économiques et sociaux des territoires. À ce titre, les forestiers ont tout intérêt à s'ouvrir aux réflexions et aux démarches développées par les sciences humaines et sociales, non pas pour en espérer des outils « clefs en main », mais pour s'inspirer de leur portée critique et réflexive. Aux côtés du sociologue et du statisticien, l'ethnographe et le géographe pourront les aider à décrypter finement les enjeux sociaux locaux liés à la gestion forestière.

## **Un public déjà acquis pour partie**

### **Le public gêné plus par des spectateurs indéliçats que par la mise en scène proposée**

Sur les deux massifs étudiés, les visiteurs se sont dits très satisfaits de la qualité des forêts qu'ils fréquentent. Leur opinion est à plus de 80 % « bonne » voire « très bonne ». La majorité des personnes interrogées souhaitent ainsi que la forêt de Chartreuse et celle du Val Suzon restent « telles quelles », tandis qu'une faible partie (moins de 15 %) souhaiterait qu'elles soient « plus naturelles » ou plus « aménagées ». Doit-on conclure à un plébiscite en faveur de la gestion conduite par les forestiers ? Si ces réponses donnent quelques bonnes raisons de satisfaction pour les forestiers, il faut cependant se garder de tout triomphalisme, compte tenu de leur portée limitée.

Par ailleurs, des motifs d'insatisfaction existent. Ils peuvent être révélés de plusieurs façons. Les enquêtes déclaratives conduites en forêt permettent de les hiérarchiser. Si les visiteurs ont souvent du mal à tenir un discours critique sur la gestion forestière dont ils ne soupçonnent souvent pas même l'existence, en revanche, ils s'expriment facilement sur les désagréments occasionnels qu'ils rencontrent lors de leur visite. En effet, la majorité des personnes interrogées prétend être gênée par d'autres utilisateurs. Les engins motorisés (motos, 4x4, quads) et les chasseurs arrivent en tête des perturbateurs (cf. tableau 15). La même tendance est observée au niveau national : après la présence d'ordures, les engins motorisés (51,3 % des sondés) et les chasseurs (44,5 % des sondés) sont ressentis comme les principales gênes en forêt (Dobré Michelle, 2004). Ils produisent en quelque sorte le même effet que les spectateurs dont les téléphones portables sonnent intempestivement lors des représentations théâtrales : ils perturbent la représentation. En forêt, les visiteurs semblent donc davantage gênés par des spectateurs indéliçats que par la qualité des pièces et des décors.

	Chartreuse		Val Suzon	
	utilisateurs	%	utilisateurs	%
gêneurs cités en n°1	Les engins motorisés	53%	Les engins motorisés	42%
gêneurs cités en n°2	Les chasseurs	24%	Les chasseurs	37%
gêneurs cités en n°3	Les autres randonneurs	9%	Les vététistes	9%
gêneurs cités en n°4	Les pollueurs	4%	Les autres randonneurs	9%
gêneurs cités en n°5	Les vététistes	3%	Les exploitants	2%

**Tableau 15 : le « top 5 » des utilisateurs gênants les plus cités**

(Sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)

Les loisirs agressifs et bruyants sont jugés incompatibles avec la recherche d'un sentiment de liberté et de ressourcement. Dans une moindre mesure, une trop forte concentration de randonneurs et de vététistes peut être aussi perçue négativement. Elle entrave ce besoin d'intimité avec soi-même et avec la nature. De ces résultats peuvent être fixées des priorités en matière de cohabitation entre usagers. Si la position ferme d'exclure toutes formes de circulation motorisée en forêt (article L. 362-1 du Code de l'Environnement) n'est pas contestée, en revanche, la question de la chasse, indispensable pour garantir l'équilibre sylvo-cynégétique, est plus délicate. Le zonage spatio-temporel de cette activité mis en place dans les documents d'aménagement devrait être probablement accompagné d'une information plus visible à l'échelle locale : communication des périodes et des zones de chasse sous forme de cartes dans la presse locale, panneaux d'informations actualisés à l'entrée des forêts.

Mais, si un meilleur zonage, plus visible, de l'activité cynégétique peut se révéler très utile pour éviter les conflits d'usage, il ne changera pas les préjugés négatifs que véhicule la chasse dans l'opinion. En effet, ce « sport », comme ses adeptes aiment à la qualifier, pose le problème du rapport aux armes et du lien à l'animal. Comme la corrida, elle fait partie des sujets de société qui cristallisent des fantasmes et exacerbent des passions. Le forestier ne devra donc pas réduire cette activité à une simple action de régulation du gibier mais il devra tenir compte de toute la charge affective et émotionnelle qu'elle véhicule.

### **Convaincus ou sceptiques, des réactions contrastées selon le type de spectateurs considéré**

Les questionnaires administrés auprès des visiteurs permettent de décrypter en partie les attentes, les critiques et les souhaits concernant la gestion forestière. Contrairement à l'enquête nationale (Dobré Michelle et al, 2004), nous avons privilégié des questions ouvertes pour faire émerger de nouveaux items. Une fois encore, il faut rester très prudent dans l'interprétation des remarques formulées par les usagers. Les critiques les plus précises (« *changer la table cassée du parking de Jouvence* ») côtoient les plus floues et générales (« *entretenir mieux pour la*



*sécurité* »). Des obstacles sémantiques parasitent également les réponses. Par exemple, les verbes « nettoyer » ou « entretenir » sont fréquemment utilisés mais ils renvoient à des connotations multiples : ramasser les ordures, débroussailler les sous-bois, enlever les arbres morts, éclaircir la forêt... Pour rendre intelligible et présentable nos résultats, nous avons classé les remarques les plus citées en essayant de rester fidèle aux réponses données (tableau 16).

	Chartreuse		Val Suzon	
	Attente	%	Attente	%
attente citée en n°1	Améliorer le balisage	38%	Ramasser plus souvent les poubelles	19%
attente citée en n°2	Enlever les remontées mécaniques	10%	Installer des tables/poubelles	10%
attente citée en n°3	Réduire les effets de l'exploitation	8%	Replanter des arbres	7%
attente citée en n°4	Mieux nettoyer	6%	Mieux nettoyer	7%
attente citée en n°5	Interdire l'accès aux voitures	4%	Diminuer les captages d'eau	7%

**Tableau 16 : le « top 5 » des attentes les plus citées**

(Sondage par questionnaires, N=100 pour chacun des sites)

Plus de la moitié des visiteurs (59 % en Chartreuse, 51 % au Val Suzon) n'ont pas formulé de critiques, ce qui atteste de l'état général de satisfaction. Les réponses données sont locales : en Chartreuse, l'amélioration du balisage et l'enlèvement des remontées mécaniques sont les deux remarques les plus citées, tandis qu'au Val Suzon le ramassage plus régulier des poubelles et le renforcement des infrastructures de pique-nique arrivent en tête.

Dans ce second cas, on note également le souhait de replanter des arbres, suite à une exploitation d'épicéas atteints par des scolytes (insectes xylophages) autour du parking de Jouvence. La déception de ne pas trouver d'eau dans le ruisseau du Suzon en été revient également plusieurs fois. Même si les réponses fournies sur chacun des sites sont parfois contradictoires, oscillant entre interventionnisme (« installer des toilettes », ou des « aires de jeux d'enfants ») et conservationnisme (« réduire la fréquentation » « laisser la nature faire son œuvre »), deux tendances générales se dégagent sur chacune des deux forêts. En Chartreuse, les visiteurs souhaitent aller vers plus de naturalité (« diversifier les essences », « créer des réserves », « réduire les effets de l'exploitation ») tandis qu'au Val Suzon, l'attente majoritaire semble aller au contraire vers plus d'aménagements (« installer des barbecues », « une aire de camping », « des tables et des bancs »). Ces deux aspirations opposées confirment le caractère de « forêt-parc » et « d'agrément » déjà évoqué pour le Val Suzon et celui de « sanctuaire de nature » attribué à la Chartreuse.



**Photo 18 : le balisage, principale source d'insatisfaction des visiteurs en forêt de Chartreuse**

*Commentaire : le balisage a été confié au parc régional de Chartreuse. Les panneaux d'indication et de signalisation (celui-ci a été photographié au-dessus de la Corrèrie) sont critiqués pour leur insuffisance. Dans des massifs très fréquentés comme la Chartreuse, le balisage est considéré de plus en plus comme une obligation que comme un service rendu aux visiteurs.*

Certains résultats peuvent se traduire facilement en orientations de gestion. C'est le cas du renforcement du balisage (cf. photo 18), de la suppression des poubelles ou de l'augmentation de leur fréquence de ramassage. Ces réponses montrent l'importance d'une approche territorialisée des besoins sur chaque site. D'un point de vue méthodologique, les « questions ouvertes » semblent plus efficaces que les « interrogations à choix multiples ». Dans ce second cas, la restriction de l'éventail des possibilités de réponse entraîne une déperdition d'informations : qui aurait songé que le manque d'eau dans le Suzon l'été figurent parmi les critiques les plus récurrentes ?

Si les enquêtes statistiques donnent des indications générales, elles soulèvent également des interrogations. C'est le cas en ce qui concerne l'acceptabilité sociale des coupes de bois (cf. par exemple photo 19). Dans l'enquête nationale de 2004, à la question « à quoi pensez-vous quand on coupe des arbres ? », les réponses se ventilaient selon deux items principaux : « on entretient la forêt » ou « on détruit la forêt ». L'aspect économique de l'exploitation forestière était très

peu envisagé (3 % des personnes interrogées l'ont cité). Il existe donc un décalage entre les perceptions du public et celles des forestiers. Si la production reste la fonction par laquelle l'institution forestière entend fonder sa légitimité sociale, elle est au mieux perçue comme une opération « d'entretien » de la forêt par les visiteurs. Ce terme « d'entretien » est toutefois ambigu. Les interviews semi-directives laissent à penser qu'il s'apparente à une forme de « nettoyage de la forêt » : depuis le ramassage des poubelles jusqu'à une forme de jardinage dans laquelle le forestier enlèverait les « mauvaises herbes » comme les ronces. En aucun cas, il n'évoque une « gestion » au sens technique et rationnelle du terme.

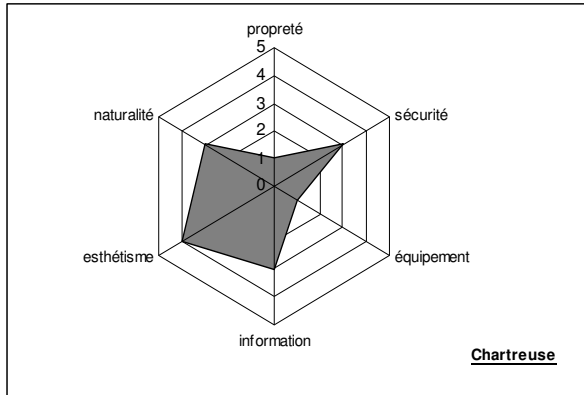


**Photo 19 : l'altération du décor forestier, un motif récurrent de déception en forêt du Val Suzon**

*Commentaire : l'exploitation du parc de Jouvence pour des raisons de sécurité (épicéas atteints de bostryches menaçant de tomber) est apparue comme une source principale de critiques chez les visiteurs. Sans doute le metteur en scène n'a-t-il pas su ici suffisamment faire œuvre de pédagogie pour expliquer le pourquoi de ce changement de décor.*

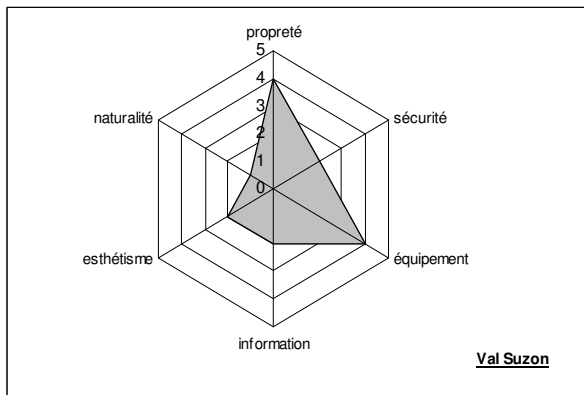
Des entretiens semi-directifs ressortent schématiquement six types d'attentes : un appel à un plus grand respect de la nature, une demande de davantage d'infrastructures, une recherche d'esthétisme en termes de paysage, une exigence accrue de sécurité, un besoin d'ordre et de propreté et enfin une envie d'authenticité et de naturalité. À l'instar des réponses ouvertes, tous les commentaires n'ont pas la même valeur. Certains sont généraux et s'apparentent à des déclarations de principe (« *laisser la nature faire son œuvre* »), tandis que d'autres portent sur des points très précis (« *fermer l'accès aux voitures sur le bas des pentes du Chamechaude* »). Leur légitimité est également à discuter : certaines remarques sont pertinentes et récurrentes (« *ramasser plus souvent les ordures* »), d'autres sont de simples suggestions (« *éditer des guides naturalistes* »), quelques-

unes enfin sont surprenantes, voire irréalistes (« dégager les sous-bois des broussailles », « Gravillonner les chemins forestiers pour éviter de se salir avec de la boue en VTT »).



**Graphique 25 : profils de satisfaction des visiteurs en forêt de Chartreuse**

Commentaire : les notes de 1 à 5 correspondent à la moyenne des réponses données par 10 personnes interrogées.



**Graphique 26 : profils de satisfaction des visiteurs en forêt du Val Suzon**

Commentaire : les notes de 1 à 5 correspondent à la moyenne des réponses données par 10 personnes interrogées.

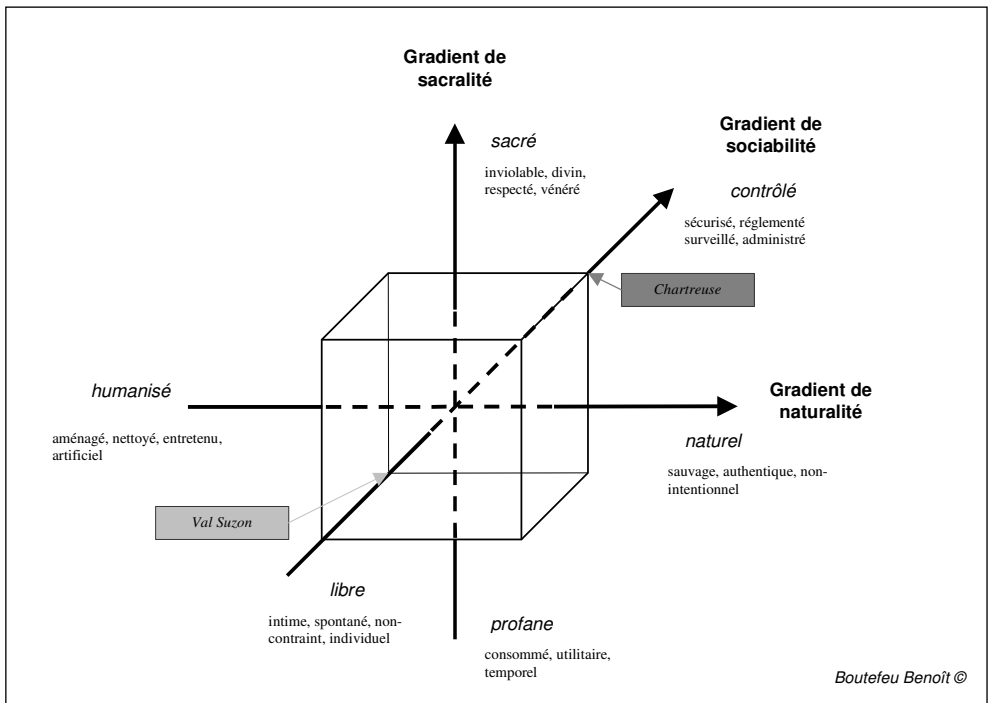
Les suggestions sur les améliorations possibles à apporter à la forêt donnent un matériau riche mais également hétéroclite, car traversé de nombreuses contradictions. Une approche empirique a été utilisée pour élaborer une typologie qui pourra être réutilisée dans d'autres massifs forestiers. La ventilation des attentes selon six axes principaux permet d'imaginer la construction de profils de satisfaction (cf. graphiques 25 et 26). Ils ont été testés auprès d'un échantillon

restreint de visiteurs (10 personnes). Il leur a été demandé d'attribuer une note à chacun de ces six axes. La question était formulée ainsi : « *quelles notes de 1 à 5 donneriez-vous à chacun des points suivants : la propreté, la sécurité, les équipements, la beauté, l'information, l'aspect naturel ?* ». Cette façon de procéder permet une première évaluation des points faibles, ceux sur lesquels l'attention du gestionnaire devra porter en priorité. On retrouve les conclusions précédemment évoquées, à savoir un besoin de naturalité et d'esthétisme en Chartreuse (« sanctuaire de nature »), une attention plus forte à la propreté et aux équipements d'accueil du public au Val Suzon (« forêt d'agrément »).

Bien que grossière, cette typologie permet de hiérarchiser l'importance des attentes exprimées par les visiteurs. Beaucoup d'entre elles sont contradictoires. Un même visiteur peut vouloir à la fois plus d'équipements (toilettes, tables, barbecues) sur et une forêt plus « naturelle », c'est-à-dire sans trace visible d'artificialisation et d'exploitation. Le paradoxe et l'ambiguïté sont la règle : le sauvage doit être maîtrisé, la liberté encadrée, et le sacré côtoie le profane. L'attitude des individus observés en forêt est également paradoxale. Ils se déclarent à la recherche d'intimité et de ressourcement, mais adoptent majoritairement des comportements grégaires, en restant groupés sur quelques points de fixation et en évitant de s'aventurer trop hors des sentiers. Les visiteurs perçoivent la forêt comme un espace de sociabilité apaisée, loin des normes et des contraintes ordinaires, et demandent, dans le même temps, à ce qu'elle soit soumise à des règles plus strictes. Ils veulent être rassurés par la présence de forestiers, garant de la continuité d'un ordre social qui ne s'arrêterait pas à la lisière du bois.

### **De la friche boisée à la forêt « monument », des attentes et des exigences différentes de la part du public**

Considérée comme une relique de nature originelle et sacrée, la forêt apparaît pourtant aussi comme un jardin où les « herbes folles et sauvages » n'ont pas toujours leur place. Les broussailles, les ronces, les reptiles et les insectes sont à proscrire, les arbres morts et les feuilles mortes sont à ramasser. Ce jardin semble avoir pour seule finalité le plaisir esthétique du regard. Son objectif n'est pas vivrier puisque la « cueillette des arbres » (l'exploitation) n'est envisagée que pour permettre aux jeunes pousses de s'épanouir et d'assurer la pérennité du paysage. Le forestier apparaît plus proche de l'image du jardinier ou du garde-champêtre que de celle de l'agriculteur ou de l'agronome. Pourtant, la forêt n'est pas assimilée à un parc urbain ou à un jardin botanique. Même dans le cas val-suzonnais, qui pourtant réunit toutes les caractéristiques d'une « forêt-parc », les visiteurs font la différence avec des jardins publics comme celui de la Combes à la Serpent à Dijon. La recherche des sentiments de nature, de liberté et d'évasion se vit plus intensément dans une forêt que dans un parc urbain.

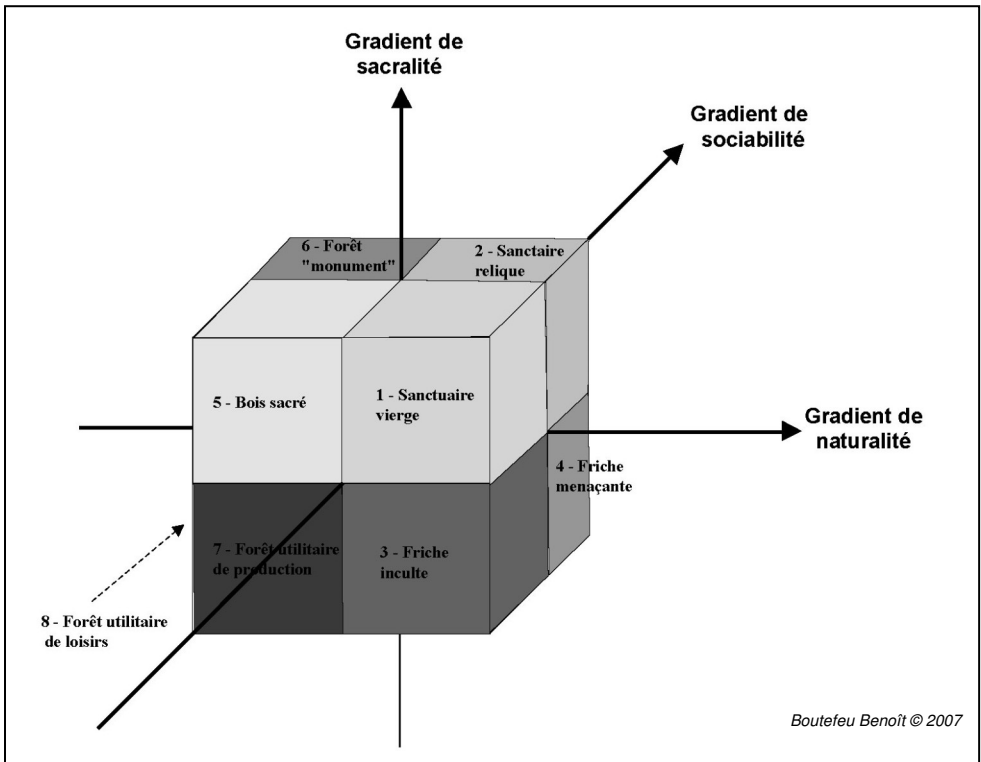


**Figure 9 : la forêt, un espace perçu en trois dimensions par le public : le sacré, le naturel et le social**

Au regard de ces remarques, la classification « anthropologique » présentée à la fin de la première partie de cet ouvrage peut être affinée et réutilisée pour situer les deux forêts étudiées. Aux gradients de naturalité et de sacralité, nous ajoutons celui de sociabilité, qui rend compte du sentiment de liberté éprouvé face aux normes imposées par un ordre social urbain (cf. figure 9). Une partie des attentes et des demandes recensées, que ce soit dans le domaine de la sécurité ou de la propreté, expriment à la fois un refus (protestations contre l'interdiction de faire du feu ou de promener son chien par exemple) et une exigence de plus de règles de « bonnes » conduites (verbaliser les pollueurs, interdire la chasse, etc.). C'est pourquoi, la sociabilité est une caractéristique importante dans le rapport à la forêt, au même titre que la sacralité et la naturalité. Ces variables définissent un espace à trois dimensions permettant de classer de manière relative les massifs forestiers, en fonction de leurs spécificités sociale, naturelle et sacrée. Chaque forêt, définie par la combinaison initiale des facteurs « naturalité » et « sacralité », admet ainsi deux sous-types en fonction des règles de sociabilité dominantes. Huit idéaux-types forestiers peuvent ainsi être dégagés (cf. figure 10 et encart 6).

Parce que les visiteurs sont à la recherche avant tout d'un sentiment de nature, d'évasion, d'authenticité et de liberté, la forêt cartusienne a été classée dans la

catégorie des « sanctuaires de nature », et plus précisément celle des « forêts reliques ». Son caractère montagnard prédomine et son classement en parc régional lui confère le statut d'une nature menacée à protéger. Sa dimension sacrée est renforcée par son histoire religieuse liée à la présence du monastère de la Grande Chartreuse. En revanche, la naturalité du Val Suzon semble moins présente dans l'esprit des visiteurs, plutôt demandeurs de plus d'équipements, de plus de propreté et de plus de commodités. Ses caractéristiques patrimoniales (archéologiques, historiques ou culturelles) ne constituent pas le motif principal de la visite. Sa vocation la rapproche du parc urbain, autrement dit d'un espace ayant pour usage principal la promenade familiale. C'est pourquoi nous l'avons rangée dans la catégorie des forêts « utilitaires de loisirs ».



**Figure 10 : « Cube anthropologique » des différents types de forêt**

*La forêt « sanctuaire »*

**1 - le sanctuaire vierge : espace sacré, naturel, en dehors du monde social**

Il s'agit d'un espace idéalisé, mythifié et virtuel. Son caractère sacré est conféré par sa virginité et son intemporalité. Cette forêt se situe hors du champ social et représente un anti-monde. La forêt amazonienne constitue un archétype de cette forêt vierge et sauvage, de même que celle des romans d'aventures (Jack London, Derzou Ouzala, Aldo Leopold...).

**2 - le sanctuaire relique : espace sacré, naturel à protéger**

Considérée comme une relique de nature sauvage, cet espace est protégé par différents statuts juridiques. Les activités humaines sont strictement encadrées, voire interdites. Sa sacralité repose sur ses richesses naturelles et la rareté de sa biodiversité. Les ripisylves (forêts alluviales) ou les réserves intégrales font partie de cette catégorie.

*La forêt « friche »*

**3 - la friche inculte : espace profane, naturel et non géré**

Constituée de friches et d'accrus spontanés, cette forêt ne fait l'objet d'aucune attention spécifique. Elle n'est pas gérée et soumise à aucune réglementation particulière. Elle est considérée comme un « no man's land », un territoire sans valeur, sans enjeu, voire abandonné. Les forêts privées de moyenne montagne non exploitées de pins sylvestres appartiennent par exemple à ce type.

**4 - la friche menaçante : espace profane, naturel et socialement contrôlé**

Constituée de friches et de broussailles spontanées, cette formation boisée a peu de valeur vénale ou patrimoniale mais fait pourtant l'objet d'un contrôle social fort. C'est une forêt contre laquelle on lutte et que l'on essaie de repousser. Considérée comme une menace pour les habitations, les activités en son sein sont soumises à des réglementations spécifiques (par exemple les défrichements). Le maquis méditerranéen constitue une illustration typique de ce cas.

*La forêt « patrimoine »*

**5 - le bois sacré : espace sacré, humanisé non contrôlé**

Ces espaces n'ont d'intérêt que pour un groupe social spécifique. Pour une partie seulement de la population, ils deviennent alors des lieux de rituels, des marqueurs identitaires, voire des objets de culte. Leur valeur patrimoniale est relative et n'est pas officiellement reconnue. Le « zaïon » décrit par Sophie Laligant (Laligant Sophie, 2002), espace boisé dans lequel se retrouvent des jeunes de banlieues défavorisées, fait partie de cette catégorie.

**6 - la forêt « monument » : espace sacré, humanisé et strictement encadré**

Forêt chargée d'histoire, elle est considérée comme un patrimoine autant culturel que biologique. Lieu de mémoire, elle peut devenir un véritable monument. Les activités et les pratiques sociales sont strictement encadrées pour respecter la vocation mémorielle du site. Les forêts françaises les plus célèbres, comme celles de Tronçais ou de Fontainebleau peuvent être aussi considérées comme des objets culturels à part entière.

*La forêt « utilitaire »*

**7 - la forêt utilitaire de production : espace profane, humanisé et sans contrainte sociale**

Forêt plantée ou gérée très intensivement, elle offre peu d'intérêts aux yeux des visiteurs. Elle ne fait l'objet d'aucune réglementation spécifique et les pratiques humaines sont rares. Elle est initialement plutôt destinée à la production de bois. Les forêts productives résineuses font partie de ce modèle (ex : forêt des Landes, peupleraies de Chautagne en Savoie).

**8 - la forêt utilitaire de loisirs : espace profane, humanisé et surveillé**

Forêt d'agrément ou forêt parc, ces espaces sont tournés plutôt vers les loisirs urbains. Les équipements sont nombreux et les pratiques sociales réglementées pour éviter d'éventuels conflits d'usage. Les forêts périurbaines parisiennes ordinaires sont dans ce cas de figure (Sénart, Bois de Boulogne).

**Encart 6 : le sacré, le sauvage et le social pour définir huit idéaux-types de forêt**



Cette typologie, construite uniquement sur des critères anthropologiques, vise à rendre compte de la vocation dominante de chaque massif forestier, c'est-à-dire la manière dont il est socialement décrypté et perçu par le sens commun. La grille de lecture proposée est relative : une forêt peut être appréhendée comme un « sanctuaire de nature » à préserver par des visiteurs urbains, et au contraire comme « un espace de production » à exploiter par des élus locaux. De manière similaire, une association écologiste attribuera un caractère « de forêt relique » à une ripisylve (forêt alluviale) qui n'aura valeur que de « friche inculte » aux yeux des riverains. Les huit idéaux-types s'entremêlent et se superposent en permanence chez les gestionnaires forestiers qui conçoivent la forêt à la fois comme une ressource utilitaire, un sanctuaire de biodiversité et un patrimoine. Il leur faut hiérarchiser ces différentes vocations pour comprendre les besoins sociaux dominants. C'est tout l'enjeu de la multifonctionnalité qui vise à définir une gestion du bien forestier environnementalement, économiquement et socialement acceptable. Si les forestiers peuvent souhaiter transformer, voire modifier la fonction sociale d'un massif, ils ne pourront pas le faire s'ils se heurtent au sens commun.

Au sein d'un même massif, différentes vocations coexistent. En Chartreuse, le territoire a été scindé à l'origine entre un espace sacré dédié à la pratique religieuse des moines, et un espace profane dont l'usufruit a été confié aux populations locales paysannes (cf. la thèse de Pépy Emilie-Anne, 2008). L'aménagement actuel reflète cette distinction : autour du monastère, une série dite « artistique » et une zone de silence ont été délimitées pour garantir la tranquillité des moines. D'autres séries sont destinées principalement à la production de bois d'œuvre. Des réserves intégrales protègent des « reliques » de biodiversité, tandis que certains points de fixation sont aménagés pour les loisirs des touristes (tables, bancs, remontées mécaniques, parkings...). Si le caractère dominant, c'est-à-dire socialement admis de cette forêt, est celui d'une « forêt sanctuaire », symbolisant « une nature relique » à préserver, sa vocation est en réalité plurielle.



## **Toucher le public**

### **Du spectateur « bon public » au « critique averti »**

Le forestier peut chercher, par son action, à toucher les spectateurs en forêt. Sont-ils émus, sensibles ou au contraire indifférents et hermétiques au spectacle forestier ? Il faut pour cela déterminer à quels types de public le forestier s'adresse. Les enquêtes attestent d'une diversité des niveaux d'exigence et d'attention des spectateurs, depuis le « critique » jusqu'au « bon public ». Le spectateur « critique » est par exemple souvent adhérent ou sympathisant d'une association écologiste et à ce titre très vigilant en matière de gestion forestière. Au contraire, le spectateur « bon public » est satisfait et peu exigeant vis-à-vis de la qualité des espaces forestiers fréquentés.

Le taux de satisfaction de 80 % des personnes interrogées montre que les spectateurs critiques sont minoritaires. En Chartreuse, le public semble toutefois plus exigeant en matière d'environnement qu'au Val Suzon. Cela s'explique probablement par des différences sociologiques et une sensibilité écologique plus forte dans ce département. Ainsi, si 4 % des visiteurs appartiennent là-bas à une association liée à la protection de la nature dans le public val-suzonnais, ils sont près de 15 % en Chartreuse (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature, Mountain Wilderness, Club Alpin Français, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, Les Amis de la Nature...). Cet engagement associatif à caractère environnementaliste atteste de la présence d'un public apparemment plus attentif et concerné par la gestion forestière en Chartreuse qu'au Val Suzon.

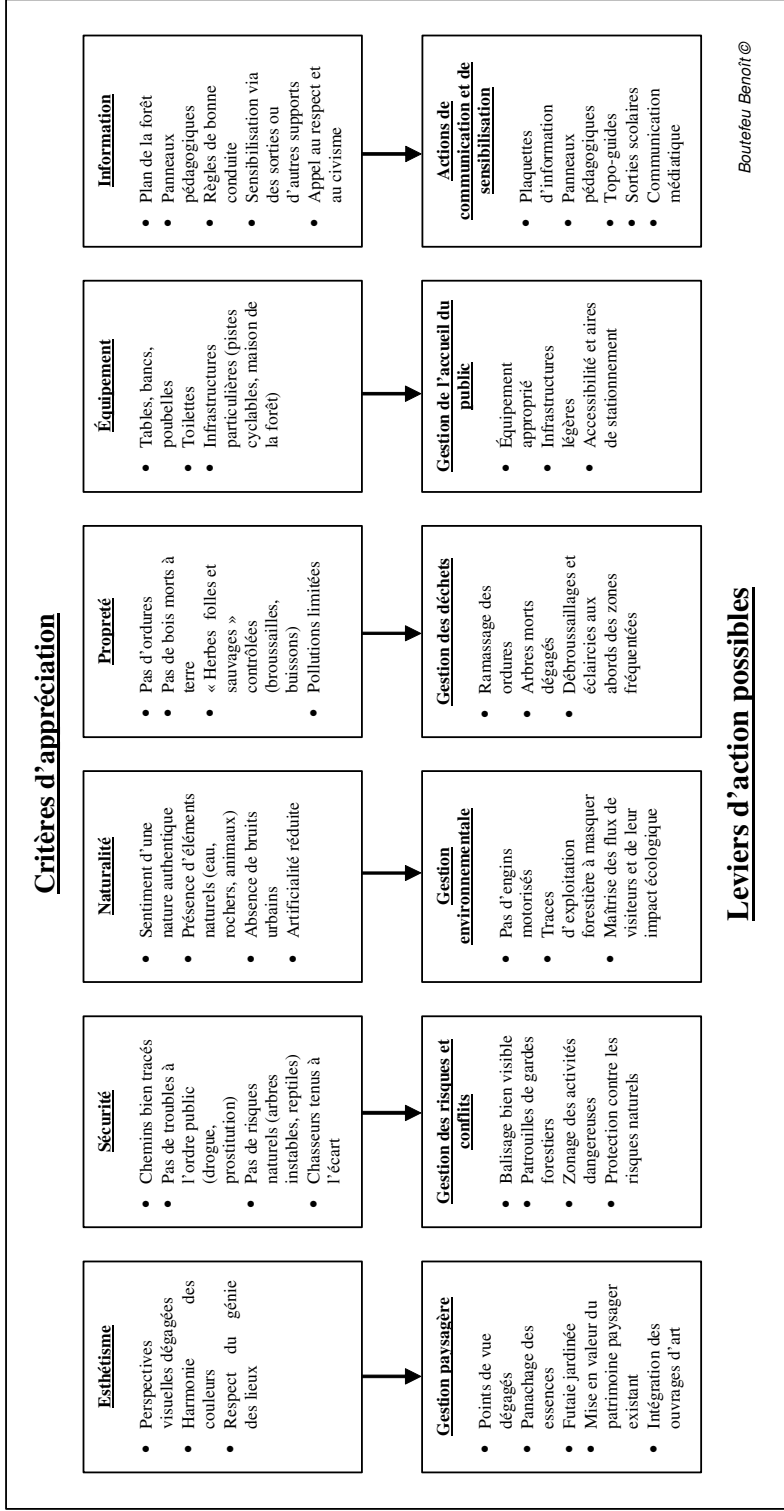
Ces constats différents induisent des réponses appropriées sur chaque site. Si globalement, les forestiers sont plutôt confrontés à des spectateurs « bon public », satisfaits et peu exigeants vis-à-vis de la qualité des espaces fréquentés, en revanche, ils devront anticiper et gérer les réactions des « critiques ». En Chartreuse, le degré d'attention plus important contraint ainsi les forestiers à pratiquer une gestion écologique irréprochable et à intégrer les critiques exprimées. Cette forte sensibilité environnementale locale les oblige à pratiquer une plus large concertation. Le nombre de spectateurs potentiellement prêts à s'investir en tant qu'acteurs est aussi plus important dans le cas isérois. Dans le cas de Val Suzon, le forestier devra faire preuve de pédagogie : rappeler que malgré son caractère de loisirs et d'agrément, cette forêt reste un milieu naturel et fragile, dont on ne peut attendre le même niveau d'équipement et de sécurité que dans un parc urbain.

## **De l'esthétique à la sécurité, plusieurs leviers d'action possibles pour améliorer la qualité des pièces forestières**

Parce qu'elles suscitent des attentes et des réactions différentes, les améliorations à apporter à la mise en scène seront spécifiques à chaque forêt. À partir des six critères d'appréciation principaux définis dans le chapitre précédent, il est possible d'identifier autant de leviers d'action possibles pour améliorer la gestion (cf. figure 11). Il en découle des orientations de gestion prioritaires. En Chartreuse, où dominent des attentes tournées plutôt vers l'esthétisme et la sécurité, l'attention du gestionnaire devra être attirée en priorité sur sa politique paysagère, sa gestion des risques naturels et des conflits d'usage. Sans être exhaustif, plusieurs mesures peuvent être évoquées : diminuer la sensation d'oppression forestière (dégager des points de vue, maintenir des milieux ouverts), éviter les exploitations trop intensives, intégrer les ouvrages d'art, améliorer le balisage, sécuriser certains sentiers très fréquentés, limiter la chasse dans le temps et dans l'espace pour éviter les problèmes de cohabitation... Ces mesures tombent sous le sens et sont d'ores et déjà largement appliquées par les gestionnaires locaux. Pour satisfaire les spectateurs plus « critiques », notamment ceux à la conscience écologique aiguisée, une gestion environnementale doit également être pratiquée et affichée : la protection de certains sites remarquables et les interdictions afférentes (par exemple interdiction des chiens sur la réserve des Hauts de Chartreuse) doivent être expliquées et pleinement assumées.

Au Val Suzon, les attentes sociales étant majoritairement tournées vers plus de propreté et d'équipements, le forestier pourra réfléchir à plusieurs mesures, tels l'amélioration du ramassage des ordures (voire la suppression des poubelles), le remplacement du mobilier vétuste en forêt, l'aménagement de pistes cyclables, le renforcement de la capacité des parkings notamment sur le site de Jouvence, la création de courtes boucles de sentiers adaptées aux promenades en famille... De plus, une politique d'information, *via* des panneaux pédagogiques simples expliquant en particulier l'importance de la chasse pour maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique, pourra être envisagée.

Ces suggestions sont partagées par beaucoup de forestiers de terrain interrogés. Aussi, le diagnostic établi à partir des différentes enquêtes confirme les intuitions et les constats dressés localement. C'est pourquoi, compte tenu de leurs coûts et de la lourdeur de leur mise en œuvre, les enquêtes, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, doivent être réservées à des contextes très spécifiques : dans le cas de forêts à enjeux forts et conflictuels ou dans le cadre de travaux de recherche. La plupart du temps, les diagnostics sociologiques empiriques établis par les agents de terrain, quotidiennement au contact avec les visiteurs, constituent une source riche de renseignements. Pour leur faciliter la tâche, il pourra leur être proposé d'utiliser la typologie des six catégories d'attentes présentée dans le chapitre précédent (cf. graphiques 25 et 26).



**Figure 11 : six leviers d'action possible pour satisfaire localement les attentes des visiteurs**

## **Oser surprendre le public, prendre le risque de le décevoir**

S'il est amené à révéler et à tenir compte des aspirations et des besoins sociétaux, le forestier n'a pour autant toujours vocation à les satisfaire intégralement. Un auteur de pièce de théâtre écrit avant tout en suivant son propre cheminement et sa propre cohérence. Il en va de même pour le gestionnaire forestier qui peut parfois prendre le risque de proposer des mises en scène originales, plutôt que d'essayer systématiquement de répondre à des besoins contradictoires, versatiles et pas toujours légitimes. L'aménagiste peut user de son autonomie, de sa capacité créative et de son propre sens de la composition pour être force de propositions, comme en forêt de Sénart par exemple, où des forestiers se sont associés en 2004 avec des artistes plasticiens dans le cadre d'une exposition baptisée « *Sén'Art en forêt* » (Benailly Guillaume, 2005).

Le forestier a par ailleurs une responsabilité dans l'arbitrage des différentes fonctions économiques, environnementales et sociales assumées par la forêt. Serait-il par exemple acceptable de transformer une réserve intégrale en un parc accrobranche sous prétexte que cette option est celle socialement plébiscitée ? Il est bien connu que la loi du plus grand nombre n'est pas toujours la plus juste. Pas plus qu'un sondage ou qu'un échantillon représentatif ne définit une politique, le forestier ne peut pas se baser uniquement sur un diagnostic local des attentes sociales pour définir une politique de gestion.

En ayant recours de plus en plus à des outils dits « d'aide à la décision », le gestionnaire ne pourra non plus pas faire l'économie d'une réflexion approfondie et autonome. La fabrication à la chaîne d'indicateurs et l'utilisation systématique de sondages, censées révéler une réalité sociale neutre et objective, peuvent servir de paravents, d'écrans de fumée derrière lesquels pourraient se réfugier des décideurs pour définir des orientations susceptibles de refléter une prétendue aspiration dominante. La mise en scène forestière risque ainsi d'être soumise aux seules logiques du plébiscite et de l'audimat si elle s'engage dans cette voie. En évitant de se complaire dans une posture de « gardien du temple » ou de « productiviste acharné », qui aurait raison seul contre tous, le forestier peut aussi affirmer ses convictions et afficher sa propre sensibilité, au risque parfois de décevoir certains acteurs et une partie de son public.

## **Favoriser une liberté de création et d'interprétation**

### **Concilier rationalité et subjectivité dans la mise en scène forestière**

#### **Le forestier : un « homo-complexus » à la fois rationnel et subjectif**

Face à des visiteurs en recherche d'émotions et de plaisirs, les discours techniques des gestionnaires n'ont pas toujours beaucoup de résonance. Faire converger la gestion forestière et les attentes sociales pose la question du sens à donner à la profession de forestier public. Des ruptures et des distorsions apparaissent nettement entre la forêt rêvée de l'Office National des Forêts, c'est-à-dire « productive et rentable tout en étant riche en biodiversité », et celle du grand public, « belle et naturelle ». Est-ce parce que l'institution forestière a régulièrement affirmé la primauté de la technicité sur la sensibilité qu'elle se trouve prise au dépourvu pour comprendre des demandes sociales dont la rationalité n'est pas forcément évidente ? La foresterie d'inspiration technique et juridique a historiquement nié et refoulé les attributs symboliques et la charge émotionnelle générés par les forêts. Derrière des controverses et des débats prétendument techniques, on décèle pourtant des considérations philosophiques et esthétiques. Certains forestiers, comme Christian Barthod (sous-directeur des espaces naturels au ministère chargé de l'écologie), en conviennent d'ailleurs :

*« Il est probablement nécessaire de dépasser (ce qui signifie assumer, mais aller aussi au-delà) une approche utilitariste, même rénovée, pour se situer en même temps sur le terrain d'une approche éthique. Mais il est aussi nécessaire d'assumer une approche esthétique, qui touche rapidement aux motivations profondes des individus. »* (Barthod Christian, 2004, p. 23).

Comme nous l'avons décrit, le métier de forestier reste très largement imprégné de valeurs idéalistes. Ce choix professionnel traduit souvent une sensibilité particulière. Il ne s'agit pas de comparer les forestiers à de doux rêveurs, mais de poser la question d'une « bonne gestion » dans sa globalité : comment peut-elle, sans les opposer, concilier des dimensions subjectives et affectives avec la nécessaire rationalité économique et utilitariste ? Comment peut-on réintégrer cette part d'imaginaire dans une approche véritablement rationnelle et non « rationalisante » - cette pathologie qui selon Edgar Morin « *consiste à vouloir enfermer la réalité dans un système cohérent* » (Morin Edgar, 1990, p. 94) - de la gestion forestière ?

Sans céder à une vision romantique de la forêt qui oublierait ses fonctions économiques et utilitaires, il semble évident que la dimension sensible doit être intégrée à la définition d'une « bonne gestion forestière ». Nous avons en effet

essayé de démontrer tout au long de cet ouvrage que le forestier, comme tout gestionnaire de milieux naturels, est responsable de bien plus qu'une simple ressource à valoriser économiquement. Comme l'écrit l'anthropologue, économiste et directeur de l'Institut Français de la Biodiversité, Jacques Weber : « *gérer des milieux naturels, c'est gérer biologiquement du social* » (Weber Jacques, 2002). Aussi, par les objectifs qui lui sont assignés et les moyens dont il dispose, le forestier se voit donc confier un bien public à la fois matériel et idéal, physique et symbolique, naturel et culturel, un véritable « *objet hybride* » pour reprendre une expression de Bruno Latour (Latour Bruno, 1991).

Dans un ouvrage publié il y a une dizaine d'années par l'UNESCO, le sociologue Edgar Morin revient également sur cette dialectique de la rationalité et de la subjectivité :

*« Le XXI<sup>ème</sup> siècle devra abandonner la vision unilatérale définissant l'être humain par la rationalité (homo sapiens), la technique (homo faber), les activités utilitaires (homo economicus), les nécessités obligatoires (homo prosaicus). L'être humain est complexe et porte en lui de façon bipolarisée les caractères antagonistes : sapiens et demens (rationnel et délirant), faber et ludens (travailleur et joueur), empiricus et imaginarius (empirique et imaginaire), economicus et consumans (économe et dilapidateur), prosaicus et poeticus (prosaïque et poétique). L'homme de la rationalité est aussi celui de l'affectivité du mythe et du délire (demens). L'homme du travail est aussi l'homme du jeu (ludens). L'homme empirique est aussi l'homme imaginaire (imaginarius). L'homme de l'économie est aussi celui de la « consommation » (consumans). L'homme prosaïque est aussi celui de la poésie, c'est-à-dire de la ferveur, de la participation, de l'amour, de l'extase (...). Il y a à la fois unité et dualité entre homo faber, homo ludens, homos sapiens et homos demens. Et, chez l'être humain, le développement de la connaissance rationnelle-empirique-technique n'a jamais annulé la connaissance symbolique, mythique, magique ou poétique (...) Nous sommes des êtres infantiles, névrotiques, délirants, tout en étant aussi rationnels. (...) Et lorsque, dans la rupture des contrôles rationnels, culturels, matériels, il y a confusion entre l'objectif et le subjectif, lorsqu'il y a hégémonie d'illusions, démesure déchaînée, alors l'homo demens assujettit l'homo sapiens et subordonne l'intelligence rationnelle au service des monstres ».* (Morin Edgar, 1999, p. 28-29).

Comme tout être humain, le forestier est un « *homo complexus* ». Son identité est multidimensionnelle : *homo sapiens* et *homo faber* lorsqu'il considère la forêt d'un point de vue utilitariste et économique, il est aussi *homo prosaicus* lorsqu'il rend des comptes à ses supérieurs, *homo imaginarius* et *homo demens* qui ressent, éprouve et entretient une relation symbolique, affective et sensible avec les sylves.



## **Des scénarios suffisamment ouverts pour s'adapter à l'incertitude et à l'imprévu**

D'inspiration technico-économique, la foresterie a peu à peu intégré les concepts de l'écologie pour concevoir la forêt comme un écosystème (Boutefeu Benoît et Arnould Paul, 2006). Elle reste cependant très tournée vers ses objectifs initiaux de productivité et de rentabilité. Elle peine également à appréhender la gestion forestière comme un système complexe dans lequel interviennent aussi des processus sociologiques, géographiques et psychologiques. Les ingénieurs forestiers sont ainsi sélectionnés et reconnus sur la seule base de leur technicité. À l'École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts, seule institution habilitée à former des ingénieurs forestiers en France, aucun enseignement en sciences humaines et sociales n'est, par exemple, actuellement dispensé.

Les forestiers nourrissent d'ailleurs une relation ambiguë avec ces disciplines qu'ils connaissent mal. Ils leur demandent des méthodologies « clefs en main », scientifiquement attestées pour pouvoir mesurer des attentes sociales, mais n'en acceptent pas la portée critique et les incertitudes qui constituent pourtant leur marque de fabrique. Parfois aveuglés par une forme de fétichisme des chiffres, du tout quantifiable, du tout mesurable et du tout contrôlable, ils se retrouvent enfermés dans une prétendue hyperationnalité qui les empêche parfois d'appréhender la complexité du réel. C'est pourquoi l'introduction d'un enseignement en sciences humaines et sociales paraît importante, au niveau des formations initiales et continues des ingénieurs et des techniciens forestiers.

L'interdisciplinarité est également indispensable pour mettre en pratique la multifonctionnalité dont se revendiquent les forestiers. Mais, comme dans le domaine universitaire, l'interdisciplinarité soulève toujours la question des jeux et des enjeux de pouvoir au sein des institutions (cf. par exemple Jollivet Marcel et al., 1992, dans le cas des programmes interdisciplinaires de recherche lancés par le ministère de l'environnement dans les années 1980 ; Terrasson Daniel et Givone Patrick, 2004, sur les difficultés de l'interdisciplinarité au sein d'un organisme comme le CEMAGREF). La gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques passe donc nécessairement par une réflexion critique et approfondie sur la répartition des pouvoirs au sein d'un établissement comme l'ONF, notamment entre spécialistes, généralistes, managers et exécutants.

L'histoire forestière incite par ailleurs à l'humilité. Alors que Colbert croyait planter des chênes pour assurer le remplacement de la flotte militaire française, ces boisements ont surtout servi à construire des barriques pour élever le vin 200 ans plus tard. De même, alors que les forestiers pensaient accomplir une grande œuvre civilisatrice en replantant une partie des montagnes françaises au XIX<sup>ème</sup> siècle, leurs descendants essaient aujourd'hui de maintenir des milieux ouverts pour conserver une activité pastorale et la biodiversité des pelouses alpines.

Des succès autant que des échecs inattendus parsèment l'histoire forestière. S'inscrivant sur le long, voire le très long terme, la gestion sylvicole repose sur un principe d'incertitude. L'imprédictibilité est la règle, même si la tentation est toujours forte de faire croire que l'on peut la réduire en imaginant des modèles prédictifs. Les marges d'erreur et la nature pessimiste des hypothèses injectées dans ces modélisations, comme celles concernant le réchauffement climatique, sont souvent éludées (Allègre Claude, 2006). Il ne faudrait pas non plus se réfugier derrière une prétendue imprédictibilité pour justifier l'immobilisme et adopter une posture sceptique contestable (cf. Lomborg Björn, 2004), mais avoir la lucidité de reconnaître que « *l'action est aussi un pari* » (Morin Edgar, 1990, p. 103).

Sans renoncer à toutes formes de projections sur le long terme, le forestier devrait être conscient que celles-ci ne peuvent être que des visions prospectives appartenant à un éventail de scénarios tous aussi probables qu'incertains. Comme le souligne Chris Maser, forestier américain, « *the only constant feature in a forest is change* » [la seule constante en forêt, c'est le changement] (Maser Chris, 1994, p. 19). Planifier les rendements et les possibilités de production au m<sup>3</sup> près sur une période de 20 ans relève de la gageure. Trop d'énergies sont peut-être déployées par les forestiers pour programmer leurs actions, mais pas assez pour en juger rétroactivement l'efficience.

Par ailleurs, « *L'idéologie gestionnaire* » décrite auparavant est obsédée par l'atteinte d'objectifs quantifiables à court terme mais ne s'interroge pas toujours sur la pertinence et le bien fondé de ces derniers. À trop vouloir contraindre et encadrer l'action, la planification génère inévitablement des résistances et des mécanismes « *d'anarchie spontanée* » (cf. par exemple les travaux d'Edgar Morin sur l'économie soviétique planifiée, Morin Edgar, 1983). Dans un chapitre précédent, nous avons décrit comment certains forestiers, en réponse à une « *idéologie gestionnaire* » qu'ils contestent, résistent aux changements imposés. Ils recherchent par exemple des alliés en dehors de l'institution et détournent à leur profit des outils comme les indicateurs environnementaux pour faire progresser leurs idées.

La sociologie des organisations a également montré comment un individu peut contourner les instances décisionnelles, en repérant leurs faiblesses organisationnelles et en utilisant des règles du jeu tacites plutôt qu'officielles à son profit (Crozier Michel et Friedberg Erhart, 1977). Pour Edgar Morin, ces principes « *auto-organiseurs* » peuvent prendre la forme de solidarités actives et vécues : « *Enfin, les réseaux informels, les résistances collaboratrices, les autonomies, les désordres sont les ingrédients nécessaires à la vitalité des entreprises* » (Morin Edgar, 1990, p. 124). « *Le désordre constitue la réponse inévitable, nécessaire et même souvent féconde, au caractère sclérosé, schématique, abstrait et simplificateur de l'ordre* » (idem, p. 123).

Peut-être par peur ou refus du désordre, la tentation normalisatrice, centralisatrice et bureaucratique reste, malheureusement, trop souvent un réflexe à l'ONF. Il en résulte un sentiment d'absence de reconnaissance et d'écoute chez les forestiers de terrain. Pour améliorer le contexte social et mobiliser les capacités d'adaptation, il faudrait probablement renforcer les marges de manœuvre des échelons de terrain. Reconnaître et valoriser davantage les compétences spécifiques et individuelles de chacun, laisser émerger les débats internes, améliorer le dialogue social, en un mot replacer le sujet au cœur du management.

### **Rétablir l'éthique et l'esthétisme au centre de la mise en scène forestière**

Les réflexions esquissées ci-dessus ont également été développées outre-Atlantique en particulier par le forestier américain Chris Maser dans son ouvrage « *Sustainable Forestry. Philosophy, Science and Economic* » (Maser Chris, 1994). Héritier et prolongateur d'une tradition forestière américaine humaniste, fondée notamment par Aldo Leopold ou John Muir (Leopold Aldo, 1949 ; Muir John, 1974), ce forestier entend jeter les bases d'une gestion qui, pour être durable, doit reposer sur des fondements éthiques. Poète, naturaliste et forestier, Aldo Leopold encourageait déjà ses collègues au début du XX<sup>ème</sup> siècle « à penser comme une montagne », c'est-à-dire à adopter une philosophie « éco-centrée » et non « anthropo-centrée » pour définir les rapports de l'homme à la nature (Leopold Aldo, 2000, p. 168-173).

Un siècle plus tard, Chris Maser critique le dogmatisme technico-économique du service forestier américain, obsédé par l'idée d'une gestion rationnelle, scientifique, normative et à court terme de la forêt. « *Nature cannot be accurately represented through science* » [la Nature ne peut pas être décrite précisément que par la science] (Maser Chris, 1994, p. 82). « *Ecological understanding is an inexact, nonstatistical subject* » [le raisonnement écologique est inexact et non statistique] (idem, p. 157). Il appelle de ses vœux, « une vision qui réconcilierait culture et nature, pour rompre avec une foresterie soumise à la seule logique économique de l'exploitation extractiviste » (« *New vision one that harmonizes human culture and Nature's forest beyond dogma of traditional forestry and the economics of commodity extraction* », Maser Chris, 1994, p. 88). Les débats qui agitent la communauté forestière française semblent donc avoir des résonances avec ceux d'autres pays. Les enjeux sociaux y sont certes différents mais ils se posent partout de manière fondamentalement éthique et humaniste. En témoigne le symposium international sur les forêts qui s'est tenu au Canada en 2004, et qui a fait la part belle aux approches humanistes (Valeix Jacques et Maître Henry Félix, 2004) ou encore le récent colloque intitulé « *Naturalité, Humanité, Biodiversité* » organisé en octobre 2008 à Chambéry (cf. le site Internet : [www.naturalite.fr](http://www.naturalite.fr) et Boutefeu Benoît, 2009).



**Photo 20 : lorsque le forestier assume sa sensibilité et met en scène la forêt**

*Commentaire : ce champignon sculpté, posé à l'entrée de la forêt domaniale de Tronçais, est l'œuvre d'un l'agent forestier local. Amateur de sculpture sur bois, celui-ci s'est amusé à exposer ses créations un peu partout en forêt. Cette initiative personnelle illustre le besoin d'exprimer chez certains une sensibilité artistique, au-delà des actes techniques relevant de la gestion sylvicole ordinaire.*

Les discussions en matière forestière ne sont pas que de nature technique mais aussi politique, philosophique et esthétique (cf. par exemple photo 20). L'enjeu consiste à sortir de cette « *techno-nature* » décrite par Philippe Roqueplo, c'est-à-dire cette nature artificialisée dont les gestionnaires assureraient seuls la « maintenance » (Roqueplo Philippe, 1983, p. 18), pour ouvrir le débat de la « bonne gestion forestière » et le rendre accessible.

Cette nécessité de fixer la vocation des espaces naturels, en fonction d'un intérêt général collectivement défini, passe aussi par de nouvelles façons d'organiser le débat public et la concertation locale.

## Composer avec les acteurs en présence

### La concertation : une pièce qui s'écrit en se jouant

La concertation environnementale est par définition un « *processus vivant* », dont la nature chaotique et le caractère mouvant, voire imprédictible rendent difficiles les tentatives de théorisation (Barret Philippe, in *Espaces Naturels*, 2006, p. 25). Plutôt que de formaliser des règles et des grands principes universels, il est préférable et plus efficace d'avancer des conseils issus de retours d'expérience et de témoignages vécus, en particulier sur les erreurs et les pièges à éviter (on trouvera en particulier des exemples concrets et des récits détaillés dans Barret Philippe et al., 2006, « *Guide pratique du dialogue territorial* »).

Dans les deux théâtres forestiers étudiés comme deux systèmes complexes, nous avons constaté à quel point le forestier n'est plus seul en forêt. Autrefois « scénographe en chef » omniscient, reconnu et disposant de l'autorité et de la légitimité territoriales, il est aujourd'hui affaibli et parfois contesté. Il doit se montrer plus conciliant et ouvert, quitte à partager son fauteuil de metteur en scène avec certains acteurs. Avec la montée en puissance d'outils de concertation tels que les chartes forestières de territoire, il est amené de plus en plus à coécrire les scénarios de gestion. Plongé au cœur de ce « *sociosystème* », il se sent parfois dérouté car ses fondamentaux techniques et économiques lui sont d'un faible secours pour apprendre à écouter, à négocier et à débattre. Et pour cause, le déroulement d'une concertation est difficilement soluble et réductible à des protocoles, des procédures-types et des méthodologies calibrées. Accepter de participer à ce jeu démocratique implique de prendre des risques, de perdre un peu le contrôle de ses prérogatives, de remettre en cause ses certitudes et de reconsidérer les bases mêmes de sa légitimité. Il faut ainsi « *demander aux ingénieurs forestiers de 'lâcher prise' sur les bases mêmes de leur légitimité : réglementaire, technique, scientifique* » (Chauvin Christophe et Piroche Jean-Noël, 2004).

La métaphore du théâtre semble plus proche de la réalité sociale que peuvent l'être certaines théories sociologiques sur la concertation. Celle-ci s'apparente en effet à un véritable travail de composition, au sens artistique du terme. Il s'agit d'un processus vivant, créatif et évolutif qui repose sur l'intelligence collective. C'est en jouant que les acteurs écrivent leur propre pièce. Celle-ci sera d'autant plus réussie qu'ils y auront participé activement et se seront appropriés les contraintes de la mise en scène. Cela suppose que les rôles ne soient pas figés à l'avance par des forestiers qui ne verraient dans la concertation qu'une forme de légitimation de leurs propres scénarios. Rien n'est pire que d'entretenir l'illusion d'une négociation factice. Pour que le travail de coécriture ait lieu, il faut donc éviter que tout ou partie du scénario soit déjà écrit et que les acteurs invités qu'à l'amender à

la marge. Cela suppose de ne privilégier aucune direction *a priori* et d'explorer toutes les pistes possibles.

Pour qu'il y ait véritablement négociation, il faut également que les acteurs soient convaincus d'avoir quelque chose à gagner. Ils ne doivent pas avoir le sentiment d'être pris pour de simples figurants ou des cautions morales. La concertation ne s'impose que si les enjeux sont suffisamment importants pour que des acteurs se sentent mobilisés et soient prêts à s'investir. En préalable à toute concertation, il faut définir les contours du territoire concerné, le cadre et la nature du projet envisagé. Si ces conditions ne sont pas réunies, il est inutile de s'engager dans un tel processus. La concertation a deux vocations complémentaires : elle peut être utilisée pour mettre sur pied des projets de territoire fédérateurs, ou pour tenter de résoudre des conflits (cf. tableau 17). S'il s'agit de régler des problèmes précis, circonscrits ou circonstanciels, des rencontres bilatérales seront plus efficaces que l'organisation de réunions plénières. L'échelle du massif forestier de plusieurs centaines d'hectares semble pertinente pour réunir un nombre suffisant d'acteurs aux intérêts croisés. Au-delà de la trentaine de participants, la conduite de réunion risque par ailleurs de s'avérer difficile.

	Projet de territoire	Conflit
Description	Projet d'amélioration et de mise en valeur d'un territoire forestier	Situation conflictuelle née de la tension ou de la rupture de l'équilibre des intérêts en présence
Exemples	Charte forestière de territoire, projet AOC Bois de Chartreuse	Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse
Intérêt des acteurs	Retombées financières indirectes, création de synergies et de partenariats, reconnaissance de leur légitimité	Apaisement, soulagement, compréhension des intérêts divergents, reconnaissance de leur légitimité

**Tableau 17 : construire un projet ou réduire un conflit, deux raisons d'entreprendre une concertation**

« Trop de concertation tue la concertation ». La « réunionniste » et la multiplication des consultations cachent parfois une forme pernicieuse d'immobilisme. Multiplier les commissions, les sous-commissions ou autres instances dites consultatives mais sans réel pouvoir décisionnaire, peut traduire une stratégie douteuse, qui cherche à faire croire à de la concertation alors que les décisions sont prises ailleurs. En outre, un animateur, médiateur reconnu par l'ensemble des participants pour ses capacités d'écoute et de synthèse, doit être désigné pour conduire les discussions. Celui-ci devra toujours garder présent à l'esprit qu'une bonne part des conflits se résout en partie en coulisses, en dehors ou à la marge des instances officielles de discussion.

Comme nous l'avons vu avec l'exemple de la charte forestière de territoire du Val Suzon, les réunions de concertation fonctionnent comme des pièces de théâtre dans lesquelles les acteurs jouent des rôles plus ou moins improvisés ou convenus. Le metteur en scène n'est pas maître des personnages avec lesquels il compose et

écrit son projet de pièce. Tout ce qui relève de l'affect (amitiés, inimitiés, alliances tacites, connivences) et de l'irrationnel (croyances, mythes) intervient fortement sur les décisions. Même s'il peut chercher à déconstruire les représentations des acteurs et à découvrir au fur et à mesure leurs intentions cachées, celles-ci lui resteront en grande partie inaccessibles.

### **Mettre en scène et dépasser le conflit grâce au théâtre**

Les conflits ne doivent pas être éludés. Le « *mythe du consensus* » (Sébastien Léa, 2005, p. 42), c'est-à-dire la recherche à tout prix d'un compromis ou d'un accord, a tendance quelquefois à cacher des dissensions qui ne demandent qu'à se réveiller plus tard. Par exemple, le géographe Romain Garcier a montré comment le « *consensus industrialiste* » qui régnait en Lorraine jusque dans les années 1960 a conduit, en toute impunité, à des pollutions hydrologiques majeures de la part des usines sidérurgistes (Garcier Romain, 2005). Dans ses travaux portant sur les parcs nationaux français, Lionel Laslaz met, lui aussi, en garde contre certaines formes de consensus. Qu'ils soient « *mous* », « *durs* », « *de circonstance* », « *d'intérêt* », « *de lassitude* » ou « *calculés* », les compromis sont des formes précaires et temporaires d'équilibres sociaux (Laslaz Lionel, 2005). Un peu de dissensus peut s'avérer positif : il amène les acteurs à affûter leurs arguments, à prendre parti, à s'impliquer davantage, à clarifier leurs positions et à imaginer des scénarios alternatifs.

Le conflit peut également avoir des vertus créatrices et positives. Mieux vaut en tout cas pour le metteur en scène l'affronter, le canaliser et essayer d'en libérer les énergies qui lui sont associées. Pour Ariane Mnouchkine, célèbre metteur en scène et diplômée de psychologie, un conflit, qu'il soit psychique et individuel, ou diplomatique et international, constitue la matière première du théâtre. L'art de la mise en scène consiste à le représenter, à le figurer, à l'observer pour le comprendre, l'appivoiser et le surmonter. Une théâtralisation de la négociation environnementale, grâce à des médiateurs formés à cet effet, pourrait contribuer à libérer les énergies créatrices associées au conflit. Cette piste rappelle le psychodrame, technique utilisée par certains psychothérapeutes et qu'ils définissent comme :

« *Une méthode d'investigation des processus psychiques utilisant la mise en œuvre d'une dramatisation au moyen de scénarios improvisés mis en scène et joués par un groupe de participants.* » (Mijolla (de) Alain et al., 2005, « *Dictionnaire international de la psychanalyse* »).

Répandue dans le monde anglo-saxon, la technique des jeux de rôle et du psychodrame se développe de plus en plus dans les grandes entreprises françaises afin d'améliorer les rapports hiérarchiques et interindividuels (cf. par exemple Jaouën Muriel, 2006 dans le quotidien *Les Échos*). Pour capter l'attention des spectateurs et les faire participer à la mise en scène, l'animateur peut avoir recours à des métaphores. Celle du théâtre en est une, celle du jeu de stratégies ou

d'aventures en est une autre (Mermet Laurent, 1992). L'utilisation d'images et de représentations symboliques (photos, caricatures, schémas) peut également être privilégiée.

Projeter les acteurs dans des scénarios imaginaires, fictifs ou probables peut les inciter à s'impliquer et à proposer des solutions alternatives. Philippe Barret et al. proposent « *une invitation au rêve* » (Barret Philippe et al., 2003), c'est-à-dire un recours à la fiction et à des scénarios idéalisés pour débloquer les situations les plus tendues. Certains procédés de mise en scène peuvent désamorcer d'éventuelles tensions, créer un effet miroir, accroître la réflexivité des acteurs et libérer leur créativité.

Plusieurs rapports ne suffiraient pas pour répondre à toutes les questions qui se posent autour des mécanismes de concertation. La métaphore du théâtre permet de faire émerger quelques pistes intéressantes. Pour qu'une pièce fonctionne, il faut une répartition juste et équilibrée des rôles : les premiers rôles doivent être attribués en fonction de la légitimité et de la compétence reconnues des autres partenaires, les seconds rôles ne doivent pas être réduits à de simples figurants. Cette périlleuse tâche de casting incombe au metteur en scène. Pour éviter toute confusion, il est plus facile que celui-ci ne soit pas en même temps acteur de la pièce qu'il monte. La démarche d'audit patrimonial imaginée par Henri Ollagnon (cf. par exemple Valenzisi Marc Ollagnon Henry, 2003 pour le cas de la forêt de Tronçais) répond à cette volonté de disposer de médiateurs indépendants des acteurs territoriaux. Hervé Brédif les a baptisés des « *éco-diplomates* » (Brédif Hervé, 2004). Qui sont-ils ? Laurent Mermet les définit comme des « *des sages, des gens reconnus* » (Mermet Laurent, 1992, p. 65). Pour se faire accepter comme metteurs en scène légitimes sur un territoire donné, ils doivent disposer d'une solide expérience et bénéficier d'une totale indépendance vis-à-vis des intérêts en présence.

Tout comme il existe des « *médiateurs de la République* » pour régler des conflits entre les usagers et l'Administration, ne pourrait-on pas envisager des « médiateurs environnementaux » ? À l'image des « commissaires enquêteurs », dont l'activité consiste à réaliser des enquêtes publiques pour le compte de l'État ou des collectivités, ces « médiateurs environnementaux » auraient pour mission de mener à bien des projets de concertation environnementale. Formés à la psychologie de groupe, aux techniques d'improvisation théâtrale et à la conduite de réunion, ils pourraient intervenir sur demande des collectivités territoriales ou de l'État.

Comme de véritables metteurs en scène, leur rôle serait de diriger des acteurs, en déconstruisant leurs stéréotypes, en développant leur qualité d'écoute, en les amenant à jouer ensemble, afin de monter des pièces écrites à plusieurs mains.



Philippe Barret, ingénieur agronome, médiateur et formateur environnemental, définit les qualités idéales de ces metteurs en scène :

*« L'animation du dialogue repose sur des compétences relationnelles (...) Elle demande à l'animateur de mieux se connaître lui-même et de développer ses capacités d'adaptation. Adaptation, adaptation... Le dialogue sur la nature, dialogues de vivants sur le vivant, est un défi permanent qui nous obligerait donc à toujours plus de sensibilité, de flexibilité et de créativité. » (Barret Philippe in Espaces Naturels, 2006, p. 7).*

### **Les spectateurs, des « acteurs absents » à prendre en compte dans l'écriture des pièces ?**

Une question demeure : doit-on inclure ou non le public dans les choix de mise en scène forestière ? La métaphore théâtrale s'applique mal à ce cas de figure car en forêt, le visiteur ne vient pas pour des acteurs mais pour un décor. Les spectateurs ne sont pas passifs. Ils s'inventent leurs propres histoires, quitte parfois à s'approprier et à modifier le décor dans lequel ils évoluent en y laissant une trace, une empreinte volontaire ou non de leur passage (troncs gravés, ordures, cabanes...). Ils recherchent quelque chose de personnel, une part intime d'eux-mêmes avec laquelle ils renouent le temps d'une promenade. L'exigence qui s'impose d'abord au metteur en scène est donc celle de respecter cette liberté d'interprétation, ce besoin de laisser fonctionner l'imaginaire du spectateur en forêt.



**Photo 21 : quand la métaphore se matérialise, le théâtre du peuple Maurice Pottecher à Bussang dans les Vosges**

*Commentaire : au cœur de la forêt vosgienne, ce théâtre créé en 1895, entièrement en bois de résineux et dont la scène s'ouvre sur le paysage, accueille chaque année des créations artistiques contemporaines et classiques. Ce lieu, à forte charge symbolique, pourrait constituer une vitrine idéale pour faire se rencontrer et dialoguer les forestiers avec le public et les acteurs du territoire...*

Au théâtre comme au cinéma, le public intéressé par l'art de la mise en scène reste minoritaire. C'est l'effet produit par cette dernière et l'émotion qu'elle suscite plus que son élaboration, qui convainc ou non le public. Rares sont ceux qui viennent voir un film pour en disséquer les travellings, les raccords, les plans séquences, le montage ou la photographie. Au théâtre, les répétitions, l'éclairage ou la production n'intéressent que les critiques et les férus d'art dramatique. Pour la plupart des spectateurs, seuls comptent l'histoire, les acteurs et le plaisir de s'évader le temps d'une projection ou d'une représentation. C'est à peu près la même chose en forêt, à ceci près, que le spectateur se crée lui-même ses propres récits dont il est le héros principal. Plus la mise en scène forestière sait se faire oublier, plus la pièce a des chances de plaire au public.

La pédagogie et la sensibilisation à l'environnement ne peuvent fonctionner que si elles incluent la part de rêve, d'imaginaire et d'évasion portée par les sylves. Sans nécessairement créer l'illusion du sauvage, la gestion forestière doit se faire discrète et laisser peu de traces visibles. Un engin de débardage abandonné au milieu d'une parcelle provoquera le même effet qu'un cadrage désaxé dans lequel le spectateur reconnaîtra le micro du perchman. Une géométrisation des peuplements trop poussée introduira l'idée d'une rationalité à laquelle le visiteur cherche à se soustraire. Le spectateur n'a pas nécessairement envie de passer derrière la caméra ou derrière le rideau pour comprendre les coulisses d'un tournage. La curiosité du « making-off » ne remplace pas le plaisir du spectacle. Croire que la population locale a envie de s'investir dans la gestion forestière relève plus d'un vœu pieux du forestier que d'une « demande sociale » exprimée. Proposer plus qu'une « forêt-spectacle » dans laquelle on entretiendrait l'illusion d'un sauvage artificiel, et inviter le visiteur à réfléchir et à se doter des rudiments d'une culture forestière et naturaliste constituent néanmoins une possibilité à ne pas écarter (cf. photo 21).

## **Oser des mises en scène originales**

Le forestier peut s'essayer à des mises en scène originales, expérimentales, ambitieuses voire utopiques. C'est dans cet esprit que nous proposons d'aborder ce chapitre. Les suggestions émises ici pourront irriter, plaire ou choquer. Elles n'ont pas vocation à faire l'unanimité mais à prolonger la réflexion et à susciter le débat.

### **Expérimenter des mises en scène pleinement interactives**

À l'image des conseils de quartiers et des forums citoyens qui prennent de plus en plus d'importance dans la « démocratie locale », certaines forêts publiques pourraient se doter de véritables instances participatives. Réunissant des volontaires motivés (habitants de la commune pour les forêts communales, riverains pour les forêts domaniales), ces comités se verraient confier, tout ou partie de la gestion d'une forêt, au nom de la collectivité qu'ils représentent. Le forestier n'interviendrait plus alors qu'en tant qu'appui technique, animateur et garant des préconisations proposées par ces instances. Le pouvoir décisionnaire serait confié aux mains d'une assemblée de citoyens volontaires. Actuellement, des comités de gestion patrimoniale existent dans quelques grandes forêts franciliennes comme à Rambouillet, mais leur rôle reste limité et anecdotique. Ils servent plus d'outils d'information et de consultation que d'instances de décision (Boutefeu Benoît, 2003, p. 66).

Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de la démarche d'implication des citoyens dans la foresterie et mettre sur pied des projets d'autogestion à l'échelle de petits territoires ? Il serait très instructif d'étudier la façon dont ces derniers définissent eux-mêmes leurs priorités. Pour l'instant ce genre d'expérience n'a été conduit qu'avec des scolaires dans le cadre de projets pédagogiques précis (cf. les « *forestiers juniors* » en forêt régionale de Bondy, Langrade Florence et al., 1999), mais jamais avec des citoyens volontaires dans une démarche de totale autogestion.

La constitution de ces comités de gestion peut s'envisager de différentes façons. Des structures associatives, des conseils municipaux élargis pourraient s'atteler à la tâche. Ces démarches expérimentales nécessiteraient un assouplissement de l'application du régime forestier en forêt communale, ainsi que des budgets de fonctionnement propres. La mise en place de ces instances pourrait s'appuyer sur les expériences réalisées dans l'Éducation Nationale. Dans les années 1980, quelques lycées autogérés, comme ceux de Paris (15<sup>ème</sup> arrondissement) ou de Saint-Nazaire, ont été créés avec succès. Par ailleurs, ces comités pourraient s'inspirer du fonctionnement de structures syndicales existantes en forêts privées, telles que les Associations Syndicales Agréées (ASA) ou Libres (ASL). Le forestier, responsable de la supervision de ces ateliers expérimentaux, veillerait à

ce que les orientations satisfassent à l'intérêt général et non à des intérêts partisans ou sectoriels. Il contrôlerait la légalité et la conformité des décisions prises. Bien sûr, des risques de dérives, de blocages et d'inaction existent. C'est pourquoi, cette mesure ne pourra, dans un premier temps, revêtir qu'un caractère expérimental. À l'échelle d'une région ou d'un grand massif forestier, le concept de « forêt modèle » imaginé au Canada pourrait par exemple servir de source d'inspiration (cf. encart 7).

**Les « forêts modèles » canadiennes, un exemple de gestion participative à importer en France ?**

En 2005, s'est tenu à l'ENGREF de Nancy un colloque intitulé « *La Lorraine, future forêt modèle ?* ». Ce concept de « forêt modèle » a été imaginé au Canada, à la suite du sommet de la terre de Rio en 1992. Actuellement, il existe un réseau de 11 forêts modèles, réparties sur l'ensemble du territoire canadien. La gestion participative et volontaire est l'un des principes fondamentaux de ce dispositif expérimental. « *Une forêt modèle est un lieu où les meilleures pratiques d'aménagement durable sont développées, testées et partagées à travers le pays. Chaque forêt modèle est gérée par un organisme sans but lucratif et, à l'exception d'un petit personnel administratif, toutes les personnes qui y sont impliquées y consacrent non seulement du temps et de l'expertise, mais apportent habituellement un appui financier additionnel (...) Le véritable modèle dans ces forêts est la façon dont les divers partenaires (compagnies forestières, communautés autochtones, producteurs acéricoles, environnementalistes, universités, agences gouvernementales, gens impliqués dans le milieu récréatif, associations communautaires, chasseurs, trappeurs) ont intégré leurs propres intérêts dans leur but commun de mettre au point des approches à l'aménagement forestier durable qui ne sacrifient pas les intérêts des uns au profit des autres.* » (Ressources Naturelles Canada, 2003, p.2).

Conscient que les décisions législatives et réglementaires ne suffisent pas à garantir une gestion forestière durable, le gouvernement fédéral canadien a voulu créer un outil souple et adapté à chaque situation. Les décisions d'aménagement sont confiées à des assemblées localement constituées. Un fonctionnement en réseau permet d'assurer des retours d'expérience et une assistance technique. Le professeur Michel Maldague considère ce concept de « forêts modèles » comme une véritable « *approche systémique* » de la gestion des sylves (Maldague Michel, 2005). Audacieux et prometteur, ce programme qui entend maintenant s'étendre à l'international, pourrait être testé dans certaines régions forestières françaises. A quand une « forêt modèle » landaise ou francilienne ?

**Encart 7 : le programme canadien « forêts modèles », une source d'inspiration pour l'ONF ?**

Le principe de gestion participative peut également être importé dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement. L'ONF a incontestablement une légitimité à faire valoir auprès de l'Éducation Nationale pour proposer des projets pédagogiques innovants. L'agence ONF Isère l'a bien compris et a recruté à cet effet un chargé de mission spécialisé dans « l'éco-interprétation ». L'une des pistes explorées actuellement en Chartreuse consiste à confier la gestion d'une petite unité forestière (en général une parcelle) à un groupe d'élèves. Encadré conjointement par un forestier et un professeur, ils sont responsables de toutes les

tâches afférentes au suivi forestier, depuis les inventaires naturalistes jusqu'aux martelages des arbres arrivés à maturité.

Selon ce même principe, une « *mare pédagogique* » a été inaugurée au Col de Porte. Une classe d'élèves de primaire en assure le suivi écologique et le curage régulier. Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) Rhône-Alpes, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse, a également mis en place des parcelles de démonstration à la disposition des scolaires, dans le cadre d'un programme d'éducation à l'environnement. L'ambition vise à dépasser le simple stade de la sortie en forêt ou de la sensibilisation théorique, pour mettre en place un apprentissage par l'expérience. Elle correspond par ailleurs à une volonté du ministère de l'Éducation Nationale qui, depuis une dizaine d'années, favorise ce genre de pratiques pédagogiques, à travers par exemple le programme « *La main à la pâte* » (initié en classes de primaire sous l'impulsion du prix Nobel de physique Georges Charpak) ou la généralisation dans les lycées des Travaux Personnels Encadrés.

### **La non-gestion, un scénario original qui peut être assumé**

Une piste précédemment abordée et à approfondir ici est celle de la non-gestion forestière. Considérée souvent comme une remise en cause de l'utilité sociale des forestiers, elle reste une option rarement mise en œuvre. La constitution d'un réseau de Réserves Biologiques Intégrales (RBI) a soulevé des résistances au sein de l'ONF. Actuellement la surface forestière concernée par ce statut reste anecdotique : 10 300 ha en métropole, soit 0,23 % des surfaces boisées gérées par l'ONF, (ONF, 2006c).

La non-gestion devrait être proposée comme un véritable choix et non plus perçue comme la conséquence de l'abandon de la sylviculture. Les « *déserts boisés* » (Léonard Jean-Pierre, 1999), redoutés par le forestier et géographe Jean-Pierre Léonard, ne sont pas nécessairement une fatalité contre laquelle il faudrait lutter. N'est-ce pas là l'occasion de répondre à une attente sociale profonde, celle de disposer de zones rendues aux seules forces de la nature ? Ces « sanctuaires » de nature répondent à une aspiration spirituelle, ils invitent au recueillement, à l'humilité et à l'expérience d'une nature authentique. Cela correspond également la demande formulée par quelques naturalistes reconnus :

« *Ainsi conçue, la protection de la nature est tout l'opposé du 'retour à la nature' qui serait le retour à un mode de vie plus ou moins primitif. Elle a besoin de la technique, mais lui pose une double exigence : rendre la vie matérielle aussi facile que possible, en préservant autant que possible de nature pour l'étude et la contemplation* » (Robert Hainard, p. 41, 2008)

Recréer des « bois sacrés », permettrait d'offrir à notre société, pressée et accro à l'idéologie « du tout gestionnaire », des espaces de respiration et de ressourcement. Il ne faudrait pas tomber dans la « *deep-ecology* » (littéralement

écologie « profonde » traduit aussi par écologie radicale (cf. notamment Brédif Hervé, 2004, pp. 49-58), en décrétant de manière autoritaire des zones forestières à ne plus gérer, mais simplement laisser volontairement certains espaces sans artifice retourner à l'état sauvage.

Leur vocation serait de permettre aux hommes de renouer avec leur nature intérieure, ce qui en eux relève du libre, du spontané et du non intentionnel. On rétorquera que ce besoin de « *wilderness* » (nature sauvage idéalisée et popularisée notamment aux États-Unis par Leopold Aldo, 1949 et Muir John, 1874) est illusoire, eu égard aux modifications anthropiques millénaires qu'a subies la nature européenne et les trop fortes pressions foncières et humaines qui s'exercent aujourd'hui sur notre continent. Il ne s'agit pourtant pas d'effacer les traces d'occupations humaines ou de faire croire à une nature vierge virtuelle. Il s'agit simplement, en toute conscience, de faire le choix du « lâcher-prise », du renoncement à la maîtrise, au contrôle et à la gestion la nature partout et en tous lieux.

L'interventionnisme forestier s'apparente parfois à une forme d'acharnement thérapeutique, tant les gestionnaires n'acceptent pas qu'une forêt puisse être laissée sans contrôle et sans plan de gestion. Un pays comme la France, l'un des plus forestiers d'Europe (le 3<sup>ème</sup> de l'UE pour ses surfaces boisées) et des moins densément peuplés (17<sup>ème</sup> rang de l'UE avec 98 hab./km<sup>2</sup>, INSEE, 2006), a probablement les moyens de se réserver quelques espaces forestiers conséquents, sans tronçonneuse, sans piste, sans grumier et sans panneau (cf. photo 22). Avec seulement 52,7 % de la production brute courante annuelle récoltés en 2005 pour la totalité des forêts publiques (source : IFN, 2006 ; ONF, 2006a), de telles zones ne représenteraient pas un sacrifice majeur d'exploitabilité, tant les réserves en bois sont abondantes pour subvenir aux besoins économiques de la filière bois. À côté des forêts multifonctionnelles et des patrimoines forestiers « bio-culturels » comme Fontainebleau ou Tronçais, ces massifs assureraient une mission identique à celle des parcs nationaux : celle de sanctuaires où les dimensions sacrées, le rêve et l'imaginaire prendraient autant d'importance que les justifications scientifiques et écologiques.



**Photo 22 : L'étiquetage de la biodiversité en forêt publique**

*Commentaire* : ce cliché a été pris en juin 2007, dans la « futaie Colbert » de la forêt de Tronçais. Ce type d'étiquette plastifiée est très fréquemment utilisé en forêt domaniale. Cet affichage n'est-il pas symptomatique d'une forêt perçue comme une « techno-nature » (Roqueplo Philippe, 1983) à surveiller, contrôler et réglementer ?

### **« Recréer la nature », entre illusion et nécessité**

À l'opposé du scénario de la non-gestion dans lequel la forêt se met finalement en scène elle-même, le gestionnaire peut être amené, dans certains cas, à vouloir « faire de la nature ». L'objectif n'est pas seulement de réhabiliter ou de restaurer des écosystèmes dégradés, mais bel et bien de recréer des espaces forestiers. Il existe une contradiction dans les termes, puisque si l'on accepte la définition proposée par François Terrasson d'une nature qui ne relèverait d'aucune intentionnalité (Terrasson François, 1988), elle ne pourrait donc pas être artificiellement créée. Interrogé à propos du programme « *recréer la nature* » lancé en 1996 par le ministère de l'environnement, le sociologue Jean-Louis Fabiani a également pointé du doigt ce paradoxe :

*« En fait de reproduction de nature, on se trouve aux prises avec un supplément d'artifices, et l'on s'interroge sur l'association apparemment contradictoire entre des procédures d'artificialisation et une exigence d'authenticité »* (Jean-Louis Fabiani cité dans Espaces Naturels, 2003, p. 25).

D'autres, comme l'ancien directeur du parc national des Cévennes et du Mercantour, dénoncent également « *la tentation de l'écologie spectacle car recréer la nature se voit et s'inaugure, elle exonère de toute précaution et peut servir d'alibi à l'occasion* » (Louis Olivier, idem). Il ne faudrait donc pas

encourager la volonté de toute puissance d'un gestionnaire qui, grâce au « génie écologique », se prendrait pour un magicien capable de fabriquer de la nature. Le danger réside aussi dans le fait d'entretenir l'illusion d'un sauvage « scientifiquement attesté », au lieu d'assumer la part d'interventionnisme, d'esthétisme, de subjectivité et donc de mise en scène. Il vaut mieux cultiver l'humilité du jardinier qui, modestement et pas à pas, compose avec les éléments naturels pour réaliser des scénographies originales. Le forestier peut dialoguer avec la nature, jouer avec elle, en faire le personnage central de ses mises en scène, mais il ne peut pas « faire de la nature à la place de la nature ».

Le jardinage, non pas au sens d'une pratique sylvicole mais d'une scénographie du paysage, pourrait être développé davantage au sein de la culture forestière. La rencontre du savoir-faire des forestiers et de celui des paysagistes peut être féconde. Ne pourraient-ils pas travailler ensemble sur un concept de « jardins forestiers » ? Ni forêts périurbaines, ni parcs urbains, ces espaces pourraient être cogérés par des forestiers et des paysagistes. Les premiers affichent parfois une forme de condescendance vis-à-vis des gestionnaires d'espaces verts perçus comme de vulgaires « *jardiniers de ronds-points* ». Pourtant le mélange des cultures s'avère positif, comme le montrent les réalisations de l'Agence des Espaces Verts (AEV, Île-de-France) qui accueille en son sein de plus en plus d'ingénieurs de formation forestière aux côtés de paysagistes et d'urbanistes.



**Photo 23 : le parc de Parilly, aux portes de Lyon, « un jardin forestier » créé par les Eaux et Forêts**

*Commentaire :* situé à l'est de l'agglomération lyonnaise, le parc de Parilly a vu le jour à partir de 1937, avec comme objectif à l'époque d'être « le plus beau de France ». Après la seconde guerre mondiale, le boisement d'une partie de ses 200 ha a été confié aux agents des Eaux et Forêts. Une majorité d'essences résineuses constituent cette forêt urbaine, qui attire beaucoup de monde en été pour sa fraîcheur.



Les « demandes sociales » de nature de proximité en ville semblent beaucoup plus fortes que les attentes « molles » et floues portant sur les forêts. Le succès des « jardins en mouvement » et des « friches apprivoisées » imaginés par le paysagiste Gilles Clément atteste de cette envie de nature au plus près de chez soi (Clément Gilles, 2006). À l'image des pins de la bibliothèque François Mitterrand à Paris, on pourrait imaginer la création de véritables forêts intra-urbaines. Elles se distingueraient des jardins publics par leur taille et leur caractère forestier marqué. Le parc de Parilly à l'est de l'agglomération lyonnaise (cf. photo 23), boisé par les Eaux et Forêts dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, montre que les forestiers disposaient à l'époque d'une légitimité dans ce domaine. Le savoir-faire accumulé en matière d'*arboreta*, de plantation et de traitement d'arbres en ville pourrait être ici mieux valorisé. Le succès des « coulées » ou « trames vertes » plébiscitées par le « Grenelle de l'environnement » développées dans plusieurs agglomérations françaises illustre cette nécessité de créer un sentiment de nature aux pieds des immeubles et au cœur des cités. À côté des « forêts sanctuaires » éloignées des agglomérations, des « forêts périurbaines de loisirs » en périphérie des villes, les parcs, les squares et les « jardins forestiers » intra-urbains constituent ainsi une panoplie de remèdes efficaces à « cette fièvre de la chlorophylle » (Garin Christine, 2004) qui s'est emparée des Français depuis plusieurs décennies et qui ne semble pas prête de retomber.



## **Réinsérer la forêt dans un théâtre plus vaste : le territoire**

### **L'emboîtement des différentes échelles territoriales**

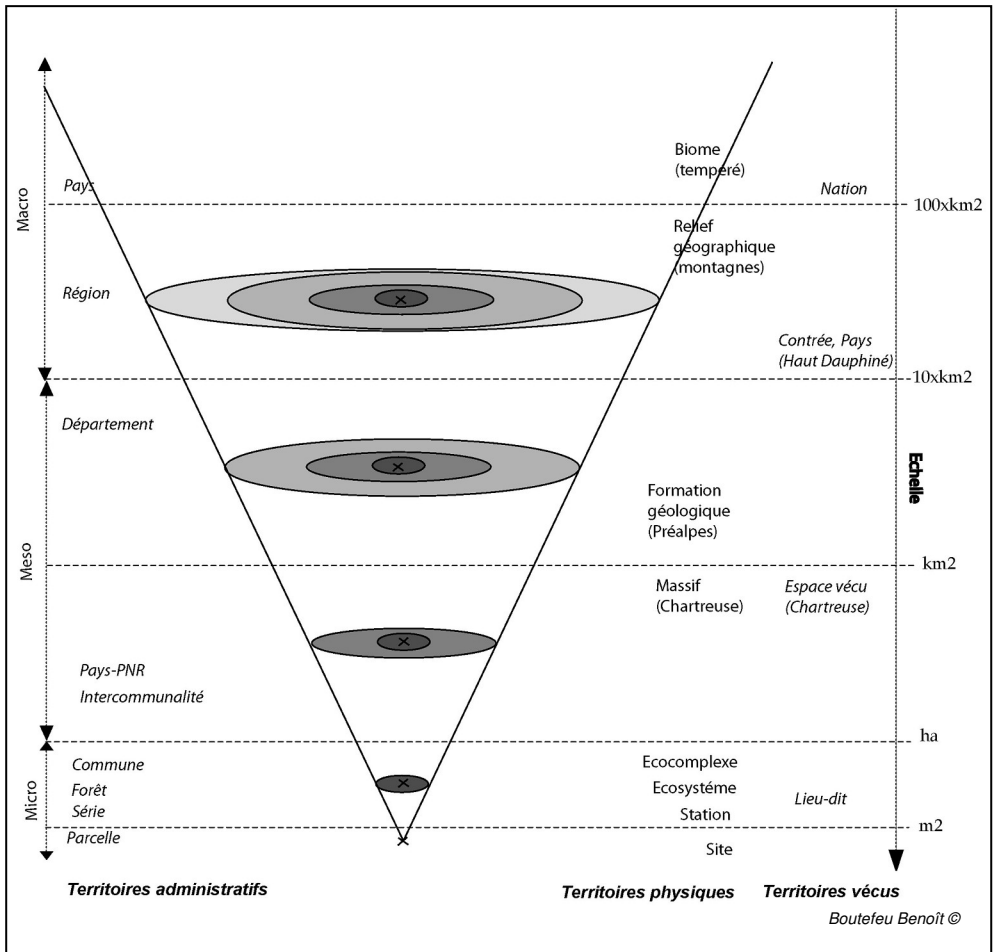
#### **Territoires physiques, vécus ou administratifs : des unités de lieu, de temps et d'action différentes**

Les enquêtes *in situ* montrent que les visiteurs préfèrent l'alternance de milieux fermés et ouverts aux ambiances forestières uniformes. De l'extérieur, la forêt est perçue comme un élément de la matrice du paysage. De l'intérieur, elle est souvent vécue comme une étape de transition, un rideau vert à traverser pour atteindre une clairière ou un point de vue. La connaissance des limites administratives, de la toponymie ou encore du fonctionnement des écosystèmes reste limitée chez les visiteurs interrogés. Les frontières des deux théâtres forestiers étudiés telles que nous les avons fixées (périmètres domaniaux) ne font pas sens aux yeux des spectateurs. Ces derniers se moquent d'ailleurs du statut foncier des espaces boisés qu'ils traversent.

Par ailleurs, les enjeux économiques, écologiques ou environnementaux auxquels les forestiers sont confrontés ne se posent pas à l'échelle de la forêt mais à celle du territoire qui la contient. Les forêts du Val Suzon et de Chartreuse apparaissent donc comme une partie de scènes de théâtres beaucoup plus vastes qu'elles-mêmes. Toute la question consiste à définir les limites de ces derniers. Quelle est l'échelle la plus pertinente pour réussir une mise en scène forestière ? Comment respecter une unité de lieu et de temps quand les pièces forestières s'inscrivent dans des territoires aux logiques spatio-temporelles très différentes des cycles sylvicoles ? Une réflexion géographique, prenant comme objet de recherche le territoire, s'avère indispensable pour proposer des réponses à ces questions.

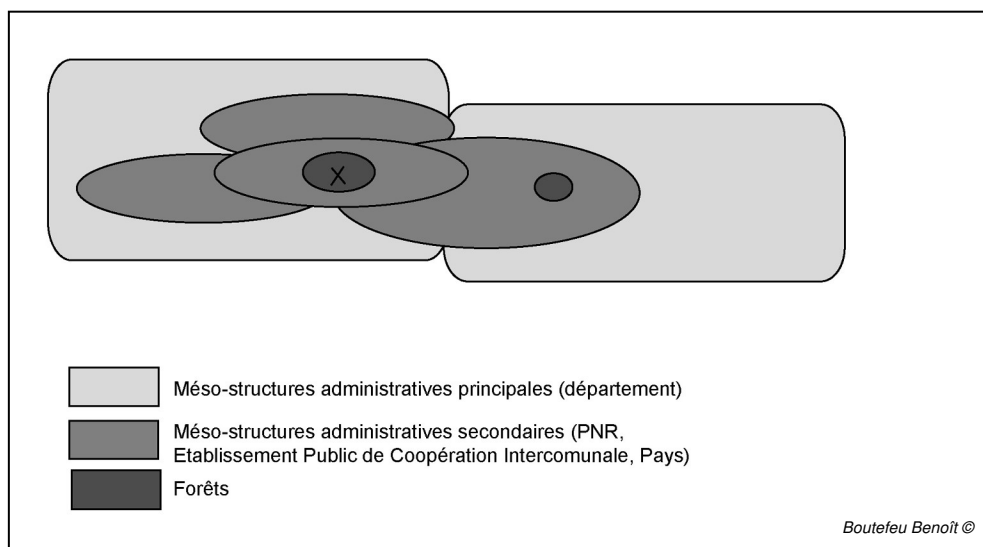
L'espace forestier est soumis à des logiques territoriales à plusieurs niveaux : physiques (facteurs environnementaux et écologiques), administratifs (appropriations juridiques et foncières), économiques et culturels. Pour le gestionnaire, toute la difficulté consiste à intégrer ces logiques en choisissant la bonne échelle d'analyse. Quelle que soit la nature des contraintes territoriales, elles relèvent de deux principes géographiques permanents : l'emboîtement et le recouvrement. Le premier est défini comme « *une suite d'objets contenus successivement l'un dans l'autre* » (Brunet Roger et al., 2001, p. 182).

La figure 12 illustre ce principe géographique d'organisation de l'espace. D'un point de vue physique la forêt cartusienne est constituée de plusieurs types de stations (sapinière-hêtraie oligotrophe, hêtraie-sapinière mésotrophe, érablaie subalpine eutrophe...), qui forment des écosystèmes (prairie alpine, hêtraie-sapinière...), définissant à leur tour des écocomplexes (associations forêts et milieux humides, forêts et pelouses sur crêtes...), dont la juxtaposition délimite le massif de Chartreuse, constitutif des Préalpes françaises, sous-ensemble des milieux montagnards, appartenant au biome des forêts tempérées caducifoliées et mixtes. D'autres échelons intermédiaires peuvent être ajoutés à cette description (types de peuplements, régions forestières) selon la finesse souhaitée du maillage. Le même type de raisonnement peut-être reproduit avec les territoires administratifs et les territoires vécus (cf. figure 11).



**Figure 12 : l'emboîtement des différentes unités territoriales, exemple de la Chartreuse**

À ce principe d'emboîtement s'ajoute celui de recouvrement. Ce dernier est particulièrement prégnant au niveau du maillage administratif de la « méso-échelle » (cf. figure 13). Sur le massif de Chartreuse, les limites des « nouveaux territoires », comme les pays, les communautés d'agglomération ou les communautés de communes, peuvent se superposer. Ce recouvrement concerne notamment les marges de ces structures territoriales. Par exemple, les périmètres des communautés d'agglomérations de Voiron, Grenoble et Chambéry débordent sur les limites du parc naturel régional de Chartreuse. Le recouvrement peut également être total : la communauté de communes du plateau sud de la Chartreuse est entièrement incluse dans le parc naturel régional de Chartreuse. Le territoire du parc est lui-même à cheval sur deux départements : 1/3 en Savoie et 2/3 en Isère. La superposition des « méso-structures » administratives génère des effets coopératifs ou concurrentiels. Le parc naturel régional de Chartreuse est notamment soumis à des forces de « décohésion territoriale », son influence tendant à se réduire à un cœur de plus en plus resserré à cause de l'apparition de nouveaux acteurs territoriaux à sa périphérie.



**Figure 13 : le recouvrement des « méso-structures administratives » en Chartreuse**

*Commentaire : les méso-structures correspondent aux entités administratives intermédiaires, entre l'échelle de la région (macro) et celle de la commune (micro) (cf. figure 11)*

Les communes, microstructures administratives élémentaires et plus petites unités de référence de l'action publique, adoptent souvent des logiques territoriales « au plus offrant ». Si elles se regroupent en intercommunalités ou en syndicats pour mutualiser leurs moyens (comme en matière de traitement des déchets ménagers), elles sont aussi tentées par des stratégies cumulatives. Elles mettent ainsi en compétition les différentes structures méso-administratives auxquelles elles

appartiennent pour cumuler les meilleurs taux de subvention. C'est ainsi que pour la réfection de leur voirie publique ou pour la construction d'une nouvelle salle des fêtes, elles sollicitent des aides auprès de plusieurs « guichets » territoriaux. Il en résulte parfois une chasse à la subvention, nécessitant de savants dosages dans le montage des dossiers pour que ces derniers soient éligibles.

### **Le forestier, acteur ou metteur en scène du territoire ?**

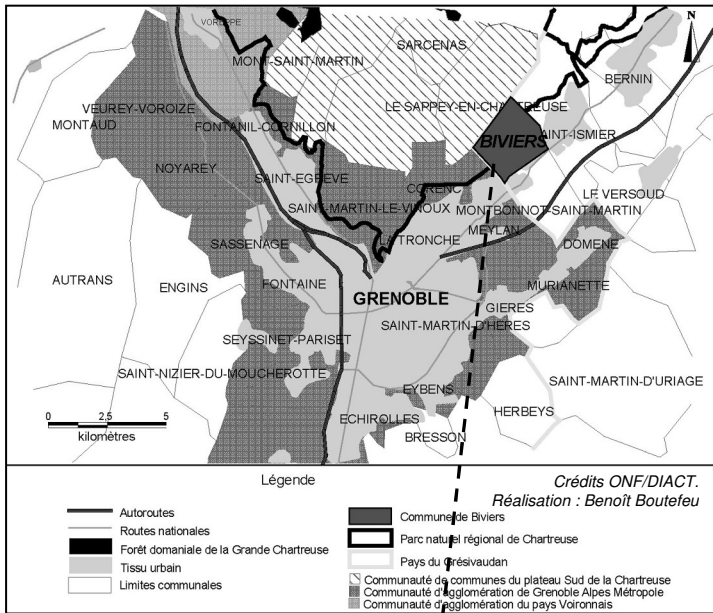
Les mêmes principes d'emboîtement et de recouvrement sont à l'œuvre au niveau des « *espaces vécus* ». Ce concept a été développé notamment par Armand Frémont (Frémont Armand, 1999). Ce géographe social (ancien président du conseil scientifique de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, DATAR) entend par cette notion les représentations de l'espace qui confèrent aux individus une identité géographique collective. Prenons le cas de Biviers, commune de 2 500 habitants à proximité immédiate de Grenoble (cf. cartes 15 et 16). Ce bourg se situe sur les contreforts sud-est de la Chartreuse. Son territoire s'étale depuis la vallée du Grésivaudan (300 m d'altitude) jusqu'aux premières arrêtes du Mont Saint-Eynard (1388 m, altitude maximale sur la commune). Le tiers supérieur de sa superficie est intégré au parc naturel régional de Chartreuse. Aux portes de l'agglomération grenobloise, cette commune n'en fait pourtant pas partie.

Avec un revenu annuel moyen par ménage d'environ 50 000 Euros (contre 15 000 Euros pour la France, INSEE, 2004), elle accueille une importante population de cadres supérieurs : 45 % de la population des actifs de la commune contre 12 % pour la moyenne nationale (INSEE, 2004). Ces derniers travaillent majoritairement dans la vallée du Grésivaudan, baptisée la « *Silicon Valley française* » en raison de son dynamisme économique, né de l'implantation des industries de la micro-technologie. Biviers était, il y quelques années à peine, une commune essentiellement rurale. Au siècle dernier, sa vigne permettait d'élaborer le vin de messe des moines chartreux. Avec l'essor de l'agglomération grenobloise, sa population a été multipliée par 5 entre 1960 et 2004. Ses nouveaux résidents, en grande partie des familles de cadres, ont transformé cette commune en une banlieue résidentielle aisée. Pour autant, son caractère rural et montagnard demeure, en témoignent les quelques agriculteurs qui continuent leurs activités sur les contreforts cartusiens. Cette illustration décrit un phénomène bien connu des géographes, celui de la périurbanisation. Dans le cas de Biviers cependant, cette transition ne semble pas être allée jusqu'à son terme, puisque cette commune reste pour l'instant en dehors de la communauté d'agglomération grenobloise.

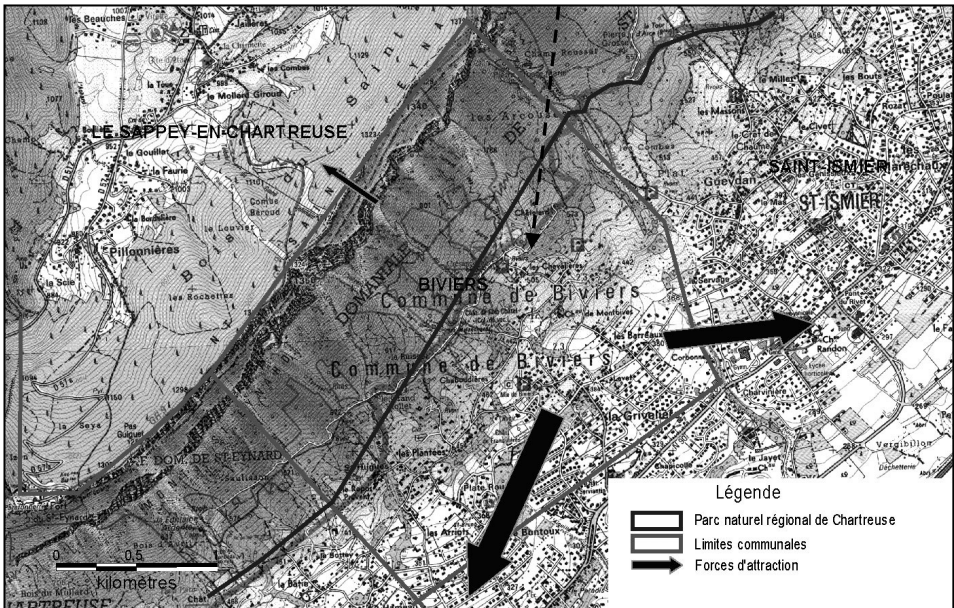
Cette analyse géographique montre comment le relief, l'histoire et les données socioéconomiques façonnent des dynamiques territoriales. Accrochée au massif de la Chartreuse auquel elle a destiné une grande partie de sa production agricole pendant des siècles, Biviers est aujourd'hui essentiellement tournée vers la vallée

du Grésivaudan, tout comme ses voisines des balcons cartusiens (cf. carte 16). Rurale et agricole, elle est devenue en l'espace de deux décennies une commune périurbaine de cadres supérieurs. Comment ses habitants construisent-ils les représentations du territoire dans lequel ils vivent ? « *L'espace vécu* », autrement dit celui « *recréé selon les perceptions et cartes mentales de chacun* » (Brunet Roger et al., 2001, p. 195), dépend de la trajectoire personnelle de chaque habitant : les néoruraux fraîchement installés auront ainsi une relation au territoire probablement différente des natifs de Biviers.

À moins de cinq kilomètres au nord-est, la commune de Saint-Hilaire du Touvet, bien que plus éloignée de Grenoble (cf. carte 17), est confrontée aux mêmes problématiques. Son maire, également vice-président du parc de la Chartreuse, chargé du tourisme, exprime également sa difficulté à définir l'identité territoriale de sa commune (cf. encart 8).



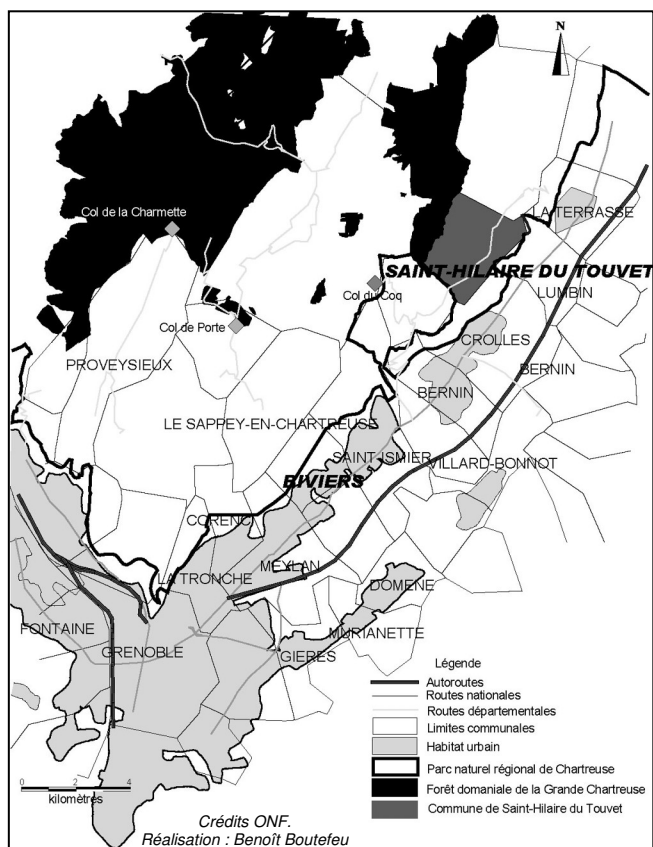
**Carte 15 : Biviers, une commune dont le territoire s'étend de la plaine du Grésivaudan (300 m) aux contreforts du massif de Chartreuse (1388 m)**



**Carte 16 : une commune tournée vers la vallée du Grésivaudan plutôt que vers le massif cartusien**

*Commentaire* : les forces d'attraction désignent les directions vers lesquelles sont attirés les habitants de Biviers pour le travail, les loisirs ou encore les services extérieurs à la commune. La taille des flèches traduit des gradients d'attractivité différents : les habitants sont davantage tournés vers la vallée, en particulier Grenoble, que vers le massif de Chartreuse sur lesquels ils sont adossés.





**Carte 17 : Saint-Hilaire du Touvet, une commune située sur les premiers balcons est de la Chartreuse**

**Les communes des balcons sud-est de la Chartreuse, une identité collective à plusieurs niveaux**

« Le sentiment d'appartenance à la Chartreuse est plus important et plus porteur que celui qui nous lie avec le Grésivaudan, même si l'on commerce plus avec ce territoire. En été, on peut facilement aller sur Saint-Pierre de Chartreuse. C'est vrai qu'en hiver on est beaucoup plus tourné vers la vallée parce que le Col est fermé. L'identité du village est plus tournée sur Grenoble que sur Chambéry. Le département [l'Isère] est un peu oublié, ce n'est pas la même échelle, on se sent plus de la Chartreuse (...). Le parc est l'outil idéal pour notre territoire, qui n'est ni urbain, ni rural. On a besoin de se trouver une autre identité. Ce ne sont pas les mêmes problématiques que celles du pays grésivaudan. On a un petit budget, une pression foncière très forte et une difficulté à trouver de l'emploi local. Il nous faut du développement endogène si on ne veut pas devenir une cité dortoir de Grenoble ou de Chambéry. »

**Encart 8 : extrait de l'interview du maire de Saint-Hilaire du Touvet**

Sur le territoire de Val Suzon, les mêmes logiques de construction d'une identité territoriale différenciée entre néo-ruraux et ruraux peuvent être observées et la forêt, qu'elle soit domaniale (Val Suzon) ou communale fait ici véritablement partie de « *l'espace vécu* ». Elle peut être à la fois perçue comme un écrin de verdure, un terrain de jeu et un décor agréable par les néoruraux, mais aussi comme une ressource économique à valoriser aux yeux des habitants « ruraux » et natifs des communes du Val Suzon. Des antagonismes peuvent apparaître au sein de certains conseils municipaux sur la vocation des espaces boisés communaux. Par exemple, sous l'impulsion de Camille Ferry (ancien maire, professeur de chirurgie à la retraite, ornithologue de renommée internationale), une partie de la forêt communale d'Étaules (à proximité immédiate de la forêt domaniale de Val Suzon) a été soustraite à toute forme d'exploitation à la fin des années 70. Vingt ans avant la promotion des réserves intégrales, cette mesure novatrice et avant-gardiste n'avait pas été bien perçue à l'époque par l'ONF. Ces dispositions ont été abandonnées dans les années 90 par la nouvelle équipe municipale qui, sous la pression des forestiers, a de nouveau autorisé l'exploitation en forêt communale.

Les deux exemples précédents montrent que le territoire n'est pas une donnée figée et définie selon ses seules caractéristiques physiques. Façonné par des héritages historiques, il est soumis à des dynamiques sociales, économiques, administratives et identitaires. Dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, certains forestiers avaient bien pressenti ces composantes « extra sylvicoles » en inaugurant des monographies de territoire. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, des rapprochements ont eu lieu entre forestiers et géographes (Puyo Jean-Yves, 1999).

Et pourtant, le gestionnaire d'aujourd'hui a souvent tendance à ne considérer la discipline géographique que comme une « boîte à outils ». Si l'utilisation des SIG (Systèmes d'Informations Géographiques) s'est généralisée pour cartographier les espaces boisés, en revanche les concepts de la géographie moderne restent sous-utilisés. L'espace est perçu comme une donnée physique et non un ensemble vécu, sur lequel des acteurs projettent des représentations construites. L'espace géographique est trop souvent appréhendé par les gestionnaires forestiers au travers de ses seules composantes physiques et environnementales : relief, pluviométrie, géologie, exposition etc. Relativement assuré de ses prérogatives et de ses compétences, le forestier a parfois tendance à gérer « ses » forêts, en particulier domaniales, indépendamment des logiques territoriales dans lesquels elles s'inscrivent. Les élus locaux ont été souvent écartés des débats, les forestiers considérant la durée de leur mandat incompatible avec une gestion à long terme des espaces boisés (Boutefeu Benoît, 2003, pp. 61-62).

Les documents d'aménagement forestier de la Chartreuse et du Val Suzon sont à ce titre démonstratifs. L'analyse géographique prend fin aux limites juridiques de la forêt, comme si cette dernière ne subissait pas l'influence du monde extérieur, et le contexte socioéconomique local est peu pris en compte. En Isère comme en

Côte d'Or, la gestion des deux forêts étudiées est pourtant directement dépendante de logiques territoriales. Elles subissent directement l'influence des agglomérations qui les bordent. Celle-ci s'exerce au niveau de la fréquentation : 42 % et 76 % des visiteurs interrogés respectivement en Chartreuse et au Val Suzon proviennent des deux agglomérations les plus proches. En outre, la présence d'importants réservoirs de population offre potentiellement des débouchés économiques intéressants mais sous-évalués, en matière de bois énergie (plaquettes de chauffage provenant des taillis et des rémanents) ou encore de prestations touristiques payantes (sorties « raquette » en Chartreuse ou « brame du cerf » au Val Suzon).

Le forestier doit intégrer les logiques territoriales, politiques, économiques et sociales dans lesquelles les espaces forestiers sont plongés. Une logique d'inclusion de la forêt aux territoires devrait se substituer à celle d'exclusion qui prévaut trop souvent. Nous rejoignons ainsi totalement Christophe Chauvin et Jean-Noël Piroche lorsqu'ils prônent « *une forêt un peu moins strictement bornée, un peu plus floue, qui pourra progressivement s'intégrer aux territoires* » (Chauvin Christophe, Piroche Jean-Noël, 2004, p. 42).



## Une multiplication des acteurs et des metteurs en scène potentiels

### Des acteurs emmenés par de nouveaux producteurs

Autrefois largement bénéficiaire, l'ONF n'a plus aujourd'hui les moyens d'assurer seul les investissements nécessaires à sa gestion forestière. Il doit nouer des partenariats à différentes échelles, depuis les communes jusqu'aux organismes européens et internationaux. À ces différents niveaux, la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) constitue un allié incontournable, au-delà d'ailleurs du cas des seules forêts communales. Conscient du poids politique de cette organisation qui, avec plus de 5 000 adhérents, représente la plus importante association française des collectivités, l'ONF cherche à renforcer ses liens institutionnels avec elle (ONF, 2007). Le contrat de plan État/ONF signé pour la période 2007-2011 a ainsi été élaboré avec la participation active de la FNCOFOR (ONF, 2007, p. 3). Cette dernière apporte un soutien actif et précieux puisque les élus peuvent intervenir directement auprès du gouvernement et des parlementaires. Ce fut le cas en 2004, lorsque l'État a voulu remettre en cause le versement compensateur alloué à l'ONF (En 2006, il atteignait par exemple 117,9 millions d'euros, soit 19,4 % du chiffre d'affaire total de l'ONF). Les représentants nationaux des communes forestières sont allés plaider la cause de leur partenaire forestier auprès des cabinets ministériels dans lesquels ils disposaient de relais politiques. La relation avec les communes forestières s'est également renforcée sur le terrain. Grâce à une charte signée en 2004 entre l'ONF et la FNCOFOR, l'instauration des « *journées de la forêt communale* », rencontres bisannuelles entre élus et forestiers à l'échelle du massif, contribue à renforcer leurs liens localement.

Si des convergences avec les élus ont lieu en forêt communale, en revanche, la gestion du patrimoine boisé de l'État reste le domaine quasi-exclusif de l'ONF. Les difficultés relationnelles entre l'ONF et le parc naturel régional de Chartreuse au moment de sa création reflètent cette attitude défensive répandue parmi les forestiers. On la retrouve dans beaucoup de massifs domaniaux et parfois même communaux. Par exemple, en forêt domaniale de Tronçais, les relations entre l'ONF et le conseil général de l'Allier sont tendues depuis plusieurs années, les élus ne partageant pas toujours les options sylvicoles productivistes adoptées par les forestiers (Valenzisi Marc et Ollagnon Henry, 2003).

Des conflits ont également éclaté entre l'ONF et certains établissements publics, comme les parcs nationaux. En forêt communale de l'Orgère, le parc national de la Vanoise et les forestiers se sont opposés pendant plusieurs années sur le classement en réserve intégrale d'un peuplement de pins cembro (Laslaz Lionel, 2005). Dans les Cévennes, l'ONF et le parc ont connu également des divergences

au début des années 90, à propos du devenir des plantations réalisées au siècle dernier dans le cadre de la restauration des terrains de montagne (Larrère Raphaël et Nougarede Olivier, 1992).

Des infléchissements sont néanmoins observés. Les communes riveraines doivent être désormais obligatoirement consultées lors des révisions d'aménagement dans les forêts domaniales adjacentes. Les chartes forestières de territoire, inaugurées en 2001, permettent également à des acteurs locaux de dialoguer alors qu'ils n'avaient pas l'habitude de se parler. Toutefois, ces ouvertures restent timides, l'ONF conservant, en dernière instance, le pouvoir décisionnaire en forêt domaniale.

Aujourd'hui, poussé autant par un besoin d'affirmer sa légitimité que la nécessité d'équilibrer ses comptes, l'Office tente de nouer de nouveaux partenariats. Des contrats d'approvisionnement entre l'ONF et les industries de la filière aval commencent par exemple à se mettre en place. L'un des premiers a été signé en Haute-Saône le 30 janvier 2006, entre Isoroy (fabricant de panneaux d'agencement et d'ameublement à Lure) et les communes forestières situées dans un rayon de 60 km autour de cette usine. L'objectif national affiché consiste, d'ici à 2011, à porter à 35 % le volume de bois vendu par l'ONF grâce à ces contrats de fidélisation (ONF, 2007, p. 6). En matière d'accueil du public, la politique de partenariat doit également être renforcée avec les collectivités et les associations. Des conventions sont élaborées avec les conseils généraux pour permettre le financement d'équipements d'accueil du public en forêt, comme des tables, des bancs ou des panneaux. C'est le cas par exemple en forêt domaniale des Bertranges dans l'Allier.

L'ONF cherche aussi à vendre son savoir-faire à l'extérieur par l'intermédiaire d'une politique dite « d'activités conventionnelles ». Certains forestiers sont ainsi devenus des technico-commerciaux chargés de vendre des prestations et des missions d'expertise. Celles-ci représentaient en 2008, 155 millions d'Euros, soit le tiers du chiffre d'affaire réalisé par l'ONF (Soulé Patrick, 2008). Dans le domaine de l'accueil du public, les activités conventionnelles prennent la forme de « *produits touristiques* ». Dans les Alpes du Sud, l'ONF a notamment lancé au début des années 2000 le concept de Retrouvance©. Il consiste à organiser des randonnées payantes de plusieurs jours avec hébergement en gîtes forestiers. Une diversification de l'offre a également été apportée dans le domaine cynégétique, où certains agents patrimoniaux se sont reconvertis en guide payant de chasse pour clients aisés. Le forestier doit par ailleurs faire preuve de sens tactique pour décrocher des subventions afin de pallier la baisse des crédits d'investissement alloués par l'État. En Haute-Saône, les dessertes en forêts publiques sont cofinancées depuis 2000 par l'État et le département. À une autre échelle, la région Rhône-Alpes s'est dotée, depuis 2005, d'une politique forestière avec des dispositifs d'incitations financières en matière de bois énergie. Un colloque sur

cette thématique, intitulé « *Granulés de bois* », a d'ailleurs été organisé à Lyon par cette collectivité en avril 2006.

Dans le même temps, les citoyens veulent être pleinement associés à l'élaboration des politiques publiques. Certaines études, en particulier en sociologie urbaine, le montrent bien (Carrel Marion, 2004 ; Grafmeyer Yves et Isaac Joseph, 1994) : même si les instances de quartier ou autres associations d'habitants, invitées à se prononcer lors des débats participatifs ne sont parfois représentatives que d'elles-mêmes, elles constituent des interlocuteurs de plus en plus sollicités et mobilisés par les pouvoirs publics. Bien qu'éclatées et héritières de traditions différentes (Micoud André, in Lascoumes Pierre, 1999, p. 161-166), les associations naturalistes, environnementalistes, sportives, d'usagers ou « citoyennes » de la forêt entendent, comme leurs homologues de la ville, participer aux débats sur la gestion des espaces forestiers publics. À l'instar de l'association des Amis de la Forêt de Fontainebleau qui a fêté en 2007 le centenaire de sa création, d'autres structures analogues se sont créées à proximité de massifs prestigieux : amis de la forêt de Retz (Aisne), de Saint Germain et de Marly (Yvelines), de l'Esterel (Var), de Villefermoy (Seine et Marne), de Compiègne (Oise), du Rouvray (Seine Maritime), de Tronçais (Allier) ou encore de Brocéliande (Morbihan)...

La montée en puissance des associations et des collectivités territoriales sur la scène forestière met en évidence, par un effet de contraste, le rôle de plus en plus réduit des administrations traditionnelles, notamment les directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt (DRAF et DDAF). Ce constat correspond à un mouvement de fond, amorcé depuis les lois de décentralisation de 1982. Les compétences en matière énergétique, agricole et bientôt forestière reviennent de plus en plus aux collectivités territoriales. Les services des DDAF voient leurs activités se recentrer autour de missions purement régaliennes. Des fusions entre DDAF et DDE (Direction Départementale de l'Équipement) ont d'ores et déjà été opérées dans une majorité de départements pour mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle. Considérant l'importance prise par les problématiques environnementales dans le débat public, les DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) se sont également rapprochées des DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) pour former des pôles de compétences environnementales au niveau régional.

Qu'il y soit ou non contraint et forcé pour des raisons politiques (décentralisation, démocratie participative) ou financières (diversification des activités pour équilibrer ses comptes), l'ONF se doit de trouver de nouveaux partenaires, et notamment de nouveaux producteurs susceptibles de financer ses mises en scène. Le nombre d'acteurs à impliquer augmente et les scènes forestières s'agrandissent. Autrefois dans une posture de scénariste en chef de la forêt, le forestier se retrouve aujourd'hui à composer avec de nouveaux acteurs qui ne partagent pas toujours sa culture technique. Ses alliés historiques, à savoir les représentants de

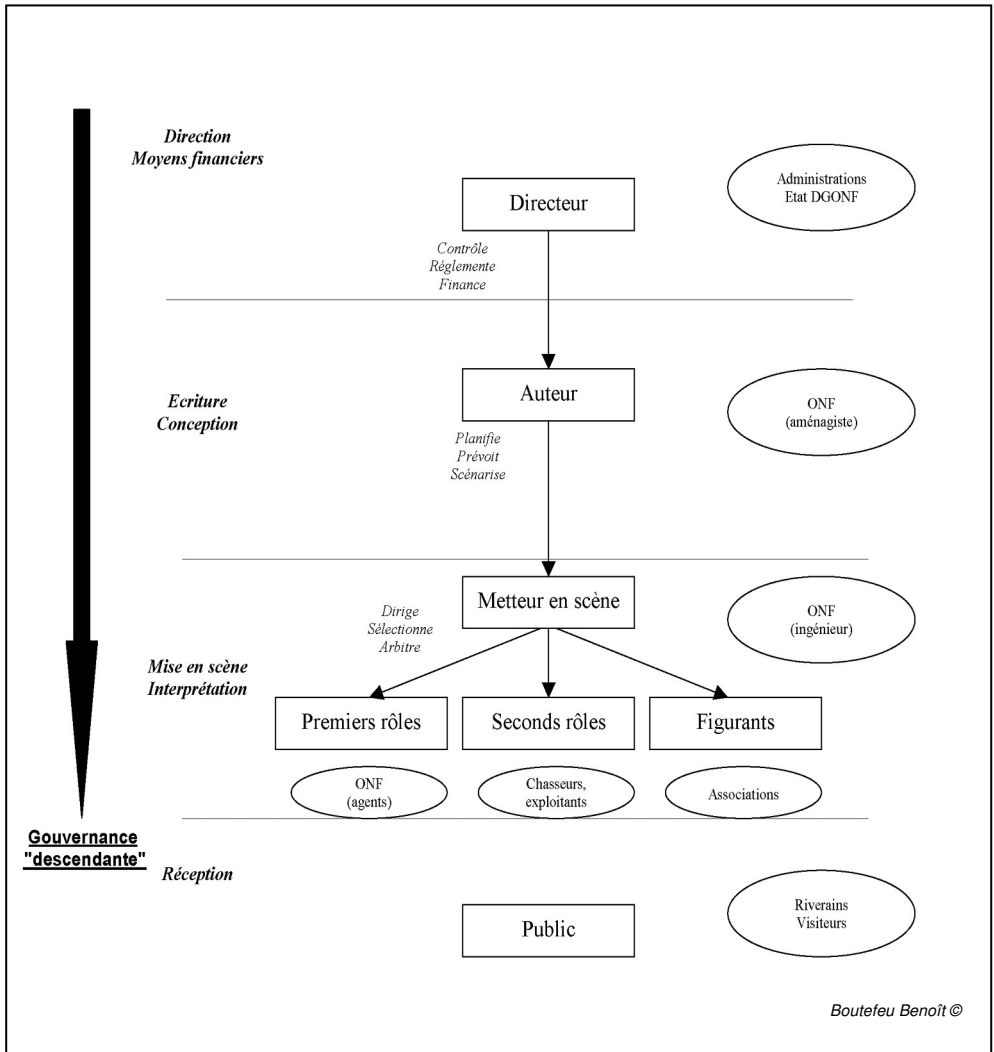
l'administration de l'agriculture (DDAF, DRAF), ont de moins en moins de pouvoir. De jeunes acteurs émergent, tels les intercommunalités, les pays ou les communautés d'agglomération, et s'invitent sur la scène forestière. Parce qu'ils financent et produisent de plus en plus de pièces forestières, les parcs naturels régionaux ou les conseils généraux entendent également participer plus directement à leur écriture. Le forestier devient un simple acteur du territoire parmi d'autres, tandis que de nouvelles règles et contraintes d'écriture s'imposent à lui.

### **Passer d'une mise en scène « top down » à un modèle multiacteur coopératif**

Face à cette nouvelle donne sociale, l'ONF va devoir passer d'un modèle descendant, où la mise en scène forestière se décidait à Paris (cf. figure 14), à un modèle multiacteur dans lequel des « *feed back* » (boucles de pouvoir rétroactives) imposeront un principe de « gouvernance itérative » (cf. figure 15). Ce terme de gouvernance, désignant sous l'ancien régime l'« *action, manière de gouverner, de gérer* » (dictionnaire « *Le Nouveau Littré* »), est tombé en désuétude avant d'être remis au goût du jour par les débats internationaux sur le « développement durable ». Dans la profusion des définitions de cette notion, nous retenons celle proposée par Christian Brodhag, ancien délégué interministériel au développement durable du gouvernement Raffarin.

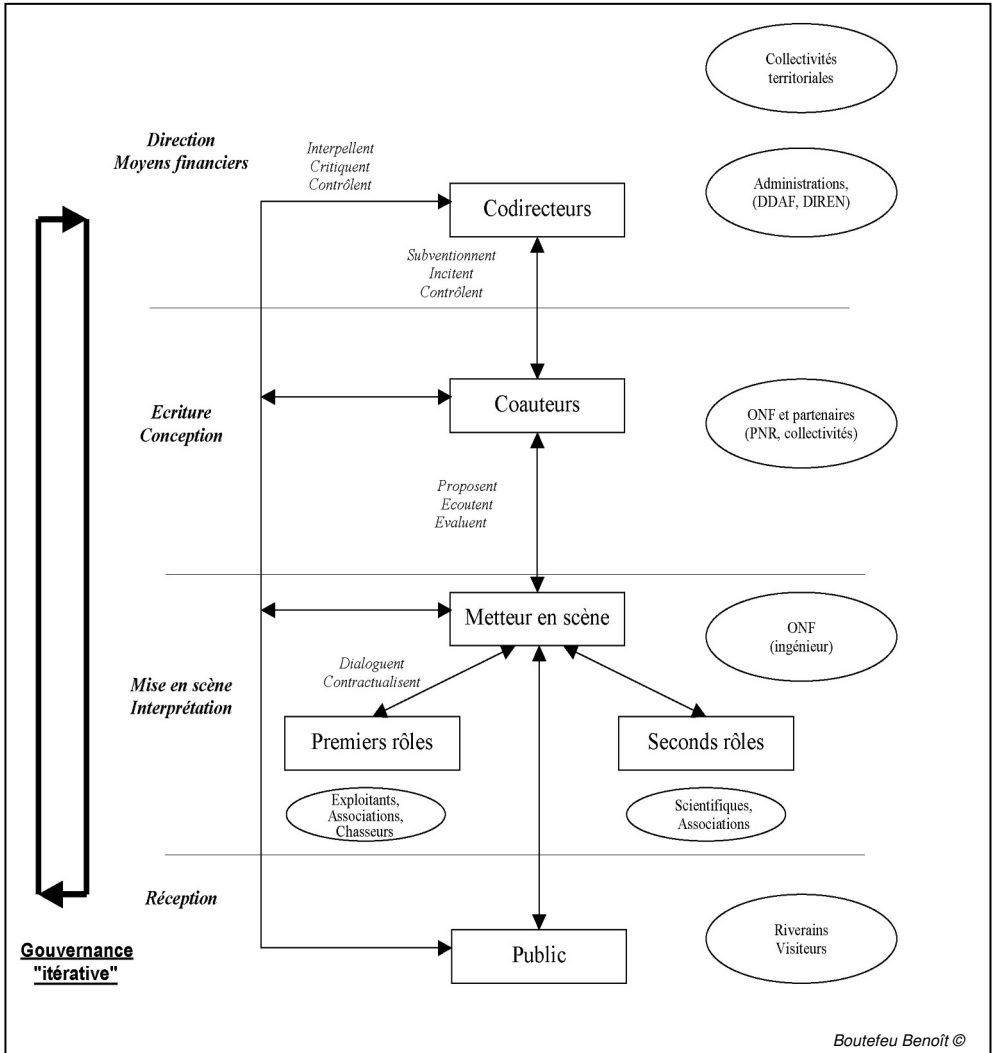
*« Dans le contexte du développement durable, on considère que la gouvernance est un processus de décision collectif n'imposant pas systématiquement une situation d'autorité. Dans un système complexe et incertain, pour lequel les différents enjeux sont liés, aucun des acteurs ne dispose de toute l'information et toute l'autorité pour mener à bien une stratégie d'ensemble inscrite dans le long terme. Cette stratégie ne peut donc émerger que d'une coopération entre les institutions et les différentes parties intéressées, dans laquelle chacune exerce pleinement ses responsabilités et ses compétences. »* (Brodhag Christian, 2003, p. 5).





**Figure 14 : le modèle descendant, une mise en scène forestière de type  
« technocratique »**

*Commentaire : les différents personnels de l'ONF assurent l'intégralité de la mise en scène, du financement jusqu'à l'interprétation des premiers rôles. Les autres acteurs forestiers sont au mieux cantonnés à des seconds rôles, au pire ils ne sont là que pour faire de la figuration, telles la plupart des associations consultées « pour la forme ». Le système décisionnaire est de type « top down »*



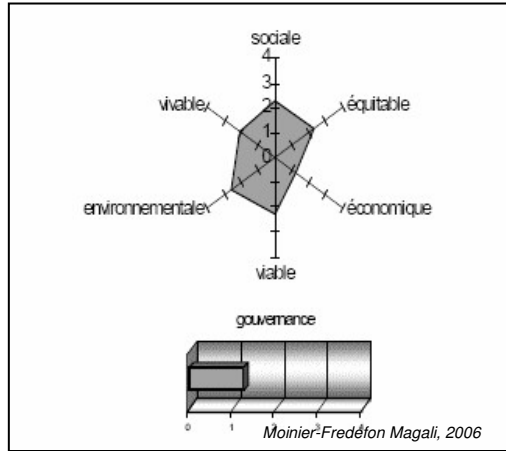
**Figure 15 : le modèle multiacteur, une mise en scène forestière de type « coopératif »**

*Commentaire* : la répartition des pouvoirs est ici la règle. Les acteurs peuvent notamment influencer fortement sur les orientations proposées par le metteur en scène. Il n'y a plus de figurants dans cette pièce idéale, où tous les acteurs ont au moins un second rôle. Des boucles de régulation (« feed back ») à tous les niveaux permettent de contrôler la chaîne décisionnelle.

## Évaluer la « bonne gouvernance » des décisions en matière de gestion forestière

Le ministère de l'écologie, du développement et l'aménagement durables a conçu des grilles d'évaluation à l'intention des décideurs publics (élus, techniciens, administrations) pour évaluer la durabilité et la « bonne gouvernance » des projets de territoire (RST, 2006). Robustes et facilement manipulables, elles ont déjà été testées avec succès dans plusieurs contextes, comme la création d'une voie spécialisée pour autocar sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute A 48 (Isère), l'opération grand site de la baie du Mont Saint-Michel (Manche), la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des études préliminaires de « sécurité, intégration paysagère et environnementale » des routes du massif forestier de Fontainebleau (Seine et Marne), ou encore la révision de la charte du parc naturel régional du Lubéron (Vaucluse) (cf. encart 9). Le ministère de l'agriculture et l'ONF trouveraient certainement un grand intérêt à s'inspirer de ces travaux et à partager les réflexions du ministère de l'équipement.

En matière de gouvernance et de démocratie participative, plusieurs outils d'analyse ont été développés, parfois d'ailleurs depuis fort longtemps. L'un des plus connus et des plus utilisés a été baptisé par son concepteur « *the ladder of citizen participation* » [traduit généralement par « *l'échelle de participation citoyenne* »]. Imaginée en 1969 par Sherry Arnstein (Arnstein Sherry, 1969), alors chargée de planifier une stratégie fédérale en vue de mettre fin à la ségrégation dans les hôpitaux d'État américains, cette échelle a été appliquée dans nombre de pays, dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, l'écologie, la santé ou le social. Bien qu'imaginée initialement pour évaluer la place accordée aux citoyens dans les processus d'élaboration de politiques publiques, elle permet aussi de hiérarchiser l'implication des différents partenaires concernés et de réaliser ainsi une analyse stratégique des différents jeux d'acteurs. L'échelle de Sherry Arnstein est constituée de huit barreaux, regroupés en trois grands niveaux de participation (cf. figure 16 et encart 10).



### **Profil développement durable du projet de révision de la charte du PNR du Lubéron**

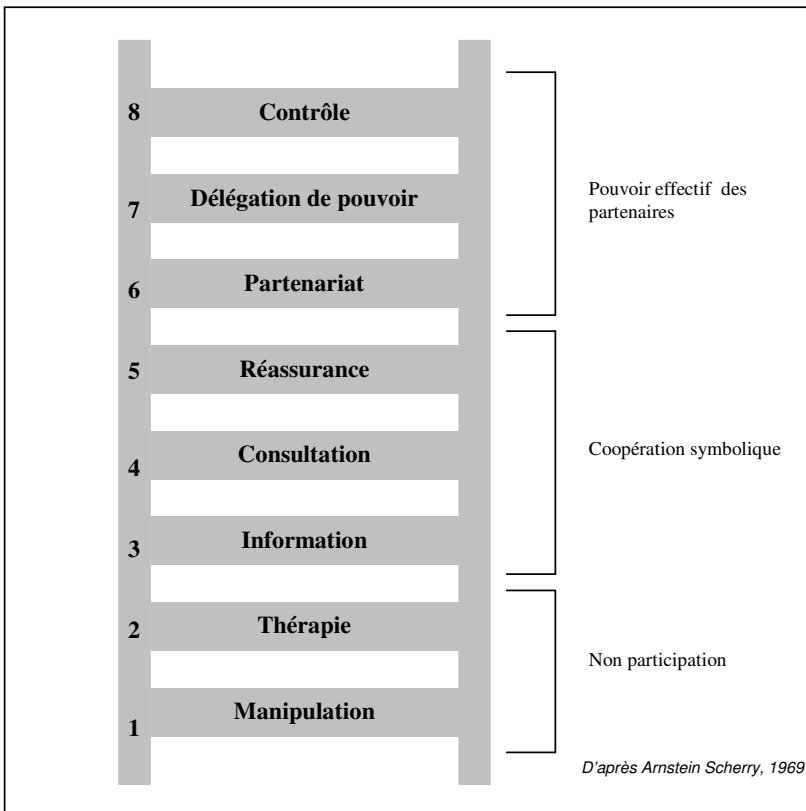
Les critères proposés par la grille RST<sub>02</sub> ont été appliqués à la révision de la charte du parc naturel régional du Lubéron (Vaucluse). La durabilité de la démarche a été évaluée au regard des trois dimensions (économique, sociale, environnementale) et des trois interfaces (vivable, équitable, viable) retenues pour bâtir le « *profil développement durable* » du projet. (On remarquera au passage que les concepteurs de cette grille n'ont pas osé utiliser les termes « rentable » ou « profitable » pour évaluer la dimension économique des projets, sans doute parce que ces termes sont trop associés au libéralisme). Il en ressort un profil moyen, en raison de la faiblesse de la dimension économique (impact financier, maintien d'un bassin d'emploi, éclosion de nouveaux marchés peu pris en compte...).

Par ailleurs, la gouvernance du projet a été jugée peu satisfaisante. Peu de concertations ont été menées pour coordonner les principes de la charte, notamment avec les structures territoriales émergentes. « *Le contrat a donc abouti à une succession d'orientations et d'actions à mettre en œuvre sur des périmètres existants (...)* La logique sectorielle de chaque territoire a été amplifiée avec le nouveau mille-feuille administratif [créations de communautés de communes et de pays sans logique de coordination]. Ceci a conduit à une appropriation difficile du projet inclus dans le contrat de parc » (Moinier-Fredéon Magali, 2006).

L'analyse conduite dans le cas du parc du Lubéron n'est pas sans rappeler les processus d'émiettement des centres décisionnels observés sur de nombreux territoires. L'outil RST<sub>02</sub> présenté ici semble performant et il serait intéressant qu'une équipe de ce réseau RST (Réseau Scientifique et Technique du ministère de l'équipement) évalue la gouvernance et le profil développement durable d'une révision d'aménagement en forêt domaniale. Cette démarche peut répondre à un besoin d'audit externe en matière de gestion forestière

### **Encart 9 : la grille RST<sub>2</sub>, un outil évaluation de la durabilité et de la gouvernance des projets de territoire : application au cas du parc naturel régional du Lubéron**

Ce souci de disposer d'outils d'aide à la décision ne doit cependant pas se réduire à une démarche « *presse-bouton* », derrière laquelle le praticien-gestionnaire se réfugierait en croyant comprendre des réalités sociales, complexes et spécifiques à chaque territoire. Ces grilles ne sont en effet que des modèles simplificateurs qui, en aucun cas, ne peuvent se substituer à une analyse fine de l'équilibre des pouvoirs des acteurs en présence. Elles ne permettent pas en particulier d'aborder les identités territoriales que nous entendons à présent traiter.



**Figure 16 : L'échelle de participation de Sherry Arnstein pour évaluer l'implication des acteurs dans la gestion forestière**

**Les huit « barreaux » et trois niveaux de l'échelle de participation de Sherry Arnstein appliquée à la gestion forestière**

Le premier niveau correspond à celui de la **non-participation**. Il est subdivisé en deux barreaux, celui de la **manipulation** et de la **thérapie**. L'unique ambition du décideur est ici d'éduquer les participants (*manipulation*), voire de traiter leurs pathologies et troubles éventuels (**thérapie**). Le projet proposé est jugé comme « le meilleur d'entre tous ». La « participation » des partenaires se résume à recueillir leur assentiment tacite au travers de politiques de communication ou de publicité. La création de comités consultatifs de gestion forestière réunissant des riverains s'apparente à de la **thérapie**. Sans aucun pouvoir de décision, ces instances servent davantage à expurger d'éventuelles colères, rancœurs ou désaccords qu'à donner un contenu politique (fonction cathartique). L'accueil des visiteurs en forêt relève beaucoup de la **manipulation** : les messages souvent injonctifs qui leur sont adressés sont destinés à les « sensibiliser ».

Le second niveau dit de la « **coopération symbolique** » comporte trois échelons. **L'information** privilégie un flux à sens unique, sans mise en place de retour (*feed back*). La relation de l'ONF avec les propriétaires privés se déroule la plupart du temps selon cette modalité. Les forestiers publics sont prêts à communiquer avec leurs homologues privés, mais peu enclins à entendre leurs critiques. Le second degré, celui de la **consultation** est censé légitimer la participation, sans aucune garantie que les suggestions des acteurs soient prises en compte au moment de la décision. Il s'agit plus d'un rituel symbolique que d'une véritable instance de négociation. Les avis des différentes associations (naturalistes ou sportives) sont souvent sollicités par l'ONF, sans pour autant être intégrés aux mesures de gestion. La **réassurance** consiste à autoriser les partenaires à faire des propositions, à les inviter à participer aux débats mais sans leur déléguer un quelconque pouvoir décisionnaire. Par exemple, les services du ministère chargé de l'environnement sont conviés à s'exprimer sur les aménagements forestiers, mais ils ne disposent d'aucun moyen réglementaire pour les infléchir ou éventuellement les rejeter.

La participation à proprement parler ne commence qu'avec le troisième niveau (**pouvoir effectif**), découpé en trois degrés. Le premier institue un véritable **partenariat**. Les acteurs sont invités, non plus seulement à débattre, mais à négocier. Les partenariats entre l'ONF et les conseils généraux en matière de dessertes forestières relèvent de ce niveau. Parce qu'ils détiennent une partie du pouvoir financier (subventions forestières), les élus et les techniciens des conseils généraux ou régionaux disposent de plus en plus de marges de manœuvre pour peser sur la gestion des forêts publiques. Dans le cas de la **délégation de pouvoir**, les acteurs ont une réelle autorité sur l'ONF. Ils peuvent lui imposer des décisions et ils disposent d'un droit de véto. La gestion des forêts communales correspond à cette configuration. Le conseil municipal est en principe souverain en ce qui concerne le patrimoine boisé de sa commune. Enfin, le dernier barreau, celui du **contrôle total**, dans lequel les tâches de conception, de planification et de direction des programmes relèvent directement des partenaires, n'existe pas en forêt publique. En situation de monopole, l'ONF reste le seul organisme gestionnaire des forêts publiques, en vertu de l'application du régime forestier prévu par la loi.

**Encart 10 : les différents niveaux de partenariats en forêt selon l'échelle de participation de Sherry Arnstein**

## Des identités territoriales à respecter

### La « patrimonialisation » des territoires ou l'affirmation d'identités collectives

Dans le domaine de la gestion des milieux naturels, l'identité territoriale représente un enjeu stratégique (Barthod Christian, 2004). Puisées directement dans l'histoire locale, les valeurs culturelles et identitaires des territoires ruraux, sont souvent mobilisées contre les politiques nationales de protection de la nature. Le territoire est alors appréhendé comme un patrimoine humain et culturel, un bien commun que l'on entend défendre des « agressions extérieures », telle la création forcée d'un parc national. Réciproquement, le recours au patrimoine, mais cette fois naturel, peut servir également à justifier une politique de protection de la nature. Ces deux argumentaires aux objectifs opposés relèvent donc sur d'une même logique de « patrimonialisation » du territoire. Ce processus peut être défini comme :

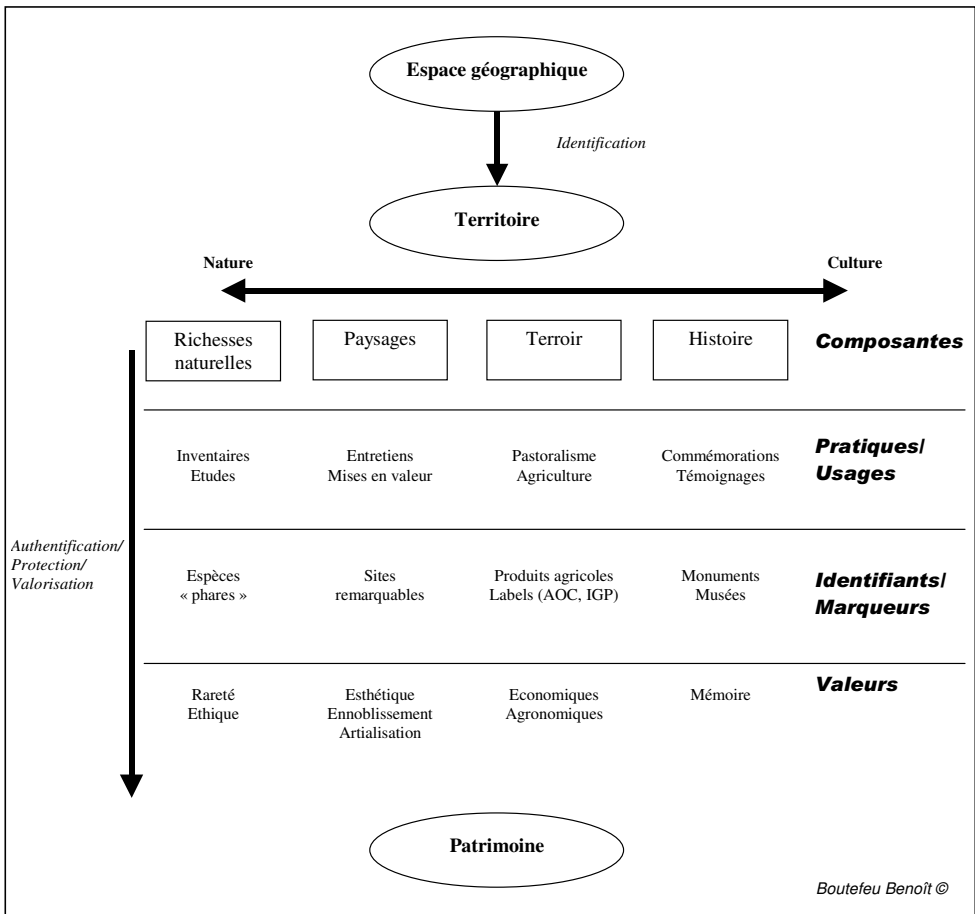
*« Un souci d'inscrire l'ensemble des individus dans le temps imaginaire d'une mémoire du territoire. Ce faisant, y compris dans les pratiques domestiques, ils marquent ce territoire et contribuent à en exacerber certains traits singuliers. Territorialités écologiques et territorialités patrimoniales se rejoignent donc pour exprimer un souci d'inscription imaginaire des individus et de collectifs dans la longue durée – celle de la nature et celle de l'histoire rurale – et promouvoir des modes de gestion durable de l'environnement et des héritages eux-mêmes. »* (Debarbieux Bernard, 2006, p. 351).

La « patrimonialisation » de territoires ruraux peut être endogène ou exogène. Dans le premier cas, elle répond à un besoin d'affirmer une identité collective qui passe par la défense de valeurs, culturelles ou symboliques jugées menacées. La labellisation de produits agricoles grâce aux AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) ou IGP (Indications Géographiques Protégées) participe à cette volonté de préserver des usages, des pratiques et des valeurs d'un territoire ou plutôt d'un terroir. Par ce terme, on entendra, l'« *étendue de terre présentant une certaine homogénéité physique, originelle ou liée à des techniques culturelles (drainage, irrigation, terrasse), apte à fournir certains produits agricoles* », (dictionnaire « *Trésor de la Langue Française* »). La labellisation répond aussi à des objectifs économiques de promotion de nouveaux débouchés pour des productions agricoles locales (sur cette relation entre terroir, territoire et patrimoine, cf. par exemple Hassid Marc-Jérôme, 2003). Réservée initialement aux seuls produits agricoles, le label AOC intéresse désormais les forestiers qui en espèrent des retombées économiques favorables. Des dossiers d'AOC « *Bois du Jura* », et « *Bois de Chartreuse* » ont par exemple été déposés auprès de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) en 2004.

La « patrimonialisation » peut également être d'origine exogène, c'est-à-dire portée par un mouvement extérieur au territoire. C'est le cas dans le domaine de protection de la nature. Inventoriées par des spécialistes nationaux, certaines espèces floristiques et faunistiques rares et menacées sont qualifiées de « *patrimoniales* » ou de « *remarquables* ». Des labels, dont le plus connu et convoité celui de patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, sont décernés pour certifier l'universalité de sites exceptionnels. On assiste ainsi à un processus de « patrimonialisation » qui s'internationalise, s'institutionnalise et qui aboutit à rendre mondialement célèbres certains territoires au nom de leurs singularités naturelles et paysagères.

La figure 17 schématise le processus de « patrimonialisation » des territoires ruraux. Par « patrimoine », on désigne habituellement un « *bien de famille* » (*patrimonium*) et par extension un « *trésor public* » (*patrimonium populi*) (source : dictionnaire « *Trésor de la Langue Française* »). Le passage du territoire au patrimoine repose sur une démarche d'« *authentification* », au sens juridique du terme (Micoud André et Peroni Michel, 2000), de la rareté et de l'exemplarité de quatre composantes principales : les richesses naturelles, les paysages, les terroirs et l'histoire (cf. figure 17). Le processus de « patrimonialisation » concerne chacun de ces quatre domaines et peut se manifester par : une protection de la biodiversité spécifique, une artialisation du regard porté aux paysages, une reconnaissance des pratiques propres au terroir, une inscription de l'histoire du territoire dans la mémoire collective. Des conflits peuvent naître lorsque la mise en valeur de l'une de ces composantes se fait au détriment des autres. Parce qu'elle a parfois purement et simplement ignoré les pratiques, les représentations et l'histoire de territoires appréhendés uniquement selon une approche écologique, la politique institutionnelle de protection de l'environnement a souvent suscité la réprobation des acteurs ruraux (Barthod Christian, 2004).





**Figure 17 : le processus de « patrimonialisation » des territoires ruraux**

Dans le domaine forestier, le processus de « patrimonialisation » remonte aux origines de la profession. Il est lié au principe de gestion « *en bon père de famille* », formulé pour la première fois par l'ordonnance de Colbert de 1669 (Devèze Michel, 1966), qui consacre la forêt comme un héritage à préserver et à transmettre aux générations futures.

Aujourd'hui, en tant qu'organisme public, l'ONF peut être qualifié de « conservateur » de la nature au même titre qu'un conservateur de musée. En marquant par exemple des arbres « remarquables », ils participent à l'élaboration et à la transmission d'une mémoire collective (cf. photo 24). De plus, en créant des réserves intégrales, des zones Natura 2000, ou encore des séries d'intérêt écologique, il transforme des espaces géographiques en patrimoines naturels remarquables. En désignant des espèces rares et menacées ou des sites « d'intérêt

écologique », il contribue à la logique d'« authentification » précédemment explicitée. Le principe de rareté, confère alors une valeur à des milieux naturels, dignes ou non d'être préservés. Pourtant, cette notion de rareté apparaît bien fragile et relative : si les tourbières, écosystèmes menacés en France par les plantations, le drainage ou encore la fragmentation des sites naturels, sont considérées comme un « *habitat remarquable* » ou à « *haute valeur patrimoniale* » sous nos latitudes, elles ne constituent qu'un milieu banal, ordinaire voire inculte en Scandinavie ou en Russie. On peut ainsi se demander si la « patrimonialisation » de certains biotopes, comme les pelouses sèches ou les zones humides, ne procède pas parfois d'une appropriation du territoire par quelques écologues, autoproclamés « conservateurs en chef de la nature ».



**Photo 24 : l'arbre « remarquable », un exemple de « patrimonialisation » de la forêt**

*Commentaire* : baptisé sous l'occupation par Pétain de passage en forêt de Tronçais, cet arbre remarquable a ensuite été renommé « chêne de la résistance » après la Libération. Cet exemple montre combien la forêt peut devenir un patrimoine culturel et un enjeu de la mémoire collective.

Comme l'ont montré les nombreux travaux réalisés par l'institut de stratégie patrimoniale fondé par Henry Ollagnon, la valeur et la qualité des territoires dépendent du regard qu'on leur porte. Un agriculteur sera plus enclin à vanter l'exception d'un terroir alors que le touriste de passage sera plus sensible aux

paysages offerts par celui-ci. La « patrimonialisation » reste incomplète et sujette à divergences si elle ne s'attache qu'à un seul aspect du territoire. L'esthétique, l'histoire et le terroir sont donc des dimensions importantes à prendre en compte pour garantir la réussite d'une politique de protection de la nature.

### Comprendre les « espaces vécus » pour bâtir des projets forestiers

Par ailleurs, une approche intégrative nécessite de définir une échelle pertinente pour traiter, de manière transversale et équitable, tous les enjeux du territoire. Il faut dans un premier temps délimiter les contours géographiques des identités territoriales à prendre en compte. Si les limites des territoires administratifs sont connues, comment repérer et tracer celles des « espaces vécus » ? Dans un article récemment publié, France Guérin-Pace montre que la réponse est loin d'être évidente. Si les Bretons, les Corses ou les Alsaciens définissent leur appartenance territoriale en se référant au niveau régional, les habitants d'Aquitaine choisissent, eux, une échelle plus petite pour dire « d'où ils sont », en invoquant par exemple le Pays Basque ou le Béarn (Guérin-Pace France, 2006, p. 300). Les trajectoires résidentielles et les migrations ont tendance également à brouiller et à complexifier la notion d'appartenance territoriale, sans pour autant l'affaiblir puisqu'« on se dit toujours de quelque part ».

Sur nos deux terrains d'étude, nous avons cherché à cartographier les « espaces vécus ». L'identité cartusienne se superpose assez logiquement aux limites physiques de ce massif alpin. Les difficultés d'accès ont participé, comme dans beaucoup d'autres zones montagneuses, à la création d'une identité territoriale forte. Les élus interrogés à ce sujet se définissent aussi systématiquement comme cartusiens, avant de se dire savoyards ou isérois. Le cas val-suzonnais est plus complexe car cet espace n'est pas immédiatement identifiable : entre le plateau châtilonnais et la plaine de la Saône, il constitue une zone de transition. Néanmoins le vallon creusé par le Suzon et ses abords ont forgé un territoire cohérent et homogène du point de vue de son histoire, de ses paysages et de sa toponymie. Ses habitants s'appellent eux-mêmes des « Val-suzonnais ». Pour affirmer et promouvoir leur identité val-suzonnaise, ils ont par exemple créé un site Internet (<http://www.levalsuzon.info/>).

Forêt domaniale de la Grande Chartreuse		
	Identifiants/marqueurs	Lieux et territoires associés
Identité territoriale	Massif montagneux de la Chartreuse	Plateau et sommets cartusiens
Richesses naturelles	Tétras, loup, chamois	Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse
Paysage	Montagne : relief escarpé	Sommets (Chamechaude, Grand Som), gorges (Guiers), alpages (pelouse du Charman Som)
Terroir	Liqueur de Chartreuse, viande d'alpage	Ancienne distillerie de la Fourvoirie, alpages
Histoire	Monachisme	Monastères (Currière, Grande Chartreuse), églises, chapelles et calvaires

**Tableau 18 : caractéristiques du patrimoine de la Chartreuse**

Forêt domaniale du Val Suzon		
	Identifiants/marqueurs	Lieux et territoires associés
Identité territoriale	Le Val Suzon	Vallon du Suzon et ses rebords
Richesses naturelles	Pelouse à orchidées, cerf	Zones natura 2000 en cours de création
Paysage	Vallon, côteaux, combes et rivières	Belvédères (Roche Château, Sainte-Foye), sources (Baise ma mie, Jouvence), rivières (Suzon, Ru Blanc)
Terroir	Aucun (agriculture quasi-inexistante)	
Histoire	Mettalurgie	Haut Fourneau (Val Suzon), château de Vantoux

**Tableau 19 : caractéristiques du patrimoine du Val Suzon**

Pour chacun de ces deux territoires, des marqueurs cristallisent et symbolisent une identité collective. Sans être exhaustif, les tableaux 18 et 19 en recensent quelques-uns, appartenant à chacune des quatre composantes définies précédemment (figure 17). À tous les niveaux, la forêt contribue à la création d'identités territoriales : elle abrite des richesses naturelles à protéger, elle est un élément essentiel du paysage (cf. photos 25 et 26) et elle participe aux terroirs (sylvo-pastoralisme par exemple en Chartreuse).



**Photo 25 : une vue dégagée et des indices d'activités humaines le tout dans un écrin naturel, une mise en scène idéale ?**

*Commentaire : le cliché a été pris en juin 2005 au lieu-dit « Habert de Chartrousette », au-dessus du « Désert » où les moines chartreux ont l'habitude de venir se recueillir depuis des siècles. Au premier plan, on aperçoit un troupeau d'ovins. Derrière le habert (bergerie alpine), le rideau forestier est composé en majorité d'épicéas. Au fond, on devine le Charmant Som et l'arrête de Bérard. Cette prairie n'est pas véritablement un alpage mais plutôt une clairière, car la forêt est autour partout présente. Ce tableau fait partie des mises en scène plébiscitées par les visiteurs. D'où, l'implication du parc, co-metteur en scène du territoire au côté de l'ONF, pour essayer de préserver ces milieux actuellement en régression (cf. notamment Brun Jean-Jacques et al., 2002).*

L'histoire de la forêt s'inscrit également dans celle des territoires. Les espaces boisés étant intimement mêlés aux territoires vécus qui les contiennent, aussi bien dans leurs spécificités naturelles que culturelles, leur gestion doit intégrer les identités locales. Pour cela, il faut notamment qu'il y ait adéquation entre les contours des « espaces vécus » et ceux des territoires de projet. C'est le cas en Chartreuse où, calqué sur les limites du parc naturel de Chartreuse, le périmètre de la charte forestière se superpose à celui du massif montagneux du même nom. Au Val Suzon, on peut craindre en revanche une mauvaise implication et un déficit d'appropriation du projet de charte forestière de la part des acteurs locaux. En effet, fixé sur les limites administratives du canton de Saint-Seine l'Abbaye, le périmètre de la charte coupe en deux plusieurs forêts domaniales dont celle du Val Suzon. Même si l'ONF a proposé d'inclure la totalité des territoires domaniaux concernés dans le périmètre de la charte, l'exclusion de fait de certaines communes riveraines (telle Messigny-et-Vantoux adhérente à la communauté de communes des forêts de Lavière et du Suzon), risque de nuire à terme à la cohérence territoriale du projet.



**Photo 26 : l'association « forêt » et « rivière », un décor idéal ?**

*Commentaire : le parking de Jouvence est situé à proximité de la rivière Suzon. L'association « eau » et « forêt » donne à ce lieu un caractère bucolique particulièrement apprécié. Une station de captage (infrastructure visible derrière le petit pont) permet de pomper une partie du débit de la rivière, fournissant près du tiers des besoins en eau de l'agglomération dijonnaise. En aval, ce cours d'eau est d'ailleurs canalisé sous la ville de Dijon.*

La prise en compte des identités territoriales dans les projets forestiers échappe bien souvent aux critères, indicateurs et autres grilles d'analyse (telle la grille RST<sub>2</sub> présentée dans le chapitre précédent). Pour Christian Barthod, la pensée universaliste est mal armée pour saisir la complexité du local :

« Les esprits formés à cette discipline intellectuelle [la pensée universaliste] éprouvent généralement un penchant net à privilégier une approche simplificatrice, tout entière tournée vers l'action, qui regroupe toute une diversité de situations dans des catégories communes, et cherche une grille d'analyse qui s'affranchisse, autant que faire se peut des spécificités, particularités et paramètres mal quantifiables. Dès lors une pensée qui se veut universelle rencontre souvent de graves difficultés à se confronter à la complexité locale. » (Barthod Christian, 2004, p. 23).

Pour faire converger la politique forestière nationale avec les particularités des territoires, certaines innovations ont été tentées localement, comme dans les massifs prestigieux de Fontainebleau ou de Rambouillet. Cela s'est traduit par exemple par l'émergence de la notion de « *patrimoine bio-culturel* » (Granet Anne-Marie et Myrdal- Runebjer Eva, 2003), concept qui tient compte à la fois des caractéristiques biogéographiques mais aussi culturelles et historiques des territoires forestiers gérés. Cependant, l'apparition de nouveaux concepts ne suffit pas toujours à définir de nouvelles pratiques. Par-delà l'adaptation de la politique forestière nationale aux spécificités locales, la difficulté reste aussi et surtout l'intégration des dimensions symboliques, émotionnelles et sensibles aux côtés des fondamentaux techniques qui, à eux seuls, ne peuvent définir une gestion forestière durable.

# Limites et perspectives de la métaphore théâtrale

## Un procédé qui permet de traiter de questions de recherche interdisciplinaires

Le recours à la métaphore du théâtre tout au long de cet ouvrage a permis de mieux comprendre les jeux d'acteurs et les enjeux de pouvoir en matière de gestion de forêts publiques. Une approche itérative a été privilégiée entre les acteurs d'une part, et le vivant symbolisé par la forêt d'autre part. Cette démarche a fait appel à plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales. La géographie et l'histoire ont été indispensables pour comprendre l'écriture et l'interprétation des pièces forestières dans le temps et dans l'espace. La sociologie a permis d'étudier la composition et le profil-type du public sylvestre. L'anthropologie et la psychologie ont été utiles pour appréhender les réactions et les attitudes des spectateurs. Difficile à manier car sujette à des dérives interprétatives, l'expression des publics forestiers s'est révélée riche et stimulante. Le rapport à la nature et en particulier à la forêt relève de l'intime et de la sensibilité individuelle, plutôt que de déterminismes sociaux. C'est pourquoi, bien que marginal pour ne pas dire quasiment inexistant en France (Morval Jean, 1981), le champ de la psychologie de l'environnement est apparu très intéressant à prospecter. La mobilisation des théories, comme celles de la « double-contrainte » (Terrasson François, 1988) de la « dissonance cognitive » (Tellechea Ramuntcho, 2004) ou des archétypes (Jung 1963), ont ainsi ouvert de nouveaux horizons.

Ces concepts sont prometteurs pour interpréter les résultats des enquêtes et des entretiens conduits en forêts domaniales de Chartreuse et du Val Suzon. Ils montrent en particulier l'importance des dimensions symboliques et sacrées dans le rapport aux sylvies. La forêt apparaît comme un lieu de sociabilité facilitée hors du champ des contraintes sociales urbaines. Seuls, en famille ou entre amis, les visiteurs se construisent leurs propres mises en scène, fruits de l'imagination de leurs théâtres intimes. En cela, la forêt est plus qu'un espace utilitaire ou consommé. On y vient avant tout pour se remplir d'émotions spécifiques. L'attachement aux sylvies procède beaucoup de l'inconscient, en faisant intervenir des images archétypales aux résonances affectives et émotionnelles. S'il existe une imprégnation (Lorenz Konrad, 1970) (image, ambiance, couleur) dans la mémoire enfantine, la forêt joue alors le rôle des madeleines de Proust, évocatrice d'ambiances particulières et de souvenirs personnels. En revanche, si les visiteurs sont des urbains n'effectuant jamais de visite en forêt, l'effet proustien ne fonctionne plus. Ces urbains « totaux » captifs, c'est-à-dire ne sortant jamais de leur cité (35 % de non-partants au vert), ne connaissent donc pas *a priori* l'émotion forestière.

Le forestier est particulièrement sensible à ces dimensions symboliques, affectives et esthétiques qui l'ont souvent poussé à choisir cette profession par vocation. Mais, ses représentations individuelles se heurtent souvent à un discours institutionnel fondé sur la nécessité d'une gestion rationnelle et technico-économique des espaces boisés. Les considérations esthétiques ou artistiques qui confèrent au forestier une mission de metteur en scène pleine et entière sont marginalisées et refoulées par une institution historiquement fondée sur un modèle descendant et technocratique. Les scénarios de gestion, normés et planifiés dans des documents d'aménagement prévus pour une durée de 20 ans, relèvent ainsi d'une vision rationnelle et colbertiste de la gestion forestière.

Si la légitimité technique du gestionnaire n'est pas à remettre en cause, en revanche sa capacité à intégrer les aspirations et les attentes d'autres acteurs n'est guère développée. À cet effet, les chartes forestières proposent des mises en scène partagées dans lesquelles les scénarios sont écrits à plusieurs mains. Avec ces nouveaux dispositifs, on passe d'un modèle centralisé de mise en scène « *top down* » à un second plus décentralisé. L'expérimentation territoriale n'est plus considérée comme une remise en cause de scénarios écrits, planifiés et décidés en haut lieu, mais comme la possibilité d'en faire émerger localement d'autres, plus adaptatifs, souples et négociés.

Toutefois à l'ONF, le climat social tendu induit par un cycle de réformes entamé depuis 1999 compromet les initiatives locales de promotion d'une gestion plus intégrative et participative. La restructuration de cet établissement est caractérisée par ce que le sociologue Vincent de Gauléjac qualifie une « *idéologie gestionnaire* » (de Gauléjac Vincent, 2005). L'introduction d'un nouveau mode de management, qui individualise les objectifs et les résultats et spécialise les profils, rend difficile la recherche d'effets coopératifs et mutualistes entre des personnels et des équipes de plus en plus atomisés. Cela pourrait nuire au final à la recherche d'une gestion plus intégrée et multifonctionnelle de la forêt.

Par ailleurs, une « *scientifisation* » (Laslaz Lionel, 2005) ou objectivation des débats, *via* des critères et des indicateurs de gestion, empêche parfois des acteurs amateurs ou profanes de monter sur la scène forestière pour improviser et proposer des scénarios alternatifs. Pour que la mise en scène soit négociée, il faut créer des espaces de dialogue et de concertation, entre le niveau régional et la commune. Le forestier doit alors accepter d'être un acteur parmi d'autres, et non plus le metteur en scène omniscient et dirigeant qu'il a parfois été. Ce renoncement l'amène à jouer dans des théâtres dont les frontières ne sont plus bornées et immuables mais calquées sur les « *espaces vécus* » (Frémont Armand, 1999). En d'autres termes, la mise en scène ne peut-être réussie que si elle s'intègre progressivement aux autres pièces jouées à l'échelon de territoires plus vastes et plus strictement forestiers.



## **La métaphore théâtrale, un miroir tendu aux forestiers**

Il serait prétentieux et dangereux de livrer une liste de préconisations techniques « passe-partout ». Comme l'a montré la seconde partie de cet ouvrage, le succès des représentations de demain proposées par l'ONF, passe beaucoup par la capacité de l'établissement à surmonter aujourd'hui ses difficultés internes. Derrière les discours habituels et consensuels sur la multifonctionnalité et la gestion durable se jouent des arbitrages et des choix de lignes politiques. L'ONF peut-il rester le seul metteur en scène des forêts publiques ? Acceptera-t-il de jouer dans des pièces où il ne serait qu'un acteur du territoire parmi d'autres ? Ces questions pourraient faire l'objet d'un débat public auquel des citoyens, profanes ou initiés, seraient conviés.

Plusieurs pistes complémentaires sont encore à explorer. Les aspects économiques d'une gestion multiacteur ont été peu abordés. Il en va pourtant de la durabilité du système décrit pour qu'il puisse être économiquement viable. L'amélioration de la gestion forestière, d'un point de vue environnemental et social, n'est possible que si elle est solvable. Des travaux dans le domaine économique ont déjà été entrepris (Domergue Magali, 2003a et b ; Normandin Dominique, 1998 ; Peyron Jean-Luc et al., 2002, Terrasson Daniel, 2002). Ils se heurtent cependant à des difficultés méthodologiques pour évaluer les fonctions non marchandes rendues par la forêt, comme par exemple son rôle joué sur le bien-être social. Les économistes évacuent souvent les questions d'ordre éthique : peut-on faire payer les usagers pour des services jusqu'ici rendus gratuitement par les espaces boisés ? Par ailleurs, les aspects politiques de la gestion forestière mériteraient eux aussi d'autres développements. Il s'agirait notamment d'évaluer l'influence que les contextes politiques internationaux (conférences interministérielles, conventions mondiales), nationaux (changement de majorité, nominations au conseil d'administration de l'ONF) et locaux (personnalités des élus), exercent sur le cadre normatif (lois, directives, circulaires) qui s'impose aux forestiers.

## **La métaphore théâtrale, miroir fidèle ou déformant de la réalité observée ?**

Le recours au théâtre pour analyser des faits sociaux mérite également d'être discuté dans cette conclusion. Nous avons revisité un procédé utilisé par des sociologues réunis autour d'Erving Goffman (Goffman Erving, 1973). Celui-ci n'a fait finalement que reprendre à son compte une métaphore qui court tout le long du corps social depuis l'antiquité. Comparer les interactions sociales à des scènes théâtrales remonte en effet aux Grecs, inventeurs de la tragédie et en quelque sorte premiers sociologues. Thespis (auteur au VI<sup>ème</sup> siècle avant JC), Sophocle (tragédien au V<sup>ème</sup> avant JC) ou Aristote (philosophe et théoricien du théâtre au IV<sup>ème</sup> siècle avant JC) ont su saisir et restituer la dimension théâtrale de la vie de leurs contemporains. Avec eux, la tragédie est devenue un révélateur du fait social accompagnée d'une vertu thérapeutique et cathartique. Dans cet ouvrage, plus

qu'une figure de style intellectuellement séduisante, la métaphore du théâtre a joué le rôle de « véhicule de la pensée », de facilitateur permettant de faire émerger des questions de recherche et de les traiter dans un cadre conceptuel renouvelé.

Ce procédé doit cependant être mis en perspective et critiqué. À plusieurs reprises, des limites sont apparues pour penser la forêt et ses interactions sociales de manière théâtralisée. Le public ne vient pas en forêt pour voir des acteurs mais pour s'immerger dans un décor vivant et non pas inerte comme au théâtre. Le forestier est le plus souvent un metteur en scène qui s'ignore. Beaucoup de forêts éloignées des grands pôles urbains sont très peu fréquentées, elles ne reçoivent donc quasiment pas de visiteurs et n'ont par conséquent pas de public. La plupart des espaces boisés ne sont pas des « créations » volontaires mais l'expression d'une nature qui se met en scène de manière autonome. La théâtralisation a parfois tendance à réduire la forêt à une « nature-spectacle » et à « artialiser » une profession de forestier qui reste un métier technique avant d'être une vocation artistique. Cette métaphore peut également agacer certaines personnes qui n'ont pas l'impression en forêt de jouer un rôle d'acteur plein et entier, rejetant ainsi toute comparaison avec un personnage de pièce de théâtre.

De plus, dans la plupart des cas, les acteurs ne jouent pas pour des spectateurs mais pour eux-mêmes. L'application de la métaphore au cas de la forêt pose problème au regard du statut du public, souvent absent, voire indésirable. Au final, il semble bien que le principal acteur, voire même metteur en scène, soit bel et bien la forêt qui, au fil de l'usage métaphorique s'est révélée le personnage central de toutes les pièces forestières. Plus qu'un décor végétal que l'homme peut façonner et scénographier pour ses besoins, elle est de manière intrinsèque, son propre metteur en scène autonome, créatif et non-intentionnel. Dans cette forme ultime du procédé métaphorique, le forestier en est réduit à une fonction de régisseur et technicien essayant de composer avec le génie créatif de la nature.

Toute la difficulté mais aussi la richesse de cette métaphore, réside dans les différents niveaux de lecture qu'elle procure. L'usage polysémique de termes empruntés au registre dramatique (« acteurs », « théâtres », « spectateurs »...) pour qualifier une réalité sociale peut créer des confusions et des ambiguïtés. Ce procédé comporte également un risque de surinterprétation et peut apparaître comme une forme de rhétorique, déformant et dénaturant une réalité sociale. Analysant comment la métaphore de l'éponge a induit en erreur l'Académie Royale des sciences en 1731 sur sa façon de concevoir scientifiquement l'atmosphère, Gaston Bachelard a mis en garde contre une utilisation abusive de ce qu'il appelle une « *image généralisée* » (Bachelard Gaston, 1975, p. 74). Par facilité, ou par paresse de l'esprit, la métaphore trop simpliste constitue selon lui un « *obstacle verbal* » (idem, p. 73), empêchant toute connaissance profonde du réel.

« *Qu'on le veuille ou non, les métaphores séduisent la raison. Ce sont des images particulières et lointaines qui deviennent insensiblement des schémas généraux. Une psychanalyse de la connaissance objective doit donc s'appliquer à décolorer, sinon à effacer, ces images naïves. Quand l'abstraction aura passé par-là, il sera temps d'illustrer les schémas rationnels.* » (ibidem, p. 78).

Le risque de réductionnisme ainsi décrit est à assumer et à prendre en compte. La métaphore a la même fonction qu'un modèle : elle est une tentative de traduction du réel. Sa pertinence et sa validité ne sont que temporaires. Elle doit être constamment affinée, corrigée, travaillée, voire éventuellement abandonnée. Elle a cependant un avantage indéniable par rapport à un modèle théorique. Pour peu que l'on accepte de s'y abandonner, elle permet de libérer l'imagination et de faire dialoguer l'intuition et la raison. La métaphore permet de sauter des « *obstacles épistémologiques* » (ibidem) et des ornières de la pensée.

Elle n'enlève rien à la rigueur de la démonstration scientifique et permet par ailleurs de développer la créativité du chercheur. Elle répond donc à l'exigence formulée par l'épistémologue Isabelle Stengers selon laquelle les chercheurs devraient se définir avant tout comme des créateurs. Procédé littéraire et poétique, la métaphore permet de réenchanter la recherche et d'ancrer la création scientifique dans la culture :

« *L'usage de la métaphore maintient la mémoire de son origine. [...] l'opération de métaphorisation ne cesse de nourrir le langage naturel, de multiplier les possibilités d'interconnexion, implicite ou explicite, entre registres distincts, et de s'oublier lorsque s'annule la différence entre la métaphore et sa 'source' »* (Stengers Isabelle, 1987, p. 18).

La posture que nous défendons, c'est-à-dire celle d'un chercheur « *essayiste* » (pour reprendre le terme d'Edgar Morin) ou « *créateur* » (selon Isabelle Stengers) pose au final la question des conditions de production du savoir scientifique et de son rapport à l'imaginaire et la fiction.

Nous traiterons pas ici de ce débat intellectuel au demeurant riche et complexe. Plus simplement, nous espérons que cette métaphore théâtrale permettra de créer du lien entre chercheurs et praticiens et d'inviter les gestionnaires à plus de réflexion critique. Nous nous situons résolument dans le modèle déjà cité de « *l'intellectuel pratique* » (Kalaora Bernard, 1995, p. 49), inspiré de l'ingénieur des Mines Frédéric Le Play, qui inaugura au XIX<sup>ème</sup> siècle les premières recherches en sociologie forestière (cf. Kalaora Bernard et Savoye Antoine, 1986). Dans ce modèle, le chercheur n'est pas qu'un observateur ou spectateur, aussi critique et avisé soit-il. Il s'engage en tant qu'acteur du système social qu'il étudie et auquel il participe inévitablement. Adoptant cette posture résolument positive, plusieurs suggestions ont été formulées : allant d'outils de prise en compte facilitée des attentes sociales à des formes de gouvernance plus souples, labiles et innovantes, en passant par des approches plus territoriales et intégrées de la gestion forestière.

Ces réflexions découlent à la fois de l'analyse des terrains d'étude, mais elles reflètent aussi une subjectivité assumée et revendiquée, plutôt qu'une prétendue objectivité scientifique. Aussi, nous espérons que les recommandations contenues dans cet ouvrage constitueront autant de matériaux susceptibles d'alimenter une réflexion commune entre chercheurs, gestionnaires ou simples citoyens intéressés par les milieux naturels et la forêt.

## Épilogue

Dimanche 4 février 2067, Monique et Jean-Claude arrivent à bord de leur nouvelle voiture photo-voltaïque à l'entrée de la forêt du Val Suzon. Voilà plus de soixante ans qu'ils viennent ici, depuis Dijon, tous les dimanches matin pour se ressourcer. À l'entrée du parking, un discret panneau à message variable les informe en continu des dernières décisions prises par le comité de gestion de la forêt, dont Jean-Claude est le président d'honneur depuis 10 ans. Il est heureux de constater que le « team manager » de l'ONF ait affiché le compte rendu de leur dernière assemblée générale. Au cours de cette réunion publique, Jean-Claude s'est notamment félicité que 80 % de l'agglomération dijonnaise soit désormais chauffée à l'énergie-bois. En descendant de la voiture, le couple est fier de retrouver une aussi belle forêt aux portes de Dijon. Le Val Suzon rappelle à Monique sa jeunesse, ce temps où, étudiante, elle venait en vélo pour s'y détendre après les cours. Elle se souvient aussi de cette fois, où Jean-Claude, avec qui elle commençait tout juste à flirter, l'avait accompagnée et avait manqué de se faire renverser sur la route nationale par une voiture circulant à vive allure. Heureusement, se dit-elle, que des pistes cyclables ont été aménagées en site propre depuis lors pour éviter les risques de collisions entre les cyclistes et les voitures.

De son côté, promenant son regard sur les chênes majestueux qui l'entourent, Jean-Claude ressent, un sentiment de fierté d'avoir contribué à préserver un tel site. Il se souvient notamment des années 2020, quand les Dijonnais s'étaient mobilisés contre le projet de plantation de teck en forêt du Val Suzon. Cette opposition faisait suite à la privatisation de la forêt du Val Suzon par un fonds d'investissement carbone « hedge fund », dans le contexte de crise lié au réchauffement climatique. Chasseurs, écologistes, cavaliers, cyclistes ou simples promeneurs avaient alors décidé de s'unir et de réagir contre ce projet de privatisation. Fort du soutien des élus locaux et rejoint également par une majorité d'agents forestiers hostiles à l'OPA du fonds d'investissement sur l'ONF, ils s'étaient constitués en comité de défense de la forêt du Val Suzon. Jean-Claude s'était fortement impliqué dans cette instance, n'hésitant pas à en devenir l'un des porte-paroles les plus actifs et à organiser des actions symboliques comme la plantation de « 1000 chênes pour l'avenir du Val Suzon ».

Grâce à leur mobilisation, mais aussi aux avancées technologiques, scientifiques et politiques qui ont permis de régler la crise climatique, le projet de plantation de teck avait été finalement abandonné. Et, avec la constitution d'une société nationale des forêts patrimoniales (SNFP) en 2025, Jean-Claude avait continué à participer aux réunions de ce comité de défense, rebaptisé alors comité de gestion. En cette « année mondiale de la forêt », il se remémore ses coups de gueule contre les chasseurs indécents, sa fascination pour les travaux écologiques menés par des

équipes d'universitaires, ses mémorables affûts nocturnes, où caché derrière des buissons, il venait admirer les loutres du Suzon en train de s'ébattre. Observant au loin un groupe d'enfants en train d'installer des nichoirs, Jean-Claude se sent confiant en ce dimanche hivernal. Au soir de sa vie, il sait qu'il laisse à cette nouvelle génération qui bientôt le remplacera, un héritage et un patrimoine précieux mais fragile dont elle saura prendre soin.

# Bibliographie

## Ouvrages et articles

ABRIC Jean-Claude (1994) : *Pratiques sociales et représentations*. Paris, Presses Universitaires de France, 256 p.

AEV (Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France) (2005) : *un dépliant pour connaître la forêt régionale de Bondy (Seine Saint-Denis)*. Communiqué de presse. Paris, AEV, 1 p.

AIGREF (Association des Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts) (2001) : *Des officiers royaux aux ingénieurs d'État dans la France rurale*. Paris, Éditions TEC & DOC, 690 p.

ALLÈGRE Claude (2006) : « Neiges du Kilimandjaro », *L'express*, édition du 21/09/06.

ANCR (Agence Nationale de Création Rurale) (1995) : *La Forêt, les savoirs et le citoyen. Regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations*. Le Creusot, Éditions ANCR, 376 p.

APAS-ONF (Association Pour l'Action Sociale à l'Office National des Forêts) (2006) : « Mémoire », *Journal de l'Association pour l'Action Sociale à l'ONF*, n° 64, p. 10.

ARBORIO Anne-Marie et FOURNIER Pierre (2003) : *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*. Paris, Nathan Université, 128 p.

ARNOULD Paul (1992a) : « Modes de l'arbre et arbres à la mode », *Les Cahiers Nantais*, n° spécial de biogéographie « en l'honneur de Jean-Max PALIERNE », n° 38, pp. 215-237.

ARNOULD Paul (1992b) : « Il court, il court...le feu », *Cahier d'Études du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises*, n° 9, pp. 49-45.

ARNOULD Paul (1994) : *La forêt française entre nature et culture*. Texte de synthèse de l'habilitation à diriger des recherches (sous la dir. de PITTE Jean-Robert). Paris, ENS de Fontenay Saint-Cloud, 374 p.

ARNOULD Paul (2001) : « L'administration des forêts », in *Guide Gallimard la France des forêts*. Paris, Gallimard, pp. 24-25.

ARNOULD Paul (2002) : « Histoire et mémoire des aménagements forestiers », *Ingénieries*, n° spécial « aménagement forestier », pp. 9-20.

ARNOULD Paul et AMMON Caroline (1991) : « Modes et Forêts », *La Forêt Privée*, n° 197, pp. 70-88.

ARNOULD Paul et CALUGARU Corina (2007) : *Contribution à l'élaboration d'une approche stratégique de la multifonctionnalité de la forêt*. Rapport de recherche provisoire : analyse historique de l'idée de multifonctionnalité. Paris, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 62 p.

ARNOULD Paul et CIESLAK Caroline (2004) : « Mise en scène d'objets de nature de Paris à Varsovie : les arbres remarquables de deux forêts périurbaines », *Natures Sciences Sociétés*, n° 12. pp. 157-171.

- ARNOULD Paul et DA LAGE Antoine (1993) : « Pluies acides : montrer au risque de tromper... », *Arbre Actuel*, n° 6, pp. 38-41.
- ARNOULD Paul et PIVETEAU Vincent (1999) : « Un patrimoine pour tous », in *Les espaces boisés en France, Bilan environnemental*. Paris, IFEN-Éditions Frison Roche, pp. 163-174.
- ARNSTEIN Sherry (1969) : « A ladder of citizen participation », *Journal of American Institute of Planners*, p. 216-224.
- ASSAD Ahmed (2003) : *Recherche de conditions et moyens d'amélioration de la gestion de la qualité des forêts des Hauts de Seine : Fausses-Reposes, Meudon et Malmaison*. Mémoire de « Gestion du vivant et stratégie patrimonial » (sous la dir. d'OLLAGNON Henry). Paris, INA-PG, 27 p. (hors annexes).
- ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels) (2002) : *Communiquer et négocier pour la conservation de la nature. Outils de gestion et de planification*. Cahiers Techniques de l'ATEN, n° 58. Montpellier, ATEN, 96 p.
- BACHELARD Gaston (1975, édition originale de 1938) : *La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*. Paris, J. Vrin, 256 p.
- BADRÉ Louis (1983) : *Histoire de la forêt française*. Paris, Arthaud, 309 p.
- BADRÉ Michel et DÉCAMPS Henri (2005) : « Entretien avec Michel Badré : la forêt au rythme des sciences et de la société », *Natures Sciences Sociétés*, n° 13, pp. 428-436.
- BALLION Robert (1973) : *Relation entre statut socioculturel et fréquentation de la forêt*. Paris, École Polytechnique, 72 p.
- BALLION Robert (1975) : « La fréquentation des forêts », *Revue Forestière Française*, vol. 27, n° 2, p. 155-170.
- BARRÉ de CLAIRVAUX Jacques (1976) : *Aux portes de Dijon... Le Val Suzon*. Dijon, Éditions À la cave aux bouquins, 128 p.
- BARRET Philippe (sous la dir.) (2003) : *Guide pratique du dialogue territorial*. Paris, Fondation de France, 136 p.
- BARRIER Philippe (1991) : *Forêt légendaire. Contes, légendes, coutumes, anecdotes, sur les forêts de France*. Paris, Christian de Bartillat éditeur, 252 p.
- BARTENSTEIN Kristin (2005) : « Les origines du concept de développement durable », *Revue juridique de l'environnement*, n° 3, p. 289-297.
- BARTHOD Christian (2004) : « Protection de la nature et identités culturelles en France », *History, culture and conservation*, Policy Matters, 13, pp. 18-26. (consultable en ligne à l'adresse URL suivante : <http://www.iucn.org/themes/ceesp/Publications/newsletter/PM13-Section1-part1.pdf>).
- BARTHOD Christian (2005) : « L'homme, la nature et la forêt : les grands débats d'idées en cours », *communication faite lors du Colloque franco-américain « Gérer la forêt des deux côtés de l'Atlantique, hommage à Gifford Pinchot »*, Nancy (8-9 mars 2005).
- BEAUD Stéphane, WEBER Florence (1997) : *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris, Éditions La Découverte, 327 p.



- BAUDELAIRE Charles (1857) : « Correspondances », in *Les Fleurs du Mal*. Paris, Éditions Poulet Malassis, 158 p.
- BENAILY Guillaume (2005) : *Rapport final de l'exposition Sén'Art en forêt (réalisée dans le cadre du projet LIFE Urban Woods For People)*. Paris, ONF, 42 p. (consultable en ligne à l'adresse URL suivante : <http://www.onf.fr/europe/life-urbanwoods/pdf/Senartforet.pdf>).
- BERNARD Benoît (2006) : *Quand les gestionnaires se mesurent. Les indicateurs au centre de la gestion forestière*. Paris, L'Harmattan, 230 p.
- BILLÉ Raphaël (2004) : *La gestion intégrée du littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif*. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement (sous la dir. de MERMET Laurent). Paris, ENGREF, 473 p. (hors annexes).
- BILLÉ Raphaël et MERMET Laurent (sous la dir.) (2003) : *Concertation, décision et environnement. Regards croisés, Vol. 1*. Paris, La documentation française, 222 p.
- BLACHON Stéphane (1997) : *Fondements socioculturels et gestion spatiale d'une nouvelle pratique de loisir hivernal : le cas de la raquette à neige*. Mémoire de maîtrise (sous la dir. de BOURDEAU Philippe). Grenoble, Université Joseph Fourier, 132 p.
- BLANCHET Anne et GOTMAN Alain (1992) : *L'enquête et ses méthodes : L'entretien*. Paris, Nathan, 125 p.
- BLANDIN Patrick et FABIANI Jean-Louis (1981) : *Étude des changements sociologiques, économiques et écologiques relatifs aux forêts périurbaines*. Paris, ENS Ulm, 90 p.
- BONARDI Christine et ROUSSIAU Nicolas (1999) : *Les représentations sociales*. Paris, Dunod, 124 p.
- BOURAS Franck (1993) : *Étude de fréquentation de la Forêt Domaniale du Val Suzon*. Mémoire de terminale BTA AER. Lycée forestier de Velet à Étang sur Arroux, 37 p.
- BOURDIEU Pierre (1980) : *Questions de sociologie*. Paris, Éditions de Minuit, 280 p.
- BOURDIEU Pierre (1982) : *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit, 670 p.
- BOURDIEU Pierre (1989) : *La noblesse d'État. Grandes Écoles et esprit de corps*. Paris, Éditions de Minuit, 568 p.
- BOURDIEU Pierre (1996) : *Sur la télévision, suivi de l'emprise du journalisme*. Paris, Raisons d'agir Éditions, 95 p.
- BOURDU Robert (1996) : *Légendes de France contées par les arbres*. Paris, Ullmer, 207 p.
- BOURELY Antoine, GODFROID Sandrine, PARENT Eric et SCHIRMER Isabelle, (1983) : *Les femmes et le GREF : étude sociologique*. Paris, ENGREF, 23 p.
- BOURGENOT Louis (sous la dir.) (1987) : *Les Eaux et Forêts du 12<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle*. Paris, Éditions du CNRS, 767 p.

BOUTEFEU Benoît (2003) : *Perceptions et représentations du métier de forestier. Enquête au sein de l'Office National des Forêts de Rambouillet*. Mémoire de DEA (sous la dir. d'ARNOULD Paul). Paris, Muséum National d'Histoire Naturelle, 105 p.

BOUTEFEU Benoît (2005) : « l'aménagement forestier à la recherche d'une durabilité à travers l'histoire », *Vertigo, la revue en science de l'environnement*, vol. 6, n° 2 (consultable en ligne à l'adresse [http://www.vertigo.uqam.ca/vol6no2/art21vol6no2/benoit\\_boutefeu.html](http://www.vertigo.uqam.ca/vol6no2/art21vol6no2/benoit_boutefeu.html)).

BOUTEFEU Benoît et ARNOULD Paul (2006) : « Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité », *Revue Forestière Française*, n° 1, pp. 61-72.

BOUTEFEU Benoît (2007) : *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*. Thèse de doctorat (sous la dir. de ARNOULD Paul). Lyon, ENS-LSH, 519 p.

BOUTEFEU Benoît (2008) : « les incendies de forêt : une actualité brûlante pour un traitement médiatique à show », *Forêt méditerranéenne*, tome XXIX, n° 3, pp. 297-308

BOUTEFEU Benoît (2009) : « Naturalité contre biodiversité ? », *La feuille et l'aiguille*, n° 74, février 2009.

BOUTEFEU Emmanuel (2001) : *Composer avec la nature en ville*. Lyon, CERTU, collection Références, 375 p.

BOUTEFEU Emmanuel (2005) : *La demande sociale de nature en ville. Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*. Lyon, CERTU, 77 p.

BRAMOULLÉ Gérard (1991) : *La peste verte*. Paris, Les Belles Lettres, 208 p.

BRÉDIF Hervé (2004) : *Le vivant, les hommes et le territoire. Essai de biogéopolitique*. Thèse de doctorat (sous la dir. d'ARNOULD Paul et OLLAGNON Henry). Paris, INA-PG, ENS-LSH, 821 p.

BRÉDIF Hervé et ARNOULD Paul (2004) : « Evaluer n'est pas gérer. Considérations pour rompre le pouvoir des critères et des indicateurs », *Revue Forestière Française*, n° spécial « Critères et indicateurs de gestion durable des forêts », p. 485-502.

BRÉDIF Hervé et BOUDINOT Pierre (2001) : *Quelles forêts pour demain ? Eléments de stratégie pour une approche rénovée du développement durable*. Paris, L'Harmattan, 249 p.

BRÉDIF Hervé. et OLLAGNON Henry. (1997) : *Gestion durable des forêts : la France à l'heure des choix*. Paris, AFOCEL, 85 p.

BREMAN Peter (2002) : « Les lisières forestières, zones de contact privilégiées, zones de transition, zones d'enjeux. Forêt péri-urbaine ou ville péri-forestière », *actes du colloque LIFE Environnement Urban Woods for People organisé à Paris en novembre 2002*. Paris, ONF, 8 p. (consultable en ligne à l'adresse URL [http://www.onf.fr/pro/life/periurb/pdf/Breman\\_P.pdf](http://www.onf.fr/pro/life/periurb/pdf/Breman_P.pdf)).

BRIFFAUD Serge (1994) : *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*. Université de Toulouse, 622 p.

BRODHAG Christian (2003) : *Glossaire pour le développement durable*. École Nationale des Mines de Saint-Étienne, 11 p. (consultable en ligne à l'adresse URL (<http://www.agora21.org/bibliotheque.html>)).

- BRUCIAMACCHIE Max et DE TURCKHEIM Brice (2005) : *La futaie irrégulière : Théorie et pratique de la sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature*. Aix en Provence, Édisud, 286 p.
- BRUN Jean-Jacques, DEBARBIEUX Bernard, DUCOURTIOUX Stéphanie, PETIT Jérôme et LHEUREUX Philippe (2002) : « Une recherche interdisciplinaire et exploratoire avec un parc naturel régional : descriptions des clairières de Chartreuse », *Natures Sciences Sociétés*, n° 10, pp. 42-51.
- BRUNET Roger (1990) : « Le déchiffrement du monde », in *Mondes nouveaux*, (sous la dir. de BRUNET Roger). Paris, Hachette-Reclus, pp. 9-271.
- BUTTOUD Gérard (1983) : *L'État forestier. Politique et Administration des forêts dans l'histoire française contemporaine*. Thèse d'État de l'Université de Nancy II, INRA-ENGREF, 691 p.
- BUTTOUD Gérard (sous la dir.) (2004) : « Critères et indicateurs de gestion durable des forêts : où en est-on ? », *Revue Forestière Française*, n° spécial « Critères et indicateurs de gestion durable des forêts », pp. 361-502.
- BVA (Brulé Ville Associés) (1991) : *Les forêts périurbaines Tome 3 Île-de-France*. Paris, BVA, 71 p.
- CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BARTHE Yannick (2001) : *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris, Éditions du Seuil, 358 p.
- CARREL Marion (2004) : *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*. Thèse de doctorat de sociologie (sous la dir. de GUILLEMARD Anne-Marie). Paris, Université René Descartes, 656 p.
- CHAMPAGNE Patrick (1990) : *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*. Paris, Éditions de Minuit, 311 p.
- CHAUVIN Christophe et PIROCHE Jean-Noël (2004) : « Gestion forestière et ingénierie écologique », *Ingénieries*, n° spécial « Ingénierie écologique », pp. 37-45.
- CHAUVIN Guy (2001) : *Enquête sur la fréquentation touristique estivale du Bassin de Rabou-Chaudun*. Mémoire de BTSa (sous la dir. de WITTMANN René). ONF, CEMAGREF, IUT GEA de Gap, 49 p. (hors annexes).
- CHEVEIGNÉ (de) Suzanne (2000) : *L'environnement dans les journaux télévisés. Médiateurs et visions du monde*. Paris, CNRS Éditions, 161 p.
- CLÉMENT Gilles (2006) : *Le jardin en mouvement. De la vallée au jardin planétaire*. Paris, Éditions Sens et Tonka, 300 p.
- CLÉMENT Vincent (2005) : « Les feux de forêt en Méditerranée : un faux procès contre Nature », *L'espace géographique*, n° 4, pp. 288-303.
- CMC (Communication Management Consulting) (2000) : *Office National des Forêts. Analyse de presse. Contexte de la tempête (24 décembre 1999 - 1<sup>er</sup> mars 2000)*. Paris, CMC, 58 p.
- COLLECTIF D'ASSOCIATIONS (1995) : *Révision de la charte du parc naturel régional de Chartreuse. Contribution des associations*. Grenoble, 58 p.
- COMBESSIE Jean-Claude (1996) : *La méthode en sociologie*. Paris, Éditions la Découverte, 124 p.

CORBIN Alain et RICHARD Hélène (sous la dir.) (2004) : *La mer, terreur et fascination*. Paris, Le Seuil, 200 p.

CORVOL Andrée (1987) : *L'Homme aux Bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Fayard, 585 p.

CORVOL Andrée (sous la dir.) (1994) : *La forêt malade. Débats anciens et phénomènes nouveaux XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, L'Harmattan, 284 p.

CORVOL Andrée (sous la dir.) (2004) : *Forêt et chasse. X<sup>e</sup><sup>me</sup>-XX<sup>e</sup><sup>me</sup> siècle*. Paris, L'Harmattan, 402 p.

CORVOL Andrée, ARNOULD Paul et BLOCH Anny (sous la dir.) (1996) : *Agronome, forestier, historien, géographe et humaniste. Journée d'Hommage à Roger Blais, Paris, le 21 mars 1994*. Paris, GHFF-ONF, 81 p.

CORVOL Andrée, ARNOULD Paul et HOTYAT Micheline (sous la dir.) (1997) : *La forêt, perceptions et représentations*. Paris, L'harmattan, 401 p.

COULON Alain (1992) : *L'École de Chicago*. Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhart (1977) : *L'acteur et le système*. Paris, Éditions du Seuil, 500 p.

DEBARBIEUX Bernard (2006) : « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie », *L'espace géographique*, n° 4, pp. 340-354.

DEBRAY Régis (1992) : *Vie et mort de l'image. une histoire du regard en occident*. Paris, Éditions Gallimard, 412 p.

DÉCAMPS Henri (2005) : « Journées techniques de l'aménagement forestier : approches participatives de la gestion forestière, Compte rendu de colloque (Paris, 29-30 avril 2004) », *Natures Sciences Sociétés*, n° 13, pp. 82-85.

DEFFONTAINES Pierre (1969) : *L'homme et la forêt*. Paris, Gallimard, 186 p.

DELÉAGE Jean-Paul (1992) : *Histoire de l'écologie : une science de l'homme et de la nature*. Paris, la Découverte, 330 p.

DEMESSE Nicole, PERSUY Alain et FISCHER Roger (1976) : *France, ta forêt fout le camp !* Paris, Stock, 236 p.

DESCOLA Philippe (2005) : *Par-delà la nature et la culture*. Paris, Gallimard, 600 p.

DESEQUELLES Anne-Claire (2001) : *La représentation*. Paris, Ellipses Éditions Marketing, 62 p.

DESPRES Alain et NORMANDIN Dominique (1998) : *Demande et évaluation des services écologiques récréatifs des forêts en Lorraine*. Document de recherche. Nancy, ENGREF, 52 p. (hors annexes).

DEUFFIC Philippe, GRANET Anne-Marie et LEWIS Nathalie (2004) : « Forêt et société : une union durable. 1960-2003 : évolution de la demande sociale face à la forêt », *Rendez-vous Techniques*, pp. 10-14.

- DEVÈZE Michel (1966) : *La forêt et les communautés rurales XVI<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Publications de la Sorbonne, 500 p.
- DI MEO Guy (1998) : *Géographie sociale et territoires*. Paris, Nathan, 310 p.
- DOBRÉ Michelle (1995) : *L'opinion publique et l'environnement*. Orléans, IFEN, 95 p.
- DOBRÉ Michelle (2004) : *Rapport de recherche intermédiaire forêt et société*. Fontainebleau, CEMAGREF-ONF, 46 p.
- DOBRÉ Michelle (2005) : « Les Français et la forêt en 2004. Enquête ONF », *communication personnelle faite le 10 juin 2005 lors de la restitution des résultats de l'enquête sociologique nationale sur les Français et la forêt*.
- DOBRÉ Michelle (2006) : *Première analyse des Focus Groups « jeunes » (Orléans) et « habitants en milieu urbain à proximité d'une forêt » (Bordeaux)*. Rapport intermédiaire de la phase qualitative de la recherche sur forêt et société. Caen, ONF-Université de Caen-DYRESO, 5 p.
- DOBRÉ Michelle, LEWIS Nathalie, DEUFFIC Philippe et GRANET Anne-Marie (2005) : « La fréquentation des forêts en France : permanence et évolutions », *Rendez-vous Techniques*, n° 9, pp. 49-59.
- DOBREMEZ Jean-François (1992) : *La forêt des arbres toujours mais tant d'autres choses*. Paris, Rageot, 174 p.
- DOMERGUE Magali (2003a) : *Évaluation et indicateurs des valeurs non marchandes de la forêt*. Thèse professionnelle (sous la dir. de PEYRON Jean-Luc). Fontainebleau, École Nationale des Ponts et Chaussées, 131 p.
- DOMERGUE Magali (2003b) : « Évaluation des fonctions non marchandes de la forêt », *Rendez-vous Techniques*, n° 1, pp. 17-20.
- DUBOURDIEU Jean (1997) : *Manuel d'aménagement forestier : gestion durable et intégrée des écosystèmes forestiers*. Paris, Éditions Lavoisier, 244 p.
- DUVIGNAUD Jean (1970) : *Spectacle et société. Du théâtre grec au happening : la fonction imaginaire dans les sociétés*. Gonthier, Denoël, 172 p.
- ERHENBERG Alain (1991) : *Le culte de la performance*. Paris, Hachette, 323 p.
- ESPACES NATURELS (collectif d'auteurs) (2003) : « Les leçons du programme de recherche recréer la nature », *Espaces Naturels*, n° 1, pp. 23-27.
- ESPACES NATURELS (collectif d'auteurs) (2006) : « Dossier : les processus de la concertation », *Espaces Naturels*, n° 13, pp. 7-25.
- FERAL Josette (1997) : *Mise en scène et jeu de l'acteur : entretiens*. Montréal, Éditions Jeu, 345 p.
- FERRY Luc (2002) : *Le nouvel ordre écologique : l'arbre, l'animal et l'homme*. Paris, Librairie générale française, 221 p.
- FERRY Luc et GAUCHET Marcel (2004) : *Le religieux après la religion*. Paris, Grasset, 140 p.

FLOCH Jean-Marie (1990) : *Sémiotique, marketing et communication. Sous les signes, les stratégies*. Paris, Presses Universitaires de France, 233 p.

FRANZEN Axel et ZIMMERMANN Willy (2000) : *Les attentes de la société envers la forêt suisse. Enquête d'opinion*. Berne, OFEFP, 151 p.

FRÉMONT Armand (1999, édition originale de 1976) : *La région, espace vécu*. Paris, Flammarion, 288 p.

GARCIER Romain (2005) : *La pollution industrielle de la Moselle française. Naissance, développement et gestion d'un problème environnemental, 1850-2000*. Thèse de doctorat de géographie (sous la dir. de BRAVARD Jean-Paul). Lyon, Université Lumière, 487 p.

GARIN Christine (2004) : « Les Parisiens rêvent d'une ville plus verte et préservée », *le Monde*, édition du 23 septembre 2004.

GAULÉJAC (de) Vincent (2005) : *La société malade de la gestion : idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*. Paris, Éditions du Seuil, 275 p.

GHFF (Groupe d'Histoire des Forêts Françaises) (1985) : *Jalons pour une histoire des gardes forestiers. Actes du Séminaire de recherche de Nancy 20-21 septembre 1984*. Paris, CNRS, INRA, 151 p.

GIDDENS Anthony (1994) : *Les conséquences de la modernité*. Paris, Éditions L'Harmattan, 192 p.

GIRARD René (1986) : *Le bouc émissaire*. Paris, LGF (livre de poche), 313 p.

GOFFMAN Erving (1973) : *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*. Paris, Éditions de Minuit, 372 p.

GOSSSELIN Marion (1999) : *Gérer la fréquentation dans les espaces naturels : méthodes d'études et systèmes de suivis. Aspects quantitatifs, qualitatifs et écologiques*. Revue bibliographique. Nogent-sur-Vernisson, CEMAGREF-ONF, 264 p.

GOURIN Sandrine (1997) : *Développement touristique d'un territoire forestier. Représentations et pratiques en forêt domaniale de la Grande Chartreuse*. Mémoire du DESS (sous la dir. de GUÉRIN Jean-Paul). Grenoble, Institut de Géographie Alpine, 114 p. (hors annexes).

GRAFMEYER Yves et ISAAC Joseph (1984) : *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris, Aubier, 378 p.

GRANET Anne-Marie et MYRDAL-RUNEBJER Eva (2003) : « L'héritage bioculturel forestier : intégrer l'activité humaine dans la connaissance et la gestion des forêts », *Rendez-vous Techniques*, n° 1, pp. 42-46.

GRAWITZ Madeleine (1996) : *Méthodes des sciences sociales, 10<sup>ème</sup> édition*. Paris, Dalloz, pp. 585-596.

GUÉRIN-PACE France (2006) : « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires », *L'espace géographique*, n° 4, pp. 298-308.

GUILLARD Joanny (1982) : « De la vie des expressions. Petite réflexion d'un béotien sur le langage », *Revue Forestière Française*, n° 4, pp. 329-332.

- HAINARD Robert (2008) : *Les forêts sauvages*. Fondation Hainard, Editions Hesse, 183 pages.
- HARRISON Robert (1992) : *Forêts : essai sur l'imaginaire occidental*. Paris, Flammarion, 398 p.
- HASSID Marc-Jérôme (2003) : « Le terroir, un territoire hybride. L'exemple des fromages des Alpes du Nord », in *Géococonfluences*, dossier « La France : des territoires en mutation » (consultable à l'adresse URL <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutDoc5.htm>).
- HELLSTRÖM Eeva et RYTILÄ Tiina (1998) : *Environmental forest conflicts in France and Sweden : Struggling between local and international pressures*. Joensuu (Finland), European Forest Institute, 111 p.
- IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme et de la Région Île-de-France) (1996) : *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° spécial, pp. 44-46.
- IFN (Inventaire Forestier National) (2006) : *Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises*. Paris, IFN, 152 p.
- IPSOS LOYALTY (2005) : *Office National des Forêts. Enquête de climat social 2005*. Présentation au CTPC, CCE, CCHS. Velaine-en-Haye le 18 octobre 2005. Support de communication orale, 56 p.
- ISAAC Joseph (1998) : *Erving Goffman et la microsociologie*. Paris, Presses Universitaires de France, 126 p.
- JAOUËN Muriel (2006) : « Oser les jeux de rôle dans l'entreprise pour mieux communiquer », *Les Échos*, édition du 7 novembre 2006.
- JAUFFRET Antoine (2004) : *La coupe forestière, entre choix technique et enjeu social. Le cas de la Forêt de Tronçais (Allier)*. Mémoire de maîtrise de géographie (sous la dir. de SIMON Laurent). Paris, Université Panthéon Sorbonne, 151 p. (hors annexes).
- JOLLIVET Marcel (sous la dir.) (1992) : *Sciences de la nature, Sciences de la société, Les passeurs de frontières*. Paris, CNRS Éditions, 589 p.
- JOUANNA Jacques (2006) : « L'homme et les quatre éléments. La médecine grecque nous a livré une vision quaternaire de la nature. Enquête sur vingt-cinq siècles », *Le Monde*, édition du 25 octobre 2006.
- JUNG Carl Gustav (1963) : *L'âme et la vie*. Paris, Éditions Buchet et Chastel, 389 p.
- JUNG Carl Gustav (sous la dir.) (1964) : *L'homme et ses symboles*. Paris, Éditions Robert Laffont, 320 p.
- KALAORA Bernard (1980) : *L'institution forestière et son système de valeurs*. Propositions de recherche. Orléans, INRA, 32 p.
- KALAORA Bernard (1981) : *Le musée vert ou le tourisme en forêt. Naissance et développement d'un loisir urbain, le cas de la forêt de Fontainebleau*. Paris, Éditions Anthropos, 302 p.
- KALAORA Bernard (1983) : « Le génie des lieux, étude de deux exemples : la forêt d'Orléans et la forêt de Fontainebleau », *Norois*, 120, pp. 583-590.

KALAORA Bernard (1995) : *De la nature à l'environnement, itinéraires d'un chercheur*. Thèse présentée pour l'habilitation à diriger les recherches. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 171 p.

KALAORA Bernard et POUPARDIN Denis (1984) : *Le corps forestier dans tous ses états : de la restauration à la belle époque*. Orléans, INRA, 189 p.

KALAORA Bernard et SAVOYE Antoine (1986) : *La forêt pacifiée, sylviculture et sociologie au XIX<sup>ème</sup> siècle*. Paris, L'Harmattan, 132 p.

KAPLAN Stephen (2002) : « Some hidden benefits of the urban forest », *communication faite lors du colloque organisé par l'IUFRO « Forestry serving urbanised societies » à Copenhague, du 27 au 30 août 2002*.

LAFITTE Jean-Jacques (1993) : « Sondages d'opinion sur les forêts périurbaines », *Revue Forestière Française*, n° 4, pp. 483-492.

LAHIRE Bernard (2004) : *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris, La Découverte, 780 p.

LALIGANT Sophie (2002) : « Forêt péri-urbaine ou ville péri-forestière », *actes du colloque « LIFE Environment : Urban Woods for People »* organisé à Paris en novembre 2002 (consultable en ligne à l'adresse URL ([http://www.onf.fr/europe/life-urbanwoods/pdf/Laligant\\_S.pdf](http://www.onf.fr/europe/life-urbanwoods/pdf/Laligant_S.pdf))).

LANGRADE Florence, GEFRE Jean-François, MARTIN P. et MOIGNEU Thierry (1999) : « Forestier junior. Programme d'éducation à la forêt dans le domaine régional de Bondy (Seine-Saint-Denis) », *Revue Forestière Française*, vol 51, n° 5, pp. 627-636.

LARRÈRE Raphaël (1994) : « Peindre la forêt », *Arbre Actuel*, n° 15, pp. 33-41.

LARRÈRE Raphaël (2003) : « Problèmes théoriques et pratiques de l'enquête qualitative », *communication personnelle effectuée lors d'une mission sur la contribution au développement durable avec la Russie*. 6 p. (consultable en ligne à l'adresse suivante [http://www.ivry.inra.fr/mona/publications\\_chercheurs/Textes-Publis/Marlioie\\_CRmission.pdf](http://www.ivry.inra.fr/mona/publications_chercheurs/Textes-Publis/Marlioie_CRmission.pdf)).

LARRÈRE Catherine et Raphaël (1997) : *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*. Paris, Aubier, 355 p.

LARRÈRE Raphaël et NOUGARÈDE Olivier (1993) : *L'Homme et la forêt*. Paris, Gallimard, 128 p.

LARRÈRE Raphaël, NOUGARÈDE Olivier et POUPARDIN Denis (1992) : « Deux gestionnaires pour une forêt : de la tactique au débat de fond », *Annales du Parc national des Cévennes*, pp. 161-187.

LARRÈRE Raphaël et SOUDIÈRE Martin de la (1987) : *Cueillir la montagne : plantes, fleurs, champignons en Gévaudan, Auvergne, Cévennes et Limousin*. Lyon, La Manufacture, 245 p.

LASCOURMES Pierre (sous la dir.) (1999) : *Instituer l'environnement. Vingt cinq ans d'administration de l'environnement*. Paris, L'Harmattan, 233 p.

LASLAZ Lionel (2005) : *Les zones centrales des parcs nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques*



*d'aménagement en milieux montagnards*. Thèse de doctorat en géographie (sous la dir. de MARNEZY Alain et BERNIER Xavier). Chambéry, Université de Savoie, 644 p.

LATOUCHE Serge (2001) : *La déraison de la raison économique*. Paris, Albin Michel, 244 p.

LATOUR Bruno (1991) : *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*. Paris, Éditions La découverte, 210 p.

LE CARO Yvon (2002) : *Usages récréatifs de l'espace agricole*. Thèse de doctorat en géographie (sous la dir. de CANEVET Corentin). Université de Rennes II, 770 p. (hors annexes).

LECOMTE Frédérique (sous la dir.) (1998) : *L'accueil du public en forêt. 1<sup>ère</sup> partie*. Paris, Revue Arborescences, n° 76, 41 p.

LE FLOCH Sophie (1997) : *Du « ketchup » au « chemin vers Dieu »... Ébauche des représentations sociales de l'environnement, du paysage et de l'écologie*. Nogent-sur-Vernisson, CEMAGREF, 54 p.

LÉONARD Jean-Pierre (1999) : *Contribution à la typologie des principaux systèmes forestiers. Essai de classification physionomique de forêts à partir de facteurs sociétaux générateurs*. Thèse de doctorat de géographie tropicale (sous la dir. de MONNIER Yves). Bordeaux, l'Université Michel de Montaigne, 472 p.

LEOPOLD Aldo (2000, édition originale de 1949) : *Almanach d'un comté des sables*. Paris, Flammarion, 289 p.

LEWIS Nathalie, BERTHET L., DEUFFIC Philippe, GINELLI Ludovic et LE FLOCH Sophie (2004) : *De 1960 à 2003 des enquêtes pour cerner le lien forêt et société. État de l'art et pistes exploratoires*. Bordeaux, CEMAGREF, 41 p.

LIAGRE Jacques (1997) : *La forêt et le droit. Droit forestier et droit général applicables à tous bois et forêts*. Paris, La Baule, 746 p.

LINOT Michel (1997) : *Paysage et imaginaire forestiers. Formes et représentations de la forêt chez les propriétaires forestiers*. Mémoire de DEA. Paris, École d'Architecture de Paris la Villette. 54 p. (hors annexes).

LOMBORG Björn (2004) : *L'écologie sceptique : le véritable état de la planète*. Paris, Le Cherche Midi, 742 p.

LORENTZ Konrad (1970) : *Trois essais sur le comportement naturel et humain*. Paris, Éditions du Seuil, 240 p.

LOVELOCK James (1999) : *La terre est un être vivant : l'hypothèse Gaïa*. Paris, Flammarion, 183 p.

LUCKEL Frédérique (1993) : « Perception et représentation du paysage dans les Vosges du Nord. Préalables méthodologiques à une étude psychosociologique de la perception des paysages dans le parc naturel régional des Vosges du Nord », *Annales scientifiques de la réserve de biosphère des Vosges du Nord*, n° 3, pp. 45-74.

MALDAGUE Michel (2005) : « Approche systémique du concept de forêt modèle. Mécanisme néguentropique approprié à la gestion des forêts », *communication personnelle faite lors du colloque « Forêts Modèles » organisé par l'ENGREF-Nancy les 9 et 10 mars 2005*, 29 p.

- MALLEIN Philippe et PRIVAT Gilles (2002) : *Ces objets qui communiquent. Perspectives technologiques et usages*. Cachan, Lavoisier, Hermès, vol. 3, n° 4, 190 p.
- MARCON Eric (1998) : *Les activités de l'Office National des Forêts*. Paris, ENGREF, 62 p. (hors annexes).
- MARESCA Bruno (2001) : *La fréquentation des forêts publiques en Île-de-France*. Paris, CREDOC, 39 p.
- MARSY Sylvain (2003) : *Vers une gestion durable de l'accueil du public en forêt de Fontainebleau*. Mémoire de fin d'études de la Formation des Ingénieurs Forestiers. Nancy, ENGREF, 70 p.
- MASER Chris (1994) : *Sustainable Forestry. Philosophy, Science and Economics*. St Lucie Press, Boca Raton, Florida, 373 p.
- MAUZ Isabelle (2002) : *Gens, cornes et crocs, relations hommes animaux et conceptions du monde en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups*. Thèse en sciences de l'environnement (sous la dir. de LARRÈRE Raphaël). Paris, ENGREF, 513 p.
- MERMET Laurent (1992) : *Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?* Paris, L'harmattan, 201 p.
- MICHEL Charlotte (2003) : *L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer*. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement (sous la dir. de MERMET Laurent). Paris, ENGREF, 542 p.
- MICOUD André et PERONI Michel (2000) : *Ce qui nous relie*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2000, 373 p.
- MOIGNEU Thierry (2005) : *Gérer les forêts périurbaines*. Paris, ONF, 414 p.
- MOINIER-FREDEFON Magali (2006) : « Parc naturel régional du Lubéron. Fiche n° 17 », in *Prendre en compte le développement durable dans un projet. Guide d'utilisation de la grille RST<sub>2</sub>*. Lyon, CERTU, 6 p.
- MORIN Edgar (1983) : *De la nature de l'URSS*. Paris, Fayard, 275 p.
- MORIN Edgar (1984) : *Sociologie*. Paris, Fayard, 459 p.
- MORIN Edgar (1990) : *Introduction à la pensée complexe*. Paris, Éditions ESF, 159 p.
- MORIN Edgar (1999) : *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*. Paris, UNESCO, 60 p.
- MORVAL Jean (1981) : *Introduction à la psychologie de l'environnement*. Bruxelles, Pierre Mardaga Éditeur, 190 p.
- MUIR John (1997) (édition originale de 1974) : *Un été dans la Sierra*. Paris, Hoëbeke. 230 p.
- MULLER Laura (2006) « La pratique sportive en France, reflet du milieu social », in *Données sociales. La société française*. Paris, INSEE, pp. 657-663.
- NAIL Sylvie (2002) : « L'idée de nature en milieu urbain », in *Nouvelles valeurs dans l'Angleterre d'aujourd'hui* (sous la dir. de CHARLOT Monica), Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, pp. 55-88.

- NEDJAR Akila (2000) : *Le thème de l'environnement dans les médias généralistes : l'analyse des cadres discursifs*. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication (sous la dir. de CHEVEIGNE de Suzanne). Lyon, ENS-LSH, 323 p. (hors annexes).
- NIZET Jean et RIGAUX Nathalie (2005) : *La sociologie de Erving Goffman*. Paris, Éditions La Découverte, 125 p.
- NORMANDIN Dominique (1998) : « Une demande sociale de services environnementaux de la forêt », *INRA Sciences Sociales*, n° 2, pp. 1-4.
- OFFERLÉ Michel (1994) : *Sociologie des groupes d'intérêt*. Paris, Montchrestien, 157 p.
- ONF (Office National des Forêts) (1994) : *Dialogues sur notre métier de forestier. Écouter*. Paris, ONF, 38 p.
- ONF (Office National des Forêts) (2004a) : *Rapport de développement durable 2003*. Paris, ONF, 102 p.
- ONF (Office National des Forêts) (2004b) : *Vivons la forêt. Dossier de presse réalisé pour le salon international de l'agriculture du 28 février au 7 mars 2004*. Paris, ONF, 11 p. (consultable en ligne à l'adresse URL suivante : [http://www.onf.fr/rp/files/archives/dossier\\_presse\\_SAI-04.pdf](http://www.onf.fr/rp/files/archives/dossier_presse_SAI-04.pdf)).
- ONF (Office National des Forêts) (2005a) : *Rapport de développement durable 2004*. Paris, ONF, 90 p.
- ONF (Office National des Forêts) (2005b) : *Accueil des cadres*. Communication interne (disponible en cédérom). Paris, ONF.
- ONF (Office National des Forêts) (2006a) : *Rapport de développement durable. 2005*. Paris, ONF, 113 p.
- ONF (Office National des Forêts) (2006b) : *Observatoire de la fréquentation des forêts publiques de la région PACA. Définition d'un test et d'outils de suivi sur sept massifs forestiers*. Document interne. Aix-en-Provence, direction territorial de l'ONF.
- ONF (2006c) : *Les réserves biologiques. Des espaces naturels remarquables en forêt publique*. Paris, ONF, 13 p.
- ONF (2006d) : *Bilan patrimonial des forêts domaniales*. Paris, ONF, 52 p.
- ONF (2007) : *Contrat État-ONF 2007-2011*. Paris, ONF, 15 p. (hors annexes).
- PARDÉ Jean (1999) : « Des temps gallo-romains aux temps contemporains : premiers pas et progrès des aménagements », *Revue Forestière Française*, n° spécial « Aménagement forestier », pp. 23-44.
- PÉPY Émilie-Anne (2008) : *Espace profane, espace sacré. Le territoire de la Grande Chartreuse, fin XVI° - fin XVIII° siècle*. Thèse de doctorat (sous la dir. de FAVIER René). Grenoble, Université Pierre Mendès France.
- PETITET Vincent (2004) : *Communication et domination dans les organisations. Analyse d'un cabinet-conseil international*. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication (sous la dir. de WINKIN Yves). Lyon, École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, 320 p.

- PEYRON Jean-Luc, HAROU Patrice, NIEDZWIEDZ Alexandra et STENGER Anne (2002) : *National survey on demand for recreation in French forests*. Nancy, ENGREF/INRA, Eurostat, 40 p.
- PICOLET Patrick (rédacteur) (2005) : *Forêt domaniale du Val Suzon. Révision d'aménagement forestier 2005-2019*. Dijon, Office National des Forêts, 112 p. (hors annexes).
- PIETTE Sandrine (2003) : « Réflexions sur la reconstitution des forêts après la tempête de 1999 dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord », *Annales Scientifiques de la Réserve de Biosphère Transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald*, pp. 121-146.
- PLAISANCE Georges (1983) : « Significations psychologiques des arbres et des forêts », *Bulletin d'écologie et d'éthologie humaines*, vol.2, n° 2, pp. 58-64.
- PLAISANCE Georges (1985) : *Forêt et santé. Guide pratique de sylvothérapie*. Saint-Jean de Braye, Éditions Dangles, 506 p.
- PNRC (Parc Naturel Régional de Chartreuse) (2006) : *Valoriser les potentialités des bois de Chartreuse*. Saint-Pierre de Chartreuse, PNRC, 1 p. (plaquette consultable en ligne à l'adresse URL suivante : <http://www.parc-chartreuse.net/economie/pdf/4.pdf>).
- PORCHER Jocelyne (2002) : *Eleveurs et animaux. Réinventer le lien*. Paris, Presses Universitaires de France, 301 p.
- PRO SILVA (1993) : *Actes du 1<sup>er</sup> congrès européen. Pour une forêt belle et productive*. Besançon, 243 p.
- PUYO Jean-Yves (1996) : *Aménagement forestier et enjeux scientifiques en France, de 1820 à 1940*. Thèse de doctorat en géographie (sous la dir. de BERDOULAY Vincent). Université de Pau et des Pays de l'Adour, 602 p.
- PUYO Jean-Yves (1999) : « La science forestière vue par les géographes français, ou la confrontation de deux sciences 'diagonales' (1870-1914) », *Annales de Géographie*, n° 609-610, pp. 615-634.
- PUYO Jean-Yves (2001) : « Enseignement forestier et sciences sociales : le grand nulle part (1824-1914) », *Les Études Sociales*, n° 134, pp. 7-22.
- RACHLINE Michel (1991) : *La saga de l'Office National des Forêts, hier, aujourd'hui, demain*. Paris, Albin Michel, 78 p.
- RAMEAU Jean-Claude, GAUBERVILLE Christian et DRAPIER Nicolas (sous la dir.) (2000) : *Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire, France, domaine continental*. ENGREF-ONF-IDF, classeur non paginé.
- REPTON Humphrey (1803) : *Observations on the Theory and Practice of Landscape Gardening*. London, JC Loudon ed., 299 p.
- RESSOURCES NATURELLES CANADA (2003) : *Le programme de forêts modèles du Canada. L'avancement de l'aménagement durable des forêts depuis la base*. Ottawa, Secrétariat des forêts modèles, 31 p.
- RICHEZ Gérard (1992) : *Parcs nationaux et tourisme en Europe*. Paris, L'Harmattan, 421 p.

- RIETHMULLER Thomas (2003) : *Les chartes forestières de territoire : un premier bilan au niveau national*. Mémoire de fin d'études de la Formation des Ingénieurs Forestiers (sous la dir. de CHAUVIN Christophe). Nancy, ENGREF-CEMAGREF, 45 p.
- ROBERTS Isabelle et GARRIGOS Raphaël (2006) : *La bonne soupe. Comment le « 13 heures de TFI » contamine l'info*. Paris, Les Arènes, 270 p.
- ROGER Alain (1997) : *Court traité du paysage*. Paris, Éditions Gallimard, 199 p.
- ROQUEPLO Philippe (1983) : *Penser la technique. Pour une démocratie concrète*. Paris, Éditions du Seuil, 248 p.
- RST (Réseau Scientifique et Technique) (2006) : *Prendre en compte le développement durable dans un projet. Guide d'utilisation de la grille RST<sub>2</sub>*. Lyon, CERTU, 63 p. (plus un cédérom).
- RUFFIER-REYNIÉ Christiane (2004) : « Où en est-on à Fontainebleau ? », *Combat Nature*, n° 146, pp. 35-39.
- SAMYN Caroline (2002) : *L'accueil du public en forêt domaniale de Raismes – Saint Amand – Wallers : analyse de la fréquentation du massif par le public*. Mémoire de fin d'études de la Formation des Ingénieurs Forestiers. Nancy, ENGREF, 109 p.
- SARES (Société de Recherche Economique et Sociologique en Agriculture) (1969) : *Étude de fréquentation des forêts de la région parisienne*. SARES, 11 fascicules.
- SARTER Jean-Claude (rédacteur) (2005) : *Forêt domaniale de Grande Chartreuse. Révision d'aménagement forestier 2005-2019*. Grenoble, Office National des Forêt, 320 p. (hors annexes).
- SCHMITHUSEN Franz et KAZEMI Yves (1995) : « Analyse des rapports entre les attitudes des gens envers la forêt et leurs attitudes envers la gestion forestière », *Journal Forestier Suisse*, pp. 1-15.
- SÉBASTIEN Léa (2005) : *Humains et non-humains en pourparlers : l'acteur en 4 dimensions. Proposition théorique et méthodologique transdisciplinaire favorisant l'émancipation de nouvelles formes de gouvernances environnementales. Application au domaine de l'eau sur trois territoires : la plaine du Forez, les pentes du Kilimandjaro et les Barthes de l'Adour*. Thèse de doctorat en sciences et génie de l'environnement (sous la dir. de BRODHAG Christian et CONTAMIN Bernard). École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne, 422 p. (hors annexes).
- SERRES Michel (1992) : *Le contrat naturel*. Paris, Flammarion, 191 p.
- SOLOM Antoine (2005) : « Enquête de climat social : synthèse des résultats », *publication interne de l'Office National des Forêts*, 4 p.
- SOULÉ Patrick (2008) : « L'année des bénéfiques », *Le journal du personnel de l'Office National des Forêts*, n° 48 janvier-avril, p. 3.
- STENGERS Isabelle (sous la dir. de) (1987) : *D'une science à l'autre. Des concepts nomades*. Paris, Éditions du Seuil, 387 p.
- TELLECHEA Ramuntcho (2004) : *Représentation de la forêt et inconscient collectif*. Mémoire de maîtrise de psychologie (sous la dir. de MATE Marie-Claire). Université de Toulouse Le Mirail, 81 p.

TELLECHEA Ramuntcho (2006) : *Analyser et accompagner l'évolution des identités professionnelles dans le domaine de la sylviculture publique. Une approche psychosociale*. Mémoire de master de psychologie (sous la dir. de DUPUY Raymond et MEGEMONT Jean-Luc). Toulouse, Université Le Mirail, 107 p.

TERRASSON Daniel (sous la dir.) (1998) : *Public perception and attitudes of forest owners towards forest in Europe. Commentaires et synthèses du groupe de travail COST E3-WG1 1994-1998*. Antony, CEMAGREF Éditions, 243 p.

TERRASSON Daniel (2002) : « Aménités, fonctions non marchandes et aménagement forestier. État des lieux , évolution du contexte et des méthodes », *Ingénieries*, n° spécial « Aménités rurales : une nouvelle lecture des enjeux territoriaux », pp. 57-62.

TERRASSON Daniel et GIVONE Patrick (2004) : « L'interdisciplinarité au CEMAGREF : de la difficile construction d'une recherche en environnement », *Natures Sciences Sociétés*, n° 12, pp. 56-58.

TERRASSON François (1988) : *La peur de la nature. Au plus profond de notre inconscient les vraies causes de la destruction de la nature*. Paris, Éditions Sang de la terre, 187 p.

TERRASSON François. (1992) : *la civilisation anti-nature*, Paris, Éditions Sang de la terre, 291 p.

TERRASSON François (2001) : *Perception-Communication-Comportement. Une application des sciences cognitives dans le domaine de la Conservation de la Nature et de l'Environnement*. Document préparé pour le forum international sur le développement durable. Paris, 23-25 septembre 2001. Paris, UNESCO, 25 p.

TERRASSON François (2002) : *En finir avec la nature*. Paris, Éditions Sang de la terre, 309 p.

THOENIG Jean-Claude (1973) : *L'ère des technocrates, le cas des Ponts et Chaussées*. Paris, Éditions d'Organisation, 317 p.

TRAVERS Sophie (2004) : *Mise en place d'un outil de suivi pour la charte forestière de territoire du massif des Bauges*. Mémoire de fin d'études du cycle d'ingénieur du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (sous la dir. de CHAUVIN Christophe). Grenoble, CEMAGREF, 108 p.

URBAIN Jean-Didier (2002) : *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*. Paris, Payot, 392 p.

URBAN WOODS FOR PEOPLE (2002) : *communications des intervenants du colloque « LIFE Environnement : Urban Woods for People » organisé à Paris en novembre 2002* (consultable en ligne à l'adresse <http://www.onf.fr/europe/life-urbanwoods/index.htm>).

VALEIX Jacques et MAITRE Henri Félix (2004) : « La forêt, source de vie. compte rendu du XII<sup>ème</sup> congrès forestier mondial (Québec, 21 au 28 septembre 2003) », *Nature Sciences Sociétés* vol. 12, n° 4, p. 445-448.

VALENZISI Marc et OLLAGNON Henry (2003) : *Rapport d'audit patrimonial. Conditions et moyens d'une meilleure gestion patrimoniale de la qualité de la forêt de Tronçais. Pour un développement durable du territoire*. Paris, INA-PG, 29 p.

VIARD Jean (2002) : *Le sacre du temps libre : la société des 35 heures*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 219 p.

VIEILLARD-BARON Elsa (2005) : *Les caricatures du bouc émissaire dans les questions environnementales. Étude des caricatures du Monde et du Canard enchaîné de 1985 à 2004*. Mémoire de master en géographie (sous la dir. d'ARNOULD Paul). Lyon, ENS-LSH, 90 p. (hors annexes).

VIEILLARD-BARON Elsa (2007) : « Dessiner la forêt polluée : une gageure ? », *Cahier d'Études, du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises*, n° 17, pp. 100-106

VIGOUROUX François (2001) : *Grand-père décédé. Stop. Viens en uniforme*. Paris, PUF, 176 p.

VON FRANZ Marie-Louise (2003) : *L'interprétation dans les contes de fées*. Paris, Dauphin, 240 p.

WEBER Jacques (2002) : « Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ? », *communication personnelle faite lors du Colloque Panafricain « Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable », organisé à Harare du 24 au 27 juin 1996*. 17 p.

WEISS Stéphane (2003) : « Les chartes forestières de territoire, vers un nouveau contrat social au sujet des espaces forestiers ? », *Courrier de l'environnement*, n° 48, 11 p. (consultable en ligne à l'adresse URL suivante : <http://www.inra.fr/depnv/weissc48.htm>).

WESTOBY Jack (1989) : *Introduction to world forestry*. Blackwell publishers, 320 p.

WINKIN Yves (1996) : *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*. Paris, De Boeck Université, 239 p.

## Dictionnaires

AKOUN André et ANSART Pierre (sous la direction) (1999) : *Dictionnaire de sociologie*. Paris, éditions du Seuil.

ATLIF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française), CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) (2004) : *Trésor de la langue française informatisé*. ATLIF, CRNS, Université Nancy II (consultable en ligne à l'adresse URL : <http://atilf.atilf.fr/>).

BLUM Claude, PRUVOST Jean, ALAOUI Khalid et BADY Guillaume (sous la dir.) (2006) : *Le Nouveau Littré. Le dictionnaire de référence de la langue française*. Paris, Rue des Écoles.

BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé (2005) : *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Paris, RECLUS-La Documentation Française.

LACOSTE Yves (2004) : *De la géopolitique aux paysages, Dictionnaire de la géographie*. Paris, Armand Colin.

LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (sous la dir.) (2003) : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin.

MIJOLLA (de) Alain, GOLSE Bernard, MIJOLLA-MELLOR Sophie (de) et PERRON Roger Perron (sous la dir.) (2005) : *Dictionnaire international de la psychanalyse*. Paris, Hachette.

## Sites Internet consultés

CESP (Centre d'Étude des Supports de Publicité) : *Audience et Médias* [en ligne] disponible sur <[www.cesp.org](http://www.cesp.org)> (consulté en avril 2006).

CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) Limousin : *Lexique forestier* [en ligne] sur <<http://www.crfp-limousin.com/france/lexique-forestier-71.htm>> (consulté en mai 2007).

DURIN Elisabeth et Robert : *À la découverte du Val Suzon* [en ligne] sur <<http://www.levalsuzon.info/>> (consulté en avril 2007).

ÉCOLE POLYTECHNIQUE : *Génie Rural des Eaux et des Forêts : carrière du corps* [en ligne] sur <<http://catalogue.polytechnique.fr/cours.php?id=2246>> (consulté en mars 2007).

EVEENE : *80 000 citations du monde* [en ligne] sur <<http://www.evene.fr/citations/>> (consulté en novembre 2005).

FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières) : *Chartes forestières de territoire* [en ligne] sur <<http://cft.fncofor.fr/afficherAccueil.do>> (consulté en décembre 2006).

IFEN (Institut Français de l'ENvironnement) : *Indicateurs clés de l'environnement* [en ligne] sur <<http://www.ifen.fr/donIndic/Donnees/IndicCles/index.htm>> (consulté en octobre 2006).

IFN (Inventaire Forestier National) : *Les résultats publics* [en ligne] sur <[http://www.ifn.fr/spip/rubrique.php3?id\\_rubrique=17](http://www.ifn.fr/spip/rubrique.php3?id_rubrique=17)> (consulté en octobre 2006).

INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) : *La France en faits et chiffres* [en ligne] sur <[http://www.insee.fr/fr/ffc/accueil\\_ffc.asp](http://www.insee.fr/fr/ffc/accueil_ffc.asp)> (consulté en 2006).

JEZEGOU Frédéric et MEYLHOC Jean-François : *Le dictionnaire des citations* [en ligne] sur <[www.dicocitations.org](http://www.dicocitations.org)> (consulté en novembre 2005).

MINEFI (Ministère de l'Économie, des Finances et de l'emploi) : *Les effectifs de l'État* [en ligne] sur <[http://www.finances.gouv.fr/performance/cout\\_politique/loi\\_finances/2007/dossier\\_presse/orientations/effectifs\\_etat.pdf](http://www.finances.gouv.fr/performance/cout_politique/loi_finances/2007/dossier_presse/orientations/effectifs_etat.pdf)> (consulté en décembre 2006).

MOREL J.L. : *Petit dictionnaire des citations* [en ligne] disponible sur : <[www.bribes.org](http://www.bribes.org)> (consulté en novembre 2005).

NATURALITÉ (site du colloque Biodiversité, Naturalité, Humanité - Pour inspirer la gestion des forêts) [en ligne] disponible sur : <[www.naturalite.fr](http://www.naturalite.fr)> (consulté en janvier 2009).

ONF (Office National des Forêts) : *Qu'est-ce que l'ONF ?* [en ligne] disponible sur : <<http://www.onf.fr/pres/index.htm>> (consulté en février 2007).

TARIF MÉDIA : *La première source d'informations sur les médias* [en ligne] disponible sur : <<http://www.tarifmedia.com/index.cfm>> (consulté en avril 2006).

TF1 : *Toute l'actualité, les infos jour par jour en vidéos* [en ligne] disponible sur : <<http://videos.tf1.fr/video/news/>> (consulté en janvier 2005).



**L'HARMATTAN, ITALIA**  
Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

**L'HARMATTAN HONGRIE**  
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16  
1053 Budapest

**L'HARMATTAN BURKINA FASO**  
Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie  
12 BP 226  
Ouagadougou 12  
(00226) 76 59 79 86

**ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA**  
Faculté des Sciences Sociales,  
Politiques et Administratives  
BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

**L'HARMATTAN GUINEE**  
Almamy Rue KA 028  
En face du restaurant le cèdre  
OKB agency BP 3470 Conakry  
(00224) 60 20 85 08  
harmattanguinee@yahoo.fr

**L'HARMATTAN COTE D'IVOIRE**  
M. Etien N'dah Ahmon  
Résidence Karl / cité des arts  
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03  
(00225) 05 77 87 31

**L'HARMATTAN MAURITANIE**  
Espace El Kettab du livre francophone  
N° 472 avenue Palais des Congrès  
BP 316 Nouakchott  
(00222) 63 25 980

**L'HARMATTAN CAMEROUN**  
BP 11486  
Yaoundé  
(00237) 458 67 00  
(00237) 976 61 66  
harmattancam@yahoo.fr

